



Bièvre isère
communauté

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour la communauté de communes de BIEVRE ISERE

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour la communauté de communes de BIEVRE ISERE**

- La Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté représentée par Yannick NEUDER, son Président, ci-après désigné par l'intercommunalité, conformément à la délibération du conseil communautaire N°114-2020 du 10 juillet 2020.

d'une part,

et

- L'État,
représenté par M. Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère,
ci-après désigné par « l'État » ;

- Le Département de l'Isère,
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, Président,
ci-après désigné par « le Département »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Article 1^{er} – Objet du contrat de relance et de transition écologique

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Article 2 – Ambitions et méthodologie du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. À terme, le CRTE a vocation à devenir le cadre unique de contractualisation à l'échelle intercommunale. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier, d'un plan de financement indicatif et d'indicateurs de suivi et de résultat.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (modèle en annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État en particulier via la stratégie eau-air-sol du Préfet de Région et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

Article 3 – Présentation synthétique du projet de territoire

Bièvre Isère Communauté compte 50 communes et environ 56 000 habitants. La communauté de communes est issue de 3 fusions successives qui ont fait l'objet de projet de territoire.

Le Contrat de Relance et de Transition écologique est l'opportunité d'être un « booster » sur des projets qui émergent pour la durée du mandat. En coordonnant les moyens techniques et financiers, en fédérant les différents partenaires, les collectivités peuvent s'engager probablement plus rapidement dans la phase opérationnelle de certains projets.

I - Présentation de Bièvre Isère Communauté

Les 50 communes qui composent Bièvre Isère Communauté (données INSEE 2018) :

Commune - Population en vigueur - 1 ^{er} /01/2021	Population Totale
Artas	1 842
Beaufort	572
Beauvoir-de-Marc	1 126
Bossieu	306
Bressieux	95
Brézins	2 197
Brion	147
Champier	1 442
Châtenay	450
Châtonnay	2 089
Culin	767
Faramans	1 047
Gillonnay	1 050
La Côte-Saint-André	5 101
La Forteresse	332
La Frette	1 114
Le Mottier	755
Lentiol	236
Lieudieu	352
Longechenal	589
Marcilloles	1 160
Marcollin	674
Marnans	147
Meyrieu-les-Étangs	1 056
Montfalcon	134
Ornacieux – Balbins	873
Pajay	1 164
Penol	365
Plan	265
Porte des Bonnevaux (Semons,Nantoin,Commelle,Arzay)	2 060
Royas	405
Roybon	1 177
Saint-Agnin-sur-Bion	1 098
Saint-Clair-sur-Galaure	284
Sainte-Anne-sur-Gervonde	726
Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	3 270
Saint-Geoirs	524
Saint-Hilaire-de-la-Côte	1 573
Saint-Jean-de-Bournay	4 680
Saint-Michel-de-Saint-Geoirs	305
Saint-Paul-d'Izeaux	299
Saint-Pierre-de-Bressieux	774
Saint-Siméon-de-Bressieux	2 952
Sardieu	1 158
Savas-Mépin	906
Sillans	1 967
Thodore	771
Tramolé	792
Villeneuve-de-Marc	1 183
Viriville	1 678
TOTAL 50 communes	56 029

II – Chiffres clés du territoire

Le TERRITOIRE de BIEVRE ISERE Communauté

50 communes,
56 029 habitants (Données INSEE 2018),
732 km² de superficie.

ECONOMIE

Bièvre Isère compte 14 500 emplois
22 986 actifs résidant sur le territoire

17 zones d'activités dont :

- Grenoble Air Parc (230 hectares) à Saint-Étienne de Saint-Geoirs avec près de 70 entreprises.
- Le Rival (55 hectares) à La Côte St-André et St-Siméon de Bressieux avec 30 entreprises.

Plus de 5 000 entreprises sur le territoire dont 350 commerçants en 2020.

Ce sont près de 500 commerces et plus de 1400 artisans.

Le secteur industriel est aussi important puisqu'il génère près de 22% des emplois. On compte près de 400 établissements dans le secteur, principalement sur les activités de mécanique de précision, de logistique et de production (manufacturière et agroalimentaire).

5 Unions commerciales et artisanales :

La Côte St-André, Faramans, Champier, St-Jean de Bournay et Châtonnay.

2 Chartes forestières :

- CHARTE FORESTIÈRE DES CHAMBARAN
- CHARTE FORESTIÈRE DES BONNEVAUX

ENFANCE / SOLIDARITE

7 établissements d'accueil du jeune enfant (2 mois jusqu'à 6 ans) : à St-Etienne de St-Geoirs, Sillans, Roybon, Nantoin, Brézins et St-Siméon de Bressieux, La Côte St-André, Saint jean de Bournay

2 relais d'assistants maternels

2 lieux d'accueil enfants parents à Viriville et Saint-Jean de Bournay

7 accueils de loisirs (3-11 ans), avec des gardes à la semaine ou à la journée.

1 accueil jeunes 11-17 ans intervenant régulièrement sur 6 communes (La Côte- St-André, Roybon, St-Étienne de St-Geoirs, St-Siméon de Bressieux, Viriville et St-Jean de Bournay)

2 animateurs de proximité

3 ludothèques itinérantes et sédentaires

1 Maison de Services au Public à La Côte- Saint-André

CULTURE

180 000 documents accessibles à tous depuis les 2 catalogues en ligne.

24 points de lecture sur le territoire dont une médiathèque intercommunale sur 3 sites.

3 festivals répartis sur plusieurs communes : Le festival Berlioz de renommée internationale et ses 25 000 festivaliers, le festival les Arts Allumés, les Festival les Arts en Herbe à destination de la Jeunesse.

Plus de 100 élèves inscrits à l'école de musique intercommunale.

HABITAT / URBANISME

1 303 logements sociaux sur le territoire de Bièvre Isère Communauté.
PLUi pour tout le territoire.

SPORT

50 associations et 8 établissements scolaires ont bénéficié de la mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux.
1 golf et 2 bases de loisirs gérées en DSP.

III – Projet de territoire

Suite au renouvellement des exécutifs au cours de l'année 2020, Bièvre Isère est actuellement dans la démarche de ré-écriture en 2021 de son nouveau projet de territoire de la mandature 2020-2026 qui s'appuie sur les objectifs suivants :

A. PARTAGER UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'ambition Bièvre Isère Communauté s'est construite autour d'un projet de territoire reposant sur la constitution d'un ensemble intercommunal significatif structurant la Bièvre. En tant que grand territoire (732 km²) pivot entre les métropoles grenobloise et lyonnaise, entre les piémonts alpins et la vallée du Rhône, elle compte tirer parti d'une position géographique favorable au développement, pouvant bénéficier du phénomène de métropolisation sans le subir.

Le projet de territoire vise à :

- Développer l'autonomie fonctionnelle de Bièvre Isère pour limiter la dépendance vis-à-vis des territoires voisins en organisant un meilleur équilibre entre habitat, emploi et services, et en favorisant une mobilité plus durable ;
- Construire collectivement l'avenir du territoire et la qualité de son cadre de vie, en choisissant un mode de développement respectant l'identité rurale, son caractère multipolaire, les spécificités de chaque commune, et anticipant sur les évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques ;
- Traduire les politiques communautaires : développement économique, habitat, mobilités, transition énergétique

Les élus de Bièvre Isère Communauté ambitionnent d'inscrire pleinement leur territoire dans les dynamiques métropolitaines et d'accroître leur visibilité pour :

- Développer l'emploi, l'activité et l'agriculture,
- Accompagner la transition énergétique et favoriser la mobilité et les alternatives à la voiture,
- Accompagner la dynamique démographique et répondre aux besoins en logement de tous,
- Développer un socle d'équipements répondant aux besoins des habitants,
- protéger les espaces naturels et agricoles,
- Protéger le patrimoine bâti et naturel et préserver son identité.

Pour faire de Bièvre Isère Communauté un territoire à part entière, dynamique et proposant une réelle qualité de vie au plus près des attentes et besoins des habitants et des acteurs économiques, deux grands axes de projet sont portés par :

1. Un territoire qui s'adosse sur les clés d'attractivité territoriale, recherchées plus particulièrement dans le développement économique, la qualité du cadre de vie, la dynamique agricole et l'évolution de l'offre touristique dans le respect des spécificités locales.

2. des choix de développement cohérents au service d'un projet commun : pour faciliter l'accueil, la vie quotidienne, la mobilité des habitants et des acteurs économiques, Bièvre Isère Communauté projette un développement résidentiel, une évolution de l'offre commerciale, une organisation des déplacements, une implantation des équipements et services de manière cohérente avec les enjeux environnementaux et son projet de territoire.

Le Projet de développement : Les élus ont bâti le choix de développement futur pour une organisation territoriale multipolaire et équilibrée.

En orientant la localisation et le volume des logements, des équipements et des activités (emplois, services, commerces...), des réserves foncières futures, ils ont organisé au travers du PLUi un mode de développement des communes pour demain.

Dans ce cadre, ils ont souhaité définir une organisation et une hiérarchie territoriale pour concevoir un projet d'aménagement cohérent et équilibré dans une double logique de développement durable (sobre en énergie, économie en besoins de déplacements et en espaces) et d'optimisation du niveau d'équipements existants.

B. S'APPUYER SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ

1. Consolider l'attractivité économique et le rayonnement du territoire

En favorisant un modèle économique basé sur les atouts du territoire :

- Agir pour le maintien et la diversification du tissu économique local :
 - En favorisant le développement de l'ensemble des secteurs d'activités, condition d'un développement équilibré de l'économie du territoire. Ces activités pourront être réparties entre les zones d'activités et au sein des bourgs selon la nature d'activité et via les choix de catégories de sous-destination d'activités.
 - En favorisant le développement agricole, sylvicole et touristique du territoire.
 - En s'appuyant sur les pôles de compétitivité à l'extérieur du territoire (ex. Médiapôle, pôle Innovations Constructives, Tennerdis, Minalogic, ...) afin d'accueillir des entreprises dont l'activité est associée à leurs spécificités.
- Continuer à conforter le secteur productif pour maximiser la création de richesses sur le territoire :
 - En consolidant ce moteur productif autour des atouts du territoire, notamment le BTP, l'extraction de matériaux, l'agroalimentaire en lien avec l'agriculture et la forêt.
 - En explorant de nouveaux sillons pour affirmer la diversité productive du territoire et exploiter le fort potentiel actuel et futur de l'aéroport et de l'Axe de Bièvre : développement de l'économie de service au profit des entreprises (par exemple : recherche, conseils, services informatiques...), des énergies nouvelles (hydrogène...) et renouvelables, du secteur des R&D médical, de la domotique...
 - En anticipant les évolutions sur les secteurs de spécialisation historique des entreprises du territoire (fragilisation des industries de production traditionnelles et de support). Il s'agira de veiller à maintenir les catégories de destination d'activités qui favorisent l'accueil de l'économie productive, voire à permettre les évolutions des bâtis non industriels pour éviter l'enrichissement.
- Enrichir et diversifier l'offre de services à la population et aux entreprises : Afin de conforter la qualité de vie, l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des populations résidentes (jeunes, couples, familles, personnes âgées...), des entrepreneurs et de leurs salariés actuels et futurs :

- Développer les conditions favorables à la diversification du secteur présentiel et à un maillage équilibré du territoire : services de proximité, offre commerciale, services à la personne, offre en équipements de santé, de loisirs...
- Contribuer au maillage économique du territoire et à la diffusion des activités de proximité sur l'ensemble des communes.
- Dimensionner et localiser les zones d'activités (espaces économiques dédiés) pour répondre aux besoins de développement de l'emploi.
- Privilégier le confortement ou l'extension des zones d'activités déjà existantes en permettant toutefois la création de nouvelles zones d'activités pour s'adapter aux évolutions des besoins.
- Répondre au défi de conjuguer « capacité d'accueil d'entreprises », « parcours d'entreprises » et « préservation de la ressource foncière et agricole ».
- Offrir des possibilités d'installation attractives pour les nouvelles entreprises et mettre en avant la capacité du territoire à développer de nouveaux projets de zones d'activités aptes à répondre aux enjeux de qualité et d'optimisation de la consommation du foncier :
 - Accompagner la reconversion et/ou la valorisation des friches économiques et commerciales en favorisant, lorsque l'intégration urbaine du site est adéquate, le maintien des fonctions économique ou productives. Dans les autres cas, permettre la mutation urbaine du site.

2. Maintenir et soutenir la dynamique agricole et sylvicole

L'activité agricole du territoire pèse dans l'économie agricole départementale. Elle façonne l'identité rurale de Bièvre Isère, est vecteur de reconnaissance et contribue au développement économique, à l'emploi, à l'entretien des sols, aux paysages, à la biodiversité et à l'alimentation. Bièvre Isère Communauté construit un modèle de développement préservant et confortant l'activité agricole dense, diversifiée et au cœur des grandes filières agricoles départementales :

- Protéger le foncier agricole :

Prenant en compte les enjeux agricoles du territoire en :

- Faisant évoluer leurs systèmes productifs dans un contexte de forte et rapide mutation des filières agricoles (notamment en termes d'élevage), via notamment la protection du foncier agricole.
- Poursuivant le développement des circuits courts en :
- Permettant le développement d'activités complémentaires à la production agricole (l'agrotourisme, la méthanisation...).
- Favorisant les circuits courts : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur de type « vente à la ferme », soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur

- Considérer la ressource forestière et la gérer durablement de façon à :

- Prévoir les conditions d'une exploitation durable de la forêt du territoire en permettant en particulier les accès et places de dépôts en lien avec les orientations des chartes forestières du territoire. L'objectif de limitation de l'enrésinement de la forêt doit être poursuivi.
- Permettre l'implantation et le développement des activités d'exploitation forestière à proximité des gisements, en favorisant le moindre impact environnemental et d'extension des réseaux (électricité, eau...).
- Gérer les interactions entre sylviculture, agriculture et activités de loisirs.

- Favoriser la valorisation du potentiel sylvicole du territoire en (bois d'œuvre, bois d'industrie (papier, piquets...), bois énergie), en lien avec les opérateurs locaux.

3. Développer l'attractivité touristique et de loisirs en capitalisant sur la qualité du cadre de vie

- Afin de prolonger le temps des séjours touristiques dans le territoire, créer des conditions favorables pour développer une offre touristique globale complémentaire sur l'ensemble du territoire (loisirs, culture et sports) :
 - Permettre le développement des pôles touristiques majeurs, emblématiques à l'échelle de l'ensemble du territoire (en prenant l'exemple de Faramans et La Côte-Saint-André).
 - Favoriser le développement de nouveaux projets touristiques.
 - Permettre le confortement des capacités d'accueil en hébergements touristiques et conforter le développement d'une offre d'hébergement évènementiel au sein du territoire.
- Maintenir et diversifier les activités culturelles, sportives et de loisirs sur l'ensemble du territoire en permettant :
 - L'appui et le développement d'évènements à fort rayonnement,
 - Le déploiement d'actions en faveur de la valorisation du patrimoine,
 - Le confortement de l'offre en équipements sportifs,
 - Le confortement des itinéraires pédestres en lien avec le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et les itinéraires emblématiques du territoire (de type Chemin de Compostelle, voie verte).
 - Le développement et l'encadrement du tourisme vert.
 - Le tourisme d'affaires en lien avec la localisation privilégiée du territoire et de la présence de l'aéroport (en misant sur l'accueil d'une clientèle d'avions privés/business) et en permettant le développement de structures d'accueil pour les séminaires...

C) UNE DEMARCHE FORTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE TRADUITE NOTAMMENT PAR LE PCAET

Un scénario volontariste a été retenu par la Communauté de Communes de Bièvre-Isère Communauté via un processus d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les élus, au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial

L'ambition vise une diminution de 51% de la consommation énergétique du territoire en 2050 et une multiplication par deux de la production ENR dans le même temps, ce qui rapproche le territoire d'un objectif TEPOS avec 84% d'autoproduction en 2050.

Ce scénario est globalement conforme aux objectifs nationaux, sauf sur la réduction des émissions de GES sur laquelle il est néanmoins en phase avec le SRCAE régional. Des leviers supplémentaires resteront donc à trouver à horizon 2050 pour renforcer la réduction des émissions de GES (par exemple une évolution plus forte des motorisations du parc automobile vers l'électricité et le bio-GNV).

La mise en place de la feuille de route que trace un scénario volontariste est portée par une stratégie territoriale articulée autour de 5 axes principaux :

1 : Gérer durablement les ressources du territoire

- **Adapter la gestion forestière :**

- Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal :
- Réduction du morcellement forestier par transactions amiabiles et la gestion active du foncier des collectivités et leur groupement.
- Valoriser et renforcer la production de bois locale : Inciter à la labellisation et promouvoir les vendeurs locaux labellisés France Bois Bûche .
- Valoriser et renforcer la production de bois locale : Inciter à la labellisation et promouvoir les vendeurs locaux labellisés France Bois Bûche, Favoriser le bois construction dans la commande publique, Favoriser la production de bois d'œuvre et d'usine dans la gestion des forêts communales et privées, Favoriser la commercialisation du bois local
- Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole : Soutenir l'action des chartes forestières

- **Ménager la ressource en eau :**

- Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds : Soutenir les modes de productions agricoles résilients.

- **Accompagner la mutation de l'agriculture :**

- Améliorer le partage des connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole
- Accompagner les diagnostics

2 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique

- **Inscrire la collectivité dans l'exemplarité :**

- Auditer et rénover le patrimoine public
- Engager la collectivité vers l'exemplarité dans son fonctionnement

- **Initier et soutenir les initiatives locales :**

- Permettre et soutenir la participation et l'engagement de la société civile
- Communiquer et sensibiliser aux économies et ressources

3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage

- **Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments :**

- Aides aux travaux de rénovation énergétiques
- Preise en compte des problématiques Climat Air Energie dans les documents d'urbanisme
- Réduire les consommations d'énergie des entreprises avec des audits et travaux dans les entreprises notamment.

- **Développer les ENR pour le bâtiment :**

- Développer les chaufferies Bois
- Réduire l'impact des appareils de chauffages polluants (chaudières fioul, poêles et cheminées non performants)

4 : Organiser une mobilité et un urbanisme durable.

- **Réduire l'impact des trajets domicile-travail :**
 - Agir sur les trajets domicile-travail > 20km
 - Optimiser les déplacements professionnels avec mise en place d'espaces de télétravail
- **Organiser le report modal :**
 - Se connecter avec les territoires voisins
 - Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances
- **Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants :**
 - Développer le GNV pour les poids Lourds
 - Développement de l'autopartage et du covoiturage

Cette stratégie répond aux grands enjeux issus de l'analyse croisée du diagnostic Climat-Air-Energie et de l'Etat Initial de l'Environnement, rappelés en ouverture du présent rapport. La stratégie retenue par la collectivité s'inscrit de plus parfaitement dans les stratégies régionales et locales, affirmées au travers du SRCAE, du PPA et du SCoT de la région Grenobloise.

5 : Maintenir les grands équilibres environnementaux du territoire

Le territoire doit développer l'ensemble des grandes politiques environnementales communautaires qui concourent au maintien des grands équilibres et notamment :

- **Préserver la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée :**
Le territoire de Bièvre Isère Communauté est alimenté en eau par deux nappes phréatiques majeures au niveau départemental, qui lui confèrent une responsabilité particulière en prenant en compte :
 - les capacités d'alimentation en eau potable des communes,
 - la sécurisation des réseaux existants et futurs, notamment par leurs interconnexions,
 - de poursuivre l'adaptation de la capacité des réseaux existants et leur renouvellement.
- **S'assurer que le développement s'appuie sur des capacités d'assainissement adaptées à la préservation des ressources :**
 - Réaliser le développement urbain là où l'assainissement collectif est en capacité de recevoir des effluents supplémentaires pour ne pas dégrader la qualité des eaux (souterraines et superficielles).
 - Raccorder en priorité à l'assainissement collectif les secteurs déjà urbanisés, pour lesquels est constatée une déficience de l'assainissement individuel.
 - Contribuer à améliorer le rendement des réseaux d'assainissement et à déconnecter les rejets d'eaux claires parasites (issues de drains, sources, fossés, d'eaux pluviales...) dans ces réseaux.
 - En dehors des espaces desservis par le système collectif, réaliser le développement urbain là où les sols sont aptes à recevoir et à assurer un bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.
- **Gérer les eaux pluviales en préservant les milieux récepteurs et en prévenant les risques :**
 - Privilégier la gestion des eaux pluviales à la parcelle et en surface.
 - Limiter, à la source, la pollution des milieux naturels en poursuivant la mise en séparatif des réseaux
- **Gérer durablement les déchets :**

- Permettre le développement des points d'apports volontaires pour contribuer à réduire à la source le volume de déchets gérés et les distances parcourues par les transports de déchets et l'organisation des collectes :
- Favoriser l'intégration optimale des points d'apports volontaires, en prenant en compte les nuisances qu'ils peuvent générer pour la population et le paysage,
- Maximiser la valorisation et le recyclage des déchets :
- Anticiper sur les besoins fonciers liés au mode de collecte ou de tri développé,
- Anticiper sur les contraintes de voiries générées ;

L'ADEME pourra accompagner la collectivité dans le Cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour lequel le Territoire de Bièvre Isère a été retenu. Le COT sera signé très prochainement entre l'ADEME et Bièvre Isère Communauté.

D. FACILITER LA MOBILITE DES HABITANTS...

Le projet de territoire va s'appuyer sur des axes forts pour de nouvelles mobilités sur le territoire suite à la loi LOM et la décision de Bièvre Isère Communauté de ne pas prendre la compétence, mais d'organiser avec la région Auvergne Rhône Alpes les mobilités des derniers kilomètres dans le cadre d'une convention partenariale avec la région Auvergne Rhône Alpes dont la signature est à venir, notamment :

- **En confortant l'accès au réseau autoroutier à la région lyonnaise, à la région grenobloise, à la vallée du Rhône, en privilégiant l'usage des « axes circulants » au service de l'attractivité du territoire et du dynamisme économique**
- **En développant des alternatives à la voiture individuelle pour :**
 - Inciter à l'usage quotidien des transports collectifs, du covoiturage et du stop organisé
 - En concertation avec les autorités organisatrices de la mobilité, pour privilégier des lignes de transports collectifs attractives, circulant sur les principaux axes avec peu d'arrêts, notamment pour répondre aux besoins de déplacement domicile-travail.
 - Faciliter l'organisation du rabattement vers les points d'arrêts des lignes de transports en commun attractives (train et bus), notamment grâce à l'aménagement de parkings-relais.
 - Faciliter le développement de l'usage du covoiturage, de l'auto stop organisé et des initiatives locales en termes de mobilité (transport à la demande, navettes, auto-partage...) :
 - Faciliter le développement de parkings stratégiques multimodaux : ils ont vocation à être également des aires de covoiturage, d'auto-partage, de stationnement cycle (notamment vélo électrique) et à recevoir des bornes pour les véhicules électriques et des services.
- **En prévoyant des parkings à visée plus exclusive de type : points de dépose-prise en charge des lignes d'autostop organisé et un réseau d'aires de covoiturage locales sur tout le territoire, en privilégiant un usage mutualisé avec des parkings existants ou en projets.**

Sur ces itinéraires, en fonction du trafic automobile et du contexte local, il s'agira notamment de mettre en place les conditions favorables pour :

- Faciliter et sécuriser l'usage de la marche et du vélo : création ou élargissement de trottoir, adaptation des voies de circulation, ...
- Créer, si nécessaire, des cheminements dédiés aux piétons et/ou aux vélos, notamment pour éviter les détours ou connecter des impasses.

- **Penser le maillage et la continuité des aménagements.**

- Prévoir la possibilité de traverser facilement à pieds ou en vélo les nouvelles opérations d'aménagement, et prévoir leurs connexions piétonnes et/ou cyclables avec les quartiers environnants :
 - Conforter les itinéraires de promenades et la pratique du cyclotourisme (projet de voie verte par exemple sur l'ancienne voie ferrée)
 - Conforter l'offre d'itinéraires locaux de promenades depuis les centres-bourgs en veillant à des connexions avec les axes touristiques et le PDIPR.
 - Sur les axes privilégiés pour la circulation des cyclistes et cyclotouristes identifiés et en favorisant des voies peu circulées, prévoir, si nécessaire, des aménagements cyclables améliorant la sécurité et le confort.
 - Conserver l'emprise de l'ancienne voie ferrée Beaurepaire - Beaucroissant et étudier l'aménagement d'une piste cyclable sur tout ou partie de l'itinéraire dans une logique de réversibilité de l'aménagement.

E. DEVELOPPER UN SOCLE SATISFAISANT D'EQUIPEMENTS, DE SERVICES...

- Mettre en place les conditions d'urbanisme pour développer un socle minimum d'équipements et de services répondant à l'évolution des modes de vie et aux besoins de la vie quotidienne des habitants (services liés à la petite enfance, la jeunesse, aux personnes âgées, handicapées ; la santé), réduisant les distances parcourues dans une logique de proximité / d'accès équitable.
- Incrire pleinement le territoire dans l'ère numérique
- Poursuivre le déploiement et un accès performant au haut débit et aux technologies numériques sur l'ensemble du territoire et des sites économiques (en particulier sur les zones d'activité existantes et futures) afin de conforter la qualité de l'offre de service à la population et aux acteurs économique, et d'accompagner l'émergence de formes nouvelles d'économie en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication (télétravail, la santé à distance...).

Article 4 – Dispositifs contractuels existants sur le territoire de l'EPCI

4.1 – Contrat Territoires d'Industrie

Enjeux du Territoire d'industrie : Contrat signé le 23 mars 2021

Le territoire d'industrie Bièvre Isère a été identifié « **Territoires d'industrie** » lors du Conseil national de l'industrie du 05 mars 2019.

Situé au sein du Département de l'Isère, à 1h de Lyon et de Valence et à 45 minutes de Grenoble et de Vienne, le territoire de Bièvre Isère profite d'une situation géographique stratégique de carrefour régional.

Sa position lui confère un certain dynamisme puisqu'il enregistre un taux de croissance annuel moyen de la population sur la période 2009-2014 de 1.3 % contre 0.5 % de moyennes départementales et nationales.

Son tissu économique est riche et maillé par un secteur agricole porteur (680 exploitations), de nombreuses activités de proximité (500 commerces et 1400 artisans) et une activité touristique forte de 115 hébergements, 108 restaurants et des équipements structurants : 1 circuit

automobile, 1 golf, le festival Berlioz, plus de 670 km de chemins balisés et 1 aéroport (Aéroport Grenoble Alpes Isère). D'ailleurs, le territoire se fait connaître en matière touristique par sa marque : Terres de Berlioz.

On dénombre au total près de 5000 établissements représentant plus de 14 000 emplois. Chaque année, ce sont environ 170 emplois qui se créent. Le territoire se caractérise par une certaine résilience structurelle.

Le secteur industriel est tout aussi important puisqu'il génère près de 22 % des emplois. On compte près de 400 établissements dans le secteur, principalement sur les activités de mécanique de précision, de logistique et de production (manufacturière et agroalimentaire).

La position stratégique de Bièvre Isère doit ainsi être valorisée afin non seulement de se saisir du phénomène d'étalement urbain et de pression foncière connus dans les agglomérations voisines mais aussi pour remédier au faible taux de rétention de l'emploi. Il s'élève aujourd'hui à 47 %, c'est-à-dire que chaque jour, 53 % des actifs partent travailler dans ces agglomérations. Cela n'est pas sans conséquence pour l'économie présente. Les entreprises ont aujourd'hui des besoins en recrutements non couverts et parallèlement le territoire connaît un déficit en matière d'offres de formation. Les enjeux de performance d'une entreprise en matière numérique et énergétique sont d'autant plus importants étant donné le positionnement de Bièvre Isère comme territoire péri-urbain. Il faut donc apporter un certain nombre d'outils afin d'accompagner le tissu industriel vers l'excellence.

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- De favoriser l'innovation
- D'accompagner les entreprises vers la transition numérique et énergétique
- De faciliter l'installation et le développement des entreprises
- D'apporter des solutions en matière de mobilité et de cadre de vie
- De développer l'attrait et la connaissance des savoir-faire et métiers du secteur

(voir document joint aux présentes / contrat Territoires d'Industrie signé le 23 mars 2021 Annexe N°4)

4.2 - Contrat Petites Villes de Demain avec la commune de la Côte Saint André :

Enjeux du Contrat Petites Villes de Demain : convention d'adhésion signée le 18 mai 2021

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre

d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La Commune de la Côte Saint André a été retenu comme Petite Ville de Demain . Elle a exprimé sa motivation pour :

- Lutter contre la vacance des logements en centre-bourg, mobiliser les moyens permettant de sortir de situation d'indécence ou d'insalubrité
- Enrayer les phénomènes de vacance commerciale
- Améliorer la circulation et les cheminements intra-muros mais également l'accès aux pôles plus importants
- Valoriser le patrimoine communal, nombreux immeubles ayant une architecture intéressante, 13 monuments historiques classés ou inscrits.

et s'engage à :

- Mobiliser les outils nécessaires pour inciter les propriétaires privés à rénover
- Trouver les partenaires publics ou privés pour porter des opérations de rénovation immobilière en centre-ville
- Travailler la dynamisation et la diversification de l'offre commerciale
- Préparer la ville de demain en améliorant la qualité des espaces publics et en créant des aménités urbaines
- Conforter la mobilité : prendre en compte en intra les modes doux et conforter et rendre plus lisibles les offres de liaison vers les pôles plus importants (gares notamment)

A la suite de la signature de la convention d'adhésion Petites Villes de demain (voir document joint projet de convention d'adhésion adopté le 26.04.2021 par le conseil Communautaire de Bièvre Isère et le conseil municipal de la commune de La Côte Saint André (document joint aux présentes, annexe N°5), une convention d'Opération de revitalisation des territoires (ORT) devra être signée dans les 18 mois

4.3 – Contrat pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère :

Bièvre Isère Communauté souhaite s'engager avec l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère dans un programme ambitieux d'actions visant à améliorer la qualité des eaux et à économiser et mieux partager la ressource. En effet, ces actions majeures en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de la ressource sont les grandes priorités partagées par Bièvre Isère Communauté et ses partenaires financiers.

Les actions inscrites dans ce contrat visent notamment la prise en compte du changement climatique et à accélérer le rattrapage structurel des territoires ruraux qui composent en grande partie la communauté de communes, en cohérence avec les objectifs des SAGE et contrat de milieux qui couvrent l'ensemble du territoire intercommunal.

La préservation des ressources en eau stratégiques et l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées là où les enjeux milieu sont prioritaires sont également des axes forts du contrat.

La déconnexion des eaux pluviales et la réutilisation des eaux usées traitées seront par ailleurs des thèmes importants qui font partie intégrante du présent contrat, dans l'objectif - avec les économies d'eau précitées -, de mieux s'adapter au changement climatique.

Enfin, ce contrat permettra de consolider les actions entreprises suite aux transferts de compétences eau et assainissement afin de parvenir à une gestion durable des services d'eau et d'assainissement grâce à des outils de pilotage indispensables telles que les études de schémas directeurs.

Un montant global de travaux de 36 461 268 € HT a été inscrit pour la période 2020 – 2022 dont 7 286 500 € HT pour l'eau et 29 174 768 € HT pour l'assainissement.

Grâce à ce contrat, Bièvre Isère Communauté bénéficiera d'engagements spécifiques de l'Agence de l'Eau à savoir :

- la garantie du financement et du taux d'aides pour la future station d'épuration de Savas-Mépin
- la majoration des taux de 20 % pour les actions de déconnexion des eaux pluviales avec restitution au milieu naturel
- des aides exceptionnelles pour des travaux qui n'auraient bénéficié d'aucune aide sans le contrat (l'enveloppe globale affectée à ces aides exceptionnelles correspond à 10 % du montant des subventions accordées). Parmi ces opérations qui deviennent éligibles, figurent notamment les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau pour St-Michel de St-Geoirs et St-Paul d'Izeaux qui obtiennent 30 % de subvention.

Les réhabilitations des lagunes de Villeneuve de Marc et de Pajay sont concernées également avec un taux d'aide de 30 %.

Ce contrat est issu d'une collaboration très aboutie entre Bièvre Isère Communauté, l'agence de l'Eau et le Département de l'Isère et il permet de sanctuariser pour 3 ans des montants d'aides précis.

Son approbation a eu lieu le 19 décembre 2019.

(Contrat Bièvre Isère Agence de l'Eau du 19 décembre 2019 – Annexe n° 6)

4.4 – Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET vise deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;

Le PCAET doit porter sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire de l'EPCI, y compris les émissions de polluants atmosphériques. Il doit être révisé tous les six ans et prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et de cohérence territoriale (SCoT),

L'établissement de ce bilan des émissions de gaz à effet de serre doit concerner aussi le patrimoine et les compétences pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Les objectifs globaux assignés (pour 2030, porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale et pour 2050, réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 et diminuer de 50 % la consommation énergétique) pourront rejoindre ceux d'un territoire à énergie positive. Le PCAET est un moyen de rendre soutenable l'effort à consentir.

Vu l'étude d'opportunité de création d'une zone de faibles émissions mobilité pour Bièvre-Isère communauté,

Au travers de l'élaboration du PCAET, la Communauté de Communes a souhaité contribuer à la mise en œuvre de son projet de territoire en mettant en place un modèle de développement et de mobilité plus durable ;

Le PCAET :

- S'appuie sur un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire et de sa vulnérabilité au changement climatique dont l'analyse conduit à identifier les leviers d'actions les plus pertinents ainsi que les partenaires pouvant être associés à la démarche ;

- Fixe des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- S'intéresse d'une part aux responsabilités directes de l'EPCI au titre de ses compétences et de son patrimoine et d'autre part aux actions volontaires des acteurs du territoire, l'EPCI jouant un rôle de catalyseur et d'animateur ;
- Détermine les moyens d'évaluation desdites actions au regard de l'environnement ainsi que des conséquences socio-économiques, prenant en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction, ceci en vue de présenter un rapport annuel de son avancement au conseil communautaire

Annexe n° 7: PCAET, adopté en Conseil Communautaire du 31 mai 2021

Article 5 – Le plan d'action

Axe stratégique 1 : Développement Economique

Nombre de fiches actions : 4

Axe stratégique 2 : Transition Ecologique et mobilité

Nombre de fiches actions : 55

Axe stratégique 3 : Equipement du territoire et services aux citoyens

Nombre de fiches actions : 7

Axe stratégique 4 : Aménagement et Patrimoine

Nombre de fiches actions : 42

(Tableau récapitulatif des projets (annexe 1) et aux fiches actions (annexe 2).

Article 6- Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

6.2. L'EPCI

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cérema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc..

6.4. Le Département de l'Isère

Le Département de l'Isère a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'État, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département de l'Isère conforte son soutien auprès des collectivités en co-finançant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département de l'Isère sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département de l'Isère s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

Article 7 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique

Les représentants de l'État, du Département et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet de Vienne et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Le président du conseil départemental ou son représentant en est membre de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, des services du Département, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), par le biais d'avenants

7.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du département de l'Isère et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est notamment composé de :

- représentants de l'intercommunalité
- représentants de la préfecture
- représentants du conseil départemental de l'Isère
- représentants de la direction départementale des territoires

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin lors du prochain renouvellement général de l'organe délibérant de l'EPCI.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 10 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

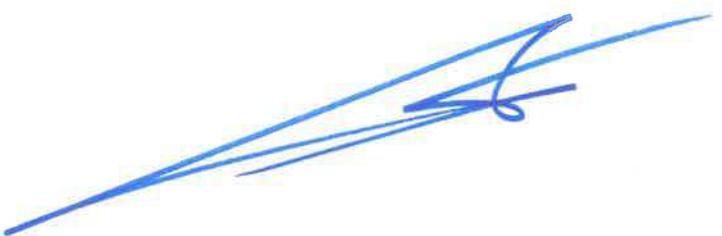
Signé à Grenoble

le 15 juillet 2021

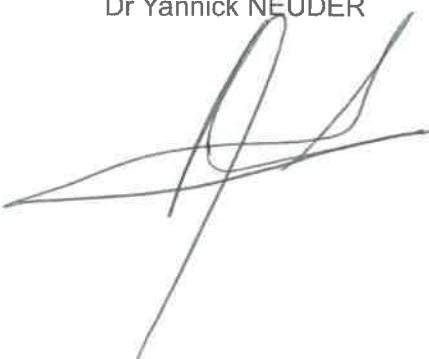
Le Préfet de l'Isère
Monsieur Laurent PREVOST


Laurent PREVOST

Le Président du Département de l'Isère
Monsieur Jean-Pierre BARBIER



Le Président de l'intercommunalité
Dr Yannick NEUDER



Annexes

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des projets

Annexe 2 – Convention financière 2021

Annexe 3 – Contrat de Territoires d'Industrie du 23 mars 2021

Annexe 4 – Convention d'adhésion de la commune de la Côte Saint André, lauréate du dispositif Petites Villes de Demain du 18 mai 2021

Annexe 5 – Contrat Bièvre Isère / Agence de l'eau en date du 19 décembre 2019

Annexe 6 – PCAET, adopté en Conseil Communautaire du 31 mai 2021



**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

• L'État,
représenté par M. Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère,

• Le Département de l'Isère,
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, Président,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Bièvre Isère Communauté représentée par son Président
d'autre part,

• La Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté représentée par Yannick NEUDER, son Président, ci-après désigné par l'intercommunalité, conformément à la délibération du conseil communautaire N°114-2020 du 10 juillet 2020.

dénommés les parties à la convention.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire de Bièvre Isère N°141.2021 du 31 mai 2021, adoptant le Contrat de relance et de Transition Energétique (CRTE).

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité concernée. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties signataires. Le contrat décline un plan d'actions sur les thématiques prioritaires pour le territoire et recense des projets sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'intercommunalité.

La présente convention financière pour l'année 2021 liste les projets faisant l'objet d'un financement de l'État et du département en 2021. Elle recense également des projets matures pour 2021 et pour le premier trimestre 2022 pour lesquels des financements sont demandés. Elle est accompagnée de fiches action.

Les subventions ne peuvent être accordées que sous réserve de présenter aux services instructeurs un dossier complet de demande accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires.

Les crédits régionaux, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage. Ils sont précisés dans les fiches action.

VU le CRTE de la communauté de communes de Bièvre Isère, signé le 15 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties à la convention conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE mis en œuvre sur le territoire de la communauté de communes de Bièvre Isère, pour l'engagement d'actions en 2021 au regard du plan d'actions susvisé. Le financement des projets est soumis à la disponibilité des crédits et sous-réserve des dispositions de la loi de finances.

ARTICLE 2 : Projets financés par l'État au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021)

Les financements acquis au titre du plan de relance pour l'année 2021 par l'EPCI signataire et ses communes membres sont les suivants :

Maitre d'ouvrage	Dotation concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
ARTAS	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Installation photovoltaïque en autoconsommation (restaurant scolaire, ALSH)	22 500	11 250	50 %
BREZINS	DETR	Aménagement de sécurité : Rte de St Siméon de Bressieux - tranche 2021	163 700	32 740	20 %
BRION	DETR	Réhabilitation de l'école communale	148 536	29 707	20 %
BRION	DETR	Travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie	110 673	22 135	20 %
CHATENAY	DETR	Installation de bâches pour la lutte contre les incendies (recommandé par le sdis)	23 753	5 938	25 %
CHATENAY	DETR	Accessibilité PMR de bâtiments communaux	113 120	22 624	20 %
FARAMANS	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Restructuration du mur de soutènement (en galet roulé) du parvis de l'église	36 485	15 323	42 %
LA COTE ST ANDRE	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Travaux de restauration et réaménagement de l'hôtel de ville	266 231	106 482	40 %
LA COTE St ANDRE	DETR	Réfection des toitures de l'école maternelle	197 000	39 400	20 %
LA FRETTE	DETR	Réhabilitation de l'ancien théâtre en salle socio éducative	231 000	46 200	20 %
LA FRETTE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation et restructuration de la mairie	828 096	331 238	40 %
LONGECHENAL	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de l'école	19 169	7 668	40 %
MARNANS	DETR	Réfection voirie	93 500	18 700	20 %
MEYRIEU LES ETANGS	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de la salle des fêtes	141 158	56 463	40 %
ORNACIEUX BALBINS	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de l'école	18 680	3 736	20 %
PENOL	DETR	Agrandissement de l'école maternelle	298 857	59 771	20 %
PLAN	DETR	Sécurisation de la route de la Grande Côte	95 150	19 030	20 %
PLAN	DETR	Mise en accessibilité du cimetière communal	44 670	13 401	30 %
ROYBON	DETR	Réalisation d'un terrain de sport	39 658	7 932	20 %
ST JEAN DE BOURNAY	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique et acoustique de la salle des Ifs	26 600	10 640	40 %
St MICHEL DE St GEOIRS	DETR	Rénovation de l'escalier du clocher de l'église	20 500	6 150	30 %
ST PIERRE DE BRESSIEUX	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique d'un logement communal	22 148	8 859	40 %
ST PIERRE DE BRESSIEUX	DETR	Création d'un bâtiment polyvalent à vocation socio-culturelle	826 945	165 389	20 %
Ste ANNE sur GERVONDE	DETR	Rénovation urgente des escaliers et du plancher de l'église	24 816	6 204	25 %
TRAMOLE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation d'une salle socio-éducative, socio-culturelle à vocation sportive	921 024	322 538	35 %
VIRIVILLE	DETR	Mise en accessibilité PMR du cimetière	43 250	8 650	20 %
VIRIVILLE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de bâtiments publics	86 152	254 845	30 %
		TOTAL	4 452 003	1 633 013	

L'Etat a pris acte des projets suivants qui sont susceptibles de bénéficier d'un prochain financement sous réserve de la disponibilité des crédits :

Maître d'ouvrage	Dotation concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)
BEAUVOIR DE MARC	DSIL « grands projets »	Installation d'une aire de jeux	41 288
ROYBON	DSIL « grands projets »	Requalification et mise en oeuvre de la place St Romme	129 000
ROYBON	DSIL « grands projets »	Requalification de la Grande Rue	878 000
ROYBON	DSIL « grands projets »	Création d'un lieu culturel dans l'ancien collège	320 170
ROYBON	DSIL « grands projets »	Création de logements dans les anciennes écoles	214 976
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	DSIL « grands projets »	Aménagement de la maison Guérin	72 967
ST PIERRE DE BRESSIEUX	DSIL « grands projets »	Création d'un bâtiment polyvalent à vocation de salle des fêtes, salle socio-culturelle et éducative	829 945
VIRIVILLE	DSIL « grands projets »	Réhabilitation friche industrielle	278 814
			TOTAL
			2 486 346

ARTICLE 3 : Projets financés par le département au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021) :

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Les financements acquis par l'EPCI signataire et les communes membres sont les suivants :

Maitre d'ouvrage	Nature du projet	Montant HT (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
BREZINS	Aménagement de sécurité : Rte de St Siméon de Bressieux - tranche 2021	163 700	35 000	21%
BRION	Réhabilitation de l'école communale	148536	89 122	60%
BRION	Travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie	110 673	60 870	55%
CHATENAY	Accessibilité PMR	113 120	37 503	33%
FARAMANS	Restructuration du mur de soutènement (en galet roulé) du parvis de l'église	36 485	10 945	30%
LA COTE ST ANDRE	Travaux de restauration et réaménagement de l'hôtel de ville	266 231	106 482	40%
LA COTE St ANDRE	Réfection des toitures de l'école maternelle	197000	85 925	44%
LA FRETTE	Réhabilitation de l'ancien théâtre en salle socio éducative	231000	42 000	18%
LA FRETTE	Rénovation et restructuration de la mairie	828 096	145 250	18%
LONGECHENAL	Rénovation thermique de l'école	19 169	7 668	40%
MARNANS	Réfection voirie	93 500	35 000	37%
MEYRIEU LES ETANGS	Rénovation thermique de la salle des fêtes	141 158	28 965	21%
ORNACIEUX BALBINS	Rénovation thermique de l'école	18 680	3 736	20%
PENOL	Agrandissement de l'école maternelle	298 857	179 314	60%
PLAN	Sécurisation de la route de la Grande Côte	95 150	35 000	37%
PLAN	Mise en accessibilité du cimetière communal	44 670	9 560	21%
ROYBON	Requalification et mise en oeuvre de la place St Romme	129 000	50 000	39%
ROYBON	Requalification de la Grande Rue	878 000	35 000	4%
ROYBON	Création d'un lieu culturel dans l'ancien collège	320 170	112 060	35%
ST PIERRE DE BRESSIEUX	Rénovation thermique d'un logement communal	22 148	4 429	20%
ST PIERRE DE BRESSIEUX	Création d'un bâtiment polyvalent à vocation socio-culturelle	826945	130 000	16%
ST JEAN DE BOURNAY	Rénovation thermique et acoustique de la salle des Ifs	26 600	7 980	30%
TRAMOLE	Rénovation d'une salle socio-éducative, socio-culturelle à vocation sportive	921 024	70 000	8%
VIRIVILLE	Mise en' accessibilité PMR du cimetière	43250	15 138	35%
	TOTAL	2 475 128	1 336 947	

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires. Il se réunira au dernier trimestre 2021 pour étudier les fiches actions des projets prêts à démarrer en 2022 et en vue de l'actualisation du CRTE et de ses annexes par voie d'avenant.

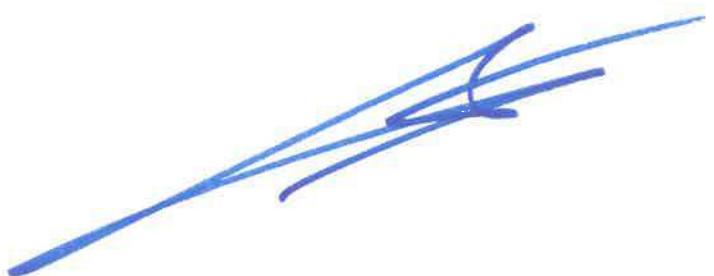
Fait à Grenoble, le 15 juillet 2021



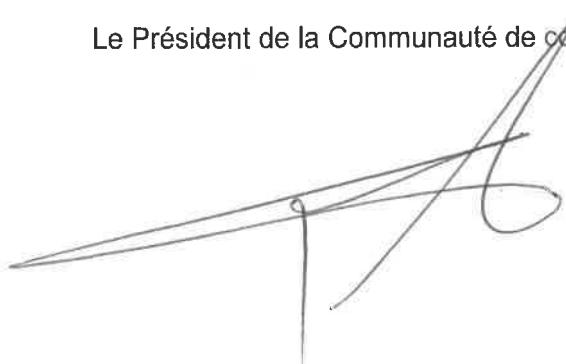
Le Préfet de l'Isère

Laurent PREVOST

Le Président du Département de l'Isère



Le Président de la Communauté de communes



Par dates de début de travaux				PARTENAIRE FINANCEMENT								Année Réalisation	Axe CRTE	Axe stratégique	Fiche action
Communes et Intercommunalité BIEVRE ISERE	Projet Fiches actions	Etat d'avancement dossier	Cout opération	Département	Region	Etat	Pourcentage CRTE	Montant prévisionnel CRTE	Autofinancement	Autres					
Saint-Jean de Bournay	Reprise éclairage du stade		42 000,00 €				20,00%	8 400,00 €	33 600,00 €			2021	ENERGIES	2	C52
Saint-Siméon de Bressieux	Rénovation thermique batiments communaux		120 000,00 €				40,00%	48 000,00 €	60 000,00 €	12 000,00		2021	ENERGIES	2	C62
Viriville	Réhabilitation d'une friche industrielle et rénovation thermique		309 775,40 €				60,00%	185 865,24 €	123 910,16 €			2021	ENERGIES	2	C66
Chatonnay	Rénovation thermique et mise aux normes de la mairie		116 334,40 €	23 015,00 €	23 014,00 €		40,60%	46 533,76 €	23 771,88 €			2021	ENERGIES	2	C67
Transition écologique	PIM RIVAL		520 940,00 €	104 200,00 €	44 100,00 €		35,77%	186 320,00 €	186 320,00 €			2021	MOBILITES	2	BI 28
Penol	Accessibilité arrêts cars		24 219,00 €	12 109,00 €						12 109,00 €		2021	MOBILITES	2	C37
Penol	PMR arrêts de car		30 406,00 €	15 203,00 €						15 203,00 €		2021	MOBILITES	2	C38
Saint-Jean de Bournay	Dématerrialisation et accès au numérique		75 000,00 €				20,00%	15 000,00 €	60 000,00 €			2021	SERVICES	3	C51
Brion	Remise aux normes et amélioration thermique du bâtiment Mairie-école		259 209,00 €	207 367,00 €			20,00%	51 841,00 €	51 841,00 €			2021	AMENAGEMENT	4	C6
La Cote Saint André	Travaux de rénovation de la chapelle de Sciez		50 000,00 €				40,00%	20 000,00 €	30 000,00 €			2021	AMENAGEMENT	4	C25
Saint-Jean de Bournay	Sécurisation de la chapelle Saint-Pierre		100 000,00 €				30,00%	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00		2021	AMENAGEMENT	4	C53
Environnement	Séparatif réseau assainissement Rue Grande st Siméon de Bx		569 000,00 €	37 000,00 €			50,00%	284 500,00 €	184 500,00 €	63 000,00		2021	MOBILITES	2	BI 38
Environnement	Création nouveau forage eau potable Les Bielles à Beauvoir de Marc		855 000,00 €	256 500,00 €			40,00%	342 000,00 €	256 500,00 €			2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 9
Environnement	Modernisation et numérisation des services eau et assainissement		114 000,00 €				40,00%	45 600,00 €	68 400,00 €			2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 10
Environnement	réhabilitations canalisations eau potable et reprise 80 branchements Savas Mepin		511 000,00 €	76 650,00 €			40,00%	204 400,00 €	306 600,00 €			2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 11
Environnement	Réalimentation réservoir Culin (délégation MOE CAPI)		345 000,00 €				40,00%	138 000,00 €	207 000,00 €			2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 12
Economie	Mode actifs GAP		1 600 000,00 €				50,00%	800 000,00 €	800 000,00 €	? ADEME		2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 18
Sports	Amélioration thermique mise aux normes Boulodrome St Jean Bournay		821 000,00 €				40,00%	328 400,00 €	410 500,00 €	? ADEME		2021 - 2023	MOBILITES	2	BI 3
Environnement	redéploiement tri selectif sur la voie publique		4 000 000,00 €				50,00%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €			2021 - 2023	MOBILITES	2	BI 14
Sports	Reconstruction Gymnase de Saint de Bournay		3 805 302,00 €	863 200,00 €	404 770,00 €		32,40%	1 230 520,00 €	761 061,00 €	825 750,00		2021 - 2023	SERVICES	3	BI 6
Solidarités	Pole ESS		5 833 410,00 €	780 000,00 €	1 000 000,00 €		44,42%	2 000 000,00 €	1 166 882,00 €	886 728,00		2021 - 2024	ECO+MOBILITES +SERVICES	1+2+3	BI 24
Sports	Mise en conformité stockage aquilib		208 233,00 €				35,00%	75 917,00 €	132 416,00 €			2021 - 2022	AMENAGEMENT	4	BI 1
Economie	revalorisation friche industrielle SAROJA Saint jean de Bournay		950 000,00 €		? Region					? ADEME		2021 - 2022	AMENAGEMENT	4	BI 19
Environnement	Collecte déchets apport volontaire (containers enterrés, semi enterrés et aériens)		4 958 400,00 €				50,00%	2 479 200,00 €	2 479 200,00 €			2021- 2023	MOBILITES	2	BI 13
La Frette	Ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes		128 890,00 €				30,00%	38 667,00 €	90 223,00 €			2021 à 2022	ENERGIES	2	C28
La Frette	Anneaux solaires sur les toits de l'école publique		92 145,31 €				20,00%	18 429,06 €	73 716,25 €			2021 à 2022	ENERGIES	2	C29
Ornacieux-Balbins	Rénovation energetique des locaux du stade		40 320,00 €				20,00%	8 064,00 €				2021 à 2022	ENERGIES	2	C35
Saint Agnin sur Bion	rénovation anciens batiments scolaires et locaux periscolaires		290 000,00 €	174 000,00 €			20,00%	58 000,00 €	58 000,00 €			2021 à 2022	ENERGIES	2	C41
Saint Etienne de Saint Geoirs	Réhabilitation de la mairie		150 000,00 €	52 500,00 €			35,00%	52 500,00 €	45 000,00 €			2021 à 2022	ENERGIES	2	C47
La Cote Saint André	Réaménagement de l'ilot Luc		495 000,00 €		105 000,00 €		40,00%	198 000,00 €	192 000,00 €			2021 à 2022	AMENAGEMENT	4	C21
La Frette	Réhabilitation logement communal		35 000,00 €				20,00%	7 000,00 €	28 000,00 €			2021 à 2022	AMENAGEMENT	4	C26
Penol	Pas de libellé		298 856,00 €	179 314,00 €			20,00%	59 771,00 €	59 771,00 €			2021 à 2022	AMENAGEMENT	4	C36
Saint-Jean de Bournay	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire		420 000,00 €		197 400,00 €		33,00%	138 600,00 €	84 000,00 €			2021 à 2023	SERVICES	3	C50
Champier	Réhabilitation du centre technique communal		160 389,00 €	76 448,00 €			30,00%	51 864,00 €	32 077,00 €			été 2021 à hiver 2022	AMENAGEMENT	4	C8
Lieudieu	Réhabilitation école et mise aux normes restaurant scolaire		48 852,00 €	26 311,00 €			20,00%	8 770,41 €	8 770,41 €			fév 2021 à sept 2021	AMENAGEMENT	4	C32
Champier	Rénovation école Auguste Goubet		120 000,00 €	47 414,00 €			20,00%	15 804,00 €	15 804,00 €			fin 2021 à printemps 22	AMENAGEMENT	4	C7
La Frette	Rénovation de la mairie		699 301,40 €	145 250,00 €	100 000,00 €		35,00%	244 755,49 €	209 295,91 €			juin 2021 à déc 2022	AMENAGEMENT	4	C27
Lieudieu	Réhabilitation d'un batiment communal		107 536,00 €	30 000,00 €	53 768,00 €							mars 2021 à oct 2021	AMENAGEMENT	4	C31
Marcillolles	Rénovation groupe scolaire		488 719,88 €				35,00%	171 052,00 €	317 667,88 €			nov 2021 à déc 2022	AMENAGEMENT	4	C33
Brézins	Réhabilitation de la mairie		1 427 240,00 €	210 960,00 €	285 448,00 €		30,00%	428 172,00 €	502 660,00 €			sept 2022 à fin 2023	AMENAGEMENT	4	C4
Economie	Base de Loisirs du moulin Meyrieu les Etangs		2 200 000,00 €	?	500 000,00 €		38,64%	850 000,00 €	850 000,00 €			2021-2022	ECONOMIE	1	BI 23
ADEME	COT : lancement Plan d'actions opérationnel										350 000,00	2021-2025	ECO+MOBILITES +SERVICES	1+2+3	BI 36
Brézins	Isolation thermique des écoles primaires		134 820,00 €	47 187,00 €			30,00%	40 446,00 €	47 187,00 €			2022	ENERGIES	2	C5
S.I.E (chatonnay)	Salle des fêtes : Mise aux normes		37 307,75 €	7 461,55 €	1 192,32 €		30,00%	11 192,32 €	7 461,55 €			2022	ENERGIES	2	C39
S.I.E (chatonnay)	Gymnase changement toiture et mise aux normes		72 000,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €		20,00%	14 400,00 €	14 400,00 €			2022	ENERGIES	2	C40
Saint Etienne de Saint Geoirs	Extension des vestiaires de l'espace la Daleure		898 450,00 €	260 000,00 €			40,00%	359 380,00 €	279 070,00 €			202			

La Cote Saint André	Aménagement espaces publics suite à la réfection de l'ilot Joseph Guénard		360 000,00 €				40,00%	144 000,00 €	216 000,00 €		2022	AMENAGEMENT	4	C20
La Frette	Rénovation ancien théâtre		317 620,00 €	43 500,00 €	60 000,00 €		30,00%	95 286,00 €	118 834,00 €		2022	AMENAGEMENT	4	C30
Saint-Jean de Bournay	Sécurisation de la tour Lesdiguière		210 000,00 €	63 000,00 €			30,00%	63 000,00 €	84 000,00 €		2022	AMENAGEMENT	4	C54
Saint-Jean de Bournay	Réfection de l'avenue de la Libération		500 000,00 €				30,00%	150 000,00 €	350 000,00 €		2022	AMENAGEMENT	4	C55
Tramolé	Rénovation salle socio éducative et socioculturelle		921 024,00 €	88 234,00 €	230 874,00 €		45,00%	414 460,00 €	187 456,00 €		2022	AMENAGEMENT	4	C65
Sports	Cogénération système chauffage Aqualib		621 000,00 €				40,00%	248 400,00 €	372 600,00 €	? ADEME	2022_2023	MOBILITES	2	BI 2
Transition écologique	Ombrières photovoltaïques pour assurer les besoins électriques du centre nautique		560 000,00 €		84 000,00 €		40,00%	224 000,00 €	252 000,00 €		2022 - 2023	MOBILITES	2	BI 4
Artas	Rénovation énergétique du gymnase communal		555 000,00 €	70 000,00 €			40,00%	222 000,00 €	263 000,00 €		2022 à 2023	ENERGIES	2	C1
Artas	Rénovation énergétique école maternelle		290 000,00 €	174 000,00 €			20,00%	58 000,00 €	58 000,00 €		2022 à 2023	ENERGIES	2	C2
Faramans	Création d'une chaufferie bois énergie mutualisée sur 4 bâtiments communaux		473 743,00 €	50 000,00 €	84 000,00 €		40,00%	189 497,00 €	150 245,80 €		2022 à 2023	ENERGIES	2	C16
Chatenay	Réhabilitation salle des fêtes		600 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €		40,00%	192 000,00 €	120 000,00 €	96000 (ADEME)	2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C9
Châtonnay	Rénovation et agrandissement de l'école		1 666 725,00 €	500 000,00 €	388 679,50 €		30,00%	530 017,50 €	353 345,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C10
Culin	Réaménagement zone publique		100 000,00 €	50 000,00 €			30,00%	30 000,00 €	20 000,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C14
Saint Hilaire de la Côte	Construction d'un bâtiment sportif et socioculturel		2 356 800,00 €	260 000,00 €	447 040,00 €		35,00%	824 880,00 €	824 880,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C48
Thodore	Construction d'une école		1 500 000,00 €	875 000,00 €			20,00%	300 000,00 €	325 000,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C64
Environnement	Réhabilitation canalisations d'eau potable		2 435 000,00 €				40,00%	974 000,00 €	1 461 000,00 €		2022 - 2024	MOBILITES	2	BI 17
Economie	Voie verte		1 250 000,00 €	?			35,00%	437 500,00 €	812 500,00 €		2022 - 2024	MOBILITES	2	BI 22
Environnement	STEP de Saint Jean de Bournay		20 900 768,00 €	1 800 000,00 €			23,92%	5 000 000,00 €	9 298 018,00 €	4 802 750,00	2022 - 2025	MOBILITES	2	BI 16
Economie	Locaux artisanaux locatifs 2 tranches		3 600 000,00 €		Region 540 000€		42,50%	1 530 000,00 €	1 530 000,00 €		2022 - 2026	ECONOMIE	1	BI 20
Saint-Michel de Saint-Geoirs	Rénovation bâtiments publics		120 000,00 €	54 000,00 €	6 000,00 €		30,00%	36 000,00 €	24 000,00 €		2022 à 2024	ENERGIES	2	C61
La Cote Saint André	Itinéraire cycles Nord Sud Carrefour du Ponal / place Hector Berlioz		710 000,00 €	355 000,00 €			30,00%	213 000,00 €	142 000,00 €		2022 à 2024	MOBILITES	2	C19
La Cote Saint André	Aménagement de la Place Hector Berlioz		1 600 000,00 €	135 000,00 €	100 000,00 €		45,00%	722 172,00 €	742 828,00 €		2022 à 2024	AMENAGEMENT	4	C23
La Cote Saint André	Rénovation thermique de l'école		655 000,00 €	229 255,00 €			25,00%	163 750,00 €	261 955,00 €		2022 à 2024	ENERGIES	2	C22

78 468 412,14 €

26 604 645,38 € 30 823 382,64 €

Axe stratégique 1 : Développement Economique

Axe stratégique 2 : Transition Ecologique et mobilité

Axe stratégique 3 : Equipement du territoire et services aux citoyens

Axe stratégique 4 : Aménagement et Patrimoine

Par Axes stratégiques				PARTENAIRES FINANCEMENT											
Communes et Intercommunalité BIEVRE ISERE	Projet Fiches actions	Etat d'avancement dossier	Cout opération	Département	Region	Etat	Pourcentage CRTE	Montant prévisionnel CRTE	Autofinancement	Autres	Année Réalisation	Axe CRTE	Axe stratégique	Fiche action	
Economie	Base de Loisirs du moulin Meyrieu les Etangs		2 200 000,00 €	?	500 000,00 €		38,64%	850 000,00 €	850 000,00 €		2021-2022	ECONOMIE	1	BI 23	
Economie	Locaux artisanaux locatifs 2 tranches		3 600 000,00 €		Region 540 000€		42,50%	1 530 000,00 €	1 530 000,00 €		2022-2026	ECONOMIE	1	BI 20	
Saint-Jean de Bournay	Reprise éclairage du stade		42 000,00 €				20,00%	8 400,00 €	33 600,00 €		2021	ENERGIES	2	C52	
Saint-Siméon de Bressieux	Rénovation thermique batiments communaux		120 000,00 €				40,00%	48 000,00 €	60 000,00 €	12 000,00 €	2021	ENERGIES	2	C62	
Viriville	Réhabilitation d'une friche industrielle et rénovation thermique		309 775,40 €				60,00%	185 865,24 €	123 910,16 €		2021	ENERGIES	2	C66	
Chatonnay	Rénovation thermique et mise aux normes de la mairie		116 334,40 €	23 015,00 €	23 014,00 €		40,60%	46 533,76 €	23 771,88 €		2021	ENERGIES	2	C67	
Brézins	Isolation thermique des écoles primaires		134 820,00 €	47 187,00 €			30,00%	40 446,00 €	47 187,00 €		2022	ENERGIES	2	C5	
S.I.E (chatonnay)	Salle des fêtes : Mise aux normes		37 307,75 €	7 461,55 €	1 192,32 €		30,00%	11 192,32 €	7 461,55 €		2022	ENERGIES	2	C39	
S.I.E (chatonnay)	Gymnase changement toiture et mise aux normes		72 000,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €		20,00%	14 400,00 €	14 400,00 €		2022	ENERGIES	2	C40	
Saint Etienne de Saint Geoirs	Extension des vestiaires de l'espace la Daleure		898 450,00 €	260 000,00 €			40,00%	359 380,00 €	279 070,00 €		2022	ENERGIES	2	C42	
Sardieu	Rénovation thermique et réhabilitation de la mairie		400 000,00 €	160 000,00 €			40,00%	160 000,00 €	80 000,00 €		2022	ENERGIES	2	C63	
La Frette	Ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes		128 890,00 €				30,00%	38 667,00 €	90 223,00 €		2021 à 2022	ENERGIES	2	C28	
La Frette	Anneaux solaires sur les toits de l'école publique		92 145,31 €				20,00%	18 429,06 €	73 716,25 €		2021 à 2022	ENERGIES	2	C29	
Ornacéaux-Balbins	Rénovation énergétique des locaux du stade		40 320,00 €				20,00%	8 064,00 €			2021 à 2022	ENERGIES	2	C35	
Saint Agnin sur Bion	rénovation anciens batiments scolaires et locaux periscolaires		290 000,00 €	174 000,00 €			20,00%	58 000,00 €	58 000,00 €		2021 à 2022	ENERGIES	2	C41	
Saint Etienne de Saint Geoirs	Réhabilitation de la mairie		150 000,00 €	52 500,00 €			35,00%	52 500,00 €	45 000,00 €		2021 à 2022	ENERGIES	2	C47	
Artas	Rénovation énergétique du gymnase communal		555 000,00 €	70 000,00 €			40,00%	222 000,00 €	263 000,00 €		2022 à 2023	ENERGIES	2	C1	
Artas	Rénovation énergétique école maternelle		290 000,00 €	174 000,00 €			20,00%	58 000,00 €	58 000,00 €		2022 à 2023	ENERGIES	2	C2	
Faramans	Création d'une chaufferie bois energie mutualisée sur 4 batiments communaux		473 743,00 €	50 000,00 €	84 000,00 €		40,00%	189 497,00 €	150 245,80 €		2022 à 2023	ENERGIES	2	C16	
Saint-Michel de Saint-Geoirs	Rénovation batiments publics		120 000,00 €	54 000,00 €	6 000,00 €		30,00%	36 000,00 €	24 000,00 €		2022 à 2024	ENERGIES	2	C61	
Transition écologique	PIM RIVAL		520 940,00 €	104 200,00 €	44 100,00 €		35,77%	186 320,00 €	186 320,00 €		2021	MOBILITES	2	BI 28	
Transition écologique	Unité photovoltaïque STEP du Rival		300 000,00 €		45 000,00 €		40,00%	120 000,00 €	135 000,00 €		2022	MOBILITES	2	BI 29	
Penol	Accessibilité arrêts cars		24 219,00 €	12 109,00 €					12 109,00 €		2021	MOBILITES	2	C37	
Penol	PMR arrêts de car		30 406,00 €	15 203,00 €					15 203,00 €		2021	MOBILITES	2	C38	
Transition écologique	Unité production photovoltaïque PIM du Rival		300 000,00 €		45 000,00 €		40,00%	120 000,00 €	135 000,00 €		2022	MOBILITES	2	BI 30	
Transition écologique	Liaison Douce traversée de la ZA du Rival		93 000,00 €				30,00%	27 900,00 €	65 100,00 €		2022	MOBILITES	2	BI 32	
Environnement	Séparatif réseau assainissement Rue Grande st Siméon de Bx		569 000,00 €	37 000,00 €			50,00%	284 500,00 €	184 500,00 €	63 000,00 €	2021	MOBILITES	2	BI 38	
Environnement	Création nouveau forage eau potable Les Bielles à Beauvoir de Marc		855 000,00 €	256 500,00 €			40,00%	342 000,00 €	256 500,00 €		2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 9	
Environnement	Modernisation et numérisation des services eau et assainissement		114 000,00 €				40,00%	45 600,00 €	68 400,00 €		2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 10	
Environnement	réhabilitations canalisations eau potable et reprise 80 branchements Savas Mepin		511 000,00 €	76 650,00 €			40,00%	204 400,00 €	306 600,00 €		2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 11	
Environnement	Réalimentation réservoir Culin (délégation MOE CAPI)		345 000,00 €				40,00%	138 000,00 €	207 000,00 €		2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 12	
Economie	Mode actifs GAP		1 600 000,00 €				50,00%	800 000,00 €	800 000,00 €	? ADEME	2021 - 2022	MOBILITES	2	BI 18	
Sports	Amélioration thermique mise aux normes Boulodrome St Jean Bournay		821 000,00 €				40,00%	328 400,00 €	410 500,00 €	? ADEME	2021 - 2023	MOBILITES	2	BI 3	
Environnement	redéploiement tri selectif sur la voie publique		4 000 000,00 €				50,00%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		2021 - 2023	MOBILITES	2	BI 14	
Environnement	Collecte déchets apport volontaire (containers enterrés, semi enterrés et aériens)		4 958 400,00 €				50,00%	2 479 200,00 €	2 479 200,00 €		2021- 2023	MOBILITES	2	BI 13	
Transition écologique	Ombrières photovoltaïques pour assurer les besoins électriques du centre nautique		560 000,00 €		84 000,00 €		40,00%	224 000,00 €	252 000,00 €		2022 - 2023	MOBILITES	2	BI 4	
environnement	Réhabilitation canalisations d'eau potable		2 435 000,00 €				40,00%	974 000,00 €	1 461 000,00 €		2022 - 2024	MOBILITES	2	BI 17	
Economie	Voie verte		1 250 000,00 €	?			35,00%	437 500,00 €	812 500,00 €		2022 - 2024	MOBILITES	2	BI 22	
Environnement	STEP de Saint Jean de Bournay		20 900 768,00 €	1 800 000,00 €			23,92%	5 000 000,00 €	9 298 018,00 €	4 802 750,00 €	2022 - 2025	MOBILITES	2	BI 16	
La Cote Saint André	Itineraire cycles Nord Sud Carrefour du Ponal / place Hector Berlioz		710 000,00 €	355 000,00 €			30,00%	213 000,00 €	142 000,00 €		2022 a 2024	MOBILITES	2	C19	
Sports	Cogénaration système chauffage Aqualib		621 000,00 €				40,00%	248 400,00 €	372 600,00 €	? ADEME	2022_2023	MOBILITES	2	BI 2	
Saint-Jean de Bournay	Dématerrialisation et accès au numérique		75 000,00 €				20,00%	15 000,00 €	60 000,00 €		2021	SERVICES	3	C51	
Sports	Reconstruction Gymnase de Saint de Bournay		3 805 302,00 €	863 200,00 €	404 770,00 €		32,40%	1 230 520,00 €	761 061,00 €	825 750,00 €	2021 - 2023	SERVICES	3	B16	
Saint-Jean de Bournay	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire		420 000,00 €		197 400,00 €		33,00%	138 600,00 €	84 000,00 €		2021 à 2023	SERVICES	3	C50	
Transition écologique	Détection des allergisants et particules fines		20 000,00 €				30,00%	6 000,00 €	14 000,00 €		2022	MOBILITES	2	BI 37	
Brion	Remise aux normes et amélioration thermique du batiment Mairie-école		259 209,00 €	207 367,00 €			20,00%	51 841,00 €	51 841,00 €		2021	AMENAGEMENT	4	C6	
La Cote Saint André	Travaux de rénovation de la chapelle de Sciez		50 000,00 €				40,00%	20 000,00 €	30 000,00 €		2021				

Chatenay	Réhabilitation salle des fêtes		600 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €		40,00%	192 000,00 €	120 000,00 €	96000 (ADEME)	2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C9
Châtonnay	Rénovation et agrandissement de l'école		1 666 725,00 €	500 000,00 €	388 679,50 €		30,00%	530 017,50 €	353 345,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C10
Culin	Réaménagement zone publique		100 000,00 €	50 000,00 €			30,00%	30 000,00 €	20 000,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C14
Saint Hilaire de la Côte	Construction d'un bâtiment sportif et socioculturel		2 356 800,00 €	260 000,00 €	447 040,00 €		35,00%	824 880,00 €	824 880,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C48
Thodore	Construction d'une école		1 500 000,00 €	875 000,00 €			20,00%	300 000,00 €	325 000,00 €		2022 à 2023	AMENAGEMENT	4	C64
La Cote Saint André	Aménagement de la Place Hector Berlioz		1 600 000,00 €	135 000,00 €	100 000,00 €		45,00%	722 172,00 €	742 828,00 €		2022 à 2024	AMENAGEMENT	4	C23
Champier	Réhabilitation du centre technique communal		160 389,00 €	76 448,00 €			30,00%	51 864,00 €	32 077,00 €		été 2021 à hiver 2022	AMENAGEMENT	4	C8
Lieudieu	Réhabilitation école et mise aux normes restaurant scolaire		48 852,00 €	26 311,00 €			20,00%	8 770,41 €	8 770,41 €		fév 2021 à sept 2021	AMENAGEMENT	4	C32
Champier	Rénovation école Auguste Goubet		120 000,00 €	47 414,00 €			20,00%	15 804,00 €	15 804,00 €		fin 2021 à printemps 22	AMENAGEMENT	4	C7
La Frette	Rénovation de la mairie		699 301,40 €	145 250,00 €	100 000,00 €		35,00%	244 755,49 €	209 295,91 €		juin 2021 à déc 2022	AMENAGEMENT	4	C27
Lieudieu	Réhabilitation d'un bâtiment communal		107 536,00 €	30 000,00 €	53 768,00 €				23 768,00 €		mars 2021 à oct 2021	AMENAGEMENT	4	C31
Marcillolles	Rénovation groupe scolaire		488 719,88 €				35,00%	171 052,00 €	317 667,88 €		nov 2021 à déc 2022	AMENAGEMENT	4	C33
Brézins	Réhabilitation de la mairie		1 427 240,00 €	210 960,00 €	285 448,00 €		30,00%	428 172,00 €	502 660,00 €		sept 2022 à fin 2023	AMENAGEMENT	4	C4
Solidarités	Pôle ESS		5 833 410,00 €	780 000,00 €	1 000 000,00 €		44,42%	2 000 000,00 €	1 166 882,00 €	886 728,00 €	2021 - 2024	ECO+MOBILITES+ SERVICES	1+2+3	BI 24
ADEME	COT : lancement Plan d'actions opérationnel		655 000,00 €	229 255,00 €						350 000,00 €	2021-2025	ECO+MOBILITES+ SERVICES	1+2+3	BI 36
La Cote Saint André	Rénovation thermique de l'école		655 000,00 €	229 255,00 €			25,00%	163 750,00 €	261 955,00 €		2022 à 2024	ENERGIES		C22

78 468 412,14 €

26 604 645,38 € 30 823 382,64 €

Axe stratégique 1 : Développement Economique

Axe stratégique 2 : Transition Ecologique et mobilité

Axe stratégique 3 : Equipement du territoire et services aux citoyens

Axe stratégique 4 : Aménagement et Patrimoine



**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

• L'État,
représenté par M. Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère,

• Le Département de l'Isère,
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, Président,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Bièvre Isère Communauté représentée par son Président
d'autre part,

• La Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté représentée par Yannick NEUDER, son Président, ci-après désigné par l'intercommunalité, conformément à la délibération du conseil communautaire N°114-2020 du 10 juillet 2020.

dénommés les parties à la convention.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire de Bièvre Isère N°141.2021 du 31 mai 2021, adoptant le Contrat de relance et de Transition Energétique (CRTE).

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité concernée. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties signataires. Le contrat décline un plan d'actions sur les thématiques prioritaires pour le territoire et recense des projets sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'intercommunalité.

La présente convention financière pour l'année 2021 liste les projets faisant l'objet d'un financement de l'État et du département en 2021. Elle recense également des projets matures pour 2021 et pour le premier trimestre 2022 pour lesquels des financements sont demandés. Elle est accompagnée de fiches action.

Les subventions ne peuvent être accordées que sous réserve de présenter aux services instructeurs un dossier complet de demande accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires.

Les crédits régionaux, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage. Ils sont précisés dans les fiches action.

VU le CRTE de la communauté de communes de Bièvre Isère, signé le 15 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties à la convention conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE mis en œuvre sur le territoire de la communauté de communes de Bièvre Isère, pour l'engagement d'actions en 2021 au regard du plan d'actions susvisé. Le financement des projets est soumis à la disponibilité des crédits et sous-réserve des dispositions de la loi de finances.

ARTICLE 2 : Projets financés par l'État au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021)

Les financements acquis au titre du plan de relance pour l'année 2021 par l'EPCI signataire et ses communes membres sont les suivants :

Maitre d'ouvrage	Dotation concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
ARTAS	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Installation photovoltaïque en autoconsommation (restaurant scolaire, ALSH)	22 500	11 250	50 %
BREZINS	DETR	Aménagement de sécurité : Rte de St Siméon de Bressieux - tranche 2021	163 700	32 740	20 %
BRION	DETR	Réhabilitation de l'école communale	148 536	29 707	20 %
BRION	DETR	Travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie	110 673	22 135	20 %
CHATENAY	DETR	Installation de bâches pour la lutte contre les incendies (recommandé par le sdis)	23 753	5 938	25 %
CHATENAY	DETR	Accessibilité PMR de bâtiments communaux	113 120	22 624	20 %
FARAMANS	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Restructuration du mur de soutènement (en galet roulé) du parvis de l'église	36 485	15 323	42 %
LA COTE ST ANDRE	DSIL « transition Écologique, résilience sanitaire Et patrimoine »	Travaux de restauration et réaménagement de l'hôtel de ville	266 231	106 482	40 %
LA COTE St ANDRE	DETR	Réfection des toitures de l'école maternelle	197 000	39 400	20 %
LA FRETTE	DETR	Réhabilitation de l'ancien théâtre en salle socio éducative	231 000	46 200	20 %
LA FRETTE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation et restructuration de la mairie	828 096	331 238	40 %
LONGECHENAL	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de l'école	19 169	7 668	40 %
MARNANS	DETR	Réfection voirie	93 500	18 700	20 %
MEYRIEU LES ETANGS	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de la salle des fêtes	141 158	56 463	40 %
ORNACIEUX BALBINS	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de l'école	18 680	3 736	20 %
PENOL	DETR	Agrandissement de l'école maternelle	298 857	59 771	20 %
PLAN	DETR	Sécurisation de la route de la Grande Côte	95 150	19 030	20 %
PLAN	DETR	Mise en accessibilité du cimetière communal	44 670	13 401	30 %
ROYBON	DETR	Réalisation d'un terrain de sport	39 658	7 932	20 %
ST JEAN DE BOURNAY	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique et acoustique de la salle des Ifs	26 600	10 640	40 %
St MICHEL DE St GEOIRS	DETR	Rénovation de l'escalier du clocher de l'église	20 500	6 150	30 %
ST PIERRE DE BRESSIEUX	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique d'un logement communal	22 148	8 859	40 %
ST PIERRE DE BRESSIEUX	DETR	Création d'un bâtiment polyvalent à vocation socio-culturelle	826 945	165 389	20 %
Ste ANNE sur GERVONDE	DETR	Rénovation urgente des escaliers et du plancher de l'église	24 816	6 204	25 %
TRAMOLE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation d'une salle socio-éducative, socio-culturelle à vocation sportive	921 024	322 538	35 %
VIRIVILLE	DETR	Mise en accessibilité PMR du cimetière	43 250	8 650	20 %
VIRIVILLE	DSIL « rénovation thermique des Bâtiments publics »	Rénovation thermique de bâtiments publics	86 152	254 845	30 %
		TOTAL	4 452 003	1 633 013	

L'Etat a pris acte des projets suivants qui sont susceptibles de bénéficier d'un prochain financement sous réserve de la disponibilité des crédits :

Maître d'ouvrage	Dotation concernée	Nature du projet	Montant HT des travaux (en €)
BEAUVOIR DE MARC	DSIL « grands projets »	Installation d'une aire de jeux	41 288
ROYBON	DSIL « grands projets »	Requalification et mise en oeuvre de la place St Romme	129 000
ROYBON	DSIL « grands projets »	Requalification de la Grande Rue	878 000
ROYBON	DSIL « grands projets »	Création d'un lieu culturel dans l'ancien collège	320 170
ROYBON	DSIL « grands projets »	Création de logements dans les anciennes écoles	214 976
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	DSIL « grands projets »	Aménagement de la maison Guérin	72 967
ST PIERRE DE BRESSIEUX	DSIL « grands projets »	Création d'un bâtiment polyvalent à vocation de salle des fêtes, salle socio-culturelle et éducative	829 945
VIRIVILLE	DSIL « grands projets »	Réhabilitation friche industrielle	278 814
			TOTAL
			2 486 346

ARTICLE 3 : Projets financés par le département au titre de 2021 (crédits de droit commun attribués à des projets prêts à démarrer en 2021) :

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Les financements acquis par l'EPCI signataire et les communes membres sont les suivants :

Maitre d'ouvrage	Nature du projet	Montant HT (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux de subvention
BREZINS	Aménagement de sécurité : Rte de St Siméon de Bressieux - tranche 2021	163 700	35 000	21%
BRION	Réhabilitation de l'école communale	148536	89 122	60%
BRION	Travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie	110 673	60 870	55%
CHATENAY	Accessibilité PMR	113 120	37 503	33%
FARAMANS	Restructuration du mur de soutènement (en galet roulé) du parvis de l'église	36 485	10 945	30%
LA COTE ST ANDRE	Travaux de restauration et réaménagement de l'hôtel de ville	266 231	106 482	40%
LA COTE St ANDRE	Réfection des toitures de l'école maternelle	197000	85 925	44%
LA FRETTE	Réhabilitation de l'ancien théâtre en salle socio éducative	231000	42 000	18%
LA FRETTE	Rénovation et restructuration de la mairie	828 096	145 250	18%
LONGECHENAL	Rénovation thermique de l'école	19 169	7 668	40%
MARNANS	Réfection voirie	93 500	35 000	37%
MEYRIEU LES ETANGS	Rénovation thermique de la salle des fêtes	141 158	28 965	21%
ORNACIEUX BALBINS	Rénovation thermique de l'école	18 680	3 736	20%
PENOL	Agrandissement de l'école maternelle	298 857	179 314	60%
PLAN	Sécurisation de la route de la Grande Côte	95 150	35 000	37%
PLAN	Mise en accessibilité du cimetière communal	44 670	9 560	21%
ROYBON	Requalification et mise en oeuvre de la place St Romme	129 000	50 000	39%
ROYBON	Requalification de la Grande Rue	878 000	35 000	4%
ROYBON	Création d'un lieu culturel dans l'ancien collège	320 170	112 060	35%
ST PIERRE DE BRESSIEUX	Rénovation thermique d'un logement communal	22 148	4 429	20%
ST PIERRE DE BRESSIEUX	Création d'un bâtiment polyvalent à vocation socio-culturelle	826945	130 000	16%
ST JEAN DE BOURNAY	Rénovation thermique et acoustique de la salle des Ifs	26 600	7 980	30%
TRAMOLE	Rénovation d'une salle socio-éducative, socio-culturelle à vocation sportive	921 024	70 000	8%
VIRIVILLE	Mise en' accessibilité PMR du cimetière	43250	15 138	35%
	TOTAL	2 475 128	1 336 947	

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires. Il se réunira au dernier trimestre 2021 pour étudier les fiches actions des projets prêts à démarrer en 2022 et en vue de l'actualisation du CRTE et de ses annexes par voie d'avenant.

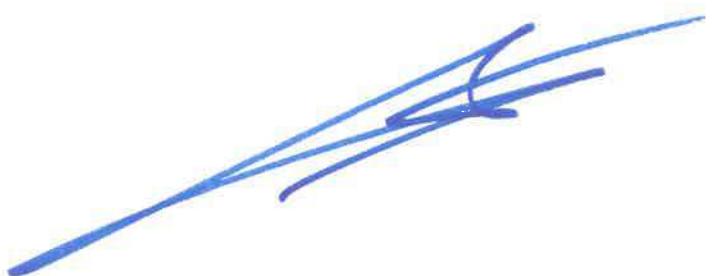
Fait à Grenoble, le 15 juillet 2021



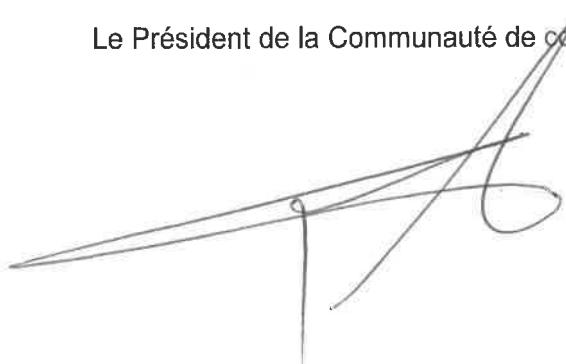
Le Préfet de l'Isère

Laurent PREVOST

Le Président du Département de l'Isère



Le Président de la Communauté de communes



CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE BIEVRE ISERE 2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

Ci-après, dénommées les « intercommunalités » :

- Bièvre Isère Communauté, représentée par son Président

D'une part,

ET

Ci-après, dénommés les « partenaires publics » ;

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par son Président,
- L'État représenté par le Préfet de l'Isère et le Sous-préfet de Vienne,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice territoriale,
- Bpi France représenté par son directeur régional,
- Pôle emploi représenté par sa directrice locale,
- Business France représenté par son directeur interrégional,
- L'Education Nationale, représentée par la Directrice académique des services de l'Isère
- La Dirccte Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par la Directrice de l'unité départementale de l'Isère
- L'ADEME représentée par son Directeur Régional

D'autre part,

AINSI QUE :

Ci-après, dénommés les « partenaires économiques et industriels »

- Les industriels, représentés par Monsieur Marc Antoine BLIN, Président de l'entreprise Elydan et binôme,

- La Chambre de Commerce et d'industrie Nord Isère, représentée par son Président
- La chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, représentée par son Président
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, représentée par son Président
- Action Logement représentée par son Directeur Régional
- Le Pôle de compétitivité Tenerrdis, représenté par sa déléguée générale

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

- Vu** la délibération n°AP-2019-03 / 06-3-2752 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 28 et 29 mars 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération n° CP-2020-02 / 06-54-3846 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 Février 2020 délégant l'approbation des contrats Territoires d'industrie ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de Bièvre Isère n°19-2020 en date du 28 Janvier 2020 autorisant le président à signer ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut » ;
- **Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions** et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie :

Le territoire d'industrie Bièvre Isère a été identifié « **Territoires d'industrie** » lors du Conseil national de l'industrie du 05 Mars 2019.

Situé au sein du Département de l'Isère, à 1h de Lyon et de Valence et à 45 minutes de Grenoble et de Vienne, le territoire de Bièvre Isère profite d'une situation géographique stratégique de carrefour régional.

Sa position lui confère un certain dynamisme puisqu'il enregistre un taux de croissance annuel moyen de la population sur la période 2009-2014 de 1.3% contre 0.5% de moyennes départementales et nationales.

Son tissu économique est riche et maillé par un secteur agricole porteur (680 exploitations), de nombreuses activités de proximité (500 commerces et 1400 artisans) et une activité touristique forte de 115 hébergements, 108 restaurants et des équipements structurants : 1 circuit automobile, 1 golf, le festival Berlioz, plus de 670km de chemins balisés et 1 aéroport (Aéroport Grenoble Alpes Isère). D'ailleurs, le territoire se fait connaître en matière touristique par sa marque : Terres de Berlioz.

On dénombre au total près de 5000 établissements représentant plus de 14 000 emplois. Chaque année, ce sont environ 170 emplois qui se créent. Le territoire se caractérise par une certaine résilience structurelle.

Le secteur industriel est tout aussi important puisqu'il génère près de 22% des emplois. On compte près de 400 établissements dans le secteur, principalement sur les activités de mécanique de précision, de logistique et de production (manufacturière et agroalimentaire).

La position stratégique de Bièvre Isère doit ainsi être valorisée afin non seulement de se saisir du phénomène d'étalement urbain et de pression foncière connus dans les agglomérations voisines mais aussi pour remédier au faible taux de rétention de l'emploi. Il s'élève aujourd'hui à 47%, c'est-à-dire que chaque jour, 53% des actifs partent travailler dans ces agglomérations. Cela n'est pas sans conséquence pour l'économie présente. Les entreprises ont aujourd'hui des besoins en recrutement non couverts et parallèlement le territoire connaît un déficit en matière d'offres de formation. Les enjeux de performance d'une entreprise en matière numérique et énergétique sont d'autant plus importants étant donné le positionnement de Bièvre Isère comme territoire péri-urbain. Il faut donc apporter un certain nombre d'outils afin d'accompagner le tissu industriel vers l'excellence.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

- De favoriser l'innovation
- D'accompagner les entreprises vers la transition numérique et énergétique
- De faciliter l'installation et le développement des entreprises
- D'apporter des solutions en matière de mobilité et de cadre de vie
- De développer l'attrait et la connaissance des savoir-faire et métiers du secteur industriel

La Région Auvergne-Rhône-Alpes :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes mène une politique ambitieuse de développement de la compétitivité de son secteur industriel.

Comme énoncé dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région

française par son volume d'emplois industriels et l'une des premières en valeur ajoutée relative. Ce socle industriel abrite des filières d'excellence porteuses d'avenir qui disposent d'une bonne visibilité à l'international (biotechnologie, industrie pharmaceutique, micro et nanotechnologie, chimie, nutrition-alimentation-santé, biologie fondamentale, décolletage et plasturgie...).

Par ailleurs, les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent s'appuyer sur un écosystème particulièrement favorable à l'innovation, vecteur essentiel de développement et de dynamisme de l'économie et de création d'emplois. Ainsi, la région accueille des centres de recherche majeurs au plan national, des pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés, de nombreuses structures d'accompagnement et de valorisation de la recherche (IRT, IHU, SATT) et d'un enseignement supérieur performant et reconnu qui reflète l'excellence scientifique de la région dans des domaines variés et complémentaires.

Avec 17,8% de l'emploi régional dédié à l'industrie, première région française en volume d'emplois, et parmi les premières régions européennes comparables, la Région porte l'ambition de renforcer sa position de leader national dans l'industrie et de rejoindre le peloton de tête des régions européennes en termes de puissance industrielle.

Pour ce faire, l'intervention de la Région repose sur 3 axes et 3 leviers d'action, mentionnés dans le SRDEII :

- **Axe 1** - Renforcer la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir ses projets de développement, créateurs d'emplois : via des programmes massifs (subventions, financements et accompagnements conseil), ouverts au plus grand nombre, facilement mobilisables, mis en œuvre avec réactivité et permettant de générer un effet levier sur les prises de décision des dirigeants d'entreprises, en lien avec la nouvelle agence régionale.
- **Axe 2** - Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un champion européen grâce à ses domaines d'excellence : Industrie du futur et production industrielle ; Bâtiments et Travaux Publics ; Numérique ; Santé ; Agriculture, Agroalimentaire, Forêt ; Energie ; Mobilité, systèmes de transport intelligents ; Sport, montagne et tourisme. Les pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés sont au cœur de cette stratégie régionale formalisée par le SRDEII et le SRESRI, et sont des acteurs majeurs pour faire vivre et alimenter les 8 domaines d'excellence de la Région.
- **Axe 3** - Jouer collectif pour accélérer les projets d'investissements dans les équipements et infrastructures sur les territoires, via sa relation à l'intercommunalité, premier partenaire économique de la Région sur les territoires.

Par ailleurs, la Région souhaite :

- **Levier 1** - Redonner le goût de l'entreprise, en aidant les entreprises à recruter : Renforcer l'attractivité des métiers et des secteurs à travers l'orientation professionnelle ; Proposer aux entreprises une offre de formation adaptée ; Encourager les entreprises à développer les compétences de leurs salariés...
- **Levier 2** – Développer l'accès de nos entreprises à de nouveaux marchés,
- **Levier 3** – Accompagner la révolution numérique.

La Région, assurant le pilotage du dispositif "Territoire d'industrie", recherchera la meilleure articulation avec ses dispositifs de droit commun.

Actions déjà engagées :

Bièvre Isère Communauté mène une politique volontariste en faveur du développement économique notamment en mobilisant et en contractualisant avec ses partenaires afin de développer les accompagnements et les services sur le territoire :

Accompagnement à l'installation et au développement des entreprises (foncier et immobilier)

Afin d'accompagner les entreprises en matière d'implantation et de développement, une offre foncière est déployée sur 17 Zones d'Activités Economiques représentant un total de près de 280 Ha. Bièvre Isère Communauté, peut s'appuyer sur les services de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises lorsqu'elle détecte de nouveaux prospects afin de favoriser leur installation sur le territoire. Parallèlement, un outil est mis en place afin d'aiguiller les entreprises dans la recherche de locaux (base de locaux disponibles). Bièvre Isère Communauté propose aussi une offre immobilière composée de 3 hôtels d'entreprises et 10 ateliers locatifs (avec notamment des tarifs dégressifs pour les entreprises de moins de 3 ans). Une réflexion est en cours sur le déploiement d'une nouvelle offre locative.

Le soutien à la création d'entreprises

Un partenariat est mis en place avec les structures de l'aide à la création (financements et accompagnements) que sont Initiative Bièvre Valloire (convention annuelle), ADIE et Réseau Entreprendre Isère (convention triennale) et qui interviennent sur le territoire.

Le soutien et la pérennisation de l'économie de proximité

Afin d'impulser une dynamique locale en faveur de l'économie de proximité, Bièvre Isère a lancé en Mai 2015, les chèques cadeaux BI Happy Shopping. Commercialisés auprès de particuliers ou des entreprises du territoire (CE, salariés...), ils sont utilisables auprès des artisans, commerçants producteurs et restaurateurs du territoire et adhérents à l'opération. Depuis son lancement, ce sont plus de 475 000 € de chèques vendus soit de retombées économiques directes !

De plus, sont mis en place sur le territoire :

- Un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (convention triennale signée en 2021) afin de déployer des accompagnements personnalisés en lien avec les besoins des entreprises artisanales : diagnostics numériques, consommation énergétique, accompagnements à la transmission et à la reprise...
- Un partenariat avec la CCI Nord Isère qui a permis la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (Fédération) qui a pour objectif de développer le business et le réseau entre artisans et commerçants ce qui contribue à la pérennisation de l'économie de proximité. Ce partenariat en faveur de l'économie de proximité a été consolidé par le déploiement de l'espace territorial « en Bas de ma rue en Bièvre Isère », plateforme de e-commerce développée par la CCI Nord Isère et déployée spécifiquement notamment pour le territoire de Bièvre Isère (convention de partenariat 2019 -2022).
- Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère (convention triennale signée en 2021) afin d'accompagner les agriculteurs (à l'installation et à la transmission) et permettre de déployer des projets d'ampleurs (méthanisation).

Animations territoriales collectives :

En 2019, Bièvre Isère Communauté a créé les RDV « Bièvre Isère Eco ». Au profit des entreprises du territoire, ces rdv thématiques sont organisés dans des lieux emblématiques des Terres de Berlioz (salles de séminaires, hébergeurs...). Ils ont pour objectif d'informer les chefs d'entreprises et/ou leurs collaborateurs sur des thématiques précises et en lien avec l'actualité (cyber sécurité, maîtrise de la consommation énergétique, management...) en mobilisant notamment les partenaires et consultants. De plus, ces moments sont l'occasion de favoriser le partage d'expérience et le réseautage.

Promotion des métiers notamment industriels :

Chaque année, depuis 8 ans, est organisé un Forum des métiers au profit des collégiens et lycéens du territoire et ouvert aux demandeurs d'emplois. Il permet de présenter un panel de métiers et s'organise en partenariat avec les organismes de formation du territoire ainsi que Pôle Emploi et autres structures intervenant sur ce champs (mission locale...). Sur l'année scolaire 2018/2019, une expérimentation avec un lycée du territoire a permis l'organisation de visites d'entreprises au profit de classes de seconde.

Article 1 - Objet

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Bièvre Isère.

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;
- **L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le

suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoire en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

- **Les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat.
- **Les industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- **Les opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Article 3 - Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Ce comité de pilotage s'est créé en mai 2019 et préalablement au lancement du dispositif territoire d'industrie en Bièvre Isère avec les partenaires. Il est composé du Sous-Préfet de Vienne et référent Etat, du Président de Bièvre Isère Communauté, du Vice-Président en charge du développement économique de Bièvre Isère Communauté et du représentant des industriels. Les partenaires et autres signataires pourront être conviés au comité de pilotage (COPIL) de suivi.
- Un binôme constitué d'un élu du territoire (Yannick Neuder, Président de Bièvre Isère Communauté et Vice-Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes) et d'un acteur industriel (Marc Antoine BLIN, Président d'Elydan) chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- Un chef de projet chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat ;
- Des groupes de travail thématiques pourront être constitués afin de réunir les acteurs impliqués dans la réalisation de fiches actions.

Ils s'accordent sur

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...) ;
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;

- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4 - Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée, dument approuvée par les signataires concernés.**

Elles feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des opérateurs publics signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et disponibilités d'enveloppe.

De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité de pilotage local. Le comité de pilotage régional en sera informé.

Axe 1 – Attirer

1.1 Développer l'attractivité du territoire

- 1.1.1 Requalification de la ZAC Grenoble Air Parc
- 1.1.2 Promotion du territoire et mobilisation du foncier pour les entreprises industrielles

1.2 Optimiser le cadre de travail et de vie

- 1.2.1 Accueil des nouveaux arrivants sur le territoire
- 1.2.2 Solutions d'hébergements en Bièvre Isère
- 1.2.3 Solutions de restauration en Bièvre Isère

Axe 2 – Innover

2.1 Favoriser la transition énergétique

- 2.1.1 Améliorer la performance énergétique des entreprises industrielles
- 2.1.2 Favoriser le traitement innovant des déchets sur le territoire de Bièvre Isère
- 2.1.4 : Décarbonisation des exploitations agricoles
- 2.1.9 : Développer la mobilité alternative (entreprises)

2.2 Se préparer à l'industrie du futur et à l'international

- 2.2.1 Transition numérique, cyber-sécurité et industrie 4.0

Axe 3 – Recruter

3.1 Promouvoir les métiers et savoir-faire industriels

- 3.1 Promouvoir les métiers et savoir-faire industriels d'aujourd'hui et de demain

3.2 Conseiller et relayer sur les ressources humaines

- 3.2 Conseiller et relayer sur les ressources humaines
- 3.3 Soutien du Volontariat Territorial en Entreprises

Axe 4 – Simplifier

- 4.1 Renforcer Bièvre Isère en tant qu'interlocuteur local privilégié pour les entreprises

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans pour effet du 1^{er} Janvier 2020 jusqu'au 31 Décembre 2022.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 - Suivi et évaluation

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fournira un outil de suivi des plans d'actions des Territoires d'Industrie en lien avec les partenaires concernés.

Cet outil permettra de contribuer au pilotage régional et national et au suivi de l'avancement du dispositif.

Les partenaires s'engagent à communiquer au Comité de pilotage régional toute information qui permettra de connaître les modalités de mise en œuvre du programme et les résultats obtenus.

Les partenaires nationaux fourniront une grille d'analyse et d'indicateurs qui contribueront à réaliser l'évaluation du plan d'action.

Article 7 – Modification du périmètre du territoire d'industrie

En Novembre 2019, la carte des territoires d'industries a été modifiée. Désormais à l'échelle nationale, ce sont 146 territoires d'industries identifiés. Le Territoire de l'intercommunalité Saint Marcellin Vercors Isère a été labellisé et intégré au territoire d'industrie de Bièvre Isère. D'un commun accord, il sera convenu de procéder à un avenant au présent contrat afin d'intégrer ce nouveau périmètre.

Dans cet avenant :

- Sera modifié le périmètre du territoire d'industrie de Bièvre Isère et ainsi intégrée Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ;
- Sera précisé le mode de gouvernance
- Seront intégrées les nouvelles fiches-actions

Article 8 - Traitement des litiges

À défaut d'accord amiable, le règlement des litiges se fera devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Saint Etienne de Saint Geoirs, le 23 mars 2021, en un exemplaire

Pour Bièvre Isère Communauté
Yannick NEUDER, Président



Pour la Région Auvergne Rhône Alpes
Yannick NEUDER, Vice Président



Pour les industriels
Marc-Antoine BLIN, Président d'Elydan



Pour l'Etat
Lionel BEFFRE, Préfet



Pour l'Etat
Jean-Yves CHIARO, Sous-Prefet de Vienne
Représentant de Territoire d'Industrie

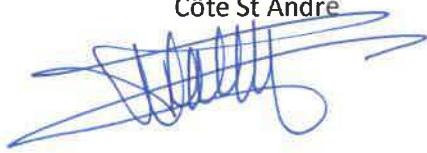


Pour la Dirccte Auvergne Rhône Alpes
Marilyne MARTINEZ, Directrice de l'unité
départementale Isère



Pour Pôle Emploi

Nathalie LAJOUANNIQUE, Directrice Agence La
Côte St André



Pour Business France

François REMOVILLE, Directeur Interrégional



Pour l'Education Nationale

Viviane HENRY, Directrice Académique des
Services Isère



Pour BPI France

Sébastien SCHMITT, Directeur Régional



Pour la Banque des Territoires

Corinne STEINBRECHER, Directrice Territoriale
Arc Alpin



**Pour la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat Isère**

Philippe TIERSEN, Président



**Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie Grenoble**

Jean-Louis BROGLIO, Trésorier



Pour Action Logement

Noël PETRONE, Directeur Régional



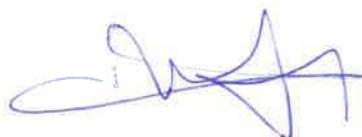
**Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie Nord Isère**

Daniel PARAIRE, Président



Pour Tenerdis

Elisabeth LOGEAIS, Déléguée Générale



Pour l'ADEME

Jérôme D'ASSIGNY, Directeur Régional



**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER **INNOVER** **RECRUTER** **SIMPLIFIER** **Intitulé de la Fiche action****1.1.1 Requalification de la Zone d'Activités Grenoble Air Parc****Maître d'ouvrage de l'opération**

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Etat – Région Auvergne Rhône Alpes

Description de l'action

La requalification de la Zone d'Activités Grenoble Air Parc passe par :

- l'amélioration de l'accès à la Zone (création d'une nouvelle voirie et modification de la circulation)
- la création d'espaces pour les modes de circulation dits Actifs
- la végétalisation de la Zone
- l'acquisition du tènement de la friche industrielle afin de requalifier le bâtiment et de mobiliser le foncier pour la création de la nouvelle voirie

Cela passe aussi par des aménagements qualitatifs annexes mais particulièrement stratégiques pour la Zone d'Activités. Il sera étudié :

- la mise en place d'un tri des ordures ménagères
- la mise en place de relais d'informations en complément des RIS déjà existants (ex : panneau numérique...).
- Tous autres aménagements répondant aux besoins des entreprises et améliorant la qualité des prestations sur la Zone

Diagnostic de la situation

Située à Saint Etienne de Saint Geoirs sur plus de 140 Ha, Grenoble Air Parc, dont la vocation est davantage industrielle, est la principale Zone d'activités du territoire de Bièvre Isère. En sortie immédiate de l'Axe de Bièvre et desservant directement l'Aéroport Grenoble Alpes Isère, ce parc bénéficie d'une position stratégique. Aujourd'hui, plus de 70 entreprises sont installées représentant près de 1000 emplois. Un peu moins du tiers de la Zone reste à commercialiser.

Néanmoins, plusieurs constats sont avérés qui pèsent sur le développement optimal du Parc :

- Une véritable problématique concernant l'entrée de la Zone depuis le rond-point de sortie de l'Axe de Bièvre qui est : peu sécuritaire, assez confidentielle et mal proportionnée par rapport aux besoins actuels et futurs de la Zone (notamment les flux de PL)
- Une entrée marquée aussi par une friche industrielle qu'il convient de requalifier
- L'absence d'espace pour les modes de circulation dits « actifs » alors qu'il y a une recrudescence des besoins en matière liés au développement de la Zone commerciale de St Etienne de St Geoirs.

Objectifs

Améliorer la qualité des aménagements de la ZAC Grenoble Air Parc afin d'en faire un véritable parc d'activité vitrine pour le territoire de Bièvre Isère et ainsi attirer de nouvelles entreprises industrielles (développement exogène).

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Acquisition foncière	785 000€
Travaux d'aménagement	2 348 410.68€
TOTAL PREVISIONNEL	3 133 410 68€

Nature du soutien demandé

Expertise
Financement

Calendrier

2019 : acquisition foncière
2020-2022 : réalisation des travaux

Indicateurs de suivi et de performance

Acquisition foncière
Réalisation des travaux
Réalisation d'aménagements annexes

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

1.1.2 Promotion du territoire et mobilisation du foncier pour les entreprises industrielles

Maître d'ouvrage de l'opération

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Auvergne Rhône Alpes Entreprises – Etat – Business France

Description de l'action

Mener une stratégie de promotion active du territoire en mobilisant les outils marketings adaptés (animation du réseau de prescripteurs, présence en salons...)

Commercialiser le foncier disponible

Promouvoir et impulser l'installation sur des bâtiments existants (mise en relation sur les friches, maintien et développement de la base des locaux disponibles...)

Réaliser un audit du foncier et des bâtiments ou friches industrielles disponibles sur le territoire (cartographie...)

Reconcevoir la politique d'installation des entreprises : mise en application d'autres modalités pour les projets industriels à potentiels d'emplois (bail à construction, crédit-bail...)

Favoriser la mise à disposition de « sites industriels clés en main »

Porter des demandes de dérogations administratives en cas de blocage sur des projets à fort potentiel d'emplois

Diagnostic de la situation

Situé à 45 minutes de Grenoble et de Vienne et à 1h de Lyon et Valence, le territoire de Bièvre Isère bénéficie d'une position stratégique de « carrefour régional ». Desservi par l'Axe de Bièvre qui se situe en sortie directe de l'A48, ainsi que par l'aéroport Grenoble Alpes Isère dont l'aviation d'affaires ne cesse de se développer, le territoire bénéficie d'atouts propices à l'installation de nouvelles activités en particulier industrielles. Le territoire compte actuellement 17 Zones d'Activités Economiques représentant près de 280 Hectares de fonciers économiques. Si des disponibilités foncières subsistent, le territoire n'échappe pas à la tendance de raréfaction surtout au niveau de la création ou l'extension de Zones d'activités.

Objectifs

Développer une image « industrielle » attractive

Favoriser l'installation et le développement des entreprises

Favoriser la création d'emplois sur le territoire

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel

Nature du soutien demandé

Calendrier

2019-2022 : poursuite des commercialisations et des suivis de projets

Fin 2019 :

- Recrutement d'un/e chargé/e de mission en implantation d'entreprise et promotion du territoire
- Travail avec les partenaires et entreprises sur le développement de l'attractivité du territoire

2020 : Définition d'une stratégie de promotion et de commercialisation

2020-22 : Mise en œuvre de la stratégie de promotion et de commercialisation

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre d'entreprises installées et créations d'emplois générés

Nombre de m² commercialisés

Nombre d'actions marketings mises en place

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

1.2.1 Accueil des nouveaux arrivants sur le territoire

Maître d'ouvrage de l'opération

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Bièvre Isère : Services culture, sport, Communes, Office de Tourisme ; Département de l'Isère

Description de l'action

Attirer de nouvelles entreprises et collaborateurs passe par la mise en œuvre d'actions relevant du marketing territorial. Il faut valoriser la position stratégique de carrefour régional de Bièvre Isère.

De façon très pragmatique, il est proposé dans un premier temps de réaliser un « guide du nouvel arrivant » de sortes à faciliter l'arrivée de nouveaux collaborateurs sur le territoire. Les entreprises auront ainsi un support à joindre éventuellement en entretien ou à l'offre. Il conviendra d'adapter ce support aux différents usages (site internet, Réseaux sociaux, print...).

En plus de cette action très concrète, il conviendra de travailler sur d'autres supports/canaux toujours dans l'optique d'opérer une véritable stratégie de Marketing Territorial.

En plus de ce volet orienté plutôt « loisirs/services », il convient de coupler ce guide et de fournir un véritable « kit du nouvel arrivant » (en tant que collaborateur) pour faciliter au mieux les prises de postes et dégager toutes les contraintes qui s'y accollent.

Diagnostic de la situation

Afin que la mise en œuvre du dispositif Territoire d'industrie en Bièvre Isère soit pragmatique et s'adapte au mieux aux besoins des entreprises industrielles, des réunions et groupes de travail ont été organisés en présence des entreprises. Les entreprises ont ainsi fait remonter leurs besoins de façon très concrète. Les entreprises constatent un relativement faible turn over lié à la bonne qualité de vie sur le territoire. Par contre, elles rencontrent des difficultés à attirer de nouveaux collaborateurs car cette qualité de vie et les offres de services sur le territoire sont mal connues. L'image du territoire de Bièvre Isère doit être valorisée tant au niveau des services sur le territoire (producteurs locaux, associations, écoles, crèches, médicales/professions libérales...) mais aussi par sa proximité avec les agglomérations voisines qui permet une certaine complémentarité (Vienne, Voiron, Grenoble, Bourgoin Jallieu). En effet, cette proximité ne doit pas être vue seulement comme

une concurrence accrue : il faut tirer profit de cette position à mi-chemin entre Grenoble et Lyon.

Objectifs

Développer l'attractivité du territoire de Bièvre Isère

Favoriser l'arrivée de nouveaux collaborateurs sur le territoire

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Agence de communication	2000€
Impression des supports	3000€
TOTAL	5000€

Nature du soutien demandé

Calendrier

Mise en œuvre 2020-2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre de supports et projets lancés

Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019

ATTRIRER **INNOVER** **RECRUTER** **SIMPLIFIER** **Intitulé de la Fiche action****1.2.2 Solutions d'hébergements en Bièvre Isère****Maître d'ouvrage de l'opération**

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Office de Tourisme Terres de Berlioz – Action Logement – Département de l'Isère – Service Habitat de Bièvre Isère

Description de l'action

Attirer de nouvelles entreprises et collaborateurs passe par l'optimisation du cadre de travail et de vie. Pour répondre aux besoins en matière d'hébergements, il est proposé d'intervenir sur deux volets :

- Relais/mises en relations : il s'agit de répondre aux besoins d'hébergements à court terme. En partenariat avec les Offices du Tourisme, il est proposé de relayer les offres du territoire (gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie...) aux entreprises. Il faudra travailler sur un support adapté. Il est proposé aussi de relayer aux entreprises les solutions proposées par Action Logement (financements, accompagnement à la recherche...) pour favoriser l'accueil d'un nouveau collaborateur.
- Investissement : Face à la demande, il convient aussi d'intervenir à plus long terme. La question se pose d'offrir de nouvelles solutions d'hébergements sur le territoire qui profiteraient aux nouveaux salariés, étudiants, alternants... Il convient dans un premier temps de mener une étude de marché et de prospection d'éventuels investisseurs dans l'objectif d'offrir un nouvel espace d'hébergements moderne, qualitatif et tout équipé.

Il faut donner aux entreprises la vision du parc de logement sur le Territoire autant occasionnel (gîte, appart hôtel...) avec un classement de ces hébergements (pour que la prestation soit conforme aux attentes) mais aussi sur l'état du parc de logement « habitat » (habitat social notamment). Dans la mise en œuvre opérationnelle, il conviendra de multiplier les canaux pour communiquer de façon adaptée auprès des entreprises.

Diagnostic de la situation

Afin que la mise en œuvre du dispositif Territoire d'industrie en Bièvre Isère soit pragmatique et s'adapte au mieux aux besoins des entreprises industrielles, des réunions et groupes de travail ont été organisés en présence des entreprises. Les entreprises ont ainsi fait remonter leurs besoins de façon très concrète. L'offre en hébergements est un argument

de taille en matière d'attractivité surtout dans le cadre de la prise d'un nouveau poste. Il faut dégager les collaborateurs d'un maximum de contraintes. Certaines entreprises ont souligné une certaine pénurie d'offres sur le secteur. Cela peut freiner les recrutements d'autant plus qu'il y a un certain différentiel de coûts sur tout le secteur Rhône-Alpes par rapport à d'autres régions de France. Mais aussi, les entreprises manquent d'informations sur les hébergements « à court terme » pour accueillir des collaborateurs d'autres sites, clients fournisseurs....

Objectifs

Développer l'attractivité du territoire de Bièvre Isère

Favoriser l'arrivée de nouveaux collaborateurs sur le territoire

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel

Nature du soutien demandé

Calendrier

Mise en œuvre 2020-2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre de supports et projets lancés

Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019

ATTRIRER **INNOVER** **RECRUTER** **SIMPLIFIER** **Intitulé de la Fiche action****1.2.3 Solutions de restauration en Bièvre Isère****Maître d'ouvrage de l'opération**

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager**Description de l'action**

Pour répondre aux besoins des entreprises en matière de restauration, il est proposé d'intervenir à plusieurs niveaux :

- 1) Relayer l'offre disponible sur le territoire
- 2) Partager les bonnes pratiques des entreprises en la matière (livraisons de repas...)

Face à la demande des entreprises de couvrir le besoin en restauration, il est proposé :

- 1) De réaliser un diagnostic : référencer les besoins réels des entreprises sur le secteur (potentiels salariés actuels et à venir)
- 2) D'étudier les modèles de restauration qui fonctionnent
- 3) De lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'une offre en restauration « collective » (quantité requise, faisabilité d'un montage en RIE)
- 4) Si le seuil plancher des besoins est atteint, de lancer un appel à projet après d'un investisseur.

Des études ont déjà été menées pour l'installation d'une nouvelle offre en immobilier d'entreprises du type tertiaire avec espaces de coworking sur Bièvre Isère. Il conviendra de mener les projets en parallèle en étudiant la possibilité de faire un unique appel à projets ou du moins travailler de sorte à mutualiser les espaces.

Si un espace de restauration collective se met en place sur le territoire et plus généralement, il conviendra de déployer les bonnes pratiques afin de réduire le gaspillage alimentaire.

La solution envisagée :

- Donner l'information en temps réel à la clientèle de la quantité de nourriture jetée donc gaspillée. Par exemple le département RSE de SODEXO travaille sur la mise en place d'une balance spécifique connectée. Processus à industrialiser, il pourra être étendu à tous restaurants, RIE, fast-food, cuisines centrales....

Diagnostic de la situation

Dans le groupe d'industriels associés à la démarche territoire d'industrie, est remonté à quasi l'unanimité le besoin de solutions en matière de restauration. Pour autant, il existe des solutions sur le territoire et des bonnes pratiques en entreprises qu'il convient de diffuser et

de partager. Si la mise en place d'une nouvelle offre du type Restauration collective ou RIE est complexe (et coûteuse) à mettre en œuvre, il convient d'aborder cet enjeu de façon très pragmatique en ciblant très précisément les besoins des entreprises.

Objectifs

Favoriser l'attractivité du territoire (salariés et entreprises)

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel

Nature du soutien demandé

Financier

Calendrier

Partage de bonnes pratiques : 2020-2022

Diagnostic : 2020

Etude faisabilité : 2021

Si potentialité : lancement d'un appel à projets en 2021-2022

Indicateurs de suivi et de performance

Partage de l'information/des bonnes pratiques (nombre de relais, publications...)

Lancement de l'enquête/diagnostic/étude

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Octobre 2019**

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

2.1.1 Améliorer la performance énergétique des entreprises industrielles

Maître d'ouvrage de l'opération

Bièvre Isère Communauté

EDF

Partenaires à engager

Ademe, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, CCI Nord Isère, Service Développement Durable de Bièvre Isère

Description de l'action

Le territoire de Bièvre Isère souhaite donner une dimension forte à la transition énergétique dans le cadre de la labellisation territoire d'industrie. Très concrètement, il est proposé d'accompagner les entreprises pour leur permettre d'améliorer leur performance énergétique.

Cela passe par :

- L'organisation de réunions thématiques et collectives pour connaître les réglementations en vigueur et à venir et les dispositifs qui existent
- Réalisation d'audits énergétiques/visites énergie permettant d'identifier de façon exhaustive tous les usages du site et leur mode de fonctionnement. Ces différents audits ont pour but de recenser les flux : eau – énergie – déchets avec des préconisations très concrètes pour réduire les consommations donc les dépenses sur ces différents postes
- Relayer aux entreprises les différents dispositifs en vigueur couvrant les investissements en performance énergétique (Dispositif CEE, Fonds de chaleur de l'Ademe....)
- Promouvoir auprès des entreprises les enjeux et intérêts de nommer un « référent énergie » au sein de l'entreprise sachant qu'il existe un programme PRO-REFEI qui finance entre 50% et 100% des coûts de formation. Les gains potentiels réalisables par la mise en œuvre des actions identifiées au cours des audits représentent entre 10 % et 25 % de la facture énergétique annuelle de l'entreprise.

EDF de son côté, a défini une stratégie baptisée CAP 2030 qui a pour ambition d'accompagner les entreprises et les territoires dans leur performance économique et environnementale. Pour chaque industriel qui souhaitera s'engager, il pourra leur être proposé :

- Un audit initial permettant d'identifier de façon exhaustive tous les usages du site concerné et leur mode de fonctionnement.
- L'accompagnement ISO 50001 : permettre à chaque site industriel d'établir les systèmes et processus nécessaires à l'amélioration continue de la performance énergétique, incluant l'efficacité, les usages et la consommation énergétique.
- Construction de la planification énergétique individuelle : mise en place de séances collectives (apports théoriques sur la norme, construction d'indicateurs de performance, veille technologique et réglementaire...), mise en place de séances individuelles (lancement du projet en entreprise, définition du périmètre, visite des installations, module de formation et d'information...)
- Construire une revue énergétique individuelle par site industriel (suite à l'audit énergétique)
- La définition des différents usages/de la ou des situations de référence
- D'identifier les indicateurs de performance énergétique
- La formalisation d'un plan d'actions de management de l'énergie permettant d'atteindre les objectifs et cibles retenues
- L'aide au perfectionnement et la mise en œuvre d'un outil du suivi énergétique

Diagnostic de la situation

Selon le secteur industriel, l'énergie peut représenter jusqu'à 30% des coûts de fabrication et une entreprise sur deux peut diminuer d'au moins 17% sa facture énergétique grâce aux préconisations identifiées au cours d'un audit énergétique.

Dans le même temps, l'optimisation des consommations énergétiques rentre peu à peu dans la réglementation. Par exemple, conformément à la directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique et à la loi n°2013-619 du 16 Juillet 2013, certaines entreprises sont soumises à l'audit énergétique obligatoire (+250 salariés / CA > 50 millions d'euros).

Objectifs

Sensibiliser les entreprises à l'importance de la performance énergétique pour leur compétitivité

Améliorer la performance énergétique des entreprises industrielles : maîtrise des budgets énergétiques, faire face aux fluctuations du prix des énergies, rationaliser les investissements, disposer d'un avantage concurrentiel dans certains appels d'offres, renforcer l'image de marque...

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
TOTAL	

Nature du soutien demandé

Calendrier

2020 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre de réunions organisées

Nombre d'entreprises accompagnées

Nombre de projets lancés/certifications

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Octobre 2019**

 ATTIRER

 INNOVER

 RECRUTER

 SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

2.1.2 Favoriser le traitement innovant des déchets sur le territoire de Bièvre Isère

Maître d'ouvrage de l'opération

Mutualisation et mise en place de solutions de tri sélectif sur les ZAE : Bièvre Isère Communauté

Traitement des biodéchets : GDA Environnement filiale Samsic Facility

Recyclage des polystyrènes : Knauf Industries

Mise en place d'une organisation pour l'enlèvement des DIB (déchets industriels banales) et des DID (déchets industriels dangereux) : PRM/DEFIREC

Partenaires à engager

Service Environnement de Bièvre Isère, ADEME, CCI Nord Isère

Description de l'action

Le territoire de Bièvre Isère souhaite donner une dimension forte à la transition énergétique dans le cadre de la labellisation territoire d'industrie. Il est proposé d'intervenir pour faciliter la gestion des déchets des entreprises industrielles :

- En proposant des solutions en matière de tri sélectif sur les ZAE
- En pilotant une mutualisation de la gestion des déchets des entreprises

De façon générale et globale il convient de :

Mettre en place une organisation pour l'enlèvement des DIB (déchets industriels banales) et des DID (déchets industriels dangereux) :

L'objectif est de centraliser et de faciliter le recyclage des déchets pour les industries. Il est nécessaire pour cela :

- D'identifier le type de déchets
- Mesurer la quantité de déchets par type
- Organiser des collectes pour les industries/trouver une centrale
- Etudier la faisabilité du projet

De façon opérationnelle il est proposé de favoriser le partage des bonnes pratiques en la matière entre entreprises pour développer des solutions mutualisées préservatrices de l'environnement.

Voici des exemples de procédés :

Traitements des bio déchets

La réglementation impose aux différents producteurs de biodéchets (actuellement à plus de 10 tonnes par an) de les trier pour les orienter vers des filières agréées spécifiques

(compostage ou méthanisation). A partir de 2024, la loi imposera à tous les producteurs de biodéchets de les faire traiter dès le premier kilogramme généré, y compris pour les particuliers. Or les solutions actuelles imposent des contraintes : de place (stockage en bac), d'hygiène (nettoyage des bacs), énergétique (local réfrigéré), écologique (transport des déchets) et financière.

Il existe ainsi un procédé innovant de déshydratation thermique des biodéchets, in-situ. Séparation par évaporation de l'eau (80 à 90%) par un processus efficace et fiable de malaxage et de chauffage indirect.

Recyclage des polystyrènes

La société Knauf Industries basée notamment à Saint Etienne de Saint Geoirs, propose une solution afin de recycler les polystyrènes. Par polymérisation du styrène et d'un agent d'expansion : le pentane, il devient le polystyrène expansible qui est réutilisé en tant que matière première pour la fabrication d'emballages ou de prototypes.

Développer les solutions alternatives au plastique à usage unique

Là encore, il s'agit de diffuser les bonnes pratiques aux entreprises par exemple du type écocup pour remplacer les gobelets en plastique. La société Rossignol a développé une éco tasse qui se plie très aisément. Ainsi, les opérateurs/logisticiens etc peuvent l'avoir toujours sur eux contrairement à d'autres matières comme le MUG qui n'est pas envisageable pour ces agents. Ces tasses réutilisables ont l'avantage d'être adaptées à toutes situations/collaborateurs : réunions, accueil de clients, opérateurs....

Sensibilisation à l'économie circulaire et amélioration des performances environnementales des entreprises

Mobiliser l'expertise de la CCI Nord Isère pour favoriser la mise en place d'opérations d'écologie industrielle et territoriale grâce notamment à l'outil PNSI (Programme national de synergies interentreprises).

Enfin, plus généralement, il conviendra de recenser et de favoriser le partage des bonnes pratiques sur tous les déchets liés à l'activité industrielle.

Diagnostic de la situation

Durant l'été 2018, une enquête a été menée auprès des entreprises de la Zone d'activités Grenoble Air Parc. Pour beaucoup, la mise en place d'une mutualisation des déchets entre entreprises serait souhaitée. De même, dans le cadre des réunions préparatoires avec les entreprises industrielles dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Territoire d'industrie, les entreprises ont fait remonter le besoin de créer des aménagements spécifiques sur les Zones d'Activités.

Objectifs

Se conformer et anticiper la réglementation en vigueur

Mettre en place des solutions économiques, écologiques, énergétiques et financières

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Traitements des biodéchets (ingénieur de projet, matériel et frais associés, développement produit/essais, industrialisation)	775 000€

TOTAL	

Nature du soutien demandé**Calendrier**

2020 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre de solutions mutualisées mises en place

Nombre d'installations réalisées

Territoire d'industrie

Bièvre Isère

Action territoriale

Décembre 2019

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

2.1.4 Décarbonisation des exploitations agricoles

Maître d'ouvrage de l'opération

Serge FAURE, Président de la Section volaille de chair de VALSOLEIL, 17 rue des charmilles ZA La Pimpie BP31 26120 MONTELIER.

Frédéric Joubert, Président de Verelec, ZAC Grenoble air parc, 90 Av louis Blériot, 38250 Saint Etienne de Saint Geoirs.

Gaëtan Laval, Ingénieur à l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture, 42 Rue Georges Morel CS 60057 | 49070 Beaucouzé)

Partenaires à engager

Un distributeur d'énergie pour l'offre de fourniture électrique,

Schneider électrique pour les équipements,

ENEDIS l'alimentation.

Description de l'action

Accompagner les exploitations avicoles actuelles et futures dans la décarbonisation de leur mode chauffage.

Le groupement Val-Soleil avec le concours de l'entreprise VERELEC et de l'Institut Technique de l'Aviculture souhaite mener cette réflexion dans la filière volaille de chair pour des productions standards ainsi que pour des productions sous label de qualité.

Le chauffage des bâtiments de production de volailles est majoritairement assuré par des systèmes utilisant du gaz propane. A ce jour, peu d'alternatives viables économiquement sont proposées aux éleveurs, ce qui ne favorisent pas l'utilisation de nouvelles sources d'énergie pour le chauffage. Un système de chauffage électrique à infrarouge long pourrait être une alternative au système conventionnel (absence de combustible fossile, réduction du brassage, assainissement des parois).

Pour que le système attire les exploitants avicoles, il est indispensable de déterminer les retombés techniques et économiques de celui-ci.

Plan d'action simplifié.

- Développer un produit répondant aux besoins des productions avicoles,
- Réaliser une étude de dimensionnement avant d'installer le système en exploitation,

- Réaliser des essais sur plusieurs exploitations avicoles équipées de panneaux rayonnants électrique à infrarouge,
- Valoriser la technologie de panneaux rayonnants électrique à Infrarouge Long auprès de la profession.

Par ailleurs, un premier projet piloté par l’Institut Technique de l’Aviculture a été soumis à l’appel à projet CASDAR Recherche Technologique 2019 (Compte d’affectation spécial « Développement agricole et rural ») du Ministère de l’Agriculture afin d’étudier expérimentalement le dispositif proposé par VERELEC. Un concours de l’ADEME a également été sollicité afin de fiabiliser le projet.

Budget prévisionnel

Budget projet	
Un ingénieur projet	65 000,00 €
Matériel et frais associés	20 000,00 €
Équipements des exploitations	250 000,00 €
Industrialisation	165 000,00 €
	500 000,00 €

Nature du soutien demandé

Autres besoins ; finance, locaux, partenariats, etc.

Partenaire local : exploitation de M. FARNOUX Hubert, Saint Hilaire de la côte (38260)

5 autres exploitations à trouver :

- 1 autre locale en exploitation intensive,
- 2 en Bretagne, un label rouge un intensif,
- 2 dans le Sud, un label rouge un intensif,

Objectifs et Indicateurs de suivi et de performance

Emplois créés dans l’industrie :

9000 exploitations à équiper.

Emplois industriels	2020	2021	2022	2023
Ingénieur projet	1	1	1	1
Opérateur sur ligne de production		3	5	12
Solde	1	4	6	13

Evolution des taxes sur le gaz pour pousser à la décarbonisation.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taxes / tonnes	66.30€	132.5€	199.00€	265.00€	331.30€

Prix d'une tonne de gaz : 650.00€

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

2.1.9 Développer la mobilité alternative (entreprises)

FICHE A CREER

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER **INNOVER** **RECRUTER** **SIMPLIFIER** **Intitulé de la Fiche action****2.2.1 Transition numérique, cyber-sécurité et industrie 4.0****Maître d'ouvrage de l'opération**

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Chambre de Commerce et d'industrie Nord Isère, Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Isère, les Services de l'Etat (gendarmerie....), Région Auvergne Rhône Alpes (ENE ma solution numérique, ambition PME), Auvergne Rhône Alpes Entreprises

Description de l'action**Deux axes distincts :****1) Transition numérique et cyber-sécurité**

Afin de faciliter la transition numérique au sein des entreprises Bièvre Iséroises, il s'agit de mettre en œuvre des accompagnements spécifiques en mobilisant l'expertise des chambres consulaires.

Sur demande des entreprises, des RDV-conseils seront effectués par les experts. Ces RDV prendront la forme de diagnostics mais aussi de coachings individuels.

Parallèlement, des conseils seront déployés sur le territoire en matière de cyber sécurité. Ceci est déjà mis en place dans le cadre des « RDV Bièvre Isère Eco » avec l'intervention de la gendarmerie.

2) Industrie 4.0

Accompagner les industriels dans leur transformation vers l'industrie 4.0, les sensibiliser à :

- L'évolution du modèle économique
- L'optimisation/rationalisation des flux
- L'intérêt et la nécessité d'une usine agile et automatisée, numérique et connectée

Il s'agira de mobiliser l'expertise de nos partenaires, notamment Auvergne Rhône Alpes Entreprises à travers : de la sensibilisation/des journées d'informations, de l'expertise/conseil individuel, mise en réseau, identification des dispositifs de financements potentiels.

Des réunions collectives sous formes d'ateliers, webinaire... pourront aussi être organisées dans ce cadre.

Diagnostic de la situation

La transition numérique est un aspect stratégique pour les entreprises d'aujourd'hui et de demain. Pour certaines, leur modèle initial de développement peut être remis en cause tant les contours sont nombreux (nouveaux procédés, nouvelles pratiques de consommation, nouvelle organisation dans l'entreprise...). Dans le même temps, le déploiement de ces nouveaux usages entraîne une montée en puissance de la « cyber insécurité ». La typologie d'entreprises notamment industrielles en Bièvre Isère est très majoritairement en TPE et PME. Bons nombres d'industriels font remonter leur besoin de conseils en la matière d'autant plus que la « cyber insécurité » touche aussi bien les grands groupes.

Objectifs

Accroître la compétitivité des entreprises
 Améliorer la visibilité des entreprises
 Optimiser la gestion quotidienne des affaires
 Sécuriser les entreprises

Budget prévisionnel

A titre indicatif à re-budgétiser avec les chambres consulaires

Opération	Budget prévisionnel
Accompagnements CMA (10/an)	17 550€ (co-financement à hauteur de 30% par la CMA)
Accompagnements CCI (30 diagnostics + 24 accompagnements spécifiques)	23 340€
Organisation des RDV Bièvre Isère Eco	1500€
TOTAL	42 390€

Nature du soutien demandé

Financement
 Expertise
 Préconisations de l'Etat

Calendrier

2019 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre d'entreprises « démarchées »
 Nombre d'entreprises accompagnées
 Nombre de réunion/cession « Bièvre Isère Ecos » organisées
 Nombre d'entreprises présentes à ces cessions

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

3.1 Promouvoir les métiers et savoir-faire industriels

Maître d'ouvrage de l'opération

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Pôle Emploi, BPI France, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, lycées, Délégation académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, Action Logement, Syndicats professionnels de branches, opco, Agefiph, APEC

Description de l'action

Mener une véritable opération de valorisation des métiers et savoir-faire industriels du territoire pour créer/développer le vivier des professionnels de l'industriel d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce cadre, seront mis en place et/ou confortés sur le territoire :

- L'organisation de visites d'entreprises sur le territoire de Bièvre Isère au profit des lycées et collèges du territoire afin de faire connaitre les métiers, l'organisation, la vie de l'entreprise et susciter l'attrait auprès des jeunes du territoire. Bièvre Isère Communauté intervient en tant que facilitateur : accompagne les lycées dans la recherche de l'entreprise et effectue la promotion de ce dispositif auprès des entreprises. Ces visites d'entreprises pourront être ouvertes à des demandeurs d'emplois et aux conseillers Pôle Emploi ;
- L'organisation du Forum des Métiers et sa promotion active (déjà 8 éditions sur le territoire). Chaque année ce sont plus de 30 stands et 80 exposants accueillant plus de 1600 élèves (11 établissements scolaires). Ce forum est aussi ouvert aux demandeurs d'emplois ;
- Recenser les branches ;
- Mobiliser le conseiller dédié au sein de Pôle Emploi afin de mener des actions complémentaires pour développer l'attractivité du secteur.
- Mobiliser les différents canaux (intervention dans les lycées, forum des métiers...) afin de relayer les nouveaux métiers notamment en lien avec la transition énergétique.

Diagnostic de la situation

Aujourd'hui, le secteur industriel représente près de 22% des emplois sur le territoire de Bièvre Isère, un vivier à préserver. Néanmoins, bon nombre d'entreprises peinent à recruter.

Cela provient à la fois du déficit d'image du secteur industriel mais aussi du besoin de faire connaitre Bièvre Isère en tant que véritable bassin d'emplois industriels. Il y a un besoin de faire connaitre les entreprises et métiers recherchés sur le territoire.

Objectifs

Redorer l'image des métiers industriels notamment auprès de jeunes et étudiants afin de rendre nos entreprises industrielles plus attrayantes et répondre à leurs besoins de recrutement.

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Organisation d'un forum/an	18 000€ cofinancement 50% AURA
Visite des entreprises - transport	4800€ (sur la base de 10 visites/an)
Autres	-
TOTAL DEJA BUDGETÉ	22 800€

Nature du soutien demandé

Financement du transport par car

Calendrier

2019 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre de visites d'entreprises organisées
 Nombre d'élèves présents à ces visites et nombre d'élèves satisfaits
 Nombre de participants au Forum
 Nombre d'exposants au Forum
 Actions complémentaires mises en place en partenariat avec Pôle Emploi

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER **INNOVER** **RECRUTER** **SIMPLIFIER** **Intitulé de la Fiche action****3.2 Conseiller et relayer sur les Ressources Humaines****Maître d'ouvrage de l'opération**

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Pôle Emploi, Direccte, CMA38, APEC, OPCO, Syndicats professionnels de branche, AGEFIPH, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, CCI Nord Isère

Description de l'action

Face aux différents constats effectués sur le territoire, Bièvre Isère Communauté propose de se positionner en tant que rôle de facilitateur pour ses entreprises.

Cela passe par la mise en place et/ou le développement de :

- l'espace « offres d'emplois en Bièvre Isère ». Une page dédiée sur le site internet bievre-isere.com a été lancée début Juillet afin de recenser toutes les offres sur le territoire : CDI, CDD, alternance, Jobs d'été... et ainsi de mettre un portail unique pour le territoire qui recense tous les types d'offres possibles. Il convient désormais de poursuivre le développement de cet outil en lien avec les remontées des entreprises ;
- réunions thématiques plus spécifiques sur les RH dans le cadre des RDV Bièvre Isère Eco (petits déjeuners), conférences, workshop, webinaire ;
- réseaux ou « club » de DRH sur le territoire pour faciliter la mise en réseaux, et le partage des bonnes pratiques ;
- prestations de conseils en RH notamment en mobilisant l'expertise de la Direccte et de l'APEC mais aussi d'Auvergne Rhône Alpes Entreprises : appuyer l'employeur sur sa fonction RH (recrutement, gestion des âges, plan de développement des compétences...) ;
- Prestations expertises RH (coaching individuel et réunions collectives)
- Etablir un diagnostic sur le territoire en vue de la mise en place d'une démarche GPECT : comparer les besoins des entreprises (donc les recenser) avec les ressources présentes sur le territoire (en termes d'effectifs et de compétences). Recenser les actifs qui partent chaque jour travailler dans les agglomérations voisines (en termes d'effectifs et de compétences) ;
- Des liens écoles-entreprises en recensant les écoles/formations correspondantes aux besoins des entreprises (l'alternance peine à se développer sur le territoire face à la difficulté des entreprises d'identifier les écoles).

Diagnostic de la situation

Avec une moyenne de 170 emplois créés par an (et près de 15 000 au total), le territoire de Bièvre Isère est pourvoyeur d'emplois. Néanmoins, bon nombre d'entreprises peinent à recruter et ce dans tous les secteurs d'activités. Le territoire est marqué par un déficit en offres de formation. De ce fait, le lien écoles/entreprises est quasi inexistant. De plus, le territoire de Bièvre Isère est marqué par un faible taux de rétention de l'emploi (47%). Ainsi, chaque jour ce sont 53% des actifs soit plus de 11 000 qui partent travailler à l'extérieur du territoire. Des compétences échappent.

Objectifs

Accompagner les entreprises dans leurs problématiques RH

Pallier aux difficultés de recrutement des entreprises

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Développement de l'espace offres d'emplois	10 000€
Prestations RH Direccte	En attente de voir avec la Direccte – possibilité co financement 50% ?
Organisation de RDV Bièvre Isère Eco (consultants...)	5000€
Diagnostic	20 000€
TOTAL PREVISIONNEL	35 000€

Nature du soutien demandé

Expertise (prestations conseils RH, consulting....)

Financement

Calendrier

2019 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Réalisation d'un diagnostic

Mise en place d'une boîte outil « école »

Nombre de RDV Bièvre Isère Eco réalisés

Nombre de prestations/interventions RH réalisées

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER

INNOVER

RECRUTER

SIMPLIFIER

Intitulé de la Fiche action

3.3 Soutien du Volontariat Territorial en Entreprises

Maître d'ouvrage de l'opération

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

BPI France, Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, Action logement, OPCO

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté souhaite soutenir le Volontariat Territorial en Entreprises. Ainsi, il est proposé de :

- Relayer/intervenir auprès différents interlocuteurs/dispositifs pour obtenir des aides (mobilité – logement)
- Favoriser le lien écoles/entreprises (faciliter la recherche d'organismes de formations adaptés aux métiers des entreprises industrielles du territoire).
- Constituer une bourse sur le territoire permettant de compléter le salaire des contrats en alternance ou en CDD pour permettre un certain défraiement des frais kilométriques ou des loyers dans le cas où un logement est pris sur le territoire. Il est proposé de créer une bourse à hauteur de 1200€ distribuée sur 6 mois (200€/mois) dans la limite maxi de 10 dossiers par année (et une enveloppe annuelle de 10 000€ au total). Cette bourse irait en complément des offres qui existent déjà (par exemple d'action logement), prioritaire aux VTE mais pouvant se généraliser aux contrats d'alternance des entreprises industrielles. L'enveloppe sera opérationnelle dès 2020 y compris sur les dossiers de l'année scolaire 2019-2020. Elle sera versée sous réserve que l'étudiant soit effectivement en poste. Les entreprises seront donc sollicitées pour justifier de la présence effective de l'étudiant.

Diagnostic de la situation

Lancé par l'Etat en partenariat avec BPI France lors du Conseil national de l'Industrie de Mai 2019, le Volontariat Territorial en Entreprises s'inspire très largement du VIE (Volontariat International en Entreprises) et a pour objectif de rapprocher les jeunes diplômés des PME-PMI industrielles. Ce dispositif est né du constat que près de 90% des entreprises peinent à recruter des talents (étude menée par BPI France). Si les VTE sont conclus en partenariat avec les écoles-les entreprises et BPI France, les territoires d'industries peuvent intervenir en support. Le territoire de Bièvre Isère ne dispose pas d'organismes de formation du supérieur, il faut donc capter les étudiants provenant de Grenoble ou Lyon ou autres agglomérations.

Le coût lié à l'hébergement et ou le transport constitue un frein (remonté par les entreprises du territoire) au recrutement des étudiants.

Objectifs

Améliorer l'attractivité des offres des entreprises du territoire

Attirer de nouveaux collaborateurs sur le territoire

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Bourse	30 000€ (10 000 sur 3 ans)
	30 000€

Nature du soutien demandé

Calendrier

2019 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Nombre de contrats VTE conclus

Nombre de contrats d'alternance conclus

Nombre d'emplois créés dans le secteur industriel

**Territoire d'industrie
Bièvre Isère
Action territoriale
Décembre 2019**

ATTRIRER **INNOVER** **RECRUTER** **SIMPLIFIER** **Intitulé de la Fiche action****4.1 Renforcer Bièvre Isère en tant qu'interlocuteur local privilégié pour les entreprises****Maître d'ouvrage de l'opération**

Bièvre Isère Communauté

Partenaires à engager

Etat – Région Auvergne Rhône Alpes – Auvergne Rhône Alpes Entreprises – CCI Nord Isère

Description de l'action

Plusieurs axes sont proposés :

1) Aiguiller/orienter sur les dispositifs

Dans une logique de simplification, il convient d'aiguiller au mieux les entreprises vers les dispositifs et/ou structures qui répondent à leurs besoins.

Le Pôle Développement Economique de Bièvre Isère Communauté doit renforcer son rôle de « portes d'entrées » pour les entreprises qui parfois encore ne pensent pas à solliciter les services de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il convient :

- De communiquer davantage sur les services déjà mis en place (installation/développement....)
- De constituer une véritable « boîte à outils » des dispositifs existants (aides financières, accompagnements....) en mobilisant notamment l'expertise de l'Auvergne Rhône Alpes Entreprises et de la CCI Nord Isère
- De davantage communiquer sur ces dispositifs via des séances d'informations collectives ou individuelles « B to B », via notamment l'Auvergne Rhône Alpes Entreprises
- D'accompagner l'entreprise dans la recherche d'interlocuteur et/ou dans le montage du dossier
- De recenser tous les blocages empêchant les PME de devenir des ETI et de s'engager à collaborer pleinement avec les Services de l'Etat et les organismes financeurs pour tenter de lever ces blocages

2) Mise en place de nouvelles démarches sur le territoire

Aussi, Bièvre Isère se propose d'impulser de nouvelles démarches sur le territoire notamment en matière de mutualisation de services (sécurité, déchets, informatique....).

De façon très opérationnelle, Bièvre Isère doit impulser le partage de bonnes pratiques entre entreprises, les pousser à réfléchir local. Il est proposé de créer un outil spécifique de partage d'informations sous la forme d'un intranet/réseau entre entreprises et animé par la

Communauté de Communes : une démarche particulièrement innovante sur un territoire. Les entreprises pourront ainsi optimiser plusieurs postes stratégiques (tarifs négociés, optimisation de la formation CV thèque...).

3) Faciliter les démarches

Pour faciliter l'installation et le développement des entreprises industrielles sur le territoire, il faut agir sur les délais d'instructions et accompagner ces entreprises au plus près de leurs besoins. Il conviendra de coopérer davantage avec les services de l'Etat afin de mieux anticiper les démarches administratives et les délais qui en découlent (archéologie...).

Diagnostic de la situation

Face à la multiplicité des structures, il est parfois difficile pour une entreprise de savoir vers qui se diriger aussi bien en cas de difficultés que d'opportunités d'investissements et/ou de développement. Dans le même temps et contrairement à la majorité des territoires d'industries d'Auvergne Rhône Alpes, Bièvre Isère est un territoire plutôt rural mais qui se développe par périurbanisation. De ce fait, Bièvre Isère est l'interlocuteur local et direct pour les entreprises. Il convient de renforcer ce rôle et de parvenir à une relation privilégiée avec les entreprises.

Objectifs

Faciliter la transparence des dispositifs en faveur des entreprises
 Renforcer le rôle de Bièvre Isère en tant qu'interlocuteur local pour les entreprises
 Mieux orienter les entreprises afin de simplifier la prise de contact et l'obtention d'aides pour tous projets
 Accompagner la croissance des PME vers des ETI

Budget prévisionnel

Opération	Budget prévisionnel
Passage en version payante du portail « intranet »	30 000€
	30 000€

Nature du soutien demandé

Le Pôle Développement Economique sollicite les Services de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes et d'Auvergne Rhône Alpes Entreprises pour établir ce recueil des différents dispositifs en vigueur.

Calendrier

2019 - 2022

Indicateurs de suivi et de performance

Réalisation du recueil des différents dispositifs
Actions de communication
Nombre d'entreprises accompagnées
Nombre de contrats mutualisés mis en oeuvre
Création du portail/intranet
Nombre d'adhérents au portail et flux d'informations

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COTE SAINT-ANDRE



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ENTRE

- la Commune de La Côte Saint-André, représentée par son maire, Joël GULLON ;
- la communauté de communes de Bièvre Isère, représentée par son président, Yannick NEUDER

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

et

L'Etat représenté par le préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE, ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

AINSI QUE

- le Département l'Isère, représenté par son président Jean-Pierre BARBIER

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 6 novembre 2020 par courrier. Elles ont exprimé leurs motivations :

- lutter contre la vacance des logements en centre-bourg, mobiliser les moyens permettant de sortir de situation d'indécence ou d'insalubrité
- enrayer les phénomènes de vacance commerciale
- améliorer la circulation et les cheminements intra-muros mais également l'accès aux pôles plus importants
- valoriser le patrimoine communal, nombreux immeubles ayant une architecture intéressante, 13 monuments historiques classés ou inscrits

Et se sont, le cas échéant, engagées à :

- mobiliser les outils nécessaires pour inciter les propriétaires privés à rénover
- trouver les partenaires publics ou privés pour porter des opérations de rénovation immobilière en centre-ville
- travailler la dynamisation et la diversification de l'offre commerciale
- préparer la ville de demain en améliorant la qualité des espaces publics et en créant des aménités urbaines
- conforter la mobilité : prendre en compte en intra les modes doux et conforter et rendre plus lisibles les offres de liaison vers les pôles plus importants (gares notamment)

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture du département de l'Isère le 17/12/2020.

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites Villes de Demain (dénommée « **la convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention « opération de revitalisation de territoire ».

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir la gouvernance générale de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme sera engagé dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique qui sera conclu entre l'Etat, les collectivités bénéficiaires à savoir La Côte-Saint-André, Bièvre Isère Communauté, et le département.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'Etat s'engage

- (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre;
- (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles
- (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Le département de l'Isère, garant des solidarités territoriales, s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent local chargés de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Il mobilisera en tant que de besoin son ingénierie interne ou structurée en lien avec ses partenaires institutionnels. Il soutiendra financièrement les projets retenus dans le plan d'actions au travers de ses dispositifs de droit commun en vigueur. Par ailleurs, en tant que représentant de la Banque des territoires dans le programme « Petites Villes de Demain », il apportera les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque et sera le relai vers l'ensemble de ses dispositifs. En tant que cosignataire de la convention, le Conseil départemental sera associé au sein du Comité de projet et dans les comités techniques préparatoires. Le département sera représenté par l'élu désigné, ainsi que par ses services notamment la Maison du territoire et la Direction du Développement.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent :

- (i) à mobiliser chaque fois que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- (iii) à signer une convention « Opération de Revitalisation du Territoire » dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les partenaires financiers (l'Etat, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ;
- (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3 - Organisation des collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services : notamment un comité technique régulier réunissant des cadres des deux collectivités et le chef de projet Petites Villes de Demain ;

L'installation d'un comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention ;

Le suivi du projet par un chef de projet Petites Villes de Demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;

L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'Opération de Revitalisation du Territoire ;

La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;

L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;

L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : intégration des modes actifs dans les projets d'aménagements publics, rénovations de bâtiments intégrant les objectifs de transition énergétique notamment ;

L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : réunions publiques, concertation, sensibilisation des différents acteurs ;

La communication des actions à chaque étape du projet.

L'évaluation du projet :

L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : Un bilan annuel et une évaluation régulière des actions entreprises dans le cadre de PVD seront présentés à l'organe délibérant des Collectivités bénéficiaires. Une évaluation tous les 2 ans est donc envisagée, soit un total de 3 évaluations sur la durée de la convention.

Au-delà de la seule comptabilité des projets engagés et achevés et de leur évaluation qualitative, le succès de PVD se mesurera à sa capacité d'entraînement d'un ensemble d'acteurs au service des objectifs de redynamisation des centralités. Des indicateurs ont été définis au niveau national pour permettre un suivi et une évaluation du programme action cœur de ville (ACV). Certains de ces indicateurs pourront être repris localement pour tirer le bilan de la convention PVD.

Les principaux critères proposés pour l'évaluation sont :

- Approche quantitative des opérations réalisées (ex. nombre de logements, logements locatifs créés ou réhabilités ; nombre de cellules commerciales créées ou réhabilitées ...)
- Dimension qualitative des opérations réalisées
- Efficacité des actions d'accompagnement prévues dans le cadre de la convention Petites Villes de Demain

Article 4 - Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le maire de La Côte Saint-André. L'Etat, représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne ou son représentant et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Le Département de l'Isère sera représenté par le président du conseil départemental ou son représentant.

Sont également membres du comité de projet :

Des élus intercommunaux :

- le président de Bièvre Isère Communauté
- le vice-président au Développement, à l'Attractivité Économique, à Agriculture, aux Commerces, à l'Artisanat, et au Plan de relance
- la vice-présidente à l'Habitat et au Logement ;

Des élus de la commune de La Côte Saint-André :

- l'adjointe en charge des Solidarités et de la Relation citoyenne
- l'adjoint en charge de l'Attractivité, du Développement économique et associatif ;

Les directeurs généraux des services des deux collectivités ou leurs collaborateurs ;

Le chef de projet Petites Villes de Demain ;

Les Partenaires locaux, y sont invités et représentés : La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), La Banque des territoires, le Conseil en d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère (CAUE), les chambres consulaires, l'Etablissement Public Ouest Rhône Alpin (EPORA), Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse d'Allocations Familiales, Action logement en tant que de besoin. Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 31/10/2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat, représenté par le préfet de département. Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation

(diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas d'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de la communauté de communes au moment de la signature de la présente convention, les collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6 - Etat des lieux

1/ Evolution et situation du territoire

La commune de La Côte Saint-André est au centre de la communauté de communes de Bièvre Isère, et des métropoles lyonnaises, grenobloises et valentinoises. Commune de 5000 habitants, elle a développé des fonctions de centre administratif et commercial. Elle a ainsi été classée pôle urbain principal par le Schéma de Développement de la Région Urbaine Grenobloise. La commune dispose notamment d'un patrimoine architectural important qui a amené à formaliser en 2014, une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Plusieurs indicateurs montrent que malgré tous ses atouts, la situation de la commune peut apparaître fragile sur certains points :

Stagnation de la population entre 2012 et 2017 malgré la dynamique démographique des communes alentours. La commune connaît également un phénomène de vieillissement de sa population depuis plusieurs années

Un revenu médian en 2016 de 19 263 € inférieur à la moyenne départementale (21 884 €), tandis que 45 % de la population est imposée

15.5 % de logements sont vacants en 2017, soit près du double de la moyenne constatée sur le territoire de Bièvre Isère. Tandis que 75 logements potentiellement indignes ont été répertoriés

205 commerces sont localisés dans le centre ancien et un taux de vacance commerciale de 17.5 %, alors qu'il est de 11 % en moyenne sur le territoire intercommunal (45 cellules commerciales)

La densité commerciale sur le territoire intercommunal est de 5 activités pour 1000 habitants, bien en dessous de la moyenne régionale qui est de 9 pour 1000 habitants

L'évasion commerciale est estimée à 43% pour les produits alimentaires et monte jusqu'à 63 % pour les produits non alimentaires

2/ Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

2.1 Documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine en cours et opposables

- SCOT de la Région urbaine Grenobloise, approuvé le 21/12/2012, modifié le 23/10/2018
- SAGE Bièvre Liers Valloire approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 janvier 2020
- PLUi de Bièvre Isère communauté adopté le 26/11/2019.
Une première modification du PLUi est en cours, pour une approbation prévue à l'automne 2021. D'autres modifications pourront être engagées durant le mandat.
- PLH de Bièvre Isère communauté du 4/10/2019
- PCAET du Bièvre Isère Communauté arrêté en 2019
- SPR de la Commune de La Côte Saint-André et règlements d'AVAP approuvés en conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2013 et révisée en janvier 2017. Il conviendra de s'interroger sur l'opportunité de faire évoluer le SPR dans le cadre des opérations envisagées dans la future ORT.
- Plan de coloration des façades de mars 2014

2.2 Programmes et contrats territoriaux

Bièvre Isère:

- contrat de ruralité expirant le 31/12/2020
- contrat de transition écologique en cours de rédaction
- Territoire d'industrie jusqu'en 2022

2.3 Projets et opérations d'urbanisme

- étude en cours en vue de la mise en œuvre d'une OPAH-RU dans un contexte d'ORT lancée le 13/02/2020
- étude mobilité en cours lancée en octobre 2020
- étude pré-opérationnelle menée par l'EPORA sur le tènement Normand

2.4 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

La stratégie de revitalisation se décline autour de 4 axes :

1/ Reconquête du centre ancien par des opérations de rénovation de parc de logements et de lutte contre les logements vacants :

- Action d'accompagnement des propriétaires pour la réhabilitation de leurs biens (accompagnement architectural, technique et financier)
- Repérer et intervenir pour sortir des situations de non décence ou d'insalubrité – mise en place potentielle du permis de louer

- Intervenir sur des îlots dégradés par des opérations exemplaires : réhabilitation exemplaire, démolition et curetage d'îlots (ORI, RHI, THIRORI)

2/ Maintien et développement du commerce de proximité et de l'artisanat dans le cœur de bourg

- Recrutement d'un manager de commerce en septembre 2020 (pour mémoire)
- Accompagnement des démarches administratives
- Mission de conseil architectural pour les enseignes et devantures
- Repérer les fonds de commerce disponibles et les freins à leur remise sur le marché
- Accompagner les commerçants et artisans sur les évolutions des besoins des clients :
 - o la transition numérique, accompagnement individuel et développement d'applications facilitant les démarches des clients
 - o démarche marketing, appréhension nouveaux usages et besoins
- Mise en place du droit de préemption commercial des fonds de commerce
- Accompagnement des mutations foncières économiques

3/ Mettre en valeur le patrimoine communal et l'espace public

- Disposer d'une connaissance fine des contraintes de réhabilitation des biens classés par le SPR dans le centre ancien
- Travaux de réhabilitation du patrimoine communal, mise en valeur du petit patrimoine (fontaines, Biel...)
- Mise en valeur de l'espace public :
 - o Place des récollets, jardin de Ville et Place Berlioz
 - o Place de l'Eglise, de la Halle
- Mobilité : mode doux et fluidification trafic transport collectif
- Charte d'aménagement de l'espace public
- Plan de circulation

4/ Conforter la mise en place d'équipements structurants

- Maison de médecine générale livrée fin mai.
- Centre culturel de rencontre au château Louis XI
- Equipement public au Nord des terrains Normand
- Accompagnement du secteur médico-social
- Office de tourisme
- Equipements scolaires
- Crèche
- Equipements de loisirs

2.5 Besoins en ingénierie estimés

La commune recruterá un chef de projet Petite Ville de Demain qui sera placé sous l'autorité de la direction générale de la commune et travaillera en étroite collaboration avec les cadres de la commune et de l'intercommunalité.

HABITAT

- Mission d'accompagnement de la commune de La Côte Saint André dans l'établissement d'une stratégie de programmation des projets d'habitat

- Etude de Maîtrise d'œuvre urbaine pour analyser les conditions de réhabilitation des biens en complément de l'étude OPAH-RU en cours
- Etude de calibrage pour la mobilisation des dispositifs de renouvellement urbain en complément de l'étude OPAH-RU en cours
- Financement d'un opérateur en charge de l'accompagnement des propriétaires et commerçants dans leur projet de réhabilitation (technique, architectural ou financier)

COMMERCE, ARTISANAT

- Financement du poste de manager de commerce
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une charte aménagement enseignes et devantures commerciales
- Etude de marché du commerce et l'artisanat du territoire pour aider à positionner les nouvelles offres
- Diagnostic flash post COVID
- Diagnostic relance et transformation du tissu commercial
- Appui à la numérisation commerce et artisans
- Accompagnement à la connexion au THD

PATRIMOINE, ESPACE PUBLIC

- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement de l'espace public, l'accessibilité des commerces, et la mobilité
- Etude circulation et stationnement
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement des espaces publics en pied de bourg
- Rénovation thermique des bâtiments publics

Fait à La Côte Saint-André, le 18 mai 2021

Pour l'Etat
Monsieur le Sous-Préfet
Jean-Yves CHIARO



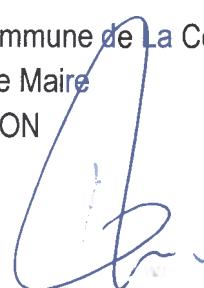
Pour le Département de l'Isère
Monsieur le Président
Jean-Pierre BARBIER



Pour Bièvre Isère Communauté
Monsieur le Président
Yannick NEUDER



Pour la Commune de La Côte Saint-André
Monsieur le Maire
Joël GULLON



ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites Villes de Demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins locaux existants, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites Villes de Demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

1/ Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;

En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

2/ Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

3/ Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

4/ Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

Contrat de Bièvre Isère Communauté

***Pour une gestion durable des services d'eau potable et
d'assainissement***

2020 - 2022

Contenu (table des matières)

I. DESCRIPTIF GENERAL	4
1. Introduction	4
2. Présentation de Bièvre Isère Communauté.....	5
1. <i>Périmètre de l'EPCI</i>	<i>5</i>
2. <i>Compétences de Bièvre Isère Communauté.....</i>	<i>6</i>
3. Gouvernance de Bièvre Isère Communauté.....	8
II. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE	11
1. La DCE, le SDAGE et le programme de mesure.....	11
1. <i>La Directive Cadre sur l'Eau (DCE).....</i>	<i>11</i>
2. <i>Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)</i>	<i>12</i>
3. <i>Le Programme du Mesure (PDM) du SDAGE par sous-bassin.....</i>	<i>13</i>
➤ <i>Les actions du PDM sur Bièvre Liers Valloire en lien avec le présent contrat (les actions non concernées sont en grisé).....</i>	<i>13</i>
➤ <i>Les actions du PDM sur les 4 Vallées Bas Dauphiné en lien avec le présent contrat.....</i>	<i>15</i>
➤ <i>Les actions du PDM sur la Galaure en lien avec le présent contrat (en gris non concerné)</i>	<i>15</i>
4. <i>Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)</i>	<i>16</i>
5. <i>Les SAGE.....</i>	<i>17</i>
2. Les sujets prioritaires du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau relatifs à ce contrat.....	18
III. LES MODALITES DU CONTRAT	19
1. Article 1 : Périmètre du contrat	19
2. Article 2 : Durée du contrat	19
3. Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat	19
4. Article 4 : Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire	21
1. <i>Assainissement collectif.....</i>	<i>21</i>
➤ <i>Patrimoine et gestion du système d'assainissement</i>	<i>21</i>
➤ <i>Diagnostic de l'assainissement et des problématiques temps de pluie dont désimperméabilisation</i>	<i>21</i>
➤ <i>Objectifs poursuivis et actions envisagées.....</i>	<i>23</i>
2. <i>Eau potable</i>	<i>23</i>
2.1 <i>Patrimoine et gestion du réseau d'eau potable</i>	<i>23</i>
2.2 <i>Ressources stratégiques et captages prioritaires</i>	<i>24</i>
➤ <i>Etat des lieux sur les ressources stratégiques</i>	<i>24</i>
➤ <i>Actions en cours et objectifs envisagés sur les ressources stratégiques hors captages prioritaires</i>	<i>26</i>
➤ <i>Etat des lieux sur les captages prioritaires</i>	<i>27</i>
➤ <i>Objectifs envisagés sur les captages prioritaires</i>	<i>28</i>

3. <i>Gestion quantitative</i>	30
➤ Diagnostic de la ressource en eau et problématique	30
➤ Objectifs poursuivis et actions envisagées.....	31
5. Article 5 : programme d'actions du contrat	32
6. Article 6 : engagements des partenaires	39
1. <i>Engagement de Bièvre Isère Communauté</i>	39
2. <i>Engagement de l'Agence de l'Eau</i>	39
3. <i>Engagement du Département</i>	42
7. Article 7 : suivi du contrat	43
1. <i>Suivi et bilans annuels</i>	43
2. <i>Modalités de révision du contrat</i>	43
3. <i>Résiliation du contrat</i>	43
IV. SIGNATURES	44
V. ANNEXES	45
1. <i>Le prix de l'eau</i>	45
2. <i>Le prix de l'assainissement</i>	48
3. <i>Les indicateurs du réseau d'eau potable</i>	50
4. <i>Bilan besoins/ressources</i>	Erreur ! Signet non défini.
5. <i>Les fiches actions</i>	52

I. Descriptif général

1. Introduction

Bièvre Isère Communauté souhaite s'engager avec l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère dans un programme ambitieux d'actions visant à améliorer la qualité des eaux et à économiser et mieux partager la ressource. En effet, ces actions majeures en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de la ressource sont les grandes priorités partagées par Bièvre Isère Communauté et ses partenaires financiers.

Les actions inscrites dans ce contrat visent notamment la prise en compte du changement climatique et à accélérer le rattrapage structurel des territoires ruraux qui composent en grande partie la communauté de communes, en cohérence avec les objectifs des SAGE et contrat de milieux qui couvrent l'ensemble du territoire intercommunal.

La préservation des ressources en eau stratégiques et l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées là où les enjeux milieu sont prioritaires sont également des axes forts du contrat.

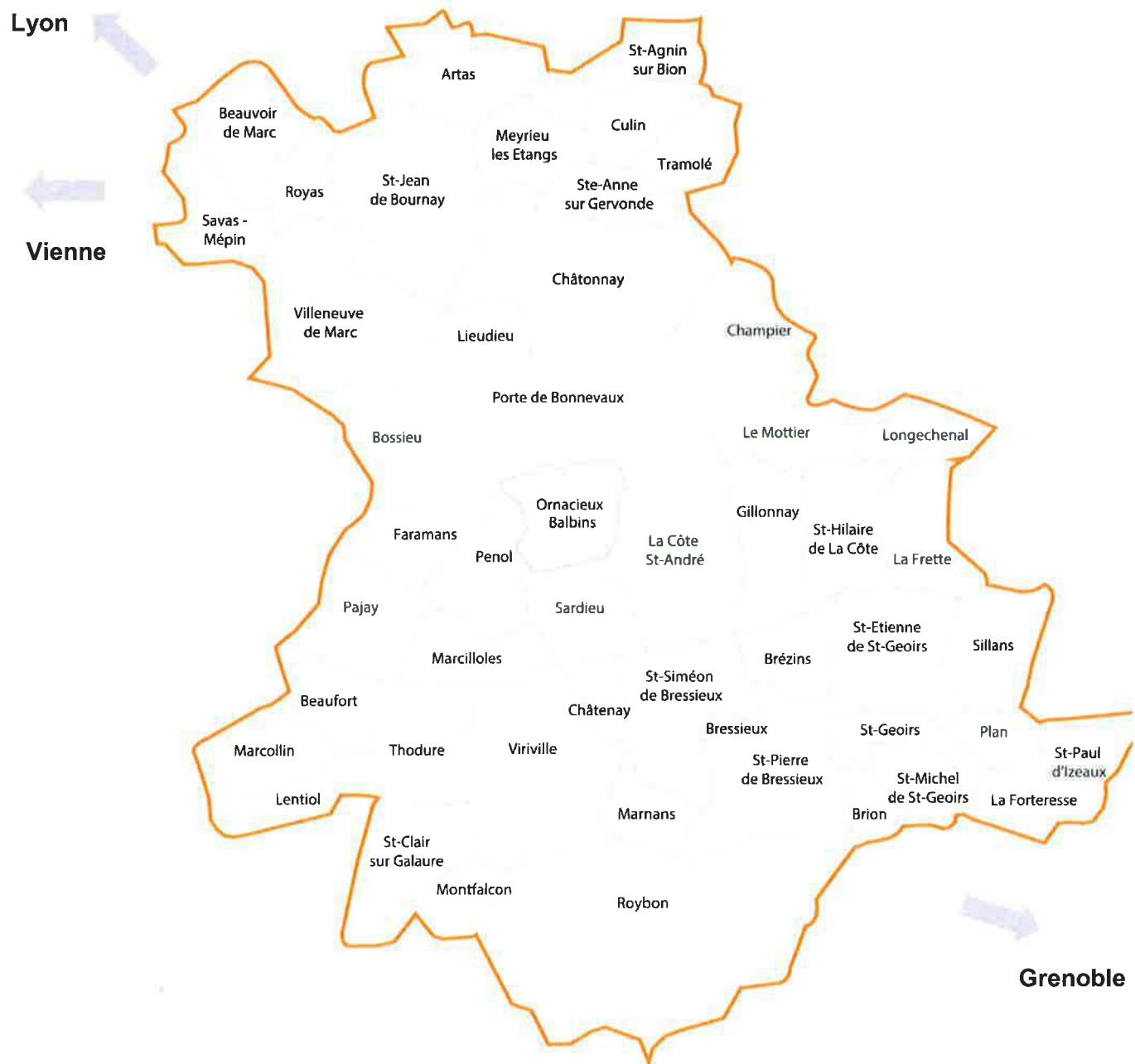
La déconnexion des eaux pluviales et la réutilisation des eaux usées traitées seront par ailleurs des thèmes importants qui font partie intégrante du présent contrat, dans l'objectif – avec les économies d'eau précédentes-, de mieux s'adapter au changement climatique.

Enfin, ce contrat permettra de consolider les actions entreprises suite aux transferts de compétences eau et assainissement afin de parvenir à une gestion durable des services d'eau et d'assainissement grâce à des outils de pilotage indispensables telles que les études de schémas directeurs.

2. Présentation de Bièvre Isère Communauté

1. Périmètre de l'EPCI

Bièvre Isère Communauté s'étend sur 50 communes sur une superficie de 732 km² et compte environ 55 274 habitants. Le siège est situé à Saint Etienne de Saint Geoirs, au cœur de la plaine de Bièvre, à proximité immédiate de l'aéroport Grenoble Alpes Isère.



2. Compétences de Bièvre Isère Communauté

Les compétences

Les compétences de Bièvre Isère Communauté sont les suivantes :

- Le développement économique et le tourisme
- L'aménagement de l'espace et le logement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- Les déchets ménagers et assimilés
- La famille et les solidarités
- La culture
- L'eau potable et l'assainissement
- Les actions sportives et les équipements

La compétence GEMAPI est exercée par le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval), Bièvre Isère Communauté étant membre de ce syndicat depuis le 1^{er}/01/2019. Le SIRRA exerce la compétence GEMAPI (items 1[°], 2[°], 5[°], 8[°] du L 211-7 du Code de l'Environnement) et les compétences facultatives (items 4[°], 6[°], 7[°], 11[°], 12[°]) sur le territoire des affluents isérois du Rhône à l'aval de Lyon.

Les compétences eau potable et assainissement sont exercées pleinement en régie par Bièvre Isère Communauté sur les 50 communes depuis le 1^{er}/01/2019. Bièvre Isère Communauté n'a pas la compétence de gestion des eaux pluviales qui est restée communale.

Pour l'eau potable, il reste le cas particulier des communes de Beauvoir-de-Marc, Savas-Mépin et Villeneuve-de-Marc pour lesquelles Bièvre Isère Communauté a signé un avenant avec la SAUR et le SIE de l'Amballon. Ceci a permis de créer un groupement d'autorités concédantes afin que le contrat d'affermage signé par le Syndicat des eaux de l'Amballon avec la SAUR jusqu'en 2022 s'applique à ces 3 communes (le Syndicat des eaux de l'Amballon devrait être dissous au 31/12/2019 du fait de la Loi NOTRe et de la prise de compétence eau potable par Vienne Condrieu Agglomération au 1^{er}/01/2020). La compétence assainissement est gérée directement par Bièvre Isère Communauté sur ces 3 communes (comme sur les 47 autres du territoire).

Le prix de l'eau potable

Pour 2019, le **coût moyen** pondéré par commune sur le territoire pour une consommation de 120 m³ (part fixe + variable) est de **1,33 € HT**.

Aujourd'hui, le tarif de l'eau n'est pas harmonisé mais un lissage est envisagé pour atteindre le prix moyen de 1.38 € HT/m³ en 2026.

Tarif cible pour 2026	
Part fixe	49,62
Part variable	0,96
Prix pour 120 m ³	1,38 € HT

Le détail du prix de l'eau par commune et secteur est présenté en annexes.

Le prix de l'assainissement

Pour 2019, le **coût moyen** pondéré par commune sur le territoire pour une consommation de 120 m³ (part fixe + part variable) est de **1,68 € HT**.

Aujourd'hui, le tarif de l'assainissement n'est pas harmonisé mais un lissage est envisagé pour atteindre le prix moyen de 2.10 € HT/m³ en 2026.

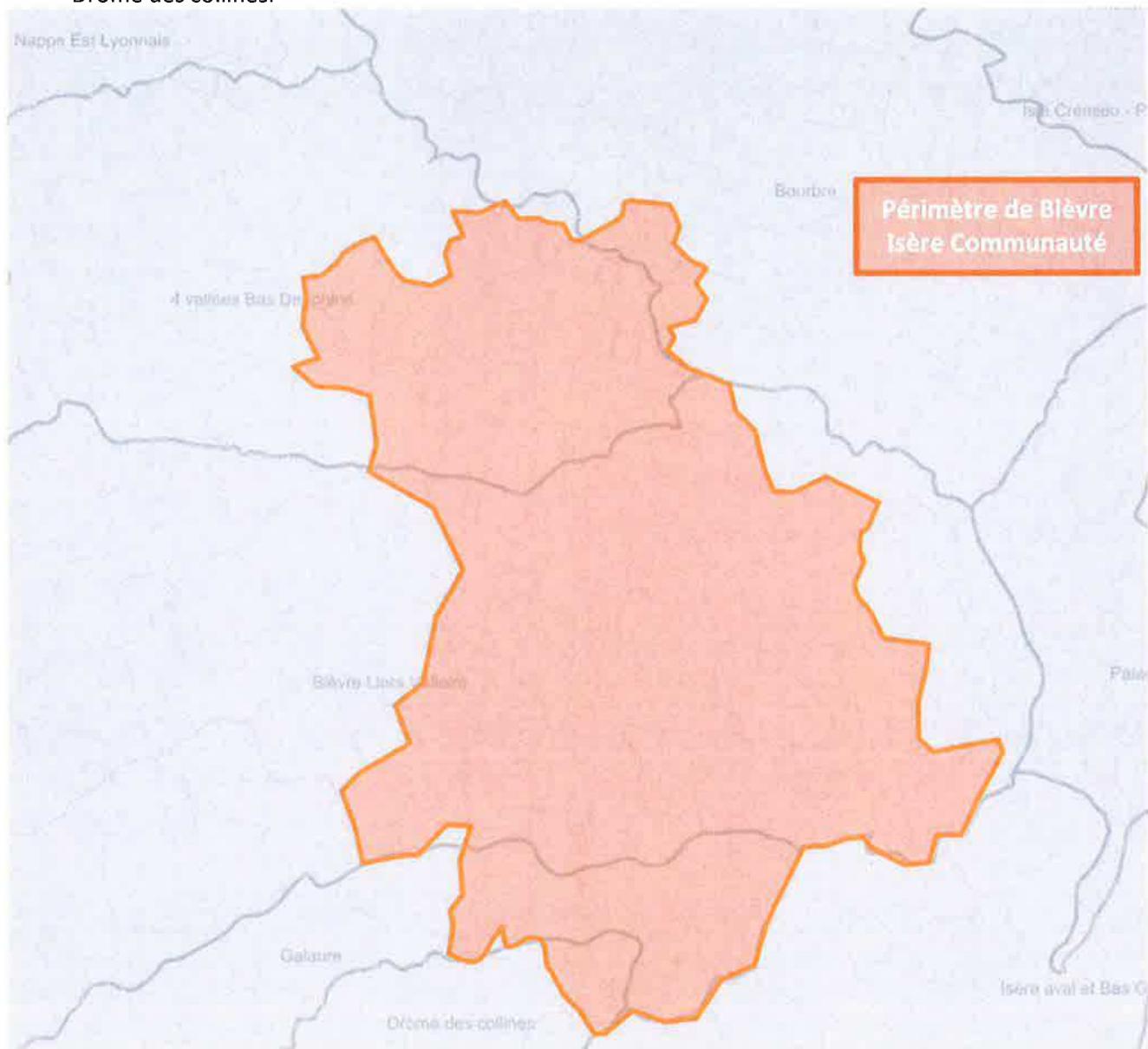
	Assainissement collectif montant en € HT
Part fixe	75,60
Part variable	1,47
Prix pour 120 m ³	2,10

Le détail du prix de l'assainissement par commune et secteur est présenté en annexes.

Manque le nombre de services d'assainissement présents sur le territoire de BIC avec leur ICGP, la liste des équipements assainissement, schémas directeurs d'assainissement et pluvial.

3. Gouvernance de Bièvre Isère Communauté

Bièvre Isère communauté se situe à l'amont de 3 bassins versants : les 4 Vallées Bas Dauphiné, Bièvre Liers Valloire et la Galaure, ainsi que sur une petite partie des bassins versants de la Bourbre et de Drôme des collines.



Bièvre Isère communauté s'appuie sur le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA), et la communauté de communes Porte Drôme Ardèche (CCPDA) pour la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le territoire. La compétence GEMAPI a été déléguée le 1^{er} janvier 2019 au SIRRA.

Un partenariat étroit existe entre Bièvre Isère communauté et le SIRRA sur le sujet de la résorption des pollutions diffuses. Cela facilite une vision élargie sur les bassins versants des 4 vallées et de Bièvre Liers Valloire. De fait, par exemple, deux animateurs travaillent sur ce sujet au SIRRA dont un est mis à disposition de Bièvre Isère Communauté. Ceci permet d'avoir une vision d'ensemble sur la problématique et d'articuler la stratégie et les opérations à engager avec ses services en interne (service économie notamment).

Sur les 3 bassins versants principaux qui concernent le territoire de Bièvre Isère Communauté, différentes structures et outils de gestion de l'eau sont en place. Ceux-ci sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Les outils de gestion de l'eau de planification (SAGE, PGRE) ou contractuels (contrats de rivière) sont portés par 5 structures sur les 5 sous-bassins concernés. Les outils de gestion de l'eau sur le bassin de la Bourbre ne sont pas présentés ici.

Bassin versant	Structure porteuse	Outils de gestion de l'eau en place
Bassin des 4 Vallées Bas Dauphiné	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)	Contrat de rivière (2015-2021) Plans de Gestion de la Ressource en Eau des 4 vallées (2018-2022) : dernier comité de pilotage : 4 juillet 2019. Pas de SAGE
Bassin de Bièvre Liers Valloire	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)	SAGE validé en comité d'agrément le 29/03/2019 et en consultation publique à l'automne 2019. PGRE en cours d'élaboration (Validation en CLE prévue fin 2019-début 2020 – Validation préfectorale attendue début 2020
Bassin de la Galaure et Drôme des Collines	Département de la Drôme	SAGE Bas Dauphiné Plaine de valence validé par la CLE le 18/12/2018 concernant les eaux souterraines et plusieurs bassins versants – Validation du PGRE Bas Dauphiné Plaine de valence par la CLE prévue en octobre 2019
	Communauté de communes Porte Drôme Ardèche	Contrat de rivière de la Galaure (2011-2017)

Carte des outils de gestion de l'eau par bassin sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

Contrat de rivière
des 4 Vallées

SAGE du Bassin
de la Bourbre

SAGE du Bassin
de Bièvre Liers
Valloire



SAGE eau souterraine bas
Dauphiné plaine de Valence

II. Les objectifs environnementaux du territoire

1. La DCE, le SDAGE et le programme de mesure

1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La DCE du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et par le Parlement européen définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Cette directive est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines, comme l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des eaux pour 2015, ou encore la non dégradation de l'état des eaux, ou encore la réduction ou la suppression du rejet dans l'eau de certaines substances.

Toutefois, pour les milieux n'ayant pas atteint les objectifs de bon état en 2015, la directive prévoit des exemptions dûment justifiées notamment sur ce délai et permet ainsi le recours à des reports d'échéance avec 3 plans de gestion successifs (jusqu'en 2027).

2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans, le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers formant le grand bassin Rhône-Méditerranée.

Le SDAGE présente 9 orientations fondamentales participant à l'atteinte des objectifs fixés par la DCE. Le présent contrat contribue à l'ensemble de ces objectifs à l'exception des orientations fondamentales 6 et 8.

Bièvre Isère Communauté est particulièrement concernée par les orientations 0 : S'adapter aux effets du changement climatique, 5 : Lutter contre les pollutions et 7 : atteindre l'équilibre quantitatif.

Le présent contrat n'est pas concerné par les orientations « grisées ».

OF 0	S'adapter aux effets du changement climatique
OF 1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
OF 2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
OF 3	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé OF 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle OF 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques OF 5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses OF 5D Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles OF 5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF 6	Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides OF 6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques OF 6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides OF 6C Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
OF 7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
OF 8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

3. Le Programme du Mesure (PDM) du SDAGE par sous-bassin

Le SDAGE est complété par un programme de mesure (PDM appelé aussi plan d'actions), application opérationnelle du SDAGE, qui identifie les principales actions à conduire pour atteindre les objectifs fixés.

La compétence GEMAPI ayant été déléguée le 1^{er} janvier 2019 au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA), les mesures en lien avec cette compétence ne sont pas listées dans le présent contrat (actions « MIA » du PDM). Egalelement, n'apparaissent que les mesures correspondant aux codes de masses d'eau superficielles du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Les lignes marquées d'un ☼ sont liées à une fiche action qui permet de répondre directement à la mesure.

- **Les actions du PDM sur Bièvre Liers Valloire en lien avec le présent contrat (les actions non concernées sont en grisé)**

Code mesure	Libellé mesure	Code masses d'eaux superficielles concernées	
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	FRDR10157	ruisseau le Suzon
AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	FRDR466a FRDR10091a FRDR11559 FRDR13008 FRDR466c FRDR471	l'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire ruisseau des eydoches ruisseau la coule Ruisseau du Barbaillon Colière + Dolure La Varèze
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	FRDR10157	ruisseau le Suzon
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	FRDR10590	rivière la baïse
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	FRDR466a FRDR10091a FRDR11559 FRDR13008 FRDR466c FRDR471	l'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire ruisseau des eydoches ruisseau la coule Ruisseau du Barbaillon Colière + Dolure La Varèze
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	FRDR466a FRDR10091a FRDR11559 FRDR13008 FRDR466c FRDR471	l'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire ruisseau des eydoches ruisseau la coule Ruisseau du Barbaillon Colière + Dolure La Varèze
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	FRDR10157	ruisseau le suzon
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	FRDR10091a FRDR10091b FRDR471	ruisseau des eydoches le Poipon La Varèze
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	FRDR466a FRDR10091a FRDR11559 FRDR13008 FRDR466c	l'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire ruisseau des eydoches ruisseau la coule Ruisseau du Barbaillon Colière + Dolure

		FRDR471	La Varèze
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	FRDR466a	I'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	FRDR466a	I'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
		FRDR10091a	ruisseau des eydoches
		FRDR10590	rivière la baïse
		FRDR10774	ruisseau de regrimay
		FRDR11559	ruisseau la coule
		FRDR11842	ruisseau de saint-michel
		FRDR13008	Ruisseau du Barbaillon
		FRDR466c	Colière + Dolure
		FRDR471	La Varèze
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	FRDR466a	I'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
		FRDR10091a	ruisseau des eydoches
		FRDR10590	rivière la baïse
		FRDR10774	ruisseau de regrimay
		FRDR11559	ruisseau la coule
		FRDR11842	ruisseau de saint-michel
		FRDR13008	Ruisseau du Barbaillon
		FRDR466c	Colière + Dolure
		FRDR471	La Varèze
RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	FRDR466a	I'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
		FRDR10091a	ruisseau des eydoches
		FRDR10590	rivière la baïse
		FRDR10774	ruisseau de regrimay
		FRDR11559	ruisseau la coule
		FRDR11842	ruisseau de saint-michel
		FRDR13008	Ruisseau du Barbaillon
		FRDR466c	Colière + Dolure
		FRDR471	La Varèze
RES0302	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective hors ZRE	FRDR466a	I'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
		FRDR10091a	ruisseau des eydoches
		FRDR10590	rivière la baïse
		FRDR10774	ruisseau de regrimay
		FRDR11559	ruisseau la coule
		FRDR11842	ruisseau de saint-michel
		FRDR13008	Ruisseau du Barbaillon
		FRDR466c	Colière + Dolure
		FRDR471	La Varèze
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	FRDR466a	I'Oron + Raille de la source à St Barthélémy de Beaurepaire
		FRDR10091a	ruisseau des eydoches
		FRDR10590	rivière la baïse
		FRDR10774	ruisseau de regrimay
		FRDR11559	ruisseau la coule
		FRDR11842	ruisseau de saint-michel
		FRDR13008	Ruisseau du Barbaillon
		FRDR466c	Colière + Dolure
		FRDR471	La Varèze

➤ **Les actions du PDM sur les 4 Vallées Bas Dauphiné en lien avec le présent contrat**

Code mesure	Libellé mesure	Code masses d'eaux superficielles concernées	
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	FRDR11685	la Bielle, l'Ambalon et le Charavoux
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	FRDR11685	la Bielle, l'Ambalon et le Charavoux

➤ **Les actions du PDM sur la Galaure en lien avec le présent contrat (en gris non concerné)**

Code mesure	Libellé mesure	Code masses d'eaux superficielles concernées	
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	FRDR11092	ruisseau le bion
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	FRDR11092	ruisseau le bion
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	FRDR11092 FRDR11611 FRDR11766	ruisseau le bion ruisseau le gerbert ruisseau de l'aigue noire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	FRDR11092 FRDR11611 FRDR11766	ruisseau le bion ruisseau le gerbert ruisseau de l'aigue noire
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	FRDR11092 FRDR11611 FRDR11766	ruisseau le bion ruisseau le gerbert ruisseau de l'aigue noire
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	FRDR11092	ruisseau le bion
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	FRDR11092 FRDR11611 FRDR11766	ruisseau le bion ruisseau le gerbert ruisseau de l'aigue noire
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	FRDR11611 FRDR458	ruisseau le gerbert La Galaure de sa source au Galaveyson
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	FRDR11611 FRDR458	ruisseau le gerbert La Galaure de sa source au Galaveyson
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	FRDR11611 FRDR458	ruisseau le gerbert La Galaure de sa source au Galaveyson

4. Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Le PAOT est l'outil opérationnel de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) pour la mise en œuvre du programme de mesures.

Les lignes marquées d'un ☼ sont liées à une fiche action qui permet de répondre directement à la mesure.

Lignes du PAOT Bièvre Liers Valloire en lien avec le présent contrat

Étiquettes de lignes
Action à préciser
<p>☼ Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</p> <p>☼ Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles</p> <p>Animation comprise avec actions supplémentaires à mettre en place (dont financières).</p> <p>☼ Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</p>
<p>☼ Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles</p> <p>Concentration des actions sur les captages. Animation comprise avec actions supplémentaires à mettre en place (dont financières).</p> <p>Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives</p>
<p>Démarche "objectif zéro phyto"</p> <p>Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives</p>
<p>☼ Mise en compatibilité des conventions de rejet de la STEP de la Cote St André Rival (Centre Bièvre)</p> <p>Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur</p>
<p>☼ Raccorder le réseau d'assainissement de Bressieux à la STEU du Rival (Centre Bièvre)</p> <p>Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>
<p>☼ Raccorder le réseau d'assainissement de la commune de Commelle à la STEU de la Côte-Saint-André (Charpillates)</p> <p>Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>
<p>☼ Raccorder le réseau d'assainissement de Saint-Pierre-de-Bressieux à la STEU du Rival (centre Bièvre)</p> <p>Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>
<p>Reconstruction de la STEP de Sardieu</p> <p>Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>
<p>Suppression des ECP/pas de renouvellement de step</p> <p>Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)</p>

Lignes du PAOT 4 Vallées Bas Dauphiné en lien avec le présent contrat

Étiquettes de lignes	
Action à préciser	
Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
 Sur la Gervonde : Reconstruction de la STEP de Meyrieu les Etangs.	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
 Sur la Gervonde : Reconstruction de la STEP de Royas.	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
 Sur la Gervonde : Reconstruction de la STEP de Saint Jean de Bournay.	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
 Sur l'Amballon : Reconstruction de la STEP de Artas.	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
 Sur l'Amballon : Reconstruction de la STEP de Beauvoir de Marc.	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Lignes du PAOT Galaure en lien avec le présent contrat

Étiquettes de lignes	
"Démarche ""objectif zéro phyto ?"	
Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	
Action à préciser	
Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	
Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	
Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	

5. Les SAGE

En lien avec le SDAGE 2016-2021, le SAGE Bièvre Liers Valloire identifie 4 grands enjeux :

- assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau,**
- rétablir une qualité des eaux superficielles et souterraines satisfaisante,**
- restaurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques,**
- mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable.**

Les quatre axes stratégiques identifiés dans le SAGE sur les eaux souterraines du Bas Dauphiné Plaine de Valence sont les suivantes :

- Consolider et améliorer la connaissance**
- Assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages dans le respect des milieux**
- Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux**
- Conforter la gouvernance partagée et améliorer l'information.**

Le contrat ici présent participe aux axes stratégiques de ces SAGE.

2. Les sujets prioritaires du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau relatifs à ce contrat

Améliorer la qualité des eaux :

- Lutter contre les pollutions domestiques
- Améliorer le traitement des eaux usées là où les **enjeux « milieux »** l'exigent. *Cinq stations d'épuration sont prioritairement concernées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté : St Jean de Bournay, Beauvoir de Marc, Royas, Artas, Meyrieu les étangs*
- Améliorer la **collecte des eaux usées** et réduire les pollutions par **temps de pluie**
- **Innover dans les stations** de traitement des eaux usées
- Accompagner la **déconnexion des eaux pluviales** pour infiltration ou réutilisation
- Maintenir un dispositif de **primes pour épuration** incitatif

Lutter contre les pollutions agricoles,

- Restaurer les captages dégradés et préserver les ressources stratégiques
- Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires** dégradés par les pollutions diffuses et destinées à l'eau potable : *8 captages d'eau potable sont prioritaires sur le territoire de Bièvre Isère Communauté*
- Préserver les **ressources stratégiques** pour l'eau potable : *10 ressources stratégiques majeures ont été identifiées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté*
- Soutenir la conversion à l'**agriculture biologique** et réduire la pollution due aux pesticides au titre d'**Ecophyto II**
- Accompagner l'**expérimentation agricole** en faveur de la qualité de l'eau et la mise aux normes des exploitations au titre de la **directive nitrates**

Economiser et mieux partager la ressource

- Dans les secteurs déficitaires, améliorer le **partage de la ressource** en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif : *les bassins versants de Bièvre Liers Valloire, des 4 vallées et de la Galaure sont déficitaires*
 - Conditionner le soutien à la réalisation de **plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)** : *le PGRE du territoire des 4 Vallées est adopté (2018-2022), les PGRE Bièvre Liers Valloire et Galaure en cours de rédaction en 2019*
 - Poursuivre en priorité l'appui aux projets d'**économies d'eau**
 - Privilégier les **solutions innovantes** (réutilisation des eaux usées traitées ...) et les **solutions basées sur la nature** (désimperméabilisation, zones humides ...)
 - Soutenir les projets de **substitution** (transferts et retenues) quand ils sont nécessaires

Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

- Promouvoir et favoriser la **gestion durable** des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale
- Renforcer l'**animation technique dans le tissu rural**
- Poursuivre, dans les **zones de revitalisation rurale** (ZRR⁽¹⁾), un dispositif très volontariste de **rattrapage structurel** au titre de la **solidarité des territoires** : *11 communes sont concernées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté*

⁽¹⁾ Arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale

III. Les modalités du contrat

Entre,

Bièvre Isère Communauté, représentée par son Président, Dr Yannick NEUDER en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par «*Bièvre Isère Communauté*»,

Et,

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'agence »,

Et,

Le Département de l'Isère, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre BARBIER en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par «*Le Département*»,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Article 1 : Périmètre du contrat

Le contrat porte sur le territoire de Bièvre Isère Communauté.

Bièvre Isère Communauté est compétente pour agir sur l'assainissement et l'eau potable en incluant la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable et la restauration de la qualité des captages prioritaires.

2. Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du **1^{er}/01/2020 au 31/12/2022**.

3. Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat

Pour l'assainissement, le contrat vise à répondre aux enjeux forts de restauration des milieux avec la réhabilitation de 5 stations d'épuration existantes prioritaires non conformes et/ou de modifications de certaines agglomérations d'assainissement afin de répondre aux objectifs de préservation des milieux. Il s'agit notamment du secteur St Jeannais situé sur l'amont du bassin versant des 4 vallées. Ces projets visent aussi à réduire les déversements en temps de pluie et à préserver la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable.

Concernant l'eau potable, l'objectif principal visé est l'adaptation au changement climatique avec la réalisation d'économies d'eau grâce à la réhabilitation de conduites d'eau potable vétustes et fuyardes. Cette action permettra de réduire le déséquilibre hydrique des nappes du territoire et d'améliorer le rendement des réseaux (en lien avec la recherche de fuites permanente menée par la régie et la mise en œuvre de compteurs de sectorisation aux points stratégiques du réseau).

Par ailleurs, le contrat vise à réfléchir sur la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire pour un usage d'irrigation ou dans un objectif de process industriel par exemple. Un projet consistera ainsi à ré-infiltrer de l'eau usée traitée issue de stations d'épuration dans la nappe de la Bièvre afin de

contribuer à sa recharge. Ce procédé innovant est basé sur un rejet mixte des eaux usées traitées avec un rejet qui perdure dans le milieu superficiel ou en infiltration en fonction de paramètres contrôlés régulièrement.

De même, des travaux de déconnection des eaux pluviales du réseau d'assainissement et d'infiltration sont prévues afin de restituer ces eaux au milieu naturel et d'améliorer la performance épuratoire des systèmes d'assainissement et de conserver l'eau sur le territoire.

Un volet du contrat est enfin consacré aux programmes d'actions établis sur les captages prioritaires afin de restaurer la qualité de l'eau potable du territoire, identifiés aux SDAGE 2010-2015 ou 2016-2021. Ces actions bénéficient également en grande partie à la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable présentes sur le territoire. La collectivité a ainsi mis en œuvre un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, à travers le contrat Terre et Eau, et pilote des actions visant à diminuer les intrants en nitrates et en pesticides d'origine agricole et non agricole en zones délimitées de captage. Pour ce faire, un animateur captage est mis à disposition à 100 % de Bièvre Isère Communauté par le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval). Cet animateur est encadré techniquement par Bièvre Isère Communauté.

Dans la continuité de ces programmes d'actions, la collectivité souhaite :

- poursuivre sa stratégie de maîtrise et d'acquisition foncière en zone de captage d'eau potable
- réaliser une étude de filière ayant pour objectif le développement d'une ou plusieurs culture(s) à bas niveau d'intrants pouvant être développée(s) et élargie(s) sur le secteur de Bièvre Isère Communauté.
- Engager un renforcement du suivi du captage du Poulet à Viriville afin d'orienter sa gestion

Toutes ces orientations stratégiques font écho aux différents objectifs fixés par le SDAGE (atteinte du bon état des masses d'eau, économies d'eau, préservation de la qualité de la ressource et de la biodiversité). Elles sont également en accord avec les documents réglementaires et contractuels établis sur le territoire comme les schémas directeurs ou les contrats de rivière.

Le contrat permettra concrètement :

- d'économiser 403 620 m³ d'eau et de réduire les assecs sur les bassins versant de l'Amballon et de la Vésonne,
- d'acquérir 48 ha en zones de captages représentant 1 % de la surface des zones de protection des captages eau potable,
- d'améliorer la situation de 10 000 EH raccordés actuellement à un système de traitement non conforme afin de garantir l'épuration des eaux usées avant rejet au milieu,
- de gérer durablement les services publics d'eau et d'assainissement.

4. Article 4 : Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire

1. Assainissement collectif

➤ *Patrimoine et gestion du système d'assainissement*

Les 528 km de réseau unitaire et/ou séparatif collectent 1,5 millions de m³ d'eaux usées par an. Bièvre Isère Communauté a également en charge la gestion de 25 systèmes de traitements des eaux usées dont 5 stations à boues activées, 11 lagunes, 1 bio-filtre, 1 filtre à sable et 7 filtres plantés de roseaux, permettant l'épuration de 43 163 Equivalents-habitants (EH).

Une partie des effluents du territoire (provenant des communes de Viriville, Châtenay, Marcilloles, Marcollin, Beaufort, Thodore) rejoint la station de traitement des eaux usées de Beaurepaire.

Manque le tableau des 25 systèmes de traitement avec les indicateurs Sispea et les taux de renouvellement des réseaux à mettre en annexe (comme pour l'eau potable).

➤ *Diagnostic de l'assainissement et des problématiques temps de pluie dont désimperméabilisation*

Commune d'implantation	Capacité de traitement	Conformité ERU	Jugement 2018/Conformité selon bilan	Observations DDT et/ou maître d'ouvrage
St Jean de Bournay	5333 EH	Equipement	Non conforme	La charge de pollution reçue est en augmentation. La CBPO dépasse dorénavant 4000 EH. Les niveaux de rejet fixés dans l'arrêté du 2/05/1996 ne sont pas respectés (en DBO5, DCO et MES). L'agglomération d'assainissement de St Jean de Bournay fait l'objet d'une mise en demeure par arrêté préfectoral en date du 15/01/19 avec une demande de résolution du problème de pollution avant le 31/12/2021.
		Performance	Non conforme	
Roybon	450 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en très forte surcharge (676 EH raccordés) et activités tertiaires présentes sur la commune susceptibles d'engendrer des flux de pollution conséquents (maison de retraite et camping)
		Performance	Conforme	
Pajay	450 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en très forte surcharge (600 EH raccordés)
		Performance	Non conforme	
Villeneuve de Marc	360 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en très forte surcharge (450 EH raccordés)
		Performance	Conforme	
Meyrieu les Etangs	533 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en très forte surcharge (850 EH raccordés)
		Performance	/	Bilan SATESE indisponible

Beauvoir de Marc	360 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en très forte surcharge (680 EH raccordés)
		Performance	Conforme	
Royas	200 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en surcharge
		Performance	/	Pas de mesure de débits en sortie
Chatonnay	900 EH	Equipement	Non conforme	La station fonctionne en très forte surcharge (1400 EH raccordés)
		Performance	Conforme	
Culin	250 EH	Equipement	Non conforme	La station est à capacité nominale
		Performance	/	Bilan SATESE indisponible
Arzay	170 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Faramans	380 EH	Equipement	Non conforme	Surcharge hydraulique
		Performance	Conforme	
Commelle	1 000 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Lagune de Chassagne (St-Siméon de Bressieux)	350 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Saint Siméon de Bressieux - Lagune du Temple	400 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Bossieu – Filtre planté	190 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Plan - Filtre planté de roseaux	320 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Plan - Filtre à sable	65 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Artas – Filtre planté	1100 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Saint Clair sur Galaure – filtre planté	350 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
Filtre planté de roseaux Lieudieu	125 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	
La Côte Saint André Charpillates	9700 EH	Equipement	Non conforme	En cours de réhabilitation
		Performance	Non conforme	
La Côte Saint André Centre Bièvre	14 600 EH	Equipement	Conforme	
		Performance	Conforme	

➤ ***Objectifs poursuivis et actions envisagées***

Les dispositions relatives à l'assainissement collectif présentées dans ce contrat permettront une meilleure préservation des milieux avec notamment la réhabilitation des systèmes de traitement non conformes et la recherche de solution pour réutiliser ces eaux traitées. Une nouvelle station d'épuration intercommunale sera notamment créée à Savas Mépin au travers de ce contrat afin de gérer les effluents amont du bassin versant des 4 vallées (région St Jeannaise). Ceci fera le lien avec la volonté de partage de la ressource en eau puisque les eaux traitées pourront venir en appoint de systèmes d'irrigation ou de process industriels.

L'amélioration des systèmes de collecte avec les opérations de mise en séparatif et de déconnexion d'eaux pluviales, permettra de réduire voire de supprimer certains déversements au milieu naturel. La ré-infiltration ou le rejet de ces eaux pluviales au milieu naturel permettra de conserver les apports de précipitations sur les bassins versants se trouvant aujourd'hui en tension quantitative.

2. Eau potable

2.1 Patrimoine et gestion du réseau d'eau potable

Bièvre Isère Communauté assure la distribution en eau de 23 602 abonnés pour 2 600 000 m³ d'eau consommés par an.

3 882 725 m³ d'eau par an sont prélevés via les 78 ressources (sources et forages) du territoire et sont distribués par 1260 km de réseau.

50 % des volumes utilisés pour l'alimentation en eau potable est prélevé dans les eaux souterraines, hors sources. Un tableau récapitulatif du patrimoine sur l'eau potable se trouve en annexe 3.

Le rendement moyen du territoire est de 73,6 %, conforme à la réglementation. Cependant, il existe une disparité des rendements sur le territoire ; le rendement minimal calculé est de 37 % pour la commune de Royas alors que le rendement maximum est atteint pour la commune de Lentiol avec un rendement de 99,8 %. Malgré les efforts déployés pour la recherche de fuite et leur réparation, ainsi que pour le renouvellement de conduites cassantes et fuyardes, ces disparités de rendement permettent encore une grande marge de progrès en termes d'économie d'eau.

Bièvre Isère Communauté dispose d'un bilan besoins/ressources pour 41 de ses communes, de plusieurs schémas directeurs d'eau potable concernant le Pays de Bièvre Liers, la région St Jeannaise, la vallée de l'Agny et la Galaure. Un travail d'harmonisation est nécessaire.

Différents programmes de renouvellement de conduites et de sécurisation de certaines ressources sont avancés dans le présent contrat.

2.2 Ressources stratégiques et captages prioritaires

Le territoire de Bièvre Isère Communauté comporte 11 ressources stratégiques, dont 8 ressources classées prioritaires au SDAGE 2016-2021.

Nom du captage	ZIA*	ZIF**	Captage prioritaire
Carloz			X
Siran			X
Ronjay	X		X
Vie de Nantoin	X		X
Les Biesses	X	X	X
Melon et Michel			X
Le Poulet	X	X	X
Seyez et Donis			X
Combe Buclas	X		
Les Alouettes	X		
Zone de Balbins-Sardieu		X	

*ZIA = Zone d'intérêt actuel

**ZIF = Zone d'intérêt futur

➤ *Etat des lieux sur les ressources stratégiques*

Sur les plaines de Bièvre Liers Valloire, concernant le périmètre de Bièvre Isère Communauté, 7 zones stratégiques ont été identifiées pour l'alimentation en eau potable actuelle et future et 2 ressources sont classées comme prioritaires au SDAGE, hors ressource stratégique :

→ **4 zones d'intérêt actuel** (ressources déjà utilisées et dont l'altération poserait problème pour les populations en dépendant : objectif de préservation et/ou de restauration) :

- Le forage du Ronjay à Faramans (également captage prioritaire)
- Le forage de la Vie de Nantoin à Le Mottier (également captage prioritaire)
- Le forage de Combe Buclas à Longechenal (ressource d'appoint pour Bièvre Isère mais surtout d'intérêt pour Bièvre Est qui porte la démarche de DUP avec la participation de Bièvre Isère)
- Le forage des Alouettes à La Côte Saint André (captage non prioritaire mais structurant pour le territoire en terme de volume (300 000 m³/an).

→ **1 zone d'intérêt futur** (peu ou pas utilisée mais à fort potentiel pour la satisfaction des besoins futurs : objectifs de préservation) :

- La zone de Balbins-Sardieu (actuellement non utilisée) : pas d'équipements de prélèvement en place mais présentant un fort potentiel avec un objectif de préservation.

→ **2 Zones d'intérêt actuel et futur** (ces zones sont classées dans les deux catégories compte-tenu d'une exploitation actuelle et d'une marge de production déjà identifiée) :

- Le forage des Biesses à Saint Etienne de Saint Geoirs (également captage prioritaire)
- Le forage du Poulet à Viriville (également captage prioritaire). Il n'y a pas de démarche amorcée mais une demande de déclassement est en cours pour le prochain SDAGE 2022-2027. Cette ressource est structurante pour Bièvre Isère, mais le respect des normes de qualité actuelles rend difficile la mobilisation des acteurs pour la mise en place d'un programme d'actions « classique » de restauration de la qualité. Bièvre Isère propose dans ce contrat une démarche adaptée à la situation de cette ressource stratégique).

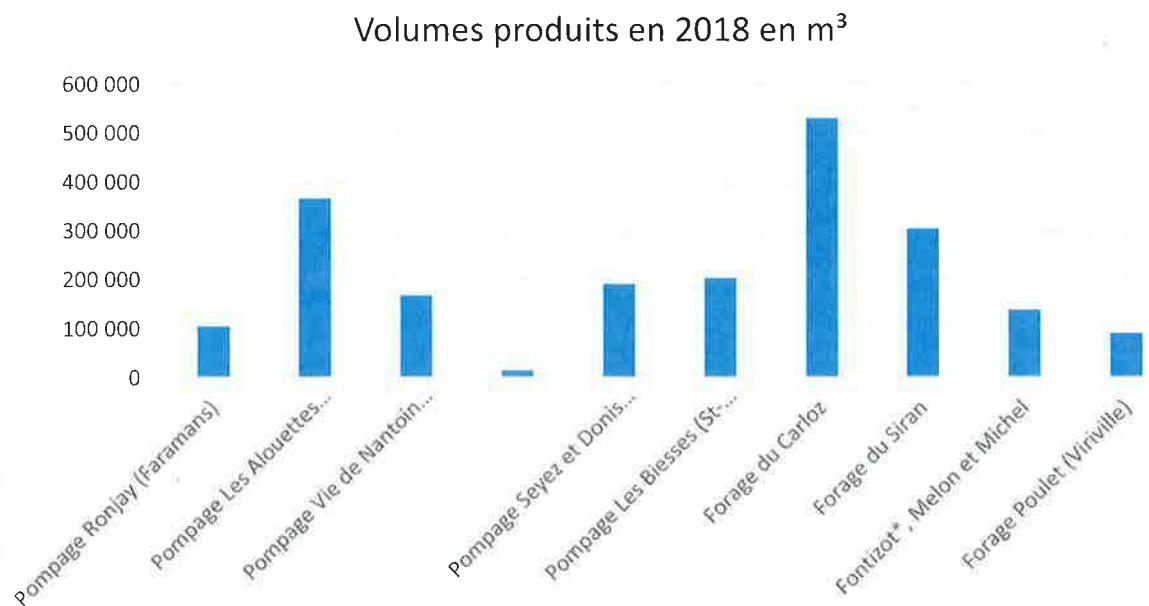
→ **2 ressources prioritaires au SDAGE hors ressources stratégiques :**

- Forage de Seyez et Donis à Ornacieux-Balbins
- Sources de Melon et Michel à Thodore

Sur le bassin des Vallées de Vienne, 2 zones stratégiques également captages prioritaires ont été identifiées pour l'alimentation en eau potable actuelle et future :

- Le forage du Siran et le forage du Carloz sur la commune de Saint Jean de Bournay (également captages prioritaires. Démarches de protection menées sur le même programme d'actions)

Volumes prélevés sur les ressources stratégiques et/ou captages prioritaires



➤ ***Actions en cours et objectifs envisagés sur les ressources stratégiques hors captages prioritaires***

Globalement les démarches captages prioritaires sont portées au sein de Bièvre Isère avec les services internes (dont économie) et avec les agriculteurs concernés. Ces démarches apportent un effet bénéfique à l'ensemble de la ressource, y compris aux ressources stratégiques ne bénéficiant pas encore de démarche de protection spécifique. En effet, les actions de développement de filières à bas niveaux d'intrant et les actions de sensibilisation et de formation atteignent des secteurs au-delà des zones d'actions prioritaires des captages.

Une autre ressource présente un intérêt stratégique pour la collectivité : le captage des Alouettes situé sur la commune de La Côte Saint André. Celui-ci présente une sensibilité aux pollutions accidentelles du fait de l'activité située en amont du captage (carrière). Une solution est à l'étude pour la recherche d'un secours à cette ressource non sécurisée qui présente cependant une qualité relativement préservée au regard de sa situation géographique (grandes zones cultivées en plaine agricole).

➤ **Etat des lieux sur les captages prioritaires**

➔ **Programmes d'actions**

Bièvre Isère Communauté a en charge la gestion de 8 captages prioritaires, dont l'animation est portée à travers 5 programmes d'actions visant la reconquête et la préservation de ces ressources. Ces captages ont été classés du fait de leur sensibilité vis-à-vis des nitrates et /ou des pesticides. Un animateur est mis à disposition de Bièvre Isère Communauté à plein temps par le SIRRA.

Les captages prioritaires sont les suivants :

- Captages du Siran et du Carloz sur la commune de Saint Jean de Bournay
- Captage de Seyez et Donis et du Ronjay situés respectivement sur les communes d'Ornacieux et de Faramans
- Captage de la Vie de Nantoin, situé sur la commune de Le Mottier
- Captage des Biesses, situé sur la commune de Saint Etienne de Saint Geoirs
- Captage de Melon et Michel, situés sur la commune de Thodore

L'état d'avancement général des démarches captages prioritaires est présenté page suivante.

Le travail réalisé par les différents partenaires (Chambre d'agriculture de l'Isère, exploitants agricoles, Agence de l'Eau, Département, Bièvre Isère Communauté ...) a permis la mise en œuvre de différentes actions visant la réduction d'intrants en fertilisants et produits phytopharmaceutiques agricoles :

- Réalisation de campagne « reliquat d'azote sortie d'hiver » avec accompagnement pour l'interprétation des résultats et adapter la fertilisation en conséquence
- Accompagnement individuel pour la réalisation d'aire de lavage de pulvérisateurs permettant de supprimer le risque de pollution au champ
- Journée d'information pour la valorisation de l'engrais de ferme avec pesée d'épandeur
- Accompagnement collectif et individuel d'agriculteurs dans la stratégie d'exploitation, les pratiques de fertilisation et les traitements phytosanitaires et leurs alternatives
- Réalisation d'une campagne Culture Intermédiaires Piège à Nitrates (CIPAN) avec financement par Bièvre Isère Communauté d'analyses de reliquat d'azote et de semences adaptées
- Conduite d'essais sur site avec des exploitants engagés pour le raisonnement de la fertilisation et du traitement phytosanitaire des parcelles

De plus, dans le cadre de sa démarche globale de protection de la ressource du territoire, Bièvre Isère Communauté mène différentes stratégies visant la préservation et/ou l'amélioration de la qualité des ressources :

➔ **Stratégie foncière :**

- ✓ Une convention cadre avec la SAFER a été signée par Bièvre Isère Communauté pour une durée de 3 ans (2017-2020). Cette convention prévoit notamment les transmissions de DIA en zone de captage (PPR et Zones d'Actions Prioritaires (ZAP)). Suite à l'arrêt des financements de l'Agence de l'eau auprès de la SAFER concernant ces notifications, Bièvre Isère a souhaité maintenir cette disposition. Celle-ci est effective et sera intégrée au moment de la prochaine révision de la convention.

✓ Bièvre Isère Communauté avait missionné la SAFER pour la réalisation d'une étude sur un de ses 8 captages prioritaires afin de recueillir les attentes des agriculteurs en termes d'échanges et de mutations foncières. Cette étude a permis un projet d'acquisition à moyen terme (6 ans). La mise en œuvre d'un bail environnemental avec l'exploitant en place devra permettre de maintenir l'activité agricole tout en respectant les enjeux environnementaux en lien avec le captage.

Ces opportunités restent rares sur le territoire, la collectivité n'étant pas forcément prioritaire par rapport à l'activité agricole. Cependant, l'utilisation de cet outil doit être maintenue tout en axant les efforts sur les discussions amiables avec les exploitants situés sur les zones à enjeux forts (PPR et ZAP) des captages.

➤ ***Objectifs envisagés sur les captages prioritaires***

➔ **Développement de filières bas intrants :**

Une filière spécifique aux zones de captages a émergé avec la création d'un contrat de production entre les exploitants situés sur les aires d'alimentation de captage et la Maison François CHOLAT. Les différents partenaires (Agence de l'eau, maîtres d'ouvrage) ont été consultés pour l'élaboration du cahier des charges du contrat, afin que celui-ci respecte les engagements prévus par les différentes chartes environnementales des captages prioritaires.

Différents projets sont à l'étude afin de développer à une échelle locale d'autres cultures à bas niveaux d'intrants sur les zones de captages :

- ✓ Projet d'acquisition de chaudière mixte à plaquette bois/miscanthus dans le cadre de la réhabilitation d'un local public. Approvisionnement en miscanthus sur les parcelles en zones de captages. Cette culture présente en effet l'intérêt de se développer sans apports de fertilisants et de pesticides pour une production à hauts rendements
- ✓ Réflexion en cours sur le développement d'une filière « pommes de terre à bas niveau d'intrant » avec la Chambre d'Agriculture

Etat d'avancement juin 2019 pour les captages prioritaires de Bièvre Isère Communauté de Sylvain : //Fait * A poursuivre ou reprendre

Programme d'actions (commun) signé officiellement le 09 juillet 2015 (charte + fiches actions) pour 5 ans
 => Mise en place opérationnelle concluante
 => Mais objectif de pérenniser la protection par des démarches plus globales (projets de territoire autour des enjeux de la qualité de l'eau potable - filières)

ETAPES	Délimitation de l'AAC (et de la ZP)	Diagnostic Multi-pressions	Elaboration du plan d'action (rédaction)	Mise en place (du plan d'actions (validation)
Captage du Ronjay (Faramans)				
Captage de Seyez et Donis (Ormeaux)				
Captage de la Vie de Nantoin (Motter)				
Captage de Melon et Michel (Thodore)				
Captage des Biasses (St Etienne de St G)				
Captages Stren Carloz (St Jean de B.)				
Captage du Poulet (Viriville)				

Prévisions des délimitations réalisées via prestations hydro => Arrêté préfectoral restant à prendre en attente de validation au prochain COPIL fin 2019

Programme d'actions validé officiellement en mars 2017 pour 5 ans, premières actions en place (aire de lavage collective, reliefs d'azote, action CIPAN...)

Captage prioritaire SDAGE 2016-2021
 => Démarche non lancée, mais, Réflexion interne à la collectivité ayant aboutie à une proposition renforcement du suivi qualité (voir note stratégique)

Validation collective d'un programme d'actions le 15 février 2018 (COPIL) + signature officielle (septembre 2018) => Opérationnel déjà effectif et concret.

Délimitations en train d'être précisées dans un marché conjoint avec la démarche DUP => Résultats attendus pour 2019

Programme d'actions (commun) signé officiellement le 26 mars 2015 (charte + fiches actions) pour 3 ans

=> Mise en place opérationnelle concluante et poursuivie malgré la fin du plan d'actions
 => Mais objectif de pérenniser la protection par des échanges fonciers ou par une valorisation de l'herbe dans la zone de captage
 => Reste à finaliser les délimitations => Étude BAC terminée, mais Arrêté préfectoral restant à prendre => En attente de validation au prochain COPIL fin 2019
 => Nouveau programme d'actions à construire en 2019 (avec les résultats connus de l'étude foncière et les achats envisagés par la collectivité gestionnaire)

Programme d'actions validé officiellement en janvier 2017 pour 5 ans, premières actions en place (aire de lavage collective, action CIPAN...)

3. Gestion quantitative

➤ *Diagnostic de la ressource en eau et problématique*

Bièvre Isère Communauté est concernée par 4 sous-bassins sur lesquels on peut retrouver des situations de « tensions » en terme de quantité. Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été adopté sur le bassin des 4 vallées (2018-2022). Un principe de partage de la ressource en eau est inscrit dans les volets quantitatifs des PAGD des SAGE Bièvre Liers Valloire et Bas Dauphiné Plaine de Valence (pour la Galaure) : deux PGRE sont en cours de rédaction et à finaliser pour fin 2019, celui de Bièvre Liers Valloire et celui de la Galaure. Le PGRE reprend les volumes prélevables maximum par type d'utilisation (agricole, industrielle, piscicole et alimentation publique en eau potable). Afin de garantir l'alimentation de tous ses abonnés, le service eau potable de Bièvre Isère veille à disposer d'une ressource suffisante en qualité et en quantité.

Différents bilans entre le besoin et la ressource disponible sur le territoire ont été établis. Ces études permettent de mettre en exergue les points problématiques et les solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

Les problématiques présentées ci-dessous ont été recensées dans les documents suivants :

- Bilan besoins ressources établis sur 41 communes en 2018 « figurant en annexe 4 »
- Schéma directeur d'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la Région de St Jean de Bournay (dissous en 2018)
- Schéma directeur d'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Agny (dissous en 2018)

➤ *Problématique liée au bilan besoins ressources sur 41 communes :*

-St Paul d'Izeaux : Lors de la période d'étiage qui est combinée au lavage des noix : manque d'eau.

-St Michel de st Geoirs : en période d'étiage, combinée avec le lavage de noix toute la commune est en manque d'eau

-St Hilaire de la Côte (sur le secteur haut service) : il y aura un manque d'eau pour les besoins futurs.

➤ *SDAEP Région Saint Jeannaise*

Situation actuelle

Le rendement du réseau est médiocre.

Le diagnostic permet aussi d'identifier que le rendement n'est pas identique sur les deux secteurs de distribution :

- 53 % sur le secteur Carroz
- 29 % sur le secteur d'Eclos

Les canalisations en amiante ciment continuent à se détériorer d'autant plus que le réseau est soumis à de très fortes pressions.

Situation future

Si le rendement du réseau n'est pas amélioré, le bilan besoin ressource (affiné avec la campagne de mesure) est tendu sur le secteur du Carloz. De plus, en jour de pointe, sur le site de production du Carloz, la capacité des pompes en place n'est pas suffisante pour assurer la demande en eau ; de fait le réservoir d'Artas se vide au bout de 36h et l'alimentation en eau n'est plus assurée. Les réservoirs de Marc et de Lieudieu ne sont toujours pas sollicités.

➤ *SDAEP Ex Vallée de l'Agny (Culin, Tramolé)*

Le réseau dans son état actuel ne pourra pas assurer des conditions de desserte en eau satisfaisantes pour l'ensemble des abonnés en situation moyenne de consommation à l'horizon 2040 si aucune amélioration du fonctionnement des réseaux n'est engagée. Le réservoir de Culin se vide en période de demande de pointe.

Le rendement des réseaux reste faible, à 66 %, soit légèrement en-dessous du rendement de référence.

Les capacités de réserves représentent moins d'une demi-journée de la demande en eau en pointe de consommation.

➤ *Objectifs poursuivis et actions envisagées*

La réalisation d'un schéma directeur global permettra de disposer d'outils nécessaires supplémentaires pour assurer la distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante dans le futur.

Les objectifs poursuivis sont présentés dans le tableau « eau potable » à l'article 5 du présent contrat.

La recherche de solution pour réutiliser les eaux traitées se fera en lien avec l'objectif de partage de la ressource en eau puisque les eaux traitées pourront venir en appoint de systèmes d'irrigation ou de process industriels.

La ré-infiltration ou le rejet des eaux pluviales, préalablement déconnectées du réseau unitaire, au milieu naturel permettra de conserver les apports de précipitations sur les bassins versants se trouvant aujourd'hui en tension quantitative.

Les différents projets présentés permettront d'économiser 403 620 m³ d'eau.

5. Article 5 : programme d'actions du contrat

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations permettant de répondre aux différentes problématique du territoire concernant l'eau dans un premier temps puis l'assainissement.

Pour les travaux relevant de l'assainissement et de l'eau potable, les conditions de sélectivité de l'Agence de l'eau (XIème programme) et du Département s'appliquent (pour l'Agence de l'eau : prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services ; pour le Département : prix de l'eau minimum, taux de raccordement, Indice Linéaire de Consommation ILC).

Pour les financements de l'Agence de l'eau, les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide. La dérogation aux coûts plafond est exceptionnelle et soumise au cas par cas à la Commission des Aides de l'agence de l'eau.

EAU POTABLE

N° fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération en € HT	Economie d'eau par opération en m ³ / an	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence *Si PGRE accepté	Montant de l'aide de l'agence	Taux d'aide du Département de l'Isère CD 38	Montant de l'aide du Département de l'Isère	Commentaire, précision complémentaire
Opérations en ZRR												
N°01	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Roybon / Grande Rue	2020	300 000 €	25 000	300 000 €	70%	210 000 €	10%	30 000 €	
N°01	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Beaufort / Chemin de la Prairie	2020	150 000 €	17 520	150 000 €	70%	105 000 €	10%	15 000 €	
N°01	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Châtenay / Ch de l'étang	2020	90 000 €	10 500	90 000 €	70%	63 000 €	10%	9 000 €	
Sous total ZRR					540 000 €	53 020	540 000 €		378 000 €		54 000 €	
Sous total changement climatique												
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Saint Siméon de Bressieux / Grande Rue	2020	270 000 €	15 780	270 000 €	50%	135 000 €	15%	40 500 €	
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	St Jean de Bournay / Rue de la Barre	2020	185 000 €	13 140	185 000	50%	92 500 €	15%	27 750 €	
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	St Jean de Bournay / Le Pré du Bessey	2020	40 000 €	10 500	40 000 €	50%	20 000 €	15%	6 000 €	
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	St Jean de Bournay / chemin de Combolles et route de Chatonnay	2020	422 000 €	30 660	422 000 €	50%	211 000 €	15%	63 300 €	
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Faramans / Rue du Serclier	2020 2021	65 000 €	11 500	65 000 €	50%	32 500 €	15%	9 750 €	
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	St Siméon de Bressieux / Route de Viriville	2020	70 000 €	10 500	70 000 €	50%	35 000 €	15%	10 500 €	
N°02	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Commelle / Chemin du Château (1 ^{ère} tranche)	2020	480 000 €	21 600	480 000 €	50%	240 000 €	15%	72 000 €	
N°03	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Faramans / Chemin de Chantemerle Gu ^{ard}	2020	200 000 €	10 500	200 000 €	50%	100 000 €	15%	30 000 €	
N°03	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Culin / Route des Roles	2021	175 000 €	25 000	175 000 €	50%	87 500 €	15%	26 250 €	
N°03	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Royas / Chemin de Maleissa	2021	100 000 €	15 000	100 000 €	50%	50 000 €	15%	15 000 €	
N°03	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Chatonnay / Route des Alpes et Rue Ste Colombe	2021	499 000 €	42 500	499 000 €	50%	249 500 €	15%	74 850 €	

N°03	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Chatonnay et Ste Anne sur Gervonde /Le Fontanil et les Matières	2021	564 000 €	39 420	564 000 €	50%	282 000 €	15%	84 600 €	
N°03	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Commelle / Route du Village	2021	225 000 €	12 000	225 000 €	50%	112 500 €	15%	33 750 €	
N°04	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	St Jean de Bournay / Chemin de la Croix Monnet	2022	66 000 €	7 000	66 000 €	50%	33 000 €	15%	9 900 €	
N°04	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Chatonnay / Le Mollard	2022	667 000 €	8 500	667 000 €	30%	200 100 €	15%	100 050 €	
N°04	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Tramolé/Culin	2022	700 000 €	45 000	700 000 €	50%	350 000 €	15%	105 000 €	
N°04	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Chatonnay / Le Fontanil et St Christophe	2022	335 000 €	18 000	335 000 €	50%	167 500 €	15%	50 250 €	
N°04	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation de la conduite d'eau	Rue du lavoir à Saint Hilaire de la Côte	2022	130 000 €	14 000	130 000 €	50%	65 000 €	15%	19 500 €	
Sous total changement climatique					5 193 000 €	350 600	5 193 000		2 463 100 €		778 950 €	
Sous total autres opérations												
N°05	Bièvre Isère Communauté	Compteurs de sectorisation	50 communes	2020	100 000 €	/	100 000 €	50%	50 000 €	20%	20 000 €	
N°05	Bièvre Isère Communauté	Compteurs de sectorisation	50 communes	2021	100 000 €	/	100 000 €	50%	50 000 €	20%	20 000 €	
N°05	Bièvre Isère Communauté	Compteurs de sectorisation	50 communes	2022	100 000 €	/	100 000 €	50%	50 000 €	20%	20 000 €	
N°06	Bièvre Isère Communauté	Schéma directeur (mise en cohérence des schémas existants)	50 communes	2020	250 000 €	/	250 000 €	50%	125 000 €	20%	50 000 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Faramans-Ornacieux	2020	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Le Mottier	2020	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Saint Etienne de Saint Geoirs	2020	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	

N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Thodore	2020	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Saint Jean de Bournay	2020	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Faramans-Ornacieux	2021	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Le Mottier	2021	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Saint Etienne de Saint Geoirs	2021	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Thodore	2021	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Saint Jean de Bournay	2021	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Faramans-Ornacieux	2022	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Le Mottier	2022	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Saint Etienne de Saint Geoirs	2022	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	

N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Thodore	2022	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°07	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Opérations d'acquisition foncière en zone de protection de captage (3 ha)	Saint Jean de Bournay	2022	10 000 €	/	10 000 €	70%	7 000 €	0%	0 €	
N°08	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires & ressource stratégique Démarche de suivi et de préservation adaptée ressource stratégique	Viriville	2020	40 500 €	/	40 500 €	70%	28 350 €	0%	0 €	
N°09	Bièvre Isère Communauté	Captages prioritaires Etude de faisabilité technico économique de développement de filière en zone de captages prioritaires - miscanthus et acquisition d'une chaudière à miscanthus par la collectivité	50 communes	2020	60 000 €	/	60 000 €	70%	42 000 €	0%	0 €	
N°10	Bièvre Isère Communauté	Sécurisation de l'alimentation en eau par St Etienne de St Geoirs	St Michel de St Geoirs	2020	542 000 €	/	542 000 €	30%	162 600 €	35%	189 700 €	Bonification Agence de l'eau 30 % Bonus Département 15 % (inclus dans les 35 %)
N°10	Bièvre Isère Communauté	Sécurisation de l'alimentation en eau par Izeaux (CC Bièvre Est)	St Paul d'Izeaux	2020	223 000 €	/	223 000 €	30%	66 900 €	35%	78 050 €	Bonification Agence de l'eau 30 % Bonus Département 15 % (inclus dans les 35 %)
N°11	Bièvre Isère Communauté	Amélioration du fonctionnement du réservoir de Lieudieu	Lieudieu	2021	28 000 €	/	28 000 €	0%	0 €	15%	4 200 €	
N°12	Bièvre Isère Communauté	Création d'un captage de secours pour les Alouettes	La Côte Saint André	2021	500 000 €	/	500 000 €	30%	150 000 €	35%	175 000 €	Bonification Agence de l'eau 30 % Bonus Département 15 % (inclus dans les 35 %)
Sous total autres opérations					2 093 500 €				829 850 €		556 950 €	
Total général					7 286 500,00 €	403 620			3 670 950 €		1 389 900 €	

ASSAINISSEMENT

N° fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération en € HT	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence	Taux d'aide du Département de l'Isère	Montant de l'aide du Département de l'Isère	Commentaire, précision complémentaire
Lutte contre les pollutions											
N° 13 	Bièvre Isère Communauté	Création d'un bassin d'orage en entrée de la STEP des Charpillates	La Côte Saint André	2020	1 000 000 €	1 000 000 €	25%	250 000 €	15%	150 000 €	Impact milieu validé par la DDT Bonification Agence 30 %
N° 14 	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation d'une lagune par un bio filtre	Pajay	2020	800 000 €	443 025 €	30%	132 908 €	30%	240 000 €	Bonification Agence 30 % Bonus Département 15 % (inclus dans les 30 %)
N°15	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation d'une lagune	Meyrieu les Etangs	2022	1 200 000 €	590 672 €	50%	295 336 €	15%	180 000 €	Impact milieu validé par la DDT
N°15 	Bièvre Isère Communauté	Réhabilitation d'une lagune	Villeneuve de marc	2022	600 000 €	378 072 €	30%	113 422 €	15%	90 000 €	Impact milieu validé par la DDT Bonification Agence 30 %
N°19	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire	Saint Siméon de Bressieux / Grande Rue	2020	370 000 €	210 000 €	30%	63 000 €	10%	37 000 €	Impact milieu validé par la DDT
N°20	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire	La Côte Saint André / chemin du Cerf Montant	2020	150 000 €	122 500 €	30%	36 750 €	10%	15 000 €	Impact milieu validé par la DDT
N°21	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire pour élimination d'ECP	Meyrieu les Etangs / Le village (1 ^{ère} tranche et 2 ^{ème} tranche)	2021	650 000 €	490 000 €	30%	147 000 €	10%	65 000 €	Impact milieu validé par la DDT
N°22	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire pour élimination d'ECP	Villeneuve de Marc / le Bourg	2021	270 000 €	175 000 €	30%	52 500 €	10%	27 000 €	Impact milieu validé par la DDT
N°23 	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire pour élimination d'ECP	Artas / Le Village	2022	300 000 €	192 500 €	30%	57 750 €	10%	30 000 €	Bonification Agence 30 % au lieu de 0%
N°24	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire pour élimination d'ECP	Châtonnay / Mise en séparatif du Village	2022	500 000 €	420 000 €	30%	126 000 €	10%	50 000 €	Impact milieu validé par la DDT
N°25	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire pour élimination d'ECP	St Jean de Bournay / Av de la Libération, quartier des Rameaux et de la Gare	2022	534 000 €	420 000 €	30%	126 000 €	10%	53 400 €	Impact milieu validé par la DDT
N°26	Bièvre Isère Communauté	Nouvelle STEP à Savas-Mépin et réseaux de transit	A définir car plusieurs communes impactées	2020	20 900 768 €	9 605 501 €	23%	4 802 750 €	9%	1 800 000 €	Impact milieu validé par la DDT. Garantie de taux

N°27	Bièvre Isère Communauté	Etude sur réutilisation des eaux usées traitées en sortie de STEP	Ensemble du territoire de Bièvre Isère Communauté	2020	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €	20%	6 000 €	
Sous total Lutte contre la pollution					27 304 768 €			6 218 416 €		2 743 400 €	
Opérations en ZRR											
N°18	Bièvre Isère Communauté	Mise en séparatif du réseau unitaire	Roybon / Grande Rue	2020	300 000 €	300 000 €	70%	210 000 €	10%	30 000 €	Impact milieu validé par la DDT
			Sous total ZRR		300 000 €		-	210 000 €		30 000 €	
Autres opérations du contrat											
N°16	Bièvre Isère Communauté	Schéma directeur (mise en cohérence des schémas existants)	50 communes	2020	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €	20%	50 000 €	
N°17	Bièvre Isère Communauté	Création de bassins d'infiltration pour les eaux usées traitées de la STEP Centre Bièvre	La Côte Saint André / Le Grand Chemin	2020	320 000 €	320 000 €	30%	96 000 €	15%	48 000 €	Impact milieu validé par la DDT Bonification Agence 30 % au lieu de 0
N° 28	Bièvre Isère Communauté	Déconnexions des réseaux d'eau pluviale et restitution aux milieux naturels	50 communes	2022	1 000 000 €	1 000 000 €	70%	700 000 €	10%	100 000 €	Aide majorée
		Sous total autres opérations			1 570 000 €			921 000 €		198 000 €	
		Total Assainissement			29 174 768 €			7 349 416 €		2 971 400 €	
		Total général			36 461 268 €			11 020 366 €		4 361 300 €	

6. Article 6 : engagements des partenaires

1. Engagement de Bièvre Isère Communauté

Bièvre Isère Communauté s'engage à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'Article 5 : programme d'actions du contrat.

Bièvre Isère Communauté s'engage à mettre en place un comité de pilotage spécifique intégrant dans la mesure du possible les principales parties prenantes du contrat, en association avec les services de l'Etat si besoin ; composé d'élus et de techniciens.

Le titulaire des aides attribuées dans le cadre de ce contrat s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'Agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'Agence.

Ces conditions sont inscrites dans les clauses générales des décisions/conventions d'aides signés par l'agence. En cas de non-respect, l'agence se réserve le droit d'appliquer des sanctions par réfaction définitive forfaitaire de 10% du montant de l'aide, entraînant éventuellement une demande de remboursement

2. Engagement de l'Agence de l'Eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à :

- Accompagner la communauté de communes Bièvre Isère Communauté dans l'amélioration de son service d'eau potable et d'assainissement et dans son action de préservation des captages prioritaires et des ressources stratégiques pour l'eau potable
- Participer au comité des financeurs, de suivi et pilotage du contrat, animé par la Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté
- Participer au financement des actions inscrites à ce contrat, sur une période couvrant les années 2020-2022 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques du projet.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2020-2022 **ne pourra excéder un montant total d'aide de 11 020 366 €.**

Pour les travaux, le programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit des conditions d'éligibilité (prix de l'eau minimum, indice de connaissance ICGP minimum, remplissage de l'observatoire des services public d'eau et d'assainissement SISPEA) à respecter pour l'ensemble des opérations.

Les formulaires de demande d'aide téléchargeables sur le site internet de l'Agence de l'eau sont obligatoires pour que la demande soit prise en compte. Il est rappelé que le présent contrat ou le tableau de programme de travaux ou une fiche action du contrat ne vaut pas dossier de demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention présentés à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse doivent être déposés complets avant toute commande ou tout engagement de travaux.

Il est à noter que les aides financières de l'agence de l'eau aux économies d'eau sur les réseaux d'eau potable ont été proposées sous réserve de l'adoption des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) des bassins Bièvre Liers Valloire et de la Galaure pour les communes concernées par ces bassins versants.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône Méditerranée, le contrat de Bièvre Isère Communauté identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat.

L'attribution des garanties de financement et de taux est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération (en €)	Assiette retenue (en €)	Taux aide Agence	Montant d'aide Agence
Bièvre Isère	Nouvelle STEP à Savas-Mépin et réseaux de transit	2020	20 900 768	9 605 501	23%	4 802 750

Compte tenu de l'objectif de rattrapage structurel spécifiquement identifié dans le 11^{ème} programme d'intervention, les actions répondant à cet objectif retenues à l'article 5 bénéficient d'une garantie de financement aux taux prévus dans le contrat, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Taux aide Agence
Réhabilitation de la conduite d'eau Roybon / Grande Rue	2020	300 000 € HT	70 %
Réhabilitation de la conduite d'eau Beaufort / Chemin de la Prairie	2020	150 000 € HT	70 %
Réhabilitation de la conduite d'eau Châtenay / Ch de l'étang	2020	90 000 € HT	70 %
Mise en séparatif du réseau unitaire Roybon / Grande Rue	2020	300 000 € HT	70 %

➤ **Majoration de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération (en €)	Taux aide Agence	Majoration Agence(1)
Bièvre Isère	Déconnexion des eaux pluviales et restitution aux milieux naturels	2022	1 000 000	50%	20%

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

➤ **Aides contractuelles exceptionnelles : enveloppe 10 % pour le petit cycle**

L'agence de l'eau pourra financer au titre de cette enveloppe spécifique, des travaux sur les infrastructures d'assainissement et d'eau potable selon les règles de financement du 11^{ème} programme d'intervention appliquées pour le rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires, quelle que soit sa commune d'implantation.

Les opérations suivantes pourront être aidées à ce titre :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette retenue	Taux aide Agence	Montant d'aide Agence
Bièvre Isère	Sécurisation de l'alimentation en eau de Saint Michel de Saint Geoirs par Saint Etienne de Saint Geoirs	2020	542 000	542 000	30%	162 600
Bièvre Isère	Sécurisation de Saint Paul d'Izeaux par Izeaux	2020	223 000	223 000	30%	66 900
Bièvre Isère	Création d'un captage de secours pour les Alouettes	2021	500 000	500 000	30%	150 000
Bièvre Isère	Création bassin d'infiltration en aval de la station d'épuration de Centre Bièvre	2020	320 000		30%	96 000
Bièvre Isère	Réhabilitation de la lagune de Villeneuve de Marc	2022	600 000	378 072	30%	113 422
Bièvre Isère	Réhabilitation de la lagune de Pajay	2020	800 000	443 025	30%	132 908
Bièvre Isère	Mise en séparatif du réseau unitaire pour élimination d'ECP à Artas / le village	2022	300 000	192 500	30%	57 750
Bièvre Isère	Création d'un bassin d'orage en entrée de la station d'épuration des Charpillates	2020	1 000 000		25%	250 000
TOTAL			4 285 000			1 029 580

L'attribution des aides exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

3. Engagement du Département

Le Département s'engage à soutenir financièrement les opérations mentionnées au tableau figurant à l'article 5 pour un montant global égal à 4 362 800 € sous réserve que celles-ci respectent les règlements des aides du Département de l'Isère, en vigueur à la date de signature du présent contrat.

Les montants et les taux d'aide du Département sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des règlements en vigueur à la date de signature du contrat et au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat.

Chaque opération fera l'objet d'une décision propre de financement, établie sur la base d'un dossier de demande de subvention détaillant le contenu de chaque opération.

En outre le Département mettra à disposition les données de ses propres réseaux de suivi, notamment sur le débit des sources gravitaires et la qualité des eaux souterraines et des rivières.

Le Département s'engage à participer au comité des financeurs, de suivi et pilotage du contrat, animé par Bièvre Isère Communauté.

7. Article 7 : suivi du contrat

1. Suivi et bilans annuels

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et une évaluation en fin de contrat afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des actions contractualisées.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an en présence de Bièvre Isère Communauté, de l'Agence de l'eau et du Département pour étudier les demandes de subventions (plan de financement, complétude du dossier, contenu des travaux, maturité des projets, montant éligible et taux d'aide).

⇒ Objectifs du comité :

- Gain de temps sur les échanges entre financeurs
- Vision d'ensemble sur les dossiers
- Echanges et complémentarité entre les financeurs
- Souplesse de fonctionnement
- Recherche de solutions

Chaque financeur applique ses règlements en vigueur au moment de la demande. Les taux inscrits sur la maquette financière du contrat sont bien des taux « guides », mentionnés à titre indicatif. L'objectif commun des financeurs est, lorsque les critères sont respectés, d'atteindre le taux maximum de financement public en respectant les enveloppes annuelles.

Aussi, l'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises à la fin du contrat.

2. Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2022. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

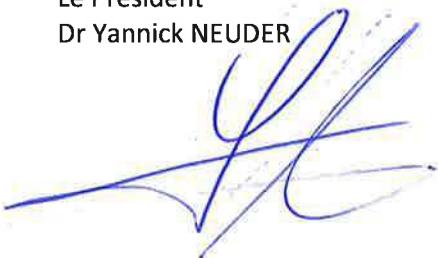
3. Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

IV. Signatures

A St-Etienne de Sy - Grésivaudan
Le 97 Décembre 2015

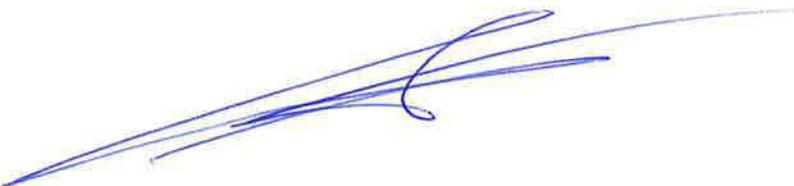
Pour Bièvre Isère Communauté
Le Président
Dr Yannick NEUDER



Pour l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Le Directeur
Laurent ROY



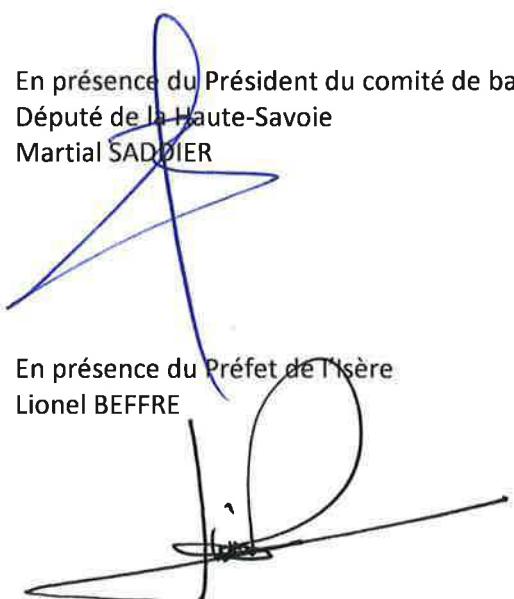
Pour Le Département de l'Isère
Le Président
Jean-Pierre BARBIER



En présence du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône
Président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Pascal MAILHOS



En présence du Président du comité de bassin Rhône Méditerranée
Député de la Haute-Savoie
Martial SADDIER



En présence du Préfet de l'Isère
Lionel BEFFRE

V. Annexes

1. Le prix de l'eau

La redevance eau potable domestique

Communes	Part fixe	Part variable	Montants 2019 en € HT
			Prix au m ³ en € HT (part fixe + variable) pour 120 m ³
Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu, Semons	48,98	0,93	1,34
Bressieux	44,07	0,85	1,22
Brion	94,68	0,71	1,50
La Forteresse	70,82	0,73	1,32
Plan	65,34	0,83	1,37
St-Etienne de St-Geoirs	37,20	0,67	0,98
St-Geoirs	47,04	0,92	1,31
St-Michel de St-Geoirs	61,59	0,89	1,40
St-Paul d'Izeaux	74,72	0,52	1,14
St-Pierre de Bressieux	52,21	0,77	1,21
Sillans	33,77	1,01	1,29
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodore, Viriville	53,34	0,76	1,20
Royas	34,20	1,35	1,64
Artas, Chatonnay, Lieudieu, Meyrieu Les Etangs, St-Agnin sur Bion, St-Jean de Bournay (hors centre-ville), Ste-Anne sur Gervonde	59,58	1,56	2,06
Culin et Tramolé	50,83	0,99	1,41
St-Jean de Bournay (centre-ville) ⁽¹⁾	25,89	0,98	1,20
Beauvoir de Marc, Savas-Mépin et Villeneuve de Marc	21,45	- de 0 à 45 m ³ : 0,8486 - de 46 à 180 m ³ : 0,1983 - de 181 à 450 m ³ : 0,2377 - plus de 450 m ³ : 0,3436	0,38

Redevance pour les industriels (sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers)

Montants 2019 en € HT	
Part fixe	141
Prix au m ³ :	
• de 0 à 1 000 m ³	0,73
• de 1 000 à 5 000 m ³	0,66
• 5 000 m ³ et plus	0,18

Compte tenu de la loi LEMA du 30 décembre 2006, il sera nécessaire d'étudier la possibilité de maintenir ce tarif et de l'étendre à tout le territoire de Bièvre Isère Communauté notamment du fait du classement en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) de certaines communes du territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure (ce qui empêcherait la mise en œuvre d'une dégressivité du tarif).

Redevances pour les collectivités (sur le territoire de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de St-Jean de Bournay)

Intitulé	Montants 2019 en € HT
Résidence Autonomie des 4 vallées à Chatonnay	1,05
Vente d'eau aux communes ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de St-Jean de Bournay	0,36
Vente d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de St-Jean de Bournay aux communes voisines hors territoire de Bièvre Isère Communauté	1,16

Redevances pour les industriels (sur le territoire de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny)

Intitulé	Montants 2019 en € HT
Culin et Tramolé	0,77

Redevances pour les agriculteurs / éleveurs (sur le territoire de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny)

Culin et Tramolé	Montants 2019 en € HT
De 0 à 200 m ³	0,99
Au-delà de 200 m ³	0,77

Redevance prélèvement

La redevance prélèvement s'élève à 0,09 € HT/m³ pour 2019 et elle est appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Les autres tarifs sont les suivants :

Intitulé	Montants 2019 en € HT
Frais d'accès techniques et administratifs	31,40
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de	83,60

précaution de la part de l'abonné (gel, casse...) : fourniture et pose d'un nouveau compteur	
--	--

Intitulé	Montant 2019 net de taxes
Pénalités pour : <ul style="list-style-type: none"> Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...) Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...) Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel 	1 045

Le taux de TVA pratiqué est de 5.5 % pour les redevances.

L'indice de connaissance du service est de 95 points pour le service de l'eau potable.

2. Le prix de l'assainissement

Redevance domestique

Communes	Montants 2019 en € HT		
	Part fixe	Part variable	Prix au m ³ en € HT (part fixe + variable) pour 120 m ³
Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu, Semons, St-Pierre de Bressieux	51,21	1,02	1,45
Bressieux	52,50	0,89	1,33
Plan	23,24	1,34	1,53
St-Etienne de St-Geoirs	23,24	1,09	1,28
St-Geoirs (hameaux de Cours et autres quartiers raccordés à St-Etienne de St-Geoirs et à la station d'épuration Centre Bièvre)	23,24	1,31	1,50
Sillans	23,24	1,16	1,35
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodore, Viriville	78,19	1,18	1,83
Artas	9,45	1,62	1,70
Beauvoir de Marc	28,92	1,50	1,74
Chatonnay	9,45	1,50	1,58
Culin	9,45	1,50	1,58
Lieudieu	53,20	0,88	1,32
Meyrieu Les Etangs	53,20	1,15	1,59
Royas	22,58	0,93	1,12
St-Agnin sur Bion	53,64	1,76	2,21
Ste-Anne sur Gervonde	40,95	1,23	1,57
Savas-Mépin	39,50	0,45	0,78
Tramolé	48,83	1,41	1,82
Villeneuve de Marc	53,20	1,15	1,59
St-Jean de Bournay	9,45	1,23	1,31

Redevance pour usage industriel (sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers)

Montant 2019 en € HT	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³
122.98	0,32

Autres tarifs

Intitulé	Montant 2019 en € HT
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates et à la station d'épuration Centre Bièvre	36 €/m ³

Contrôles à la demande des notaires en cas de mutation d'un bien immobilier ou à la demande des particuliers pour les 54 communes de Bièvre Isère Communauté

Ce tarif est applicable aux vendeurs de biens immobiliers qui souhaitent un diagnostic du raccordement de leur bien au réseau d'assainissement collectif.

Montant 2019 en € HT
107,18 €

Le taux de TVA pratiqué est de 10 % pour les redevances.

L'indice de connaissance du service est de 100 points pour le service de collecte.

3. Les indicateurs du réseau d'eau potable

Commune	linéaire de réseaux d'eau potable (km)	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2018	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2018	Rendement à atteindre par secteur
Artas/Meyrieu/Saint Agnin sur Bion/Saint Jean de Bournay Extérieur	94,7	7,36	62,5%	66,5%
Arzay/semonts/Bossieu	36,5	3,44	63,8%	65,7%
Balbins/Ornacieux	23	5,01	81,6%	66,0%
Beaufort	19,6	4,37	41,6%	65,9%
Brézins	20	15,70	83,1%	68,1%
Champier	23,5	9,36	54,8%	66,9%
Châtenay	9,1	6,43	81,2%	66,3%
Châtonnay/Lieudieu/Sainte Anne	65,3	6,09	49,4%	66,2%
Commelle	14	8,94	85,8%	66,8%
Culin	14	6,22	68,7%	66,2%
Forteresse	12,5	4,98	73,7%	66,0%
Gillonnay	17,5	8,17	93,6%	66,6%
La côte st André	68	17,16	70,6%	68,4%
La frette	12,5	13,42	99,6%	67,7%
Le Mottier	13,8	7,78	89,6%	66,6%
Lentiol	14	2,53	99,8%	65,5%
Longechenal	6	12,49	99,7%	67,5%
Marcilloles	19	10,38	68,9%	67,1%
Marcollin	15,2	6,17	51,3%	66,2%
Nantoin	11,9	5,10	61,5%	66,0%
Pajay / Faramans	53	5,73	77,3%	66,1%
Penol	8	7,04	65,6%	66,4%
Plan	3,5	14,48	64,0%	67,9%
Royas	8	6,46	37,0%	66,3%
Roybon/Montfalcon/St Clair sur Galaure / Dionay / Marnans	123,3	3,66	66,1%	65,7%
Sardieu	12,5	11,63	99,3%	67,3%
Sillans	19,6	12,87	71,5%	67,6%
St Etienne de St Geoirs	50	14,55	76,5%	67,9%
St Geoirs	2	14,71	65,4%	67,9%
St Hilaire de La Côte	30	7,31	72,4%	66,5%
St Michel de St Geoirs	27	1,96	69,0%	65,4%
St Paul d'Izeaux	13	3,93	98,9%	65,8%

Commune	linéaire de réseaux d'eau potable (km)	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2018	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2018	Rendement à atteindre par secteur
St Pierre de Bressieux /Bressieux/st Siméon de Bressieux	74,5	7,60	70,2%	66,5%
Thodure	26,7	6,03	99,6%	66,2%
Tramolé	14	6,23	64,6%	66,2%
Viriville	39,5	6,76	71,2%	66,4%
TOTAL	1014,7	7,69	73,6%	66,5%

4. Les fiches actions

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDR11792/FRDR466a/FRDR458/FRDR11224/FRDR11766		
Objectif	Réduction des fuites sur canalisations AEP	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Châtenay / Beaufort / Roybon			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38/ AE RMC	OF0 RES 0202		Travaux	540 000€

→ CONTEXTE

Les 3 communes concernées sont en zone de revitalisation rurale (ZRR)

Les communes de Châtenay, Beaufort et Roybon sont concernées par le PGRE de la Galaure (en cours)

Commune	Economie D'eau m3/an	rendement actuel	rendement objectif	rendement minimum réglementaire
Châtenay	10 500	81,2 %	81.5%	66,3 %
Beaufort	17 520	41,6 %	65,9 %	65,9 %
Roybon*	25 000	66,1 %	66.5%	65,7 %

* Roybon en ZRE : Zone de Répartition des Eaux – Rendement objectif = $70 + 0.2 * ILC$. Cependant les volumes prélevés sont inférieurs à 2 millions de m³ par an. La formule utilisée reste donc $65 + 0.2 * ILC$

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Renouvellement des linéaires de canalisation d'alimentation en eau potable classés prioritaires par le SDAEP.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

- Réduire les volumes de fuites : 53 020m³ économisés au total
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement des ressources déficitaires sur la Galaure

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Linéaire/Economie d'eau	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Châtenay – Ch de l'étang	420 ml 10 500 m ³ d'eau économisé /an	2020		90 000		70% 10%	63 000€ 9 000€
Beaufort – Ch de la Prairie	350 ml 17 520m ³ d'eau économisé /an	2020	Bièvre Isère Communauté	150 000	AE RMC + CD 38	70% 10%	105 000€ 15 000€
Roybon – RD71 Grande Rue	400 ml 25000 m ³ d'eau économisé /an	2020		300 000		70% 10%	210 000€ 30 000€

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDR10590/FRDR11685/FRDR10157/FRDR10091a		
Objectif	Réduction des fuites sur canalisations AEP	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) St Siméon de Bressieux/St Jean de Bournay / Chatonnay / Faramans / Commelle			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38/ AE RMC	OF0/RES02202		Travaux	1 532 000€

→ CONTEXTE

Les communes de Chatonnay et de Saint Jean de Bournay sont concernées par le PGRE des 4 Vallées (adopté)
Les autres communes sont concernées par le PGRE de Bièvre Liers Valloire (en cours)

Commune	Economie D'eau m3/AN	rendement actuel	rendement objectif	Rendement minimum réglementaire
St Siméon de Bressieux (Grande Rue)	26 280	70,2 %	70.5%	65,7 %
St Siméon de Bressieux (Route de Viriville)		70,2 %	70.5%	65,7 %
St Jean de Bournay (Le Pré du Bessey)	54 300	62,5 %	62.8%	66,5 %
St Jean de Bournay (Chemin de Combolle et route de Chatonnay)		62,5 %	62.8%	66,5 %
St Jean de Bournay (Rue de la Barre)		62,5 %	62.8%	66,5 %
Faramans (Rue du Serclier)	11 500	77,3 %	77.5%	65,7 %
Commelle (Chemin du Château)	21 600	85,8 %	86%	66,8 %

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Renouvellement des linéaires de canalisation d'alimentation en eau potable classés prioritaires par le SDAEP

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Réduire les volumes de fuites - : 113 680 m3 économisés au total
→ Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
→ Réduction de la pression de prélèvement des ressources déficitaires

→ PLAN DE FINANCEMENT (*SI PGRE adopté)

Intitulé de l'opération	Linéaire /économie d'eau	Année	Maître d'ouvrage	Montant CHT	Financeur	%	Montant CHT subventionné
St Siméon de Bressieux (Grande Rue)	550 ml 15780 m3/an	2020	Bièvre Isère Communauté	270 000	AE RMC + CD 38	50%* 15%	135 000€ 40 500€
St Siméon de Bressieux (Route de Viriville)	400 ml 10 500 m3/an	2020		70 000		50%* 15%	35 000€ 10 500€
St Jean de Bournay (Le Pré du Bessey)	200 ml 10 500m3/an	2020		40 000		50% 15%	20 000€ 6 000€
St Jean de Bournay (Chemin Combolle de et de route de Chatonnay)	2200 ml 30660 m3/an	2020		422 000		50% 15%	211 000€ 63 300€
St Jean de Bournay (Rue de la Barre)	600 ml 13140m3/an	2020		185 000		50% 15%	92 500€ 27 750€
Faramans (Rue du Serclier)	700 ml 11500 m3/an	2020		65 000		50% 15%	32 500€ 9750€
Commelle (Chemin du Château)	1500 ml 21600m3/an	2020		480 000		50%* 15%	240000€ 72 000€

*Plafonné si PGRE non adopté

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDR11627/FRDR11685/FRDR10157/FRDR10091a		
Objectif	Réduction des fuites sur canalisations AEP	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)	Faramans / Culin / Royas / Châtonnay / Ste Anne sur Gervonde /Commelle		
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38/ AE RMC	OF0/RES02202		Travaux	1 763 000€

→ CONTEXTE

Les communes de Royas, Culin, Sainte Anne sur Gervonde et Chatonnay sont concernées par le PGRE des 4 Vallées (adopté)

Les autres communes sont concernées par le PGRE de Bièvre Liers Valloire (en cours)

Commune	Economie D'eau m3/AN	rendement actuel	rendement objectif	Rendement minimum règlementaire
Faramans (Chemin de Chantemerle)	10 500	77,3 %	77,5 %	66,1 %
Culin (Route des Roles)	25 000	68,7 %	69 %	66,2 %
Royas (Chemin de Maleissa)	15 000	37,0 %	66,3 %	66,3 %
Chatonnay (Route des Alpes et rue Sainte Colombe)	42 500	49,4 %	66,2 %	66,2 %
Chatonnay et Ste Anne sur Gervonde (Le Fontanil et Les Matières)	39 420	49,4 %	66,2 %	66,2 %
Commelle (Route du Village)	12 000	85,8 %	86 %	66,8 %

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Renouvellement des linéaires de canalisation d'alimentation en eau potable classés prioritaires par le SDAEP.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

- Réduire les volumes de fuites - : 132420 m3 économisés au total
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement des ressources déficitaires

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Linéaire /économie d'eau	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Faramans (Chemin de Chantemerle)	1000 ml 10500 m3 d'eau économisé /an	2021	Bièvre Isère Communauté	200 000	AE RMC + CD 38	50%*	100 000€
Culin (Route des Rôles)	900 ml 25 000m3/an	2021		175 000		15%	30 000€
Royas (Chemin de Maleissa)	550 ml 15 000m3/an	2021		100 000		50%	50 000€
Chatonnay (Route des Alpes et rue Sainte Colombe)	1150 ml 42 500m3/an	2021		499 000		15%	74 850€
Chatonnay et Ste Anne sur Gervonde (Le Fontanil et Les Matières)	1920 ml 39420 m3/an	2021		564 000		50%	282 000€
Commelle du Village	500 ml 12000 m3 d'eau économisé /an	2021		225 000		15%	33 750€

*Plafonné si PGRE non adopté

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDR11627/FRDR11685		
Objectif	Réduction des fuites sur canalisations AEP	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Chatonnay / St Jean de Bournay /Culin			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38/ AE RMC	OF0/RES02202		Travaux	1 908 000 €

→ **CONTEXTE**

Les communes de Chatonnay, Saint Jean de Bournay et Culin sont concernées par le PGRE des 4 Vallées (adopté).

Les autres communes sont concernées par le PGRE de Bièvre Liers Valloire (en cours).

Commune	Economie D'eau m3/AN	rendement actuel	rendement objectif	Rendement minimum règlementaire
Chatonnay (Le Mollard)	18 000	49,4 %	66,2 %	66,2 %
Chatonnay (Le Fontanil et St Christophe)		49.4 %	66.2%	66.2%
St Jean de Bournay (Chemin de la Croix Monnet)	7 000	62,5 %	66,5 %	66,5 %
Culin (Le village)	45 000	68,7 %	69%	66,2 %
St Hilaire de la Côte (Rue du lavoir)	14 000	72.4%	72.6%	66.5 %

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

→ Renouvellement des linéaires de canalisation d'alimentation en eau potable classés prioritaires par le SDAEP.

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Réduire les volumes de fuites - : 84 000 m3 économisés au total
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement des ressources déficitaires

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Linéaire /économie d'eau	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Chatonnay (Le Mollard)	2100 ml 8053m3/an économisés	2022	Bièvre Isère Communauté	667 000	AE RMC + CD 38	30% 15%	200 100€ 100 050€
Chatonnay (Le Fontanil et St Christophe)	1300 MI 18 000M3/an	2022		335 000		50% 15%	167 500€ 50250€
St Jean de Bournay (Chemin de la Croix Monnet)	330 MI 7 000m3/an	2022		66 000		50% 15%	33 000€ 9 900€
Culin (Le village)	3000 MI 45 000M3/an	2022		700 000		50% 15%	350 000€ 105 000€
St Hilaire de la Côte (Rue du lavoir)	900 ml 14000 m3/an	2022		130 000		50% 15%	65 000€ 19 500€

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du territoire de Bièvre Isère Communauté		
Objectif	Economie d'eau et gestion durable des services eau potable et assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Tout le territoire de Bièvre Isère Communauté			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT Subventionné
Bièvre Isère communauté	CD 38/ AE RMC	OF0/RES02202	NO	Matériels	300 000

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Installations de compteurs de sectorisation avec télésurveillance sur tout le territoire de Bièvre Isère Communauté. Cet outil concerne l'eau potable. Il a pour vocation de permettre une meilleure efficience sur la détection des fuites d'eau en temps réel et de mettre en place un meilleur suivi sur les débits journaliers par sectorisation.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Achat de compteurs de sectorisation et de télégestion

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Détection et diminutions des fuites d'eau sur les différents réseaux d'eau de Bièvre Isère Communauté
→ Gestion durable

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Année	Financeur	%	Montant €HT
Compteurs de sectorisation et de télégestion	Bièvre Isère Communauté	100 000	2020	AE RMC CD 38	50 20	50 000€ 20 000€
Compteurs de sectorisation et de télégestion	Bièvre Isère Communauté	100 000	2021	AE RMC CD 38	50 20	50 000€ 20 000€
Compteurs de sectorisation et de télégestion	Bièvre Isère Communauté	100 000	2022	AE RMC CD 38	50 20	50 000€ 20 000€

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du territoire de Bièvre Isère Communauté		
Objectif	Economie d'eau et gestion durable des services eau potable et assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Tout le territoire de Bièvre Isère Communauté			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère communauté	CD 38 + AE RMC	OF0/ MIA0101	NO	Etude	250 000

→ **CONTEXTE**

Harmonisation des schémas directeurs d'eau potable existant sur l'ensemble de la collectivité suite à différentes fusions d'intercommunalités. Cet outil concerne l'eau potable. Il a pour vocation de permettre une meilleure efficience sur la gestion patrimoniale et mettre en place une gestion durable.

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

→ Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable à partir des études existantes

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

→ Gestion durable
→ Harmonisation de différents schémas directeurs d'eau potable afin d'avoir un seul schéma pour toute la collectivité

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT
Etude d'un schéma directeur d'eau potable	Bièvre Isère Communauté	250 000	AE RMC CD 38	50 20	125 000€ 50 000€

Thématique	Eau potable - Protection de la ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDG303 - FRDG219 - FRDG319 FRDR10091 - FRDR10157 - FRDR466a - FRDR11685		
Objectif	Lutte contre les pesticides et les nitrates	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Communes situées en Zone de Protection de captages prioritaires (détail ci-dessous)			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	AE RMC	OF5D AGR0401	/	Acquisition foncière	150 000 €

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Chaque captage classé prioritaire au SDAGE pour leur sensibilité aux nitrates et/ou aux pesticides, et situé sur le territoire de Bièvre Isère Communauté bénéficie d'un programme d'actions visant la reconquête ou la préservation de la qualité de la ressource. Une de ces actions consiste à acquérir des parcelles en zone d'alimentation de captage (Aire d'Alimentation ou Zone de protection (ZP)).

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Afin de réaliser ces démarches d'acquisition, une veille foncière en partenariat avec la SAFER est en place sur Bièvre Isère Communauté et permet à la collectivité de connaître les mutations de parcelles et d'engager une démarche d'acquisition amiable par la collectivité. En cas de refus du propriétaire, selon l'enjeu de la parcelle, la collectivité peut demander à la SAFER d'engager son droit de préemption. A minima les recommandations et les prescriptions applicables selon la zone concernée sont rappelées à l'occupant de la parcelle.

La maîtrise foncière par la collectivité permet l'application de pratiques conciliables avec la protection de la ressource à travers des baux environnementaux (maintien/remise en prairie, limitation de la fertilisation azotée et raisonnement des traitements par les produits phytosanitaires). Les exploitants en place sont maintenus afin de conserver un tissu agricole varié sur le territoire.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

L'objectif d'acquisition global sur 3 ans est réparti comme suit par captage :

Captage	Communes sur la ZP	Surface objectif à acquérir *	Surface de la ZP (ha)
Ronjay & Seyez et Donis	Arzay, Bossieu, Commelle, Faramans, Semons, Ornacieux	9 ha sur 3 ans	2145
Vie de Nantoin	Champier, Le Mottier, Nantoin	9 ha sur 3 ans	400
Les Biesses	St-Etienne de St-Geoirs, Sillans, la Frette, Bévenais	9 ha sur 3 ans	1310 (surface provisoire, révision à l'étude)
Melon et Michel	Thodore, Viriville, Saint Clair sur Galaure	9 ha sur 3 ans	45
Siran & Carloz	Saint Jean de Bournay, Châtonnay, Sainte Anne sur Gervonde	9 ha sur 3 ans	800
Total		45 ha	4700

**Ces surfaces « cibles » restent des estimations. Leur acquisition par Bièvre Isère Communauté est conditionnée aux opportunités de mutation sur les secteurs concernés.*

A terme, ces opérations d'acquisition doivent permettre le respect des objectifs des programmes d'actions, soit :

Taux en nitrates < 40 mg/L pour les captages des Biesses, Seyez et Donis, Vie de Nantoin, Melon et Michel,

Une non-dégradation sur le captage du Ronjay et du Siran (30 mg/L),

Une non-dégradation sur le captage du Carloz (<35 mg/L)

Une teneur en phytosanitaire par molécule < 0,08 µg/L et < 0,5 µg/L pour la somme des molécules.

Une teneur moyenne annuelle par molécule de phytosanitaire < 0,08 µg/L et <0,4 µg/L pour la somme des molécules phytosanitaires.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Acquisition de parcelles en zone de captages	2020	Bièvre Isère Communauté	50 000 €	AE	70 %	35 000 €
Acquisition de parcelles en zone de captages	2021	Bièvre Isère Communauté	50 000 €	AE	70 %	35 000 €
Acquisition de parcelles en zone de captages	2022	Bièvre Isère Communauté	50 000 €	AE	70 %	35 000 €

Stratégie d'action sur le captage du Poulet

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDG303 – FRDG219 FRDR466a		
Objectif	Protection de la ressource en eau d'une ressource stratégique – Lutte contre les pesticides et les nitrates	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Viriville et communes de l'aire d'alimentation			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	AE RMC	AGR0503 AGR0101 OF 5D	/	Etude	40 500 €

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le captage du Poulet à Viriville est une ressource stratégique pour le territoire de Bièvre Isère Communauté. Ce captage a également été classé prioritaire aux nitrates par le SDAGE 2016-2021. Ce classement impose à Bièvre Isère Communauté la mise en place d'un programme d'actions volontaires de protection de sa qualité (amélioration des nitrates / préservation des pesticides) avant le 31 décembre 2021.

En 2015, au moment de la classification, la collectivité a fait part aux services de l'Etat en charge du dossier de son désaccord, jugeant que le captage n'entrant pas dans les critères de classement (percentile 90), et à fortiori ne nécessitait pas la mise en place d'une démarche de protection type « captage prioritaire », et de fait pouvait présenter une difficulté à mobiliser les acteurs concernés.

Le captage ne remplissant plus les critères techniques de classement, une proposition de gestion a été présentée aux services de l'Etat et à l'Agence de l'eau par Bièvre Isère Communauté afin de suspendre le lancement de la démarche et d'adapter une stratégie particulière et spécifique au forage du Poulet. Cette fiche s'inscrit donc dans une proposition d'orientation vers une démarche adaptée de type « **ressource stratégique** ».

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

(Montage de l'opération et planning page suivante)

• Semestre 1

• Semestre 2

2020

Si absence de problématique

Si présence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

Si présence de problématique

Si absence de problématique

Mise en œuvre : fonction des résultats du suivi

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

- Non dégradation de la qualité des eaux brutes du forage :
 - Taux en Nitrates : 30 mg/L actuellement
 - Phytosanitaires :
 - Pas de dépassement de la norme de 0,1 µg/L par molécule et <0,08 µg/L en moyenne* annuelle.
 - Somme des pesticides < 0,5 µg/L
 - Moyenne* par molécule de pesticides <0,4 µg/L
 - * seuils de classement au SDAGE.
- Sensibilisation des exploitants du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) : 7 exploitants sont situés dans le PPR du captage. Objectif : 75 % des agriculteurs du PPR soit environ une participation attendue de 4-5 exploitants en journée d'animation et sensibilisation.
- Selon résultats de l'étude complémentaire, obtention de l'arrêté de délimitation de l'AAC.

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Suivi qualité	2020	Bièvre Isère Communauté	4 000 €	AE	70 %	2 800 €
Etude de définition hydrogéologique	2020	Bièvre Isère Communauté	3 000 €	AE	70 %	2 100 €
Animation de la démarche	2021	Bièvre Isère Communauté	3 500 €	AE	70 %	2 450 €
Etude BAC/ZP	2022	Bièvre Isère Communauté	30 000 €	AE	70 %	21 000 €
Total			40 500 €	AE		28 350 €

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDG319 FRDG303 FRDG219		
Objectif	Protection de la ressource en eau – Lutte contre les pesticides et les nitrates	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Bièvre Isère Communauté			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	AE RMC	OF 5D AGR0303 COL201	/	Etude de filière	60 000 €

→ **CONTEXTE / PROBLEMATIQUE**

Les captages prioritaires de Bièvre Isère Communauté présentent une problématique de qualité liée aux nitrates et/ou aux pesticides. Différentes actions de réduction d'intrants sont déjà soutenues par Bièvre Isère (Implantation de CIPAN, réalisation d'analyses de reliquat d'azote permettant d'adapter la fertilisation, journée de sensibilisation à travers le contrat Terre & Eau avec la Chambre d'agricultures).

Une autre des pistes de réduction d'intrants consiste au développement et au test de cultures adaptées en zones de captages. Une filière à bas niveaux d'intrant a déjà pu émerger sur le territoire et a abouti à l'élaboration d'un contrat entre des exploitants situés dans les aires d'alimentation de captages prioritaires (même au-delà du territoire de Bièvre Isère) et la Maison François CHOLAT.

Bièvre Isère Communauté souhaite explorer d'autres pistes de développement de ce type de filière.

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Etudes bibliographiques, rencontre d'acteurs, appui technique de la Chambre d'Agriculture
- En interne (animateur et appui technique Bièvre Isère) et avec l'appui d'une prestation externalisée, identifier les opportunités de développement de filières au regard du tissu économique du territoire et des enjeux liés à la qualité de l'eau.
- La collectivité a déjà identifié une filière à développer : le miscanthus. Une réunion entre services de la collectivité (développement économique et services techniques) a eu lieu afin de recenser les possibilités de débouché en interne et la possibilité d'acquisition d'une chaudière mixte miscanthus/bois déchiqueté dans le cadre de la réhabilitation de bâtiment intercommunaux.
- Acquisition d'une chaudière mixte à miscanthus

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Rendu d'étude/note permettant de définir une surface pouvant être engagée en culture à bas niveaux d'intrants.
- Implantation d'au moins 1 ha de miscanthus en zone de captage prioritaire (correspondant à un bâtiment de 700m²)
- Aboutissement d'un partenariat entre producteur et collectivité.
- Non dégradation de la qualité des eaux brutes des forages selon les programmes d'actions établis sur chacun d'eux (correspondant globalement aux seuils de classement du SDAGE).

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Etude filière	2021	Bièvre Isère Communauté	15 000 €	AE	70 %	10 500 €
Acquisition d'une chaudière mixte bois déchiqueté/miscanthus	2022	Bièvre Isère Communauté	45 000 €	AE	70 %	31 500 €
Total			60 000 €	AE	70 %	42 000 €

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDR 11842/FRDR11559		
Objectif	Sécurisation des réseaux	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Saint Paul d'Izeaux et St Michel de St Geoirs			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC (Bonification)		/	Travaux	765 000€

→ CONTEXTE

Les communes de Saint Paul d'Izeaux et de St Michel de St Geoirs ont connu une pénurie d'eau à l'automne 2017. Cette pénurie s'explique par la concomitance de l'étiage des ressources et d'une demande plus importante d'eau potable due au lavage des noix.

Commune	rendement actuel	rendement objectif	Rendement minimum réglementaire
Saint Paul d'Izeaux (Le village)	98.9 %	Minimum maintien du rendement	65,8 %
Saint Michel de St Geoirs (Le Village)	69 %	Minimum maintien du rendement	65.4 %

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Sécurisation de St Paul d'Izeaux en se raccordant sur le réseau d'adduction d'Izeaux.
- Sécurisation de St Michel de St Geoirs en se raccordant sur le réseau d'adduction de St Etienne de St Geoirs.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

- Réduire les volumes de fuites
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Sécurisation en eau potable afin de supprimer les manques d'eau

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération		Année	Maître d'ouvrage	Montant CHT	Financeur	%	Montant CHT subventionné
St Paul d'Izeaux (Le village)	Création d'une bâche de reprise et maillage des réseaux à 30 ml	2020		223 000		Bonif 30 % 35%	66 900€ 78 050€
St Michel de St Geoirs (Le Village)	Création d'une bâche de reprise et maillage des réseaux à 1200 ml	2020	Bièvre Isère Communauté	542 000	AE RMC + CD 38	Bonif 30 % 35%	162 600 € 189 700€

Bonification 30% agence de l'eau

Thématique	Eau potable		Code Masse d'eau	FRDR11904/FRDR472a		
Objectif	Modification fonctionnement réservoir de Lieudieu		du du	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)		
Maître d'ouvrage	Financeurs		Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38			/	Travaux	28 000€

→ CONTEXTE

- Suite au schéma directeur de l'ex région st Jeannaise qui a été réalisé en 2017 par le Cabinet Merlin, il a été diagnostiqué que le réservoir de Lieudieu n'est pratiquement pas sollicité (ni en situation actuelle, ni en situation future) ce qui peut entraîner des risques bactériologiques.

Commune	rendement actuel	rendement objectif	Rendement minimum réglementaire
Lieudieu	49.4 %	Minimum maintien du rendement	66.2 %

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La mise en place d'une vanne motorisée sur la conduite en Ø100 mm amiante ciment à l'entrée de la commune de Lieudieu. Le secteur de distribution ainsi défini (commune de Lieudieu) correspondra à une réserve de 48h du réservoir en situation actuelle.
- Actuellement un réseau surpressé à l'intérieur du réservoir permet d'alimenter des abonnés en point haut, le réservoir de Chatonnay ne pourrait pas alimenter ces abonnés en gravitaire.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

- Amélioration du fonctionnement du réservoir en le faisant marner.
- Limiter le risque bactériologique (eau non renouvelée)

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT subventionné
Amélioration du fonctionnement du réservoir de Lieudieu	Création d'une vanne motorisée sur le réseau d'eau de Lieudieu	2021	Bièvre Isère Communauté	28 000	CD 38	15% 4 200 €

**Action
n°12**
**Ressource stratégique
Travaux d'équipement et de
raccordement d'un forage pour la
sécurisation du forage des Alouettes**

Thématique	Eau potable	Code Masse d'eau	FRDG303 – FRDG219 FRDR466a		
n°12 Objectif	Sécurisation de la ressource en eau	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)	2021 La Côte Saint André		
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	AE en bonification DPT 38	/	/	Travaux	500 000 €

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le forage des Alouettes, situé sur la commune de La Côte Saint André est une des ressources en eau les plus importantes du territoire avec un volume annuel prélevé de près de 360 000 m³.

Celui-ci présente une sensibilité particulière aux pollutions accidentelles du fait de l'activité située en amont du captage (carrière).

Une solution est à l'étude pour la recherche d'un secours à cette ressource non sécurisée qui présente cependant une qualité relativement préservée.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'opération consiste en la réalisation de travaux d'équipements (génie civil et pompage) du forage de reconnaissance existant ayant servi pour l'étude de capacité de pompage et d'analyse de première adduction et au raccordement de la nouvelle ressource au réseau d'adduction en eau potable existant.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

Sécurisation de la 2ème ressource en eau la plus importante du territoire.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Travaux d'équipement et de raccordement du nouveau forage	2021	Bièvre Isère Communauté	500 000 €	AE bonification DPT 38	30 % 35 %	150 000 € 175 000 €

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDG 303					
		Sous bassin	Bièvre Liers Valloire					
Objectif	Lutte contre la pollution	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)						
		La Côte st André						
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT			
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	1 000 000			

→ CONTEXTE

La présence de réseaux unitaires en grande partie sur la commune de La Côte Saint André provoque des débits importants lors d'épisodes pluvieux. Un impact milieu a été identifié par la DDT et l'équipement de collecte a été inscrit non conforme au titre de l'arrêté de juillet 2015. La création d'un bassin d'orage dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration existante permettra de lisser les débits pour se mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Création d'un bassin d'orage de 3500 m3 en entrée de la station d'épuration des Charpillates sur la commune de La Côte Saint André.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Lutter contre les pollutions.
→ Stocker les eaux usées par temps de pluie afin d'écrêter les débits puis de réinjecter les eaux usées par temps sec dans la station.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Création d'un bassin d'orage en entrée de la STEP des Charpillates à La Côte Saint André	Bièvre Isère Communauté	1 000 000	AE RMC CD38	25% 15	250 000€ 150 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR10157					
		Sous bassin	Bièvre Liers Valloire					
Objectif	Lutte contre la pollution	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)						
		Pajay						
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT			
Bièvre Isère	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	800 000			

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Réhabilitation de la lagune de Pajay par une station à disques biologiques permettant de porter la puissance de 450 EH à 900 EH, afin de répondre au nombre croissant d'habitants raccordés sur cet ouvrage

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Réhabilitation de la lagune de Pajay par un Biofiltre

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Lutte contre la pollution.
→ Amélioration du rendement épuratoire et mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral

→ PLAN DE FINANCEMENT (BONUS AE)

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT
Réhabilitation de la lagune de Pajay par un Biofiltre	Bièvre Isère Communauté	800 000	AE RMC CD 38	30 30	132 908 240 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11904/FRDR472a		
		Sous bassin	4 Vallées bas Dauphiné		
Objectif	Lutte contre la pollution	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Meyrieu les étangs / Villeneuve de marc			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0502	/	Travaux	1 800 000

→ **CONTEXTE**

Réhabilitation des lagunes de Meyrieu les Etangs (prioritaire pour le SDAGE) et Villeneuve de Marc

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Réhabilitation de la lagune de Villeneuve de Marc d'une capacité de 360 EH
- Réhabilitation de la lagune de Meyrieu les Etangs de 681 EH

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Lutte contre la pollution.
- Amélioration du rendement épuratoire et mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	% de Subvention	Montant €HT Subventionné
Réhabilitation de la lagune de Villeneuve de Marc	Bièvre Isère Communauté	600 000	AE RMC CD 38	Bonif 30% 15	113 422 € 180 000€
Réhabilitation de la lagune de Meyrieu les Etangs	Bièvre Isère Communauté	1 200 000	AE RMC CD 38	50 15	295 336 € 90 000€

Bonification 30% agence de l'eau

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du territoire de Bièvre Isère Communauté		
Objectif	Gestion durable des SPEA	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Tout le territoire de Bièvre Isère Communauté			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère communauté	CD 38 / AE RMC	OF5/ASS0101	/	Etude	250 000

→ **CONTEXTE**

Harmonisation des schémas directeurs d'assainissement existants suite aux différentes fusions d'intercommunalités. Cet outil concerne l'assainissement. Il a pour vocation de permettre une meilleure efficience sur la gestion patrimoniale et mettre en place une gestion durable sur les 50 communes du territoire.

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

→ Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal à partir des études existantes

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

→ Gestion durable
→ Harmonisation des différents schémas directeurs d'assainissement afin d'avoir un seul schéma pour toute la collectivité

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT
Etude d'un schéma directeur assainissement	Bièvre Isère Communauté	250 000	AE RMC CD 38	50 20	125 000 50 000

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDG 219					
		Sous bassin	Bièvre Liers Valloire					
Objectif	Lutte contre la pollution	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)						
		La Côte St André						
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT			
Bièvre Isère	CD 38 / AE RMC	ASS0601/OF5A	/	Travaux	320 000			

→ CONTEXTE

Afin de répondre à l'arrêté préfectoral de rejet de la station d'épuration Centre Bièvre, Bièvre Isère a étudié une solution mixte pour les rejets des eaux usées traitées, avec une partie rejetée dans le ruisseau du Rival (solution actuelle en fonctionnement) et le reste par infiltration (dans des bassins à créer).

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Création de bassins d'infiltrations des eaux usées traitées de la STEP Centre Bièvre afin d'obtenir une solution mixte

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Solution mixte afin de contrôler et réguler le débit du rejet au Rival par des vannes motorisées en aval du regard de comptage de sortie de la station d'épuration en fonction du niveau d'eau du Rival et/ou infiltrer les eaux usées traitées dans les bassins d'infiltration.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT
Création d'un bassin d'infiltration des eaux usées traitées de la STEP Centre Bièvre	Bièvre Isère Communauté	320 000	AE RMC CD38	Bonif 30 15	96 000 48 000

Bonification 30% agence de l'eau

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11766/FRDR 458		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5/ASS0302	/	Travaux	300 000€

→ CONTEXTE

Mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement Grande Rue sur la commune de Roybon (ZRR).

Suite à des travaux conjoints avec la commune de Roybon en vue d'améliorer le rejet au milieu naturel de la lagune existante sur la commune de Roybon, il est envisagé une opération qui est une priorité du SDA et permettra de réduire l'impact au milieu naturel.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Création d'un collecteur d'assainissement d'eaux usées séparatif ainsi que les branchements de la Grande Rue et ses rues adjacentes sur la commune de Roybon sur un linéaire de 0.9 Km

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Lutte contre les pollutions
→ Création d'un réseau séparatif

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération		Année	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT
Roybon – RD71 Grande Rue	900 ml	2020	Bièvre Isère communauté	300 000	AE RMC CD 38	70% 10%	210 000€ 30 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR10590		
		Sous bassin	Bièvre Liers Valloire		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) St Siméon de Bressieux			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	370 000

→ **CONTEXT / PROBLEMATIQUE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement afin de limiter l'impact sur le milieu de la Grande Rue et ses rues adjacentes sur la commune de Saint Siméon de Bressieux. Cette opération permettra de lever une non-conformité locale sur le réseau d'assainissement et répond à la mesure ASS0302 de « réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors DERU ».

Travaux réalisés conjointement avec la commune de Saint Simeon de Bressieux

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

→ Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements sur la Grande rue et ses rues adjacentes à St Siméon de Bressieux

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

→ Lutte contre les pollutions.
→ Amélioration du rendement épuratoire et mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Saint Siméon de Bressieux (mise en séparatif du réseau unitaire sur la Grande Rue)- 600ml	Bièvre Isère Communauté	370 000	AE RMC CD 38	30 10	63 000€ 37 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDG 303		
		Sous bassin	Bièvre Liers Valloire		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) La Côte st André			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	150 000

→ **CONTEXTE / PROBLEMATIQUE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements afin de limiter l'impact sur le milieu Chemin du Cerf Montant sur la commune de la Côte Saint André. Cette mise en séparatif est inscrite dans l'arrêté de la station d'épuration des Charpillates et permet de réduire l'impact sur le milieu identifié par la DDT.

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements sur le chemin du Cerf Montant à la Côte Saint André

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Lutte contre les pollutions.
- Amélioration du rendement épuratoire et mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
La Côte Saint André (mise en séparatif du réseau unitaire sur chemin du Cerf Montant) – 350ml	Bièvre Isère Communauté	150 000	AE RMC CD 38	30 10	36 750 € 15 000 €

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11685		
		Sous bassin	4 Vallées Bas Dauphiné		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Meyrieu les Etangs			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	650 000

→ **CONTEXT / PROBLEMATIQUE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements afin de limiter l'impact sur le milieu sur le village de Meyrieu les Etangs

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

→ Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements sur le village de Meyrieu les Etangs en deux tranches pour 1400ml

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

→ Lutte contre les pollutions.
→ Amélioration du rendement épuratoire et mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Meyrieu les Etangs (Mise en séparatif du réseau unitaire Le village - 1 ^{ère} tranche)		250 000		30 10	147 000 € pour les deux tranches 25 000€
Meyrieu les Etangs (mise en séparatif du réseau unitaire Le village de - 2 ^{ème} tranche)	Bièvre Isère Communauté	400 000	AE RMC CD 38	30 10	40 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11904		
		Sous bassin	4 Vallées Bas Dauphiné		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			Villeneuve de Marc
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	270 000

→

→ **CONTEXTE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements afin de limiter l'impact sur le milieu dans le Bourg de Villeneuve de Marc suite à mise en demeure de la préfecture de l'Isère N°38-2015-173-DDTSE08 (non-conformité locale)

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements dans le Bourg de Villeneuve de Marc

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Lutte contre les pollutions.
- Amélioration du rendement épuratoire et mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Villeneuve de Marc (mise en séparatif du réseau unitaire dans le Bourg) 500ml	Bièvre Isère Communauté	270 000	AE RMC CD 38	30 10	52 500€ 27 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11685		
		Sous bassin	4 Vallées Bas Dauphiné		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			Artas
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302		Travaux	300 000

→ **CONTEXTE / PROBLEMATIQUE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements afin de limiter l'impact sur le milieu dans le village d'Artas

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements dans le village d'Artas

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Lutte contre les pollutions.
- Amélioration du rendement épuratoire

→ **PLAN DE FINANCEMENT (BONUS AE)**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Artas (mise en séparatif du réseau unitaire du village) 550ml	Bièvre Isère Communauté	300 000	AE RMC CD 38	0 10	57 750€ 30 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11685		
		Sous bassin	4 Vallées Bas Dauphiné		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			Chatonnay
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	500 000 €

→ **CONTEXTE / PROBLEMATIQUE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements afin de limiter l'impact sur le milieu dans le village de Chatonnay et suite à la mise en demeure de la préfecture de l'Isère suivant l'arrêté N° 38-2015-173-DDTSE06 (non-conformité locale)

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements sur le village de Chatonnay

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Lutte contre les pollutions.
- Amélioration du rendement épuratoire

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Chatonnay (mise en séparatif du réseau unitaire du village) 1200ml	Bièvre Isère Communauté	500 000	AE RMC CD 38	30 10	126 000 € 50 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11685		
		Sous bassin	4 Vallées Bas Dauphiné		
Objectif	Amélioration de la collecte des eaux usées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) St Jean de Bournay			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	534 000

→ **CONTEXT / PROBLEMATIQUE**

Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements Avenue de la Libération, quartier des rameaux et de la Gare sur la commune de Saint Jean de Bournay afin de limiter l'impact sur le milieu et suite à la mise en demeure de la préfecture de l'Isère (non-conformité locale)

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement et des branchements Avenue de la Libération, quartier des rameaux et de la Gare sur la commune de Saint Jean de Bournay

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Lutte contre les pollutions.
- Amélioration du rendement épuratoire

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
St Jean de Bournay (mise en séparatif du réseau unitaire Avenue de la Libération, quartier des rameaux et de la Gare) 1200ml	Bièvre Isère Communauté	534 000	AE RMC CD 38	30 10	126 000 € 53 400 €

Action
n°26

Création d'une station d'épuration sur SAVAS MEPIN et des réseaux de transit associés

Année
2020

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR11685		
		Sous bassin	4 Vallées Bas Dauphiné		
Objectif	Lutte contre la pollution	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			St Jean de Bournay/ Savas Mépin
		St Jean de Bournay/ Savas Mépin			
Maître d'ouvrage	Financeurs	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère Communauté	CD 38 / AE RMC	OF5A/ASS0302	/	Travaux	20 660 768

→ CONTEXTE

Sur la base des conclusions de l'étude « ETINCASS », Bièvre Isère Communauté a proposé aux communes qui ne pourraient pas réhabiliter leur station d'épuration à leur emplacement actuel de lancer une étude pour trouver une solution alternative par délégation de maîtrise d'ouvrage.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Une étude a été finalisée en décembre 2017. Elle a permis de mettre en évidence la faisabilité d'une station d'épuration intercommunale sur la commune de Savas-Mépin afin de traiter les eaux usées des 4 communes impactées par les conclusions de l'étude d'incidence des effluents traités (Chatonnay, Ste Anne sur Gervonde, St Jean de Bournay, Royas) ainsi que les eaux usées des communes de Savas-Mépin, Beauvoir de Marc et de Charantonnay (commune située hors territoire de Bièvre Isère Communauté). La STEP a une capacité de 11 000 EH et est dimensionnée pour traiter 5500 m3/jour et 350 m3/h en débit de pointe. Le chiffrage de la STEP de Savas-Mépin intègre un traitement tertiaire en lien avec le statut de zone sensible ERU et la pose de 21 kms de réseaux de transits.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

- Lutte contre les pollutions.
- Amélioration du rendement épuratoire

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Création d'une station d'épuration de 11 000 EH à Savas-Mépin et les réseaux de transit associés	Bièvre Isère Communauté	20 900 768 €	AE RMC CD 38		4 802 750€ 1 800 000€

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du territoire de Bièvre Isère Communauté		
Objectif	Gestion durable	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Bièvre Isère Communauté			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère communauté	CD 38+ AE RMC			Etude	30 000

→ CONTEXTE

Etude sur la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de stations d'épuration afin que le monde agricole ou d'autres utilisateurs à identifier puissent réutiliser ces eaux dans leur process d'irrigation ou industriel notamment

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Etude pour la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de STEP

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Gestion durable
→ Réutilisation des eaux usées traitées en sortie de STEP

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT
Etude sur la réutilisation des eaux usées traitées	Bièvre Isère Communauté	30 000	AE RMC CD 38	50 20	15 000 6 000

Action
n°28

Déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement eaux usées et restitution au milieu naturel

Année
2022

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du territoire de Bièvre Isère Communauté		
Objectif	Gestion durable	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Bièvre Isère Communauté			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Niveau d'information / sensibilisation	Nature de l'action	Coût €HT
Bièvre Isère communauté	CD 38+ AE RMC			travaux	1 000 000€

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Déconnexion des réseaux d'eaux pluviales des réseaux d'assainissement sur le territoire de Bièvre Isère Communauté afin de revoir à la baisse les dimensionnements des réseaux d'eaux usées par temps de pluie

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

→ Déconnexion des réseaux d'eau pluviales et restitution au milieu naturel.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

→ Protection de la ressource.

→ Déconnexion des réseaux d'eau pluviale afin de revoir à la baisse les dimensionnements des réseaux par temps de pluie

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant €HT	Financeur	%	Montant €HT Subventionné
Saint Jean de Bournay (déconnexion du réseau d'eau pluviale de la ZAC des Basses Echarrières) - 28ha de surface active déconnectée	Bièvre Isère Communauté	400 000	AE RMC CD 38	70 10	280 000€ 40 000€
Déconnexion des réseaux d'eau pluviale des réseaux unitaires - 40ha de surface active déconnectée	Bièvre Isère Communauté	600 000	AE RMC CD 38	70 10	420 000€ 60 000€



Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le 11/07/2019

ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

SLOV

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le 11/07/2019

ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Rapport de synthèse non technique

Juillet 2019

Bièvre Isère
commauté

AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
2. CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE.....	4
2.1. LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UN CONSTAT	4
2.2. QUELLE EVOLUTION FUTURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?.....	5
2.3. LE PCAET, LA REPONSE AUX ENJEUX CLIMATIQUES	6
3. DIAGNOSTIC DU PCAET DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE.....	7
3.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
3.2. GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE.....	9
4. PRESENTATION DE LA STRATEGIE	10
5. PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS	12
5.1. AXE STRATEGIQUE N°1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES	13
5.2. AXE STRATEGIQUE N°2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	14
5.3. AXE STRATEGIQUE N°3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE.....	15
5.4. AXE STRATEGIQUE N°4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE	16
6. PRESENTATION DE L'EES.....	17
6.1. MILIEU PHYSIQUE	17
6.2. MILIEU NATUREL.....	18
6.3. MILIEU HUMAIN	19

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Bièvre Isère Communauté est née le 1er janvier 2016 de la fusion des communautés de communes de la Région Saint-Jeannaise et de Bièvre Isère. Le territoire rassemble ainsi 55 communes et près de 53 000 habitants. Elle s'étend sur 712 km², ses plus grandes dimensions étant de 40 km x 30 km.



Figure 1 : Périmètre du territoire de Bièvre Isère Communauté

Le territoire constitue une partie du Plateau du Bas-Dauphiné composée essentiellement de collines de basse ou moyenne altitude et de longues vallées et plaines fluvio-glaciaires orientées d'est en ouest.

La Communauté de Communes se situe en deuxième couronne des agglomérations de Lyon, Vienne, Grenoble et Valence. Par conséquent, ce territoire à dominante rurale est fortement influencé par l'attractivité de ces pôles urbains et a ainsi connu une forte attractivité et un réel dynamisme résidentiel.

La Communauté de Communes Bièvre Isère est placée dans une dynamique de fort développement de sa population. Ce territoire est assez hétérogène quant à son développement démographique, cette observation pouvant être étendue au développement général de chacune des communes, notamment économique, qui est, lui aussi, disparate.

Cette hétérogénéité s'explique par la situation géographique des communes selon leur proximité plus ou moins grande avec les agglomérations de Bourgoin-Jallieu, Grenoble et Valence, le coût de la construction et l'offre de services de qualité.

2. CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

2.1. Le réchauffement climatique : un constat

Le Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat (GIEC) expliquait en 2007 le lien entre les activités humaines et le réchauffement climatique. En 2013 et 2014, leurs rapports successifs, avec des ajouts méthodologiques, confirment ces déclarations.

Aujourd’hui, on constate à l’échelle nationale :

- Une augmentation de 1°C de la température moyenne au cours du XXe siècle (figure 2 ci-dessous, montrant les écarts de température par rapport à la moyenne 1961-1990, soit 11,8°C) ;
- Une variation des précipitations marquée entre l’hiver et l’été, provoquant des sécheresses météorologiques et du sol (augmentation marquée de leur fréquence et intensité depuis 1990) ;
- Une augmentation du niveau de la mer, d’environ 1,7 mm par an en moyenne entre 1902 et 2011 et 3,2 mm par an entre 1993 et 2014 (Source : Météo France) ;
- Une augmentation de la fréquence et de l’intensité des événements de vagues de chaleur, une diminution de la durée d’enneigement.

« On détecte **l’influence des activités humaines** dans le réchauffement de l’atmosphère et de l’océan, dans les changements du cycle global de l’eau, dans le recul des neiges et des glaces, dans l’élévation du niveau moyen mondial des mers et dans la modification de certains extrêmes climatiques. On a gagné en certitude à ce sujet depuis le quatrième Rapport d’évaluation. Il est **extrêmement probable** que l’influence de l’homme est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XXe siècle. »

Extrait du résumé à l’intention des décideurs, 5^{ème} rapport du GIEC 2013

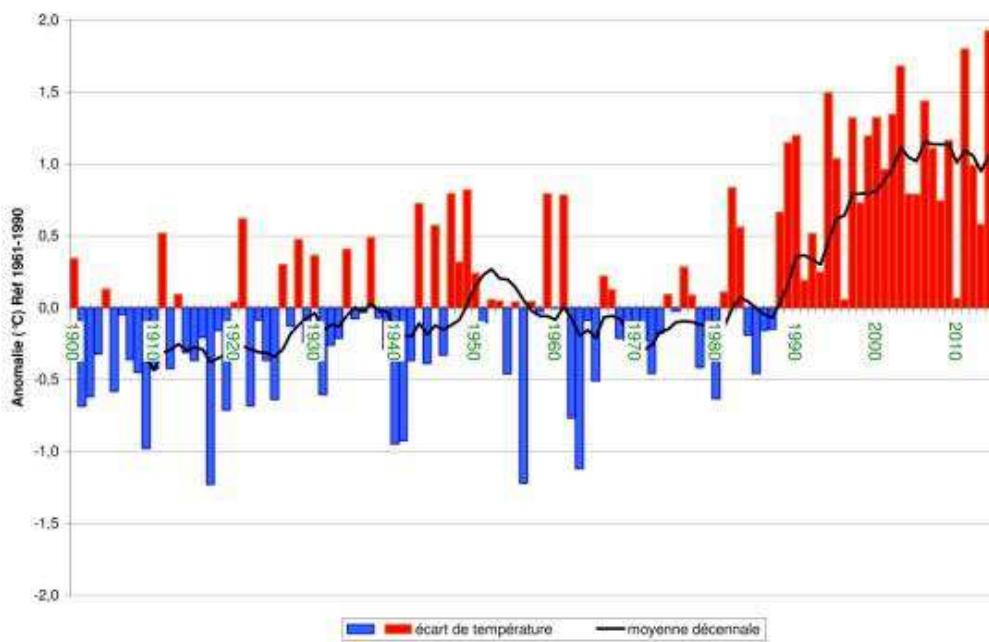


Figure 2 : Evolution de la température moyenne en France, par rapport à la moyenne 1961-1990

Source : Météo France

2.2. Quelle évolution future du changement climatique ?

Le GIEC prévoit une amplification et accélération des phénomènes cités ci-dessus, dus à de nouvelles émissions de gaz à effet de serre. Les différents scénarios établis (nommés RCP) permettent de modéliser le changement climatique. Ils sont basés sur une réduction importante des émissions pour le premier, à la prolongation des émissions actuelles pour le plus pessimiste. Il est également prévu que les événements extrêmes seront plus fréquents et intenses, avec des impacts notamment sur les inondations. Les précipitations varieront selon les régions (tendance à une augmentation dans les régions au Nord, et une diminution dans celles plus au Sud). Enfin, le nombre de jours de gel continuera de diminuer, ceux de forte chaleur et sécheresse d'augmenter.

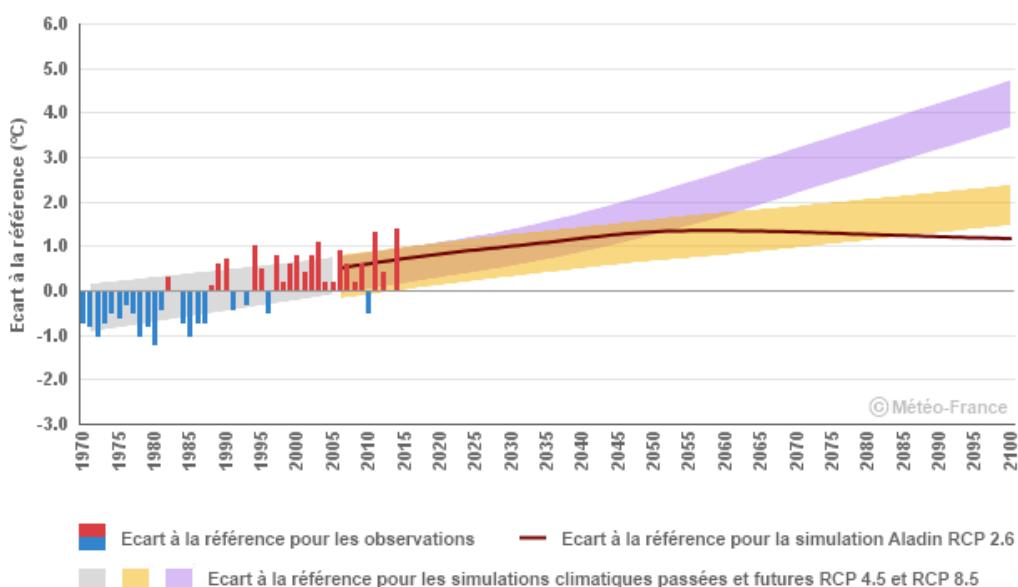


Figure 3 : Evolution de la température moyenne annuelle en France par rapport à la période 1976-2005 (source : Météo France)

Pour connaître les changements climatiques au niveau local, un simulateur, développé par Météo France et le magazine Sciences et Vie, propose une évolution des températures et des variables hydriques entre 2050 et 2100 à l'échelle d'un territoire de la taille d'un département français.

Ce simulateur présente deux scénarios pour deux tendances futures possibles des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines (scénario modéré A2 du GIEC : Emissions de Gaz à Effet de Serre très importantes - scénario intensif B2 du GIEC : Mesures partielles de réductions de Gaz à effet de Serre).

Les principaux résultats à l'horizon 2050 de la simulation pour le territoire permettent de tirer les conclusions suivantes :

- Les températures maximales et minimales devraient augmenter de respectivement 2,2°C et 2,1°C pour le modèle modéré, et de 2,4°C à 3,3°C pour le modèle intensif ;
- Les précipitations varieront très légèrement ;
- Les réserves d'eau dans le sol diminueront de façon significative.

Il est à noter que les paramètres climatiques peuvent être très différents d'une année à l'autre. Par exemple, il est prévu une température maximale de 22,4°C la première semaine de mai 2050 (soit une augmentation de 7,5°C par rapport à la période de référence), mais seulement 13,4°C cette même semaine en 2051 (soit une diminution de 1,1°C par rapport à la période de référence). Ceci met l'accent sur la persistance de la variabilité climatique dans le futur.

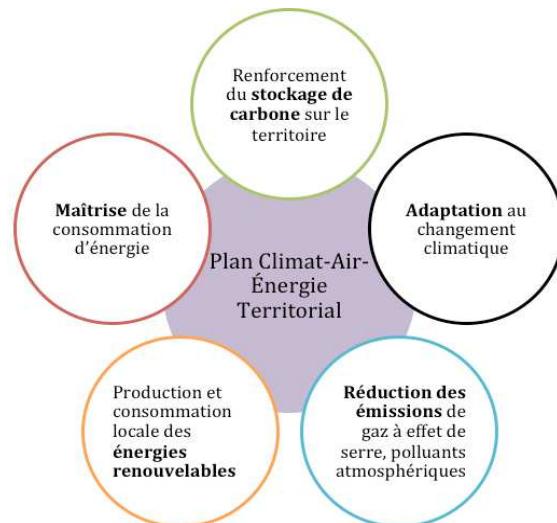
2.3. Le PCAET, la réponse aux enjeux climat

Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, qui deviennent les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire :

- Déclinaison des objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité ;
- Formulation d'un plan d'actions à réaliser ;
- Rédaction du programme d'actions permettant de répondre aux enjeux du changement climatique, de la qualité de l'air, de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Au-delà de la réglementation, des enjeux locaux renforcent l'intérêt des PCAET :

- Pour la population du territoire
 - o Dépenses énergétiques des logements (confort, finance)
 - o Dépendance au véhicule individuel des ménages
- Pour le maintien ou développement économique
 - o Compétitivité et innovation (industrie et tertiaire)
 - o Renforcement de filières locales (bâtiment, énergies renouvelables)
 - o Accessibilité et attractivité de l'emploi local (mobilité)
- Pour l'environnement et la santé
 - o Lutte contre la pollution (eau, air) et renforcement de la biodiversité, activité physique (modes doux)
 - o Adaptation de l'agriculture au changement climatique



Bièvre Isère Communauté est obligée de réaliser un PCAET sur le territoire, qui devra être mis à jour à l'issue d'une période de 6 ans (2019-2025). De manière directe, ce PCAET :

- être compatible avec le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ancienne région Rhône-Alpes** validé par arrêté préfectoral le 24 avril 2014 et par le Conseil Régional du 17 avril 2014.
- prendre en compte le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région Grenobloise**, soumis à évaluation environnementale et approuvé en 2006, qui est aujourd'hui en cours de révision.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal doit quant à lui prendre en compte le PCAET. Or, le PADD étant déjà arrêté, le PCAET pourra préciser des éléments à intégrer dans les différentes parties du **PLUi de Bièvre Isère Communauté**.

De manière indirecte, le PCAET doit contribuer et s'articuler avec d'autres documents ou stratégie à l'échelle nationale ou régionale, comme la stratégie nationale Bas-Carbone. Sur des champs thématiques plus particuliers, d'autres documents ont été consultés et associés à la réflexion sur la stratégie (SRCE, S3REnR, SDAGE, SAGE, PDU, PLH, PPR).

3. DIAGNOSTIC DU PCAET DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTÉ

3.1. Etat initial de l'environnement

Concernant les paramètres climatiques et énergétiques, l'état initial est le suivant :



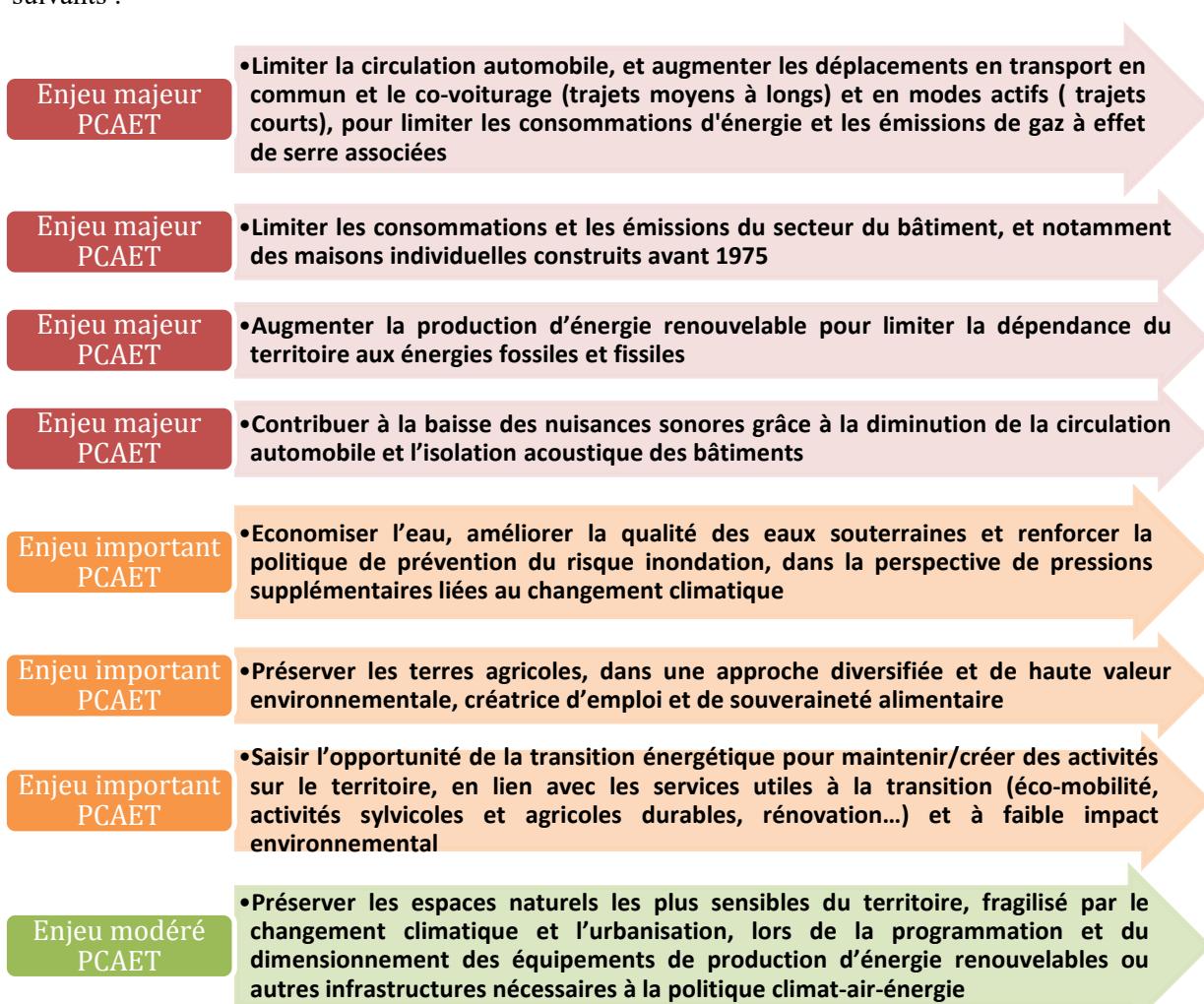
Pour les autres paramètres, l'état initial est récapitulé dans le tableau suivant.

Thématique	État initial	Tendances d'évolution, incluant les effets probables liés au changement climatique
Sols et géologie	<p>Forte érosion des sols ; Pollution au phosphore 9 communes en aléa moyen pour le risque retrait-gonflement des argiles ; 10 communes à fort enjeu de glissement de terrain</p> <p>Risque sismique modéré</p>	Diminution des réserves d'eau dans les sols entraînant une augmentation de l'érosion et du retrait des argiles
Hydrographie et ressources en eaux	<p>Eau destinée à l'alimentation en eau potable : globalement conforme</p> <p>Eaux superficielles : qualité globalement bonne.</p> <p>Eaux souterraines : zone vulnérable (pollution)</p> <p>Certaines communes particulièrement vulnérables au risque inondation</p>	Baisse des niveaux de nappes depuis 2003 Augmentation possible du risque inondation et de la concentration des polluants liée au changement climatique. Baisse des capacités d'infiltration ponctuelles sur les nouveaux projets.
Ressources non renouvelables	Ressources minières (5 carrières)	Renouvellement des autorisations
Occupation du sol	<p>Dominante rurale, espace agricole plus important que la moyenne nationale</p> <p>Taux de couvert arboré très élevé sur certaines zones ; feuillus (94%)</p>	<p>Espace agricole en diminution</p> <p>Pelouses sèches, ripisylves .de type aulnaies-frênaies et certains boisements menacés (déprise agricole, agriculture, urbanisation).</p>
Habitats naturels protégés (dont Natura 2000)	<p>35 ZNIEFF I et 6 ZNIEFF II</p> <p>Un arrêté de protection du biotope</p> <p>4 zones humides d'intérêt majeur</p> <p>5 Espaces naturels sensibles</p> <p>Près de 2 500 hectares de zones Natura 2000</p>	<p>Zones Natura 2000 menacées par la pollution des eaux de surface et la plantation forestière en milieu ouvert</p> <p>Milieux humides appauvris et menacés par l'agriculture intensive et la périurbanisation.</p> <p>Possible modification de la diversité et de l'abondance des espèces liée au changement climatique.</p>
Trame verte et bleue, corridors écologiques	<p>Trame bleue basée sur cours d'eau et zones humides.</p> <p>Trame verte constituée des ZNIEFF de type I, des ENS, de la forêt de Chambaran, de Bonnevaux et du Banchet et des corridors écologiques qui relient ces espaces entre eux.</p> <p>5 corridors écologiques à remettre en bon état et 2 corridors à préserver.</p>	<p>Dégénération de la continuité écologique</p> <p>Risque de fragmentation du territoire pour les corridors à remettre en état.</p> <p>Trame verte menacée par les feux de forêt.</p>
Population et risques sanitaires	Territoire en croissance démographique et taux de vieillissement inférieur à la moyenne nationale	<p>Poursuite des tendances.</p> <p>Meilleure prise en charge des personnes âgées, lié au risque de canicule accru.</p> <p>Augmentation des maladies allergènes.</p>
Parc bâti	<p>Forte proportion de maisons individuelles et d'habitat ancien</p> <p>Deuxième poste de consommation d'énergie</p>	<p>A la hausse, lié à la démographie, même si le neuf est beaucoup plus performant.</p> <p>Possible augmentation liée aux projets de nouvelles constructions.</p>
Risques technologiques	Risque lié au transport du gaz par canalisation	Peu d'évolution

Activités économiques	13 zones d'activités (255 ha). 680 exploitations agricoles (1000 emplois), dont une importante exploitation de pisciculture. Indice de touristicité hétérogène.	Diminution de la diversification de l'agriculture. Impact du changement climatique sur l'agriculture, la pisciculture, la sylviculture. Projet d'implantation touristique.
Infrastructures de transport	Peu d'infrastructures cyclables et transports en commun ; Axe de Bièvre (RD519) ; Aéroport	Non connues précisément. Possible augmentation du trafic liée aux projets d'implantation touristiques ou industrielles.
Déchets	Centre d'enfouissement technique avec pré-traitement mécano-biologique (TMB) et Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) Plateforme de co-compostage 341 kg/hab/an d'ordures ménagères sur Bièvre Isère	Diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles. Augmentation de l'utilisation de la plateforme de co-compostage. Diminution des quantités de biogaz et lixiviats produits avec le TMB.
Nuisances	Plans d'exposition au bruit (9 communes - 2 aéroports) ; 7 voies classées pour le bruit par arrêtés préfectoraux Installations bruyantes : extraction minière Nuisance olfactive : ISDND	Évolution corrélée à la circulation aérienne et routière, à l'extraction minière et à la quantité de déchets traités.

3.2. Grands enjeux du territoire

Le croisement de cet état initial avec les leviers d'actions du PCAET a mené à déterminer les 8 enjeux suivants :



4. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Le scénario volontariste retenu par la Communauté de Communes de Bièvre-Isère Communauté a été élaboré via un processus d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les élus, à travers le Jeu de la Transition Energétique. Les potentiels sur lesquels s'appuyait la définition de la stratégie avait auparavant été partagés et discutés avec les élus et les partenaires techniques locaux, en tenant compte des impacts de ces différents potentiels sur l'environnement. Le scénario volontariste traduit donc bien la volonté de la collectivité et intègre une réflexion sur la limitation des impacts environnementaux.

- Réduction des consommations de 19% en 2030 et 51% en 2050
- Les efforts sont portés en priorité sur les bâtiments (résidentiel et tertiaire) et les déplacements

Maîtrise de l'énergie



- Production d'énergie renouvelable multipliée par 2 en 2050
- Notamment grâce à la production solaire photovoltaïque et à l'éolien

Énergies renouvelables



- Réduction des Gaz à Effet de Serre de 30% en 2030 et 58% en 2050
- Les efforts, à l'instar de la maîtrise de l'énergie, sont principalement sur la mobilité et le bâtiment

Gaz à effet de serre



Ce scénario est ambitieux et vise une diminution de 51% de la consommation énergétique du territoire en 2050 et une multiplication par deux de la production ENR dans le même temps, ce qui rapproche le territoire d'un objectif TEPOS avec 84% d'autoproduction en 2050.

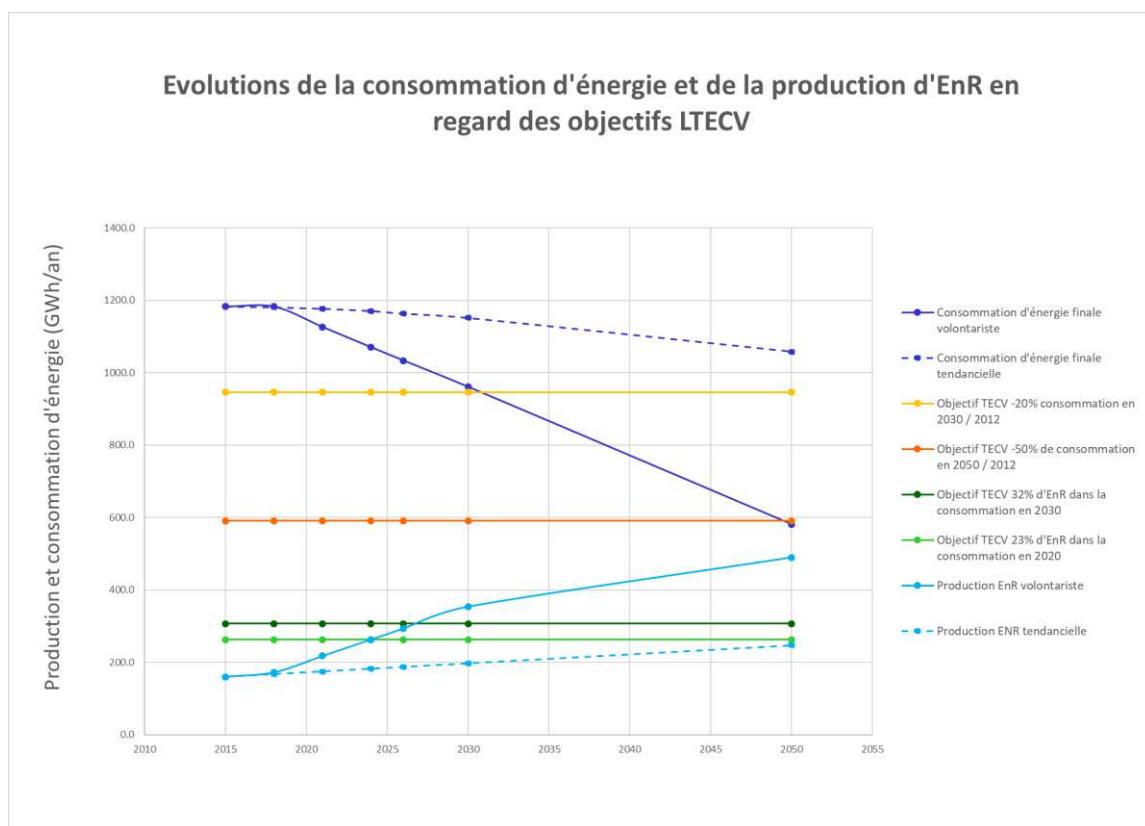


Figure 4 : Évolution des consommations d'énergie et production ENR du territoire selon le scénario volontariste

Ce scénario est globalement conforme aux objectifs nationaux, sauf sur la GES sur laquelle il est néanmoins en phase avec le SRCAE régional. Des leviers supplémentaires resteront donc à trouver à horizon 2050 pour renforcer la réduction des émissions de GES (par exemple une évolution plus forte des motorisations du parc automobile vers l'électricité et le bio-GNV).

La mise en place de la feuille de route que trace le scénario volontariste est portée par une stratégie territoriale articulée autour de 4 axes principaux :

Axes stratégiques		Axes opérationnels
AXE 1	Organiser une mobilité et un urbanisme durables	1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail
		1.2. Organiser le report modal
		1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants
AXE 2	Gérer durablement les ressources du territoire	2.1. Adapter la gestion forestière
		2.2. Ménager la ressource en eau
		2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture
AXE 3	Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage	3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments
		3.2. Développer les ENR pour le bâtiment
AXE 4	Animer et conduire la démarche de transition énergétique	4.2. Incrire la collectivité dans l'exemplarité
		4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

Cette stratégie répond aux grands enjeux issus de l'analyse croisée du diagnostic Climat-Air-Energie et de l'Etat Initial de l'Environnement, rappelés dans la partie précédente. La stratégie retenue par la collectivité s'inscrit de plus parfaitement dans les stratégies régionales et locales, affirmées au travers du SRCAE, du PPA et du SCoT de la région Grenobloise.

5. PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS

La partie ci-après propose une présentation plus détaillée des actions par axe stratégique. Sont notamment précisés pour chaque action :

- le public cible de l'action ;
- l'implication de la collectivité dans l'action : portage, financement, facilitation (support technique, mise en relation des pilotes avec des partenaires, communication...) ;
- la temporalité de l'action, qui détermine à quelle échéance sont attendus les résultats de l'action ;
- la puissance estimée de l'action, c'est-à-dire son impact sur les réductions de consommations et d'émissions ou l'adaptation au changement climatique, sur une échelle de 1 (faible) à 3 (forte) ;

Cette analyse montre que le plan d'action est équilibré :

- **au niveau du pilotage** : la collectivité s'est appuyée sur ses partenaires pour contribuer au plan d'action et ne participe au portage que de 14 actions sur 22. Pour les autres actions, la collectivité intervient le plus souvent en tant que financeur d'actions pilotées par des partenaires, et de manière plus restreinte en tant que facilitateur pour les actions en direction des citoyens.
- **au niveau de la temporalité des actions** : le plan d'action intègre des actions aux temporalités variées. Entre un quart et un tiers des actions porteront leurs fruits dès la 1^{ère} année car elles poursuivent des actions déjà engagées sur le territoire, notamment via des conventions partenariales. La majorité des actions s'inscrit dans le moyen terme avec des effets attendus à horizon de quelques années, le temps que l'action se mette en place. Enfin, quelques actions n'auront des effets notables qu'à long terme (outil foncier forestier, adaptation au changement climatique de la forêt). Le plan d'action permet ainsi d'agir dès maintenant sur le territoire tout en préparant l'avenir.

Bièvre Isère Communauté est déjà active sur les thématiques Climat-Air-Energie et des actions sont aujourd'hui en place ou initiées sur ces thématiques :

- axe 1 : actions sur le Vélo à Assistance Electrique avec les entreprises, réflexions sur les aménagements (notamment les parkings relais) dans le cadre du PLUi.
- axe 2 : présence des chartes forestières sur le volet forêt, convention avec la chambre d'agriculture, outils de gestion de l'eau ;
- axe 3 : actions conventionnées avec l'Ageden, PIG sur le territoire, PLH et PLUi ;
- axe 4 : mise en place d'une Conseiller en Energie Partagé.

Le PCAET a permis de structurer ces engagements, de les renforcer (par exemple via la réflexion sur la création d'une PTRE et d'une prime air-bois, la redéfinition de la convention avec la Chambre d'Agriculture pour la réorienter sur les thématiques du PCAET ou encore le développement des actions sur la mobilité) et de placer la collectivité en pilote et animateur de la démarche sur le territoire.

Si le plan d'action adopté par Bièvre-Isère Communauté permet bien de traiter les enjeux identifiés lors du diagnostic et de se mettre sur la trajectoire visée par la stratégie, l'enjeu de sa mise en œuvre opérationnelle résidera dans la massification des effets des actions engagées :

- massification du nombre de rénovation énergétiques et du remplacement des moyens de chauffage polluants ;
- développement conséquent des installations de production ENR ;
- atténuation des impacts et adaptation de l'agriculture aux changement climatique ;
- réduction des émissions des transports et modifications des habitudes de déplacement.

Ainsi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire - partenaires, agriculteurs, entreprises et citoyens – notamment à travers une stratégie de communication adaptée (action 21) et l'animation du PCAET (action 19) sera cruciale pour l'atteinte des objectifs.

5.1. Axe stratégique n° 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durables

ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

AXE STRATEGIQUE 1 – Organiser une mobilité et un urbanisme durables				
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3
1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail				
Action 1 : Agir sur les déplacements domicile-travail > 20 km <i>Favoriser le report modal du solivoiturage vers les transports en commun et/ou le vélo et VAE : développer le potentiel (fréquence, confort, tarification, services), aménagements (ligne express, P+R), et l'offre de covoiturage</i>	Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile-travail	Portage	Moyen-terme	3/3
Action 2 : Optimiser les déplacements professionnels <i>Stages d'eco conduite en interne et entreprises, mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail, expérimentation du télétravail au sein de l'intercommunalité et des communes.</i>	Actifs des entreprises du territoire Services de l'EPCI et des communes	Financement Portage	Moyen-terme	3/3
1.2. Organiser le report modal				
Action 3 : Se connecter avec les territoires voisins <i>Se connecter en Transport en commun et voie verte avec les territoires voisins</i>	Actifs travaillant ou résidant en dehors du territoire	Portage	Moyen-terme	1/3
Action 4 : Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances <i>Schéma des circulations douces, voie verte de Bièvre, développement du VAE, pédibus dans les communes</i>	Tout public	Portage	Moyen-terme	3/3
1.3 Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants				
Action 5 : Développement du GNV pour les poids lourds <i>Etude de l'implantation d'une station GNV et mobilisation des transporteurs</i>	Transporteurs Entreprises de logistique Bennes à Ordures Ménagères	Portage	Moyen-terme	1/3
Action 6 : Développement de l'autopartage et du covoiturage <i>Communication et soutien financier à l'autopartage</i>	Tout public	Portage Financement	Court-terme	1/3

5.2. Axe stratégique n° 2 : gérer durablement le territoire

AXE STRATEGIQUE 2 – Gérer durablement les ressources du territoire				
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3
2.1 Adapter la gestion forestière				
Action 7 : Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal <i>Création d'un outil pour regrouper les parcelles forestières morcelées et faciliter leur gestion et exploitation</i>	Communes	Portage	Long-terme	3/3
Action 8 : Valoriser et renforcer la production de bois locale <i>Favoriser la production, l'utilisation et la commercialisation du bois local ou non-exotique labellisé ou certifié</i>	Propriétaires et gestionnaires forestiers Producteurs et consommateurs de bois	Financement Portage	Moyen terme	1/3
Action 9 : Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole <i>Soutenir le travail des Chartes Forestière sur l'adaptation des forêts au changement climatique</i>	Communes Propriétaires et gestionnaires forestiers	Financement	Long-terme	1/3
2.2. Ménager la ressource en eau				
Action 10 : Se prémunir des inondations et de leurs effets <i>Via le SIRRA, mettre en place une politique de protection contre les crues et de désimperméabilisation des sols</i>	EPCI	Financement	Moyen-terme	3/3
Action 11 : Rationnaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds <i>Réaliser un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique.</i>	Agriculteurs et autres usagers de l'eau	Portage	Moyen-terme	3/3
2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture				
Action 12 : Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole <i>Diagnostics et actions d'atténuation et d'adaptation dans les exploitations agricoles : lutte contre l'ambroisie</i>	Agriculteurs	Financement	Court-terme	2/3
Action 13 : Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique <i>Soutien aux dispositifs existants, encourager les circuits-courts dans la restauration collective, soutien aux producteurs locaux et sensibilisation à l'agriculture biologique</i>	Agriculteurs Consommateurs et restauration collective	Financement Facilitation	Court-terme	1/3

5.3. Axe stratégique n° 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage

ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

AXE STRATEGIQUE 3 – Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage				
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3
3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments				
Action 14 : Aides aux travaux de rénovation énergétique <i>Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique pour la rénovation des logements privés</i>	Propriétaires occupants et bailleurs	Portage Financement	Moyen-terme	3/3
Action 15 : Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal <i>Soutien à la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et communaux.</i>	Bailleurs sociaux Communes	Financement	Court terme	3/3
Action 16 : Réduire les consommations d'énergie des entreprises <i>Soutien aux audits énergétiques et à la formation de référents énergie dans les entreprises</i>	Entreprises	Financement	Court-terme	1/3
3.2. Développer les ENR pour le bâtiment				
Action 17 : Développer les chaufferies bois <i>Etudes d'opportunité puis travaux pour la mise en place de chaufferies bois collectives</i>	Communes, propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public, entreprises	Financement	Moyen-terme	2/3
Action 18 : Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants <i>Mise en place d'un « Prime air bois » pour le remplacement des installations de chauffage bois polluantes</i>	Propriétaires occupants et bailleurs	Financement	Moyen-terme	2/3

5.4. Axe stratégique n°4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique

AXE STRATEGIQUE 4 – Animer et conduire la démarche de transition énergétique				
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3
4.1. Incrire la collectivité dans l'exemplarité				
Action 19 : Animer et suivre le PCAET <i>Animation et suivi-évaluation du PCAET</i>	Tous publics	Portage	Moyen-terme	3/3
Action 20 : Auditer et rénover le patrimoine public <i>Mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée, audits énergétiques et travaux sur le patrimoine public</i>	Communes et EPCI	Portage	Court-terme	3/3
4.2. Initier et soutenir les initiatives locales				
Action 21 : Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources <i>Mise en place d'une stratégie de communication sur les thématiques du PCAET</i>	Grand public	Portage	Moyen-terme	3/3
Action 22 : Participation et engagement de la société civile <i>Soutien aux initiatives locales sur les thématiques du PCAET (ENR, économies de ressources, mobilité...)</i>	Elus, citoyens, agriculteurs	Facilitation Financement	Court-terme	2/3

6. PRESENTATION DE L'EES

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le 11/07/2019



ID : 038-200059392-20190625-114_2019_DEL-DE

L'analyse des incidences environnementales des 22 actions phares sur les 3 milieux (physique, naturel et humain), dont le code couleur est défini ci-dessous, est présentée ci-après.



L'évaluation environnementale stratégique ainsi que les mesures d'évitement et/ou de réduction des enjeux précédents sont détaillées dans le corps du rapport environnemental – évaluation environnementale stratégique du PCAET de Bièvre Isère Communauté.

6.1. Milieu physique

		Sols/ Sous-sols	Eau	Ressources non renouv.	Energie - climat	Air
1	Agir sur les trajets domicile-travail >20 km	0	0	0	++	++
2	Optimiser les déplacements professionnels	0	0	0	++	++
3	Se connecter avec les territoires voisins	0	0	0	++	++
4	Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances	0	0	0	++	++
5	Développement du GNV pour les poids lourds	0	0	0	+/	++
6	Développement de l'auto-partage et du covoiturage	0	0	0	++	++
7	Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal	+/	+/	0	0	0
8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	0	0	0	++	+-
9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	0	0	0	++	+
10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	+/	++	0	0	0
11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	0	++	0	0	0
12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	+	0	0	0	++
13	Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique	0	0	0	++	+

14	Aides aux travaux de rénovation énergétique	0	0	+/-	++	+
15	Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal	0	0	+/-	++	+
16	Réduire les consommations d'énergie des entreprises	0	0	0	+	+
17	Développer les chaufferies bois	0	0	0	++	-
18	Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants (chaudières fioul, poêles et cheminées non performants)	0	0	0	+	++
19	Animer et suivre le PCAET	0	0	0	0	0
20	Auditer et rénover le patrimoine public	0	0	+/-	+	+
21	Communication et sensibilisation des habitants aux économies et ressources	0	+	+	+	0
22	Participation et engagement de la société civile	0	0	0	+	0

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions : elle est à renforcer dans les actions concernant les milieux agricole et sylvicole. La thématique des « ressources non renouvelables » (hors énergie), à savoir les matériaux non renouvelables principalement, est peu impactée par le PCAET, mais la promotion des matériaux bio-sourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments (actions 14 et 20) pourraient également renforcer les impacts positifs de ces actions. La sobriété (pour les transports, action sur le GNV ou l'auto-partage) est à encourager. Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement dans les objectifs de développement de la filière bois-énergie.

6.2. Milieu naturel

68% du plan d'actions à une incidence neutre sur le milieu naturel. Si 3 actions ont une incidence positive, 4 sont soumises à des points de vigilance :

		ZNIEFF	Zones humides	Zone Natura 2000	ENS	Trame verte et bleue
8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-
9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	+	+	+	+	+
10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-
11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	+	+	+	+	+

12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	+	+	+	+	+
17	Développer les chaufferies bois	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-
22	Participation et engagement de la société civile	+/-	+/-	+/-	'+/-	+/-

Le développement du bois énergie doit faire l'objet **de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière**, et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans **le respect de la biodiversité présente sur le site**. On recherchera également **la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée**.

6.3. Milieu humain

		Santé nuisances	Parc bâti	Activités éco.	Infrastructures transport	Risque techn.0	Déchets
1	Agir sur les trajets domicile-travail >20 km	++	0	0	+	0	0
2	Optimiser les déplacements professionnels	+	0	+/-	+	0	0
3	Se connecter avec les territoires voisins	+	0	0	+	0	0
4	Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances	++	0	0	+	0	0
5	Développement du GNV pour les poids lourds	+	0	+	+	-	0
6	Développement de l'autopartage et du covoiturage	+	0	+	+	0	0
7	Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal	0	0	0	0	0	0
8	Valoriser et renforcer la production de bois locale	-	+	++	0	0	0
9	Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole	0	0	+	0	0	0
10	Se prémunir des inondations et de leurs effets	++	0	0	0	0	0
11	Rationaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds	++	0	0	0	0	0
12	Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole	0	0	+	0	0	0

13	Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique	+	0	+	0	0	0
14	Aides aux travaux de rénovation énergétique	+	++	+	0	0	0
15	Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal	++	++	+	0	0	0
16	Réduire les consommations d'énergie des entreprises	+	+	+	0	0	0
17	Développer les chaufferies bois	-	+	0	0	0	0
18	Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants (chaudières fioul, poèles et cheminées non performants)	+	+	0	0	0	0
19	Animer et suivre le PCAET	0	0	0	0	0	0
20	Auditer et rénover le patrimoine public	0	+	0	0	0	0
21	Communication et sensibilisation des habitants aux économies et ressources	0	+	0	0	0	+
22	Participation et engagement de la société civile	+/-	+	+	0	-	0

Comme mentionné dans l'analyse des incidences sur le milieu physique **le développement du bois énergie a des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé**. Les actions portant sur la rénovation des logements pourront apporter des bénéfices sur le volet santé/nuisances et activités économiques si elles sont renforcées sur la **lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des entreprises**.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

**Rapport d'étude Phases 3 et 4
Plan d'action et suivi-évaluation du PCAET
Juillet 2019**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE	5
2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION	7
PLAN D'ACTION, PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DU PCAET	9
3. PRESENTATION ET ANALYSE DU PLAN D'ACTION.....	10
3.1. VUE D'ENSEMBLE.....	10
3.2. ANALYSE DETAILLEE DU PLAN D'ACTION	11
<i>Axe stratégique n°1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durables.....</i>	13
<i>Axe stratégique n°2 : gérer durablement les ressources du territoire.....</i>	14
<i>Axe stratégique n°3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage</i>	16
<i>Axe stratégique n°4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique.....</i>	17
4. PILOTAGE DU PCAET	18
4.1. ANIMATION DU PCAET EN INTERNE	18
4.2. ANIMATION DES RESEAUX DE PARTENAIRES.....	18
<i>Animation générale.....</i>	18
<i>Animation spécifique.....</i>	19
5. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	21
5.1. DESCRIPTIF DES OUTILS DE SUIVI-EVALUATION	21
5.2. INSTANCES DE SUIVI-EVALUATION	22

FICHES ACTION DU PCAET	23
ACTION N°1. AGIR SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL >20 KM.....	24
ACTION N°2. OPTIMISER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	28
ACTION N°3. SE CONNECTER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.....	32
ACTION N°4. FAVORISER LE REPORT VERS LES MODES DOUX POUR LES COURTES DISTANCES.....	34
ACTION N°5. DEVELOPPEMENT DU GNV POUR LES POIDS LOURDS	38
ACTION N°6. DEVELOPPEMENT DE L'AUTO-PARTAGE ET DU COVOITURAGE	41
ACTION N°7. MISE A L'ETUDE D'UN OUTIL FONCIER FORESTIER INTERCOMMUNAL.....	44
ACTION N°8. VALORISER ET RENFORCER LA PRODUCTION DE BOIS LOCALE	47
ACTION N°9. ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RENOUVELLEMENT SYLVICOLE	51
ACTION N°10. SE PREMUNIR DES INONDATIONS ET DE LEURS EFFETS.....	54
ACTION N°11. RATIONALISER ET REDUIRE LE PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU EN MENAGEANT LES AQUIFERES PROFONDS.....	57
ACTION N°12. AMELIORER LE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR L'ATTENUATION ET L'ADAPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE	60
ACTION N°13. MISE EN PLACE DE CIRCUITS ALIMENTAIRES COURTS ET DE PROXIMITE A ORIENTATION BIOLOGIQUE.....	65
ACTION N°14. AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE.....	69
ACTION N°15. AMELIORER LA QUALITE THERMIQUE DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL ET COMMUNAL	72
ACTION N°16. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES ENTREPRISES.....	75
ACTION N°17. DEVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS	78
ACTION N°18. REDUIRE L'IMPACT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE POLLUANTS	81
ACTION N°19. ANIMER ET SUIVRE LE PCAET	85
ACTION N°20. AUDITER ET RENOVER LE PATRIMOINE PUBLIC	90
ACTION N°21. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX ECONOMIES DE RESSOURCES.....	93
ACTION N°22. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE.....	97

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Ce rapport présente le plan d'action du PCAET de la Communauté de Communes Bièvre-Isère Communauté (élaboration du plan d'action, analyse des enjeux liés, présentation des fiches actions) ainsi que le dispositif mis en place par la collectivité pour piloter, suivre et évaluer le Plan Climat.

L'élaboration du plan d'actions s'est faite dans la continuité du travail sur la stratégie afin de construire un plan d'action ambitieux mais réaliste, permettant de répondre aux objectifs stratégiques. Une relecture du plan d'action au regard des objectifs affichés a été réalisée et a donné lieu à l'établissement d'un tableau des enjeux du plan d'action, identifiant le niveau de soutien ou d'effort à mettre en place pour chaque action.

Le plan d'action est composé d'actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée, à travers la prolongation ou le renforcement d'actions existantes et la mise en place d'actions nouvelles. Cela en vue d'obtenir les résultats nécessaires à court terme tout en préparant un terrain favorable aux actions futures, pour garantir l'atteinte des objectifs à long terme.

Une attention particulière a été portée à la participation du plus grand nombre d'acteurs locaux (institutions, entreprises, associations, communes et habitants) au plan d'action, de manière à créer un véritable projet de territoire structurant et à engager la massification des actions.

Pour faciliter son suivi et son évaluation, il a été choisi de limiter le nombre d'action à moins de 25, ce qui permet de traiter l'ensemble des enjeux stratégiques et opérationnels tout en assurant leur mise en place effective.

Pour chaque action ont été identifiés : la structure pilote, les partenaires connus ou potentiels, le public cible de l'action, le contexte de l'action, le détail de sa mise en œuvre et les moyens associés. Pour aider au pilotage des actions, les capacités d'évaluation des résultats des actions et d'adaptation des actions (arrêt, renforcement, modification) ont été évalués.

Pour les actions opérationnelles, les objectifs quantifiés sur les thématiques climat-air-énergie ont été indiqués sur les fiches.

L'évaluation environnementale du plan d'action, qui fait l'objet d'un rapport indépendant, a été réalisée en parallèle du plan d'action. Cette analyse a permis d'affiner le plan d'action pour en limiter les impacts, comme présenté sur la figure ci-dessous. Ainsi, une réflexion sur les impacts environnementaux des actions a été menée dès les ateliers plan d'action ; une première analyse des impacts a été effectuée en décembre 2018 sur une première version du plan d'action ; l'évaluation a ensuite été reprise en juin 2019 sur la dernière version du plan d'action.

Les impacts environnementaux issus de l'EES (intégrant les impacts Climat-Air-Energie) ont été rappelés dans les fiches et les principaux points de vigilance ou mesures ERC ont été intégrés aux fiches dans un encart dédié. Des indicateurs de suivi environnementaux ont également été définis et intégrés à certaines actions.

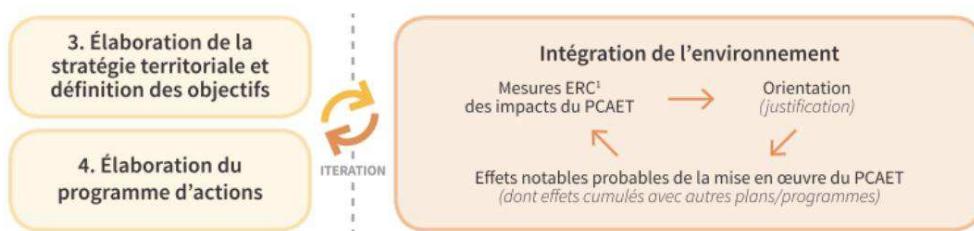


Figure 1 : Méthodologie d'élaboration parallèle du plan d'action et de l'évaluation environnementale stratégique

Le travail de suivi annuel et d'évaluation à 3 ans permettra d'ajuster le plan d'action en re-répartissant les efforts au vu des premiers résultats et des potentielles évolutions réglementaires ou de subventions.

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action a été élaboré de manière concertée avec les différents acteurs locaux :

- un premier contact a été établi à l'été 2018 avec les principaux partenaires identifiés (AGEDEN, SEDI, Département, AURAEE, chambres consulaires, ADEME, Chartes Forestières, Syndicats de rivière) pour partager avec eux les éléments de stratégie, recueillir leur vision sur les thématiques climat-air-énergie pour le territoire et
- Des ateliers partenariaux d'élaboration du plan d'action (regroupant élus, partenaires et services de la collectivités) ont ensuite été organisés le 10 septembre 2018. Après une plénière introductory rappelant les enjeux du territoire et la stratégie adoptée, trois thématiques ont été abordées en groupes de travail avant une restitution commune :
 - o Agriculture, sylviculture, ressources et ENR territoriales
 - o Mobilité, urbanisme et logements
 - o Activités économiques.

Ces ateliers ont permis d'élaborer une première ébauche de plan d'action, qui a ensuite été confortée en reprenant contact avec les partenaires lorsque nécessaire.

A l'issue de ces échanges, l'équipe projet a proposé une première version du plan d'action en décembre 2018, dont les impacts environnementaux ont été évalués.

Cette première version a ensuite été retravaillée et un travail de mise en cohérence des conventions partenariales 2019-2020 avec le PCAET a par ailleurs été mené avec les principaux partenaires (AGEDEN, Chambres consulaires) pour réorienter ces conventions au profit des actions identifiées dans le PCAET.

Avec l'AGEDEN :

- o Organisation d'une réunion des acteurs du territoire « produire localement une énergie propre : objectifs, mode d'emploi et retours d'expériences
- o Organisation d'un atelier d'écomobilité responsable pour l'initiation et l'accompagnement de foyers désirant réduire la dépendance à la voiture
- o Augmentation de 80% du service de conseil info énergie par l'ouverture à Saint-Jean-de-Bournay d'un 2^{ème} lieu de permanence
- o Expérimentation de 10 visites-conseil/an au domicile, après détection d'une complexité particulière
- o Ebauchage d'un dispositif de plateforme territoriale de rénovation énergétique
- o Conception du dispositif de la prime Air Bois, information et mobilisation des professionnels chauffagistes labélisés, instructions des dossiers
- o Organisation d'un atelier pratique Bois Energie

Avec la Chambre des Métiers :

- o Réalisation de diagnostics individuels chez les artisans.
- o Capitalisation des données collectées et rédaction d'un dossier d'analyse et de synthèse non-nominatif pour l'ensemble des entreprises ayant bénéficié de l'étude

Avec la Chambre d'Agriculture :

- o Appui à l'émergence de projets individuels ou collectifs visant à l'autonomie énergétique
- o Journée Innov''action sur les économies et la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements sur les exploitations,
- o Contribution aux diagnostics énergie sur les exploitations en vue d'investissements futurs

- Recherche de solutions pour les agriculteurs se questionnant sur le stockage du Carbone, la limitation des émissions de GES, évaluation de l'intérêt du compostage et co-compostage

Le travail sur les fiches action a été finalisé au printemps 2019 par l'identification des indicateurs de suivi pertinents pour les actions, la définition du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du Plan Climat. L'évaluation environnementale du plan d'action a ensuite été mise à jour.

PLAN D'ACTION, PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DU PCAET

3. PRESENTATION ET ANALYSE DU PLAN D'ACTION

3.1. Vue d'ensemble

Le tableau ci-après présente le plan d'action complet : axes stratégiques en couleur, axes opérationnels en caractères gras et actions. Il consiste en 22 actions qui répondent aux grands enjeux identifiés sur le territoire : mobilité, bâtiment, activités économiques, gestion raisonnée des ressources (eau, forêt, espaces agricoles), développement des énergies renouvelables.

AXE STRATEGIQUE 1 – Organiser une mobilité et un urbanisme durables	
1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail	Action 1 : Agir sur les déplacements domicile-travail > 20 km Action 2 : Optimiser les déplacements professionnels
1.2. Organiser le report modal	Action 3 : Se connecter avec les territoires voisins Action 4 : Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances
1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants	Action 5 : Développement du GNV pour les poids lourds Action 6 : Développement de l'autopartage et du covoiturage
AXE STRATEGIQUE 2 – Gérer durablement les ressources du territoire	
2.1. Adapter la gestion forestière	Action 7 : Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal Action 8 : Valoriser et renforcer la production de bois locale Action 9 : Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole
2.2. Ménager la ressource en eau	Action 10 : Se prémunir des inondations et de leurs effets Action 11 : Rationnaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds
2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture	Action 12 : Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole Action 13 : Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique
AXE STRATEGIQUE 3 – Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage	
3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments	Action 14 : Aides aux travaux de rénovation énergétique Action 15 : Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal Action 16 : Réduire les consommations d'énergie des entreprises
3.2. Développer les ENR pour le bâtiment	Action 17 : Développer les chaufferies bois Action 18 : Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants
AXE STRATEGIQUE 4 – Animer et conduire la démarche de transition énergétique	
4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité	Action 19 : Animer et suivre le PCAET Action 20 : Auditer et rénover le patrimoine public
4.2. Initier et soutenir les initiatives locales	Action 21 : Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources Action 22 : Participation et engagement de la société civile

3.2. Analyse détaillée du plan d'action

La partie ci-dessous propose une présentation plus détaillée des actions par axe stratégique. Sont notamment précisés pour chaque action :

- le public cible de l'action ;
- l'implication de la collectivité dans l'action : portage, financement, facilitation (support technique, de mise en relation des pilotes avec des partenaires, communication, mise à disposition de moyens...) ;
- la temporalité de l'action, qui détermine à quelle échéance sont attendus les résultats de l'action ;
- la puissance estimée de l'action, c'est-à-dire son impact sur les réductions de consommations et d'émissions ou l'adaptation au changement climatique, sur une échelle de 1 (faible) à 3 (forte) ;
- l'aptitude à la quantification des résultats, qui mesure la possibilité de suivre quantitativement les effets de l'action, de 0 (quantification impossible) à 3 (quantification aisée) ;
- l'aptitude aux corrections de trajectoire, qui traduit la capacité de la collectivité à modifier l'action, la renforcer ou l'arrêter en fonction des résultats obtenus, de 0 (correction impossible) à 3 (correction aisée).

Cette analyse montre que le plan d'action est équilibré :

- **au niveau du pilotage** : la collectivité s'est appuyée sur ses partenaires pour contribuer au plan d'action : 11 actions et ne participe au portage que de 14 actions sur 22. Pour les autres actions, la collectivité intervient le plus souvent en tant que financeur d'actions pilotées par des partenaires, et de manière plus restreinte en tant que facilitateur pour les actions en direction des citoyens.
- **au niveau de la temporalité des actions** : le plan d'action intègre des actions aux temporalités variées. Entre un quart et un tiers des actions porteront leurs fruits dès la 1^{ère} année car elles poursuivent des actions déjà engagées sur le territoire, notamment via des conventions partenariales. La majorité des actions s'inscrit dans le moyen terme avec des effets attendus à horizon de quelques années, le temps que l'action se mette en place. Enfin, quelques actions n'auront des effets notables qu'à long terme (outil foncier forestier, adaptation au changement climatique de la forêt). Le plan d'action permet ainsi d'agir dès maintenant sur le territoire tout en préparant l'avenir.

Bièvre-Isère Communauté est déjà active sur les thématiques Climat-Air-Energie et des actions sont aujourd'hui en place ou initiées sur ces thématiques :

- axe 1 : actions sur le VAE avec les entreprises, réflexions sur les aménagements (notamment les parkings relais) dans le cadre du PLUi.
- axe 2 : présence des chartes forestières sur le volet forêt, convention avec la chambre d'agriculture, outils de gestion de l'eau ;
- axe 3 : actions conventionnées avec l'Ageden, PIG sur le territoire, PLH et PLUi ;
- axe 4 : mise en place d'une Conseiller en Energie Partagé.

Le PCAET a permis de structurer ces engagements, de les renforcer (par exemple via la réflexion sur la création d'une PTRE et d'une prime air-bois, la redéfinition de la convention avec la Chambre d'Agriculture pour la réorienter sur les thématiques du PCAET ou encore le développement des actions sur la mobilité) et de placer la collectivité en pilote et animateur de la démarche sur le territoire, comme en témoigne l'axe stratégique 4.

Si le plan d'action adopté par Bièvre-Isère Communauté permet bien de traiter les enjeux identifiés lors du diagnostic et de se mettre sur la trajectoire visée par la stratégie, l'enjeu de sa mise en œuvre opérationnelle résidera dans la massification des effets des actions engagées :

- massification du nombre de rénovation énergétiques et du remplacement des moyens de chauffage polluants ;
- développement conséquent des installations de production ENR ;
- atténuation des impacts et adaptation de l'agriculture aux changement climatique ;
- réduction des émissions des transports et modifications des habitudes de déplacement.

Ainsi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire - partenaires, agriculteurs, entreprises et citoyens – notamment à travers une stratégie de communication adaptée (action 21) et l'animation du PCAET (action 19) sera cruciale pour l'atteinte des objectifs.

Axe stratégique n° 1 : Organiser une mobilité et un urbanisme durables

AXE STRATEGIQUE 1 – Organiser une mobilité et un urbanisme durables						
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3	Aptitude à la quantification de 0 à 3	Aptitude à la correction de 0 à 3
1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail						
Action 1 : Agir sur les déplacements domicile-travail > 20 km <i>Favoriser le report modal du solivoiturage vers les transports en commun et/ou le vélo et VAE : développer le potentiel (fréquence, confort, tarification, services), aménagements (ligne express, P+R), et l'offre de covoiturage</i>	Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile-travail	Portage	Moyen-terme	3/3	2/3	0/3
Action 2 : Optimiser les déplacements professionnels <i>Stages d'eco conduite en interne et entreprises, mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail, expérimentation du télétravail au sein de l'intercommunalité et des communes.</i>	Actifs des entreprises du territoire Services de l'EPCI et des communes	Financement Portage	Moyen-terme	3/3	2/3	1/3
1.2. Organiser le report modal						
Action 3 : Se connecter avec les territoires voisins <i>Se connecter en Transport en commun et voie verte avec les territoires voisins</i>	Actifs travaillant ou résidant en dehors du territoire	Portage	Moyen-terme	1/3	1/3	3/3
Action 4 : Favoriser le report vers les modes doux pour les courtes distances <i>Schéma des circulations douces, voie verte de Bièvre, développement du VAE, pédibus dans les communes</i>	Tout public	Portage	Moyen-terme	3/3	3/3	1/3
1.3 Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants						
Action 5 : Développement du GNV pour les poids lourds <i>Etude de l'implantation d'une station GNV et mobilisation des transporteurs</i>	Transporteurs Entreprises de logistique Bennes à Ordures Ménagères	Portage	Moyen-terme	1/3	3/3	0/3
Action 6 : Développement de l'autopartage et du covoiturage <i>Communication et soutien financier à l'autopartage</i>	Tout public	Portage Financement	Court-terme	1/3	3/3	1/3

Axe stratégique n° 2 : gérer durablement les ressources du territoire

AXE STRATEGIQUE 2 – Gérer durablement les ressources du territoire						
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3	Aptitude à la quantification de 0 à 3	Aptitude à la correction de 0 à 3
2.1 Adapter la gestion forestière						
Action 7 : Mise à l'étude d'un outil foncier forestier intercommunal <i>Création d'un outil pour regrouper les parcelles forestières morcelées et faciliter leur gestion et exploitation</i>	Communes	Portage	Long-terme	3/3	3/3	1/3
Action 8 : Valoriser et renforcer la production de bois locale <i>Favoriser la production, l'utilisation et la commercialisation du bois local ou non-exotique labellisé ou certifié</i>	Propriétaires et gestionnaires forestiers Producteurs et consommateurs de bois	Financement Portage	Moyen terme	1/3	1/3	3/3
Action 9 : Anticiper le changement climatique dans le renouvellement sylvicole <i>Soutenir le travail des Charters Forestière sur l'adaptation des forêts au changement climatique</i>	Communes Propriétaires et gestionnaires forestiers	Financement	Long-terme	1/3	1/3	3/3
2.2. Ménager la ressource en eau						
Action 10 : Se prémunir des inondations et de leurs effets <i>Via le SIRRA, mettre en place une politique de protection contre les crues et de désimperméabilisation des sols</i>	EPCI	Financement	Moyen-terme	3/3	2/3	2/3
Action 11 : Rationnaliser et réduire le prélèvement de la ressource en eau en ménageant les aquifères profonds <i>Réaliser un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique.</i>	Agriculteurs et autres usagers de l'eau	Portage	Moyen-terme	3/3	2/3	2/3
2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture						
Action 12 : Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole <i>Diagnostics et actions d'atténuation et d'adaptation dans les exploitations agricoles : lutte contre l'ambroisie</i>	Agriculteurs	Financement	Court-terme	2/3	2/3	3/3

Action 13 : Mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité à orientation biologique <i>Soutien aux dispositifs existants, encourager les circuits-courts dans la restauration collective, soutien aux producteurs locaux et sensibilisation à l'agriculture biologique</i>	Agriculteurs Consommateurs et restauration collective	Financement Facilitation	Court-terme	1/3	3/3	3/3
--	--	-----------------------------	-------------	-----	-----	-----

Axe stratégique n° 3 : Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage

AXE STRATEGIQUE 3 – Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage						
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3	Aptitude à la quantification de 0 à 3	Aptitude à la correction de 0 à 3
3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments						
Action 14 : Aides aux travaux de rénovation énergétique <i>Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique pour la rénovation des logements privés</i>	Propriétaires occupants et bailleurs	Portage Financement	Moyen-terme	3/3	3/3	1/3
Action 15 : Améliorer la qualité thermique du parc résidentiel social et communal <i>Soutien à la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et communaux.</i>	Bailleurs sociaux Communes	Financement	Court terme	3/3	3/3	1/3
Action 16 : Réduire les consommations d'énergie des entreprises <i>Soutien aux audits énergétiques et à la formation de référents énergie dans les entreprises</i>	Entreprises	Financement	Court-terme	1/3	2/3	3/3
3.2. Développer les ENR pour le bâtiment						
Action 17 : Développer les chaufferies bois <i>Etudes d'opportunité puis travaux pour la mise en place de chaufferies bois collectives</i>	Communes, propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public, entreprises	Financement	Moyen-terme	2/3	2/3	3/3
Action 18 : Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants <i>Mise en place d'un « Prime air bois » pour le remplacement des installations de chauffage bois polluantes</i>	Propriétaires occupants et bailleurs	Financement	Moyen-terme	2/3	2/3	1/3

Axe stratégique n°4 : Animer et conduire la démarche de transition énergétique

AXE STRATEGIQUE 4 – Animer et conduire la démarche de transition énergétique						
Action et descriptif succinct	Cibles	Implication de la collectivité	Temporalité de l'action	Puissance de 1 à 3	Aptitude à la quantification de 0 à 3	Aptitude à la correction de 0 à 3
4.1. Incrire la collectivité dans l'exemplarité						
Action 19 : Animer et suivre le PCAET <i>Animation et suivi-évaluation du PCAET</i>	Tous publics	Portage	Moyen-terme	3/3	2/3	2/3
Action 20 : Auditer et rénover le patrimoine public <i>Mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée, audits énergétiques et travaux sur le patrimoine public</i>	Communes et EPCI	Portage	Court-terme	3/3	3/3	3/3
4.2. Initier et soutenir les initiatives locales						
Action 21 : Communication et sensibilisation des habitants aux économies de ressources <i>Mise en place d'une stratégie de communication sur les thématiques du PCAET</i>	Grand public	Portage	Moyen-terme	3/3	0/3	3/3
Action 22 : Participation et engagement de la société civile <i>Soutien aux initiatives locales sur les thématiques du PCAET (ENR, économies de ressources, mobilité...)</i>	Elus, citoyens, agriculteurs	Facilitation Financement	Court-terme	2/3	2/3	2/3

4. PILOTAGE DU PCAET

Le PCAET est porté par le service Développement Durable de Bièvre-Isère Communauté, qui pilotera le PCAET pendant sa phase opérationnelle et animera les différents réseaux d'acteurs et de partenaires, pour un Plan Climat partagé.

4.1. Animation du PCAET en interne

En interne à la collectivité, l'animation et le pilotage du PCAET consistera à :

- suivre les appels à projet pouvant entrer dans la démarche PCAET ;
- assurer une veille sur l'actualité Climat-Air-Energie sur la région Auvergne Rhône-Alpes et plus largement à l'échelle nationale ;
- participer aux événements organisés par les différents réseaux sur les thématiques Climat-Energie (Région, Département, DDT, ADEME, AURAEE...).

Dans ce but, une liste de fils d'actualités à suivre a été indiquée et intégrée dans la fiche action n°19 et est reproduite ci-dessous :

- lettres Energie et Climat d'AURAEE (abonnement à la newsletter mensuelle) :
<http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/publications/lettres-dinfo-thematiques.html>
d'autres lettres spécifiques (biogaz, bois énergie) sont également disponibles.
- Suivi des appels à projets et aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm>

Différentes ressources en ligne peuvent également être utiles pour la mise en œuvre des actions :

- Publications d'AURAEE :
<http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/publications/publications-2016-2019.html>
- Publications d'AMORCE :
<http://www.amorce.asso.fr/fr/>

Le chef de projet PCAET pourra s'appuyer sur ces références pour son pilotage.

L'animation sera assurée par le chef de projet PCAET, qui pourra être accompagné du Vice-Président au Développement Durable lors de certains événements.

Le travail en transversalité avec les autres services de Bièvre-Isère Communauté devra également être renforcé pour permettre l'appropriation des objectifs du PCAET par tous les services et mettre en place une cohérence dans les actions de la collectivité.

4.2. Animation des réseaux de partenaires

Animation générale

Sur les sujets qu'elle porte, la collectivité organisera une animation en direction des partenaires pour les mobiliser sur toute la durée du PCAET.

L'animation du PCAET en direction des partenaires consistera de manière générale à rencontrer régulièrement les partenaires des actions : pour suivre leurs actions, redéfinir les conventions partenariales lors de leur renouvellement ou en établir de nouvelles, recueillir régulièrement les indicateurs de suivi auprès des partenaires ;

Bièvre-Isère Communauté pourra s'appuyer pour cela sur les conventions mises en place avec ses principaux partenaires : Ageden, Chambre d'Agriculture, SEDI.

La communication sera également très importante pour mobiliser largement les acteurs autour du PCAET. L'équipe projet aura pour cela à sa disposition :

- Le rapport de Développement Durable qui pourra être utilisé comme document de communication en le rendant synthétique,
- La stratégie de communication mise en place et notamment le site internet de la collectivité.

Animation spécifique

Plus spécifiquement sur certains sujets, l'animation partenariale a été organisée en groupes de travail thématiques comme décrit ci-dessous :

Outil foncier forestier :

Un COPIL - constitué des présidents des Chartes Forestières Territoriales, du CRPF, des associations des propriétaires forestiers de Bonnevaux-Chambaran, de l'ASLGF du Bas-Dauphiné, de la Chambre d'Agriculture, du département de l'Isère, de la SAFER, d'EPORA (EPFL Rhône-Alpes), de l'ONF, de Sylv'ACCTES, et de la DDT – sera réuni selon les besoins pour suivre l'étude sur la création de l'outil foncier forestier, jusqu'à la fin de celle-ci (durée prévisionnelle : 12 mois).

Ambroisie :

1 référent par commune, qui agit en médiateur (signalement sur la plateforme), qui vérifie si le signalement est exact, contacte l'exploitant. Rôle de médiation. 1 à 2 réunions par an regroupant tous les référents.

Mobilité générale :

COPIL des mobilités, 1 fois par an pour avoir des relais de terrain capables de diffuser l'information et de guider la conduite de projet (feedback).

Ce COPIL des mobilités sera mixte, réunissant élus et non élus, entreprises, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture (pour la vente de produits locaux), domaine social, sport, culture. Des habitants, sélectionnés parmi les personnes issues du groupe de travail sur le Schéma des Circulations Douces, feront également partie du COPIL.

Circulations douces :

L'objectif est de constituer des groupes de travail pour réaliser la cartographie des déplacements doux (notamment cyclistes mais uniquement) : déplacements très courts et très sécurisés (1 km par commune en moyenne) ; itinéraires de promenades et cyclistes un peu plus longs. A partir de ce premier travail, il s'agira ensuite de créer des itinéraires de mobilité quotidienne continus sur le territoire puis de les prioriser.

Cette tâche nécessite donc trois échelles de travail, avec autant de groupes de travail :

- niveau communal : un représentant de la commune, représentant des parents d'élèves ;
- niveau des territoires utilisés pour le Jeu de la Transition Energétique (3 groupes territoriaux, centrés autour de Saint-Jean-de-Bournay ; La-Côte-Saint-André et Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs) : clubs cyclos, rapporteurs des groupes communaux ;
- niveau EPCI et supra : partenaires institutionnels, tels que le département

Centrales ENR citoyenne :

L'objectif est de soutenir l'émergence et la structuration de groupes porteurs de projets, puis de viser l'autonomie des groupes. Ces groupes assureront donc l'animation en interne par la suite. La collectivité pourra assister aux réunions des groupes de projet en tant que financeur ou participant.

Travaux de rénovation sur les bâtiments communaux & PPI groupés :

Un COPIL sera constitué, réunissant les délégués des communes (1 par commune) accompagnés de leur technicien et du directeur des services techniques.

Le COPIL se réunira 1 fois par an en amont des prévisions budgétaires (à l'automne) sur le périmètre des groupes du Jeu de la Transition Energétique. Il aura pour ordre du jour : la prise de connaissance des types de travaux envisagés bâtiment par bâtiment puis la constitution d'un groupement de travaux, le choix des prestataires et du calendrier de travaux.

Santé :

A ce jour, le volet santé est piloté par les services sports/santé de Bièvre-Isère Communauté, ce qui se traduit par 2 manifestations par an. Il serait intéressant pour le PCAET de travailler à l'établissement d'un COTECH sur le lien entre santé et développement durable, la santé étant l'un des arguments en faveur des actions de réduction des pollutions (air, eau) et de mobilité active.

Il pourrait regrouper les professionnels de santé volontaires (kinésithérapeutes, médecins volontaires, infirmières libérales), le service sports/santé de la collectivité, la fédération française de cardiologie (groupe de travail existant, formé par de bénévoles qui ont eu des pathologies cardiaques).

Une attention devra être gardée au format de ce COTECH, les professionnels de santé ayant souvent peu de temps. Il faudra donc envisager des réunions plutôt le samedi.

Ce COTECH pourrait être réuni 1 à 2 fois par an, dans une optique de projet : production des projets avec indicateurs et objectifs.

Animation externe / grand public :

L'animation externe et en direction du grand public reposera sur la stratégie de communication (fiche action n°21) : organisation et tenue d'expositions/stands sur les événements grand public, support à la communication autour du PCAET

5. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

5.1. Descriptif des outils de suivi-évaluation

Afin de permettre le suivi et l'évaluation du plan d'action, trois types d'indicateurs ont été définis :

- 1) Les indicateurs de suivi stratégiques (intégrés à l'action « Animer et conduire la démarche PCAET ») : ces indicateurs permettent de suivre la trajectoire prise par le territoire dans sa démarche de transition. Ils ne suivent donc pas la mise en place d'une action particulière mais ont pour objectif une prise de recul par rapport à l'avancement de chaque action. Ces indicateurs sont les suivants :
 - consommation d'électricité sur le territoire issue de l'open-data d'Enedis (<https://data.enedis.fr/pages/accueil/>)
 - consommation de gaz naturel sur le territoire issue de l'open-data de GRDF (<https://opendata.grdf.fr/pages/accueil/?flg=fr>)
 - Evolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production ENR calculées par l'OREGES (<http://oreges.auvergnerhonealpes.fr/fr/oreges-auvergne-rhone-alpes.html>)
- 2) Les indicateurs de suivi des actions : chaque action dispose d'un ou plusieurs indicateurs de suivi. Ces indicateurs ont été sélectionnés par le chef de projet PCAET en lien avec l'équipe projet AMO afin qu'ils soient facilement relevables et qu'ils donnent une quantification fiable de l'avancement de l'action. Lorsque possible, leur valeur initiale (à l'année 2018) et leur valeur cible (à l'année 2024) ont été précisées.
- 3) Les indicateurs de suivi environnemental : liés à l'Evaluation Environnementale Stratégique, ces indicateurs ont également été définis et associés aux actions lorsque jugé nécessaire dans l'EES. Ils permettront de suivre les impacts environnementaux attendus des actions et de s'assurer qu'ils sont bien pris en compte et minimisés.

L'ensemble de ces indicateurs est intégré aux fiches action.

Pour faciliter le suivi-évaluation du PCAET par le chef de projet PCAET, un tableau de suivi a été établi, listant les principales caractéristiques des actions et permettant leur suivi par renseignement régulier de la valeur des indicateurs.

Nom de l'action	Description succincte pour le sommaire	Dispositif de suivi					2019				Perspectives
		Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Objectif 2024	Etape	Avancement		Moyens engagés		
							Description des réalisations	Relevé de l'indicateur	% de réalisation	Budget	Moyens humains
Agir sur les trajets domicile-travail >20 km	Favoriser le report modal du télétravail vers les transports en commun et/ou le vélo et VAE ; développer le potentiel (fréquence, confort, tarification, services), aménagements (ligne express, P+R), complément illicov + Libravio	Nombre d'utilisateurs du service de covoiturage	Plate-forme de covoiturage	0	A déterminer						
		Aménagements structurants mis en place	Bièvre-Isère Communauté	0	1 ligne express 3 P+R						
Optimiser les déplacements professionnels	Stages d'éco-conduite en interne et entreprises	Nombre d'agents / d'employés formés à l'éco-conduite	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	50 personnes						
	Mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail	Consommation de carburant / km des véhicules de service	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	A définir	-15% A déterminer						
	expérimentation du télétravail au sein des EPCI et des communes.	Nombre de jours/homme de télé-travail mis en place	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	A définir						

Figure 2 : Extrait du tableau de bord de suivi des actions

Le tableau de suivi dispose également d'un onglet de synthèse qui propose une analyse globale de la progression du plan d'action reposant sur les valeurs renseignées par le chef de projet PCAET à travers :

- le calcul de la progression moyenne des actions par axe opérationnel et par an et leur visualisation via un diagramme radar ;
- le calcul du budget alloué à chaque axe opérationnel par an ;
- le calcul de la répartition des actions par état d'avancement (<25%, entre 25% et 50%, entre 50% et 75%, >75%), visualisable via un diagramme en « camembert ».

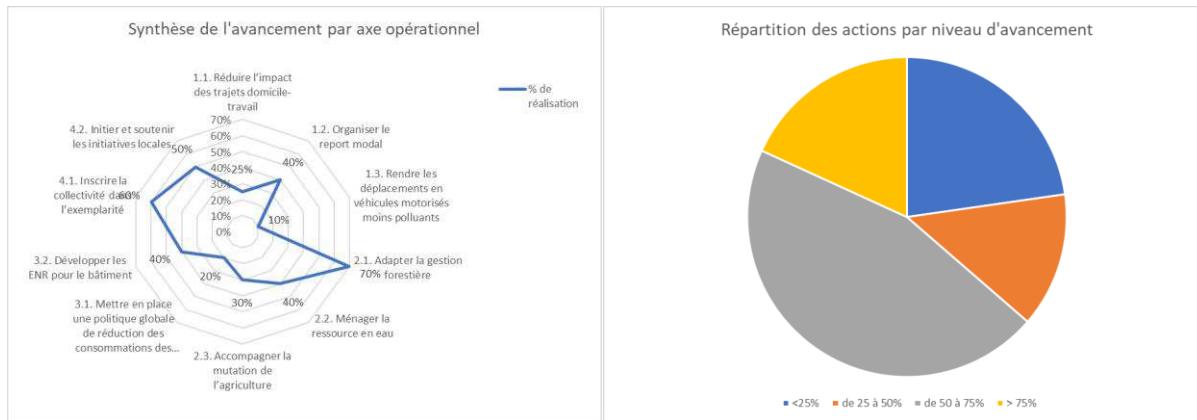


Figure 3 : Graphiques proposés dans l'outil de suivi (images d'illustration)

5.2. Instances de suivi-évaluation

Le suivi du PCAET sera réalisé par le chef de projet PCAET et consistera à :

- suivre l'avancée des actions en renseignant annuellement les valeurs des indicateurs dans le tableau de bord du PCAET ;
- suivre les indicateurs stratégiques pour mesurer les progrès réalisés de manière globale sur le territoire ;
- évaluer les actions à moyen terme et appliquer une correction éventuelle ;
- évaluer le plan d'actions en fin de PCAET et relancer une nouvelle démarche.

Le chef de projet PCAET collectera donc les valeurs des indicateurs annuellement auprès des partenaires afin de remplir l'outil de suivi et pourra en faire une analyse dans le rapport de développement durable.

Le COPIL du PCAET, constitué d'un collège d'élus (commission développement durable) et un collège expert (partenaires), sera réuni en plénière une fois par an pour suivre l'avancée du PCAET.

FICHES ACTION DU PCAET

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail

ACTION N° 1. AGIR SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL >20 KM

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	2/3	0/3

CONTEXTE

La mobilité représente 22 % des émissions de GES du territoire soit 142 kt de CO₂ et 24 % de la consommation d'énergie soit 288 GWh, ultra-majoritairement d'origine fossile.

Les trajets domicile travail représentent 104 GWh, soit le tiers des consommations d'énergie des déplacements des habitants.

53 % des actifs travaillent à l'extérieur du territoire, 38% des trajets domicile-travail sont supérieurs à 20 km, ils sont effectués à 91% en voiture individuelle.

Par ailleurs, ces trajets sont réguliers à la fois temporellement (5 fois par semaine, à des horaires relativement constants) et géographiquement (origine et destination du déplacement fixes : CAPI, Genoble Métropole, Voironnais, Lyon métropole) et se prêtent plus que d'autres au regroupement tant par bus que par covoitage.

D'autre part, la proposition pour ces trajets domicile-travail d'alternatives à la voiture individuelle, aujourd'hui conçue comme moyen de transport universel, retentit sur la façon d'accomplir les autres trajets de la vie courante en permettant à chacun, à son rythme et quand il le peut, de réduire sa dépendance à la voiture individuelle.

Les leviers d'action sur ces déplacements ont donc des effets importants et multiples.

OBJECTIFS

Favoriser le report modal du solovoiturage vers les transports en commun (covoitage inclus) et/ou le vélo et le VAE.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+/-

DESCRIPTIF

L'action se focalise sur les trajets les plus longs, principalement à destination des territoires voisins, en renforçant les attraits des transports en commun (incluant le covoitage) en les rendant plus fiables, plus rapides, en procurant des gains de temps supplémentaires pour l'usager et en facilitant leur usage.

1) Aux points de départs et d'arrivées situés à l'intérieur du territoire

- a. Affermissement des quatre P+r « structurants identifiés dans le PADD du PLUi à Saint Etienne de Saint Geoirs, Le Rival, La Côte Saint André et Saint Jean de Bournay pour les convertir à terme en pôles d'intermodalités (PIM) (moins d'arrêts = moins de détours = plus de rapidité)
- b. Augmenter la fréquence des lignes express
- c. adosser à ces pôles de mobilité et aux lignes régulières un service de covoitage et le promouvoir
- d. Créer une desserte méridienne
- e. Assurer le stationnement sécurisé de tous les moyens de transports susceptibles de converger vers ces PIM, et notamment des vélos à assistance électrique
- f. Assurer la recharge électrique lente des véhicules électriques et/ou rechargeables.
- g. Multiplier les services associés permettant de gagner du temps, notamment par l'emploi de boîtiers électroniques permettant l'ouverture des portes par les ayants-droits hors la présence du propriétaire, par exemple pour des interventions mécaniques, pour la livraison de courses non-périssable ou de commandes faites par Internet ou pour la collecte d'objets à prendre en charge par la recyclerie ou un réparateur.
- h. Expérimenter la mise en place d'un espace « marché du soir » ouvert prioritairement aux producteurs locaux aux heures de pointe.

2) Actions hors territoire

- a. Pousser à l'amélioration de la fiabilité de la ligne TER Lyon-Grenoble
- b. Participer aux réflexions métropolitaines, intégrer les groupes de travail (comité de lignes ?)
- c. Faciliter le stationnement des véhicules de covoitage aux abords des gares
- d. Soutenir les démarches d'unification des titres de transport et de recharge des véhicules électriques

ACTIONS EN COURS

- e. étude d'aménagement d'un P+r au Rival
- f. identification d'une zone sur Mandrin
- g. fixer le lieu et l'objectif de réalisation d'un P+r à La Côte Saint André
- h. Acter le lieu et l'objectif de réalisation d'un P+r à Saint-Jean de Bournay
- i. Appel à candidature covoitureurs/covoiturés avec la plateforme Illicov

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant sur le territoire faisant plus de 20 km de trajet domicile-travail	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SCoT-RG, SMT-AG, SMT AML, AURA, CD38, Pôle Culture, CDA, communes concernées, SEDI, entreprises (Fresenius, Aéroport Grenoble Alpes Isère, Rossignol)

Ressources humaines

Chef de projet PCAET.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Sous-action	Budget prévisionnel 2019 -2024
Aménagement de 3 P+R	3 fois 150 000 € : 450 000 €
Récompense au covoitage	2500 €/an : 15 000 €
TOTAL	465 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Attention à l'impact de la création de nouveaux pôles de services sur l'attractivité et l'économie des centres-bourgs.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'utilisateurs du service de covoitage	Plate-forme de covoitage	0	A déterminer
Aménagements structurants mis en place	Bièvre-Isère Communauté	0	1 ligne express 3 P+R

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

Nombre de points noirs du bruit du réseau routier sur le territoire et nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation.

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.2. Réduire l'impact des trajets domicile-travail

ACTION N° 2. OPTIMISER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui	2/3	1/3

CONTEXTE

Des réductions de consommation d'énergie substantielles sont possibles en optimisant les déplacements actuels en jouant sur l'efficacité via l'écoconduite et sur la sobriété en évitant certains déplacements via le télétravail :

L'éco-conduite permet de réaliser des économies de carburant, donc d'énergie, de 15 à 20% à trajet parcouru égal. C'est donc une action tout à fait intéressante, notamment à court terme en attendant que les autres mesures agissant sur les déplacements soient mises en place.

Les déplacements domicile-travail représentent une grande part des déplacements. Or ces déplacements ne sont pas toujours nécessaires. Dans certaines activités, la mise en place d'un ou deux jours de télétravail par semaine est envisagable et permettrait de réduire de 10 à 20% les déplacements domicile-travail et donc la consommation d'énergie associée.

OBJECTIFS

L'action porte sur la mise en place d'une formation à la conduite économique et de la possibilité de télétravailler pour le personnel technique de la collectivité.

Cette action pourrait ensuite servir d'exemple et être élargie aux entreprises du territoire, en mutualisant les coûts via un groupement d'achat de la collectivité.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

Phase 1- Organisation des stages d'éco-conduite :

Il s'agit dans un premier temps de former les agents intercommunaux et communaux et de mesurer les effets de la formation sur la consommation de carburant et les économies générées :

- 1) Identification (via la CCI) et choix d'un organisme formateur local pour les agents de la collectivité et des communes.
- 2) Organisation des sessions de formation à destination des agents.
- 3) Suivi de la consommation des véhicules.

Les formations comportent une partie théorique et une partie pratique (démonstration et conduite autonome des véhicules). A kilométrage constant et pour un véhicule donné, l'économie observée sur les consommations varie entre 10% et 20%.

Les formateurs à l'écoconduite n'étant pas très répandus, il pourrait être envisagé de former les auto-écoles du territoire à ce type de prestations pour ensuite se reposer sur elles pour former les conducteurs. La collectivité pourrait alors intervenir en soutien financier à l'élaboration de stratégies d'apprentissages (simulateurs, écoconduite sur circuits, écoconduite sur route...).

Dans un second temps, élargir l'action aux entreprises du territoire, en essayant de cibler prioritairement les entreprises ayant des salariés qui utilisent beaucoup leur véhicule (longs trajets ou déplacements très fréquents) :

- 1) communiquer autour de cette action sur le site internet de la collectivité et le bulletin intercommunal : mettre en avant l'impact environnemental et financier de l'action et donner les grandes consignes de l'éco-conduite
- 2) lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des entreprises du territoire, relayé par les chambres consulaires,
- 3) organiser une nouvelle session de formation via un groupement d'achat de la collectivité
- 4) organiser des sessions de formation pour les particuliers, à moindre coût car achat groupé ?

A l'issue de la formation, un document reprenant les conseils de la conduite écologique va être distribué aux salariés formés, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation du stage proposé.

Phase 2 – Mise en place d'espaces de télé-travail, incitation des entreprises à développer le télétravail en espace de coworking ou à domicile, mise en place du télé-travail pour les services intercommunaux et communaux

A mettre en relation avec la pose de la fibre et du haut débit sur le territoire.

Mettre en place le télé-travail au sein de l'EPCI et des communes, en étudiant la possibilité d'héberger les personnels de l'EPCI dans les locaux communaux de leur commune de résidence. Cela permettrait de favoriser les liens entre l'EPCI et les communes.

ACTIONS EN COURS

Pas d'actions en cours sur cette thématique.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs des entreprises du territoire	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Organismes de formation à l'éco-conduite (La Poste ?)
Services de l'EPCI et des communes	Entreprises	Ecole de conduite	Auto-écoles du territoire CCI, CMA CNFPT

Ressources humaines

Animation du dispositif en interne, suivi des consommations de carburant par chaque service puis mise en place de l'action à destination des entreprises.

Ressources documentaires ou techniques

- Guide de Formation à l'écoconduite, ADEME, 2009 :
<https://www.ademe.fr/guide-formation-a-leco-conduite>
- Nombreux sites explicatifs :
www.conduiteeco.fr ; www.ecoconduite.org ; <http://conduiteeconomique.com> ;

Budget

Phase	Budget prévisionnel 2019 - 2024	Action correspondant au budget
Stages d'écoconduite en interne	5 000 à 50 000 €	de 150 € à 300 € par stagiaire* de 50 à 250 stagiaires
Mise en place d'espaces de télétravail et incitation des entreprises à développer le télétravail	5 000 €	10 jours de travail du chef de projet PCAET (à optimiser avec les autres actions vers les entreprises)
Expérimentation du télétravail au sein des EPCI et des communes	30 000 €	Temps passé en interne
TOTAL	40 000 € à 85 000 €	

* Coût de stage pour un conducteur : entre 150 € pour une demi-journée et 300 à 500 € pour un stage complet avec mise en pratique sur 1 à 2 jours. Stages de rappels souhaitables dans les années suivantes.

DIFFICULTES IDENTIFIÉES

L'écoconduite permet des réductions de consommation conséquentes (de l'ordre de 15% par conducteur), mais l'enjeu est d'arriver à massifier l'écoconduite et toucher un large nombre de conducteurs.

A noter cependant une réduction notable du budget carburant, qui permet un amortissement du coût du stage en moins d'un an pour les grands conducteurs, professionnels ou particuliers !

CALENDRIER

2019 – 2020 : étude et mise en place des différents dispositifs (écoconduite, télétravail)

2021 – 2022 : phase test du déploiement des dispositifs

2023-2024 : ajustement et déploiement des dispositifs

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'agents / d'employés formés à l'écoconduite	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	0	50 personnes
Consommation de carburant / km des véhicules de service	Bièvre-Isère Communauté Entreprises	A définir	-15 % A déterminer
Nombre de jours.homme de télé-travail mis en place	Bèvre-Isère Communauté Entreprises	0	A définir

Pour la relève des indicateurs, l'application Gecoair pourrait être utilisée. Attention néanmoins à l'anonymisation des données et à l'utilisation qui est faite des données par l'application.

Sinon, un questionnaire en direction des entreprises pourrait être mis en place en lien avec les chambres consulaires.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.2. Organiser le report modal

ACTION N° 3. SE CONNECTER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	1/3	3/3

CONTEXTE

Une partie des déplacements de la population de Bièvre-Isère Communauté s'effectue en direction des territoires limitrophes. Pour pouvoir agir de manière efficace sur ces déplacements, il faut assurer une continuité de prise en charge sur les territoires voisins. L'objectif est donc de se rapprocher de ces territoires pour co-construire des solutions de mobilité, sur les lignes de transports en communs et les voies vertes dédiées aux modes actifs.

OBJECTIFS

Se connecter en transports en commun et voie verte avec les territoires voisins.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteq CO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+/-

DESCRIPTIF

Etude d'avant-projet de transformation de l'ancienne voie ferrée, qui sort du territoire, en voie verte.

Pour les projets futurs, prendre contact avec les élus et techniciens des territoires voisins pour réfléchir ensemble aux questions de mobilité et d'urbanisme.

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Actifs travaillant ou résidant en dehors du territoire	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	Territoires voisins (CAPI), SCOT, SMTAVL, Isère Tourisme

Ressources humaines

Chef de projet PCAET.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Min. 2500 €/an (5 jours de travail du chef de projet PCAET)

Budget prévisionnel sur 6 ans : 12 500 € à 25 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Linéaire de voie verte réalisé (km)	Bièvre-Isère Communauté	A déterminer	A déterminer
Nombre d'utilisateurs des lignes de transports en commun	Concessionnaire des transports en commun	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.2. Organiser le report modal

ACTION N°4. FAVORISER LE REPORT VERS LES MODES DOUX POUR LES COURTES DISTANCES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	3/3	1/3

CONTEXTE

Une partie des déplacements de la population se fait sur de courtes ou moyennes distances et est majoritairement réalisée aujourd'hui en voiture. Sur ce type de distances, les modes doux (marche, vélo ou vélo à assistance électrique) représentent une alternative crédible et souhaitable à plus d'un titre (effet bénéfique sur l'environnement et la santé, désencombrement de l'espace). Il s'agit donc de favoriser le report de la voiture vers les modes doux sur ces distances. Cela nécessite de penser l'aménagement pour qu'il soit adapté à ces modes (agréable et sécurisé) et à sensibiliser le public sur leurs bienfaits multiples.

OBJECTIFS

Viser 50% des trajets domicile-travail courts (moins de 5 km) réalisés en modes actifs en 2050.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

1) Etablir le schéma des axes stratégiques pouvant être mis en fonction (schéma des circulations douces) :

- Lancer une étude de faisabilité d'une voie verte sur le segment Sillans - le Rival,
- Elargir ces études de faisabilité à d'autres segments pour mailler le territoire, en lien avec les axes de navette et les P+R.

2) Développer l'usage du VAE :

- par la sensibilisation : tests de 30 min lors de manifestations (Arts allumés, festival des énergies, fête du jeu...) associés à un stand et de la communication (matériel à acheter),

- par l'expérimentation en entreprise : sur le modèle développé pour Frésénius, prêts de VAE une semaine en entreprise,
 Un accompagnement des volontaires a été inscrit dans la convention partenariale BIC-Ageden 2019-2020 avec la tenue d'ateliers éco-consommation (dont atelier mobilité) : cycle de 4 ateliers eco-mobilité + challenge mobilité + 1 jour de suivi, coordination, reporting.
- par le soutien à l'acquisition via :
 - o la prise en charge des frais financiers (20 vélos, 150 € par vélo) en mettant en place un partenariat financier avec un établissement bancaire,
 - o l'animation d'un groupement d'achat participatif, à confier à un ambassadeur de la mobilité en service national ?
- par l'aménagement : participation au financement de vélobox en zone hyper dense (centres-villes, HLM).

3) Mettre en place des péibus dans les communes

4) Mettre en place un réseau d'accompagnement au report de mobilité vers les modes doux "Tupervoit"

ACTIONS EN COURS

L'action en cours avec Frésénius (prêt de VAE) est encourageante par l'intérêt qu'elle suscite. De plus 35% des personnes ont eu des trajets domicile-travail allers > 15 km.

Le PLUi est aussi un outil permettant d'aménager l'espace pour favoriser les modes doux.

PILOTAGE ET MOYENS

Moyens via le nouveau plan mobilité du gouvernement.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Tout public et jeune public	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté Bureau d'études Ageden	Communes, club-cyclo, gymnastique volontaire, citoyens proactifs, écoles et parents d'élèves

Ressources humaines

Chef de projet PCAET, animateur embauché via l'appel à projet Plan Vélo du gouvernement
 Animation de l'Ageden

Ressources documentaires ou techniques

REX d'autres PDIE des territoires voisins

« Développer les modes actifs sur les territoires, étape par étape », Cahier ressources à l'usage des collectivités, ADEME, avril 2016 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf>

Budget

Phase	Budget prévisionnel associé 2019 -2024
Schéma des circulations douces	40 000 €
Voie verte de Bièvre	1,5 M€
Développement de l'usage du VAE à destination des entreprises	15 000 € à 50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Moyens d'animation conditionnés à l'appel à projet « Plan vélo » du gouvernement. Si la candidature n'est pas retenue, il faudra assurer les moyens humains et financiers nécessaires d'une autre manière.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation du schéma des circulations douces	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Réalisation de la voie verte	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de VAE vendus et distances parcourues	Bièvre-Isère Communauté / Vendeur de VAE / Utilisateurs	0 0 km	30% des stagiaires 15 km / jour / stagiaire
Nombre de pédibus mis en place	Bièvre-Isère Communauté / Communes	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Remarque générale sur les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures (parking de co-voiturage ou pistes cyclables, comme la voie verte identifiée entre Silans et Le Rival) : les projets étant à ce stade non localisés précisément dans le PCAET, nous ne pouvons affirmer l'absence d'impact sur le milieu naturel ; Bièvre Isère devra y être attentif le cas échéant, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.3. Rendre les déplacements motorisés moins polluants

ACTION N° 5. DEVELOPPEMENT DU GNV POUR LES POIDS LOURDS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui Création de la station GNV	3/3	0/3

CONTEXTE

Le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) est une alternative aux carburants traditionnels (essence et diesel) qui posent des problèmes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Dans sa version "verte" (bioGNV), le GNV apporte une solution aux deux problèmes. Sa version fossile (GNV à partir de gaz naturel fossile) est toutefois également intéressante dans une phase de transition puisque la motorisation gaz émet moins de polluants atmosphériques que les produits pétroliers et également un peu moins de gaz à effet de serre.

Le GNV est particulièrement intéressant pour les poids lourds, pour lesquels il constitue l'unique alternative actuelle aux produits pétroliers, et les véhicules agricoles.

OBJECTIFS

Création d'une station GNV pour poids lourds sur le territoire en assurant la prospection et l'accompagnement juridique pour constituer un noyau dur de 15 poids lourds utilisateurs.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C.	N.C.	++	+/-

DESCRIPTIF

Cette action nécessite :

- de définir les périmètres pouvant accueillir une station GNV, c'est-à-dire cumulant la présence du réseau de gaz (ou d'un projet de méthanisation suffisamment important) et le passage d'une flotte de poids lourds ou proche d'exploitations agricoles pour assurer la demande ;
- définir la pertinence d'un réseau territorial ;
- déterminer, pour les zones pré-identifiées, le potentiel : nombre de poids lourds et véhicules agricoles visés et volume de gaz nécessaire.

ACTIONS EN COURS

Accompagnement de 4 groupes d'agriculteurs dans des projets de méthanisation avec injection sur le réseau de gaz.

Ces projets pourraient être liés à la station GNV pour y vendre le biogaz produit.

PILOTAGE ET MOYENS

Cette action est à rapprocher du développement de la méthanisation.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Transporteurs, Entreprises de logistique, BOM	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	CA38, GRDF, SEDI, AURAEE, ADEME, Entreprises de transport/logistique, distributeurs de carburant

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

- Guide à l'attention des collectivités, Produire du biométhane et le valoriser en BioGNV sur son territoire, AURAEE, 09/2018 :

<http://www.enrauvergnerhonealpes.org/fr/biogaz/produire-du-biomethane-et-le-valoriser-en-biognv-sur-son-territoire.html>

- Guide pour la mise en place d'une station-service bioGNC agricole, AURAEE, 07/2016 :

http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/RAEE_Guide_mise_en_place_station_service_bioGNC_agricole_septembre_2016.pdf

Budget

Budgets d'étude puis d'implantation de la station non connus.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Il est important de sensibiliser les conducteurs de poids lourds à l'interdiction de passer à travers les centres-villes.

Un nombre de véhicules minimum abonnés à la station est nécessaire pour viabiliser sa mise en place.

Le montage juridique des stations peut être complexe : AURAEE pourra être partenaire technique sur ce volet.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation de l'étude de faisabilité	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Volume de GNV vendu annuellement	Exploitant de la station	0 m3	Pas d'objectif

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Au maximum, il s'agira d'encourager le bio-GNV en priorité. Il conviendra toutefois, dans la mesure du possible et des leviers d'actions de la collectivité par rapport aux transporteurs circulant sur le territoire, de promouvoir également la sobriété (écoconduite, optimisation du chargement, des trajets...), par la diffusion de la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », par exemple, en parallèle des actions de communication/diagnostic autour du GNV.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 1 : ORGANISER UNE MOBILITE ET UN URBANISME DURABLES

1.3. Rendre les déplacements motorisés moins polluants

ACTION N° 6. DEVELOPPEMENT DE L'AUTO-PARTAGE ET DU COVOITURAGE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui Mise en place d'une plateforme	3/3	1/3

CONTEXTE

On constate une forte dépendance de la population au véhicule particulier et à l'autosolisme.

En milieu rural, la plupart des ménages possède plusieurs voitures. La possession d'un véhicule personnel n'a de sens financièrement que si son usage est régulier. Ainsi, les personnes ayant besoin d'une voiture pour se déplacer occasionnellement sont tentés, faute d'une offre de location adaptée, d'acquérir une voiture et d'ensuite rentabiliser son achat en s'en servant régulièrement. L'auto-partage et le covoiturage interviennent comme une alternative en permettant l'accès à un véhicule lorsque nécessaire sans pour autant le posséder. De ce fait, ces deux solutions agissent sur les déplacements non nécessaires qui rentabilisent la possession d'une voiture.

Le cas de l'autopartage des entreprises/administrations est particulièrement intéressant. Plus que le simple effet d'échelle (mutualisation d'un véhicule entre plusieurs personnes), il permet un foisonnement des usages : les entreprises ayant des besoins de mobilité la semaine là ou certains particuliers n'ont besoin d'un véhicule que le week-end pour leurs loisirs.

OBJECTIFS

Mise en place d'une plateforme d'autopartage sur le territoire.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique 5,7 GWh/an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	Objectif stratégique 3,75 kteqCO ₂ /an Tous leviers d'action sur la mobilité confondus	++	+

DESCRIPTIF

Favoriser l'auto-partage en :

- communiquant sur cette solution,
- renforçant l'offre de la collectivité (pose de boitiers électroniques pour e-NV200 et Zoé),
- soutenant les porteurs de projets particuliers ou entreprises via la communication et la prise en charge de la fourniture et de la pose de boitiers électroniques pour les véhicules mis en autopartage koolicar avec engagement de durée,
- prenant en charge le mi-tarif pour les spectacles Bièvre Isère avec autopartage.

Favoriser le covoiturage en :

- adaptant les infrastructures routières au covoiturage de type "Lane" (voire action 23),
- mettant en place des récompenses Be Happy pour le covoiturage Mov'ici certifié,
- prenant en charge le mi-tarif pour les spectacles Bièvre Isère avec covoiturage certifié Mov'ici.

ACTIONS EN COURS

Autopartage de véhicule déjà mis en place par Bièvre-Isère Communauté

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Tous publics	Bièvre-Isère Communauté	CD38	Pôle culture, communes, entreprises (Frésénius, Aéroport Grenoble Alpes Isère, Rossignol)

Ressources humaines

Chef de projet PCAET

Ressources documentaires ou techniques

Budget

10 000 € en 2019-2020

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Pour que l'autopartage soit une solution fonctionnelle, il faut une certaine densité de véhicules disponibles. Cette densité a été évaluée à 40 véhicules pour le territoire de la collectivité.

CALENDRIER

2019 – 2020 : étude pour la mise en place d'une plateforme d'autopartage sur le territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Mise en place d'une plateforme d'autopartage	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de véhicules en autopartage et kilométrage annuel	Gestionnaire de la plateforme	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

L'autopartage ne doit pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied, car il serait dans ce cas contre-productif en terme de baisse des consommations d'énergie et des émissions de CO₂. Il doit se substituer plutôt à l'achat d'une deuxième voiture. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire, et non dans les zones les mieux desservies ou les plus denses, même si cette notion est toute relative sur le territoire de Bièvre Isère.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.1. Adapter la gestion forestière

ACTION N°7. MISE A L'ETUDE D'UN OUTIL FONCIER FORESTIER INTERCOMMUNAL

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Etude à réaliser	3/3	1/3

CONTEXTE

Alors que le bois énergie est la principale ressource renouvelable du territoire, son morcellement foncier très important empêche d'une part sa gestion rationnelle, tant en terme de production que de gestion biodiversitaire, et d'autre part la création d'infrastructures de desserte ou d'exploitation. L'identification des ayants-droits est de plus plus souvent impossible ou incertaine, le recouvrement de l'impôt n'ayant pas été diligenté ou bien parce que les successions sont restées indivises, parfois sur plusieurs générations, ce qui entrave toute prise de décision pour la parcelle elle-même, mais aussi pour les parcelles voisines lorsqu'un projet collectif tente d'émerger. Cette absence de gestion pénalise le stockage du Carbone, d'autant plus efficace que la régénération et la croissance sont rapides, l'adaptation au changement climatique (menace sur le chataignier), la production de bois-énergie et de bois de C-stockage, et la préservation des écosystèmes forestiers à enjeux.

Les SAFER sont limitées dans leur action par une réglementation conçue pour les cycles annuels de la production agricole (trente ans pour la forêt) : elle ne peuvent pas garder des parcelles « en portefeuille » plus de 5 ans). Les Etablissements Publics Fonciers Locaux sont cantonnés aux zones urbaines.

Les évolutions législatives récentes (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) (biens vacants sans maîtres), la loi pour la transition énergétique (énergie renouvelable, adaptation des essences aux changements climatiques, stockage et capatation du Carbone atmosphérique et la loi NOTRe (2015) (structuration et extension des compétences communautaires) et la Loi sur la biodiversité (2016) ont créé un environnement juridique inédit ouvrant des perspectives nouvelles.

OBJECTIFS

L'objectif est de réaliser une étude pour préciser les possibilités de rassembler cette propriété éparses au profit d'un organisme d'intérêt général dont la mission serait de procéder par ventes, achats ou échanges amiable, à la constitution de tènements de taille critique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	0	+

DESCRIPTIF

Il est attendu de cette étude qu'elle cerne les avantages et inconvénients des différents statuts juridiques envisageables pour un tel organisme, sa gouvernance, ses modes d'action et leur temporalité, son organisation ainsi que son modèle économique pour réaliser les fonctions suivantes :

1. Portage foncier : Recevoir en dotation les parcelles vacantes et sans maître, acheter les parcelles ne trouvant pas preneur, détenir des surfaces forestières en stock pour vente ou échange, détenir des surfaces forestières en patrimoine pour l'approvisionnement de chaudières communales ou pour des espaces de biodiversité, Assurer l'entretien et la sécurité des parcelles détenues
2. Mutualisation : Mettre en commun avec les communes des ressources techniques pour mettre en œuvre effectivement les procédures contribuant à la réduction du morcellement foncier forestier, se défendre ou négocier les contestations relatives à la mutation de biens vacants sans maître et mutualiser les éventuelles mesures d'indemnisation amiables ou contentieuses
3. Gestion exemplaire : Mettre en œuvre des plans de gestion durable des parcelles détenues et labellisation, mettre en œuvre la gestion des espaces de biodiversité ;
4. Animation foncière : Participer ou contribuer aux actions d'animation foncière locales, notamment à l'occasion des projets de desserte, mettre à la Bourse les parcelles non patrimoniales et veiller aux offres spontanées, veille au titre du droit de préférence, mobiliser des financements ou des dons en nature participatifs ;
5. AMO/maîtrise d'œuvre/mandat : Conduire des actions de mutation foncière collective de type ECIR, conduire pour les communes des actions de mutation foncière de type bien vacant sans maître

ACTIONS EN COURS

Conventionnement avec l'Association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran et avec l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné.

Sollicitation d'une aide au titre de FEADER en cours

Cahier des charges de l'étude en cours de rédaction

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes	Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté Bureau d'études	De 1 ^{er} rang : Association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné Autres partenaires associés : SAFER, CRPF, Département, COFOR, Sylv'ACCTES, DDT de l'Isère, Chambre d'agriculture.

Ressources humaines

Soutien technique du département

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Temporalité	Budget Bièvre-Isère Communauté	Budget partenaires et financements sollicités	Budget total
2019	30 000 € TTC	20 000 € de financement LEADER	50 000 €
2019-2024 (6 ans)			300 000 € à 600 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Caractère sensible d'un sujet touchant à la propriété privée. Gouvernance, robustesse au temps long.
 Besoin d'inscrire l'action dans une logique compatible avec le cycle long (>30 ans) propre à la forêt.

CALENDRIER

Lancement au 2^{ème} semestre 2019

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation de l'étude	Bièvre-Isère Communauté	0	1
Nombre de parcelles acquises et surfaces associées	Bièvre-Isère Communauté	0 ; 0 ha	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Une attention doit être portée à orienter les parcelles rassemblées vers une gestion durable de la forêt et respectueuse de l'environnement.

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles rassemblées.

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.1. Adapter la gestion forestière

ACTION N°8. VALORISER ET RENFORCER LA PRODUCTION DE BOIS LOCALE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Non	1/3	3/3

CONTEXTE

Le territoire dispose d'une ressource en bois conséquente, en partie exploitée par des producteurs de bois bûche. Ces producteurs ont été accompagnés par la Charte Forestière pour produire un bois bûche de bonne qualité (bon taux d'humidité) via la labellisation France Bois Bûche. Aujourd'hui ces producteurs sont identifiés mais peu promus.

La filière de production de piquets de châtaignier est également importante sur le territoire, tandis que celle de production de bois d'œuvre est plus confidentielle. Ces filières permettent de renforcer le stockage de carbone et il serait intéressant de les développer.

A ce titre, il est important de travailler à la fois sur la demande (acquisition, utilisation des équipements par les particuliers), mais également sur l'offre (filière bois bûche) afin d'assurer la fourniture d'un bois local de qualité.

OBJECTIFS

Favoriser la production, l'utilisation et la commercialisation du bois local ou non-exotique labellisé ou certifié, tant pour le bois d'œuvre que pour le bois énergie

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+/-	+

DESCRIPTIF

Soutenir financièrement la gestion forestière durable certifiée PEFC

Mise en place du dispositif Sylv'Acctes sur le territoire.

Orienter l'exploitation des parcelles forestières communales vers le bois d'œuvre :

Cette action peut également s'intégrer à l'adaptation de la forêt au changement climatique en exploitant le châtaignier périssant et en le remplaçant par d'autres essences (robinier ?).

Communiquer auprès de la population sur les producteurs de bois bûche locaux labellisés France Bois Bûche (publicité conditionnée au label) via :

- la parution d'un article dans le bulletin intercommunal, décrivant l'initiative et l'intérêt du label et de la qualité du bois de chauffage ;
- la mise en place d'un annuaire sur le site internet des chartes, décrivant les producteurs (nom, coordonnées) et les situant sur une carte ;
- la promotion de ces producteurs via des événements ;
- l'adhésion des producteurs labellisés aux chèques BiHappy.

Communiquer auprès des producteurs de bois bûche sur cette publicité pour les inciter à passer au label France Bois Bûche.

- Recensement des professionnels et de ceux prêt à s'engager sur des produits de qualité
- Information et formation des pro
- Contrôle de la qualité des produits

Renforcer la production par la commande publique :

- privilégier le bois (châtaignier/robinier) dans le mobilier extérieur ;
- privilégier le bois d'œuvre dans la construction (à associer à une PTRE) en donnant des indications aux architectes dans les cahiers des charges.

ACTIONS EN COURS

Accompagnement à la labellisation "France Bois Bûche" des producteurs par la CFT.

PILOTAGE ET MOYENS

Service communication de la Collectivité (site internet, événements ?)

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires et gestionnaires privés et publics	Bièvre-Isère Communauté	Sylv'ACCTES, Bièvre-Isère Communauté, Chartes Forestières (CFT), UCOFOR	Communication grand public : CFT, Service Communication Communication/gestion exploitants : CFT, ONF, CRPF, FIBOIS Commande publique : AURAE, UCOFOR PTRE : Ageden, Service Urbanisme

Ressources humaines

Pas de recrutement nécessaire à cette action. Animation de l'action par le Service Développement Durable de Bièvre-Isère Communauté et les personnels des Chartes Forestières.

Ressources documentaires ou techniques

AURAE et l'UCOFOR peuvent aider la collectivité à orienter sa commande publique. L'UCOFOR Auvergne-Rhône-Alpes propose de l'accompagnement à rédaction de clauses favorisant le bois local (à travers le label Bois des Alpes) dans les cahiers des charges. Le contact à l'UCOFOR est : heloise.allec@communesforestieres.org

Les chartes forestières, l'UCOFOR et l'ONF sont les partenaires de la gestion des forêts communales.

Budget

13 000 euros/an de soutien financer à la gestion forestière durable labellisée PEFC (via Sylv'ACCTES)

DIFFICULTEES IDENTIFIEES

En lien avec les projets de renovation performante, il est important d'accompagner les particuliers à l'acquisition d'installations performantes pour le chauffage au bois, à la fois pour diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais également pour améliorer la qualité de l'air.

Le robinier a été identifié comme essence intéressante pour le bois d'industrie/bois d'œuvre par son caractère imputrescible. Il est néanmoins considéré comme espèce invasive dans certains cas.

L'exploitation de la forêt doit se faire de manière raisonnée et dans les règles de l'art, de manière à éviter les tassements de sol et à laisser les petits branchages au sol pour la régénération de celui-ci. Une sensibilisation des exploitants à ces méthodes est faite sur les forêts publiques par les CFT et l'ONF. Ce travail est plus difficile sur les parcelles privées, mais est conduit par Créabois.

CALENDRIER

2019 : Initiation des différentes sous-actions

Identification des producteurs labellisés, prise de contact avec les producteurs pour adhésion à BiHappy, mise en place de l'annuaire sur le site internet des chartes.

Identification des producteurs labellisés et des producteurs intéressés par la labellisation.

Prise de contact avec AURAEE, réflexions avec l'Ageden dans le cadre de la PTRE.

Réunions de réflexion avec les Chartes Forestières, l'ONF et le CRPF.

2020 – 2024 : mise en place opérationnelle des actions et suivi

Poursuite des actions de communication, mise en place de cahiers des charges adaptés pour la commande publique, mise en place de la PTRE, adaptation de la gestion des parcelles forestières.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de producteurs labellisés	France Bois Bûche	A définir en 2019	A déterminer
Evolution des ventes de bois labellisé	Producteurs labellisés	A définir en 2019	A déterminer
Nombre de visites sur l'annuaire en ligne	Chartes Forestières	0	A déterminer
Volume de produits bois achetés via la commande publique	Bièvre-Isère Communauté	A définir en 2019	A déterminer
Surfaces de forêts dont la gestion a été réorientée	CFT, CRPF, ONF	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Le développement du bois énergie doit faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière, et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans le respect de la biodiversité présente sur le site, en particulier dans les espaces identifiés et repérés comme à forte valeur environnementale (ZNIEFF, zones humides, zone Natura 2000...). Les zones les plus sensibles pourront être exclues de toute exploitation. Le Guide « *La récolte raisonnée des rémanents en forêt* » de l'ADEME¹ (2006) donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin.

Par ailleurs, en raison des incertitudes concernant le changement climatique, il est nécessaire de maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter. On recherchera la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée.

La production d'autres types de combustibles (plaquettes, granulés), avec un meilleur pouvoir calorifique, et non uniquement du bois bûche, pourrait également être étudiée.

Indicateur de suivi environnemental

Prise en compte de la gestion environnementale dans les parcelles.

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.1. Adapter la gestion forestière

ACTION N°9. ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RENOUVELLEMENT SYLVICOLE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Non	1/3	3/3

CONTEXTE

Sur le territoire, le châtaignier déperrit et est sensible à l'arrivée de nouveaux ravageurs du fait du réchauffement climatique. Les peuplements de résineux et de hêtres vont également certainement se réduire au profit d'aires bioclimatiques plus au nord ou en altitude. Il est donc important d'accompagner ces évolutions de la forêt, ressource primordiale pour le territoire et le stockage de carbone.

OBJECTIFS

Soutenir l'action des chartes forestières pour adapter la forêt au changement climatique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.C.	+	++

DESCRIPTIF

Poursuivre le soutien aux chartes forestières sur les études d'adaptation de la forêt au changement climatique. En particulier, profiter du renouvellement du plan d'action des Chartes Forestières en 2019 et 2021 pour inscrire l'adaptation au changement climatique des forêts comme un objectif opérationnel majeur, via la réorientation du budget vers des actions entrant dans ce cadre et/ou en augmentant l'enveloppe gloable allouée aux chartes.

La charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux prévoit une étude approfondie afin de proposer de nouveaux itinéraires et de nouvelles essences, ainsi que des compensations financières en services rendus par la forêt, notamment en eau et stockage carbone.

La charte forestière de Chambaran prévoit un bilan des essais de plantation réalisés antérieurement. Cela peut découler sur des choix stratégiques afin d'anticiper le comportement des forêts face au changement climatique.

Les chartes forestières travaillent aussi sur le parcèlement des forêts, afin de les gérer au mieux.

L'installation de nouvelles essences peut profiter du renouvellement de peuplements dégradés qui peuvent eux-mêmes être valorisés, dans une logique d'économie circulaire.

ACTIONS EN COURS

Les CFT travaillent sur les relations entre modes de gestion et adaptation.

Un travail est mené au niveau départemental sur le robinier.

Études de la charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes, Association des Propriétaires Forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné, Usagers éco-aménitaires	Bièvre-Isère Communauté	Chartes Forestières du Bas-Dauphiné-Bonnevaux et de Chambaran	Conseil départemental 38, SAFER, CRPF, Association des Propriétaires Forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Bas Dauphiné, COFOR, Sylv'ACCTES, DDT de l'Isère, Chambre d'agriculture ONF, SERFOB, AURA, ADEME

Ressources humaines

Ressources humaines des chartes forestières.

Ressources documentaires ou techniques

Programme d'action des chartes forestières de Chambaran et du Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

Budget

2300 euros/an de subventions aux chartes forestières

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Le morcellement foncier important sur le territoire.

CALENDRIER

Programme d'action 2014-2019 pour le Bas-Dauphiné et Bonnevaux

Programme d'action 2018-2021 pour Chambaran

Renouvellement des programmes d'action des chartes en 2019 et 2021, en orientant le travail des chartes sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Surfaces de forêts faisant l'objet d'une gestion adaptative	CFT BDB	A définir en 2019	A définir en 2019
	CFT Chambaran	A définir en 2019	A définir en 2019

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Le robinier a été identifié comme essence intéressante pour le bois d'industrie/bois d'œuvre par son caractère imputrescible. Il est néanmoins considéré comme espèce invasive dans certains cas.

La prévention des incendies de forêt gagnerait à être intégrée dans cette action. Ce risque étant amplifié par le réchauffement climatique, il semble nécessaire de prendre les mesures d'anticipation nécessaires.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.2. Ménager la ressource en eau

ACTION N° 10. SE PREMUNIR DES INONDATIONS ET DE LEURS EFFETS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	2/3	2/3

CONTEXTE

La gestion de l'eau pose d'ores-et-déjà une problématique de conflits d'usage (agriculture, pisciculture, eau potable) et de qualité. Le réchauffement climatique, en diminuant la ressource en eau, va accentuer ces problématiques en augmentant la concentration des polluants. Il est donc nécessaire d'agir aujourd'hui pour une utilisation plus rationnelle de la ressource en eau de la part de tous les acteurs.

L'évolution du régime climatique entraîne également une augmentation des épisodes climatiques extrêmes tels que les crues. Il est donc nécessaire de s'adapter à ces changements en se protégeant des futurs événements.

OBJECTIFS

Limiter la consommation d'eau pour améliorer sa qualité.

Se prémunir des inondations via la prise de compétence sur le ruissellement des eaux superficielle :

- par une politique puissante de protection contre les crues ;
- par l'augmentation des capacités naturelles de rétention des eaux d'amont par renaturalisation.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.A.	0	++

DESCRIPTIF

Elaboration, financement et mise en œuvre de plans pluriannuels d'investissement.

Dans le cadre du PGRE, des actions sur la ressource en eau vont être mises en place par le SIRRA. On retrouve par exemple des actions sur la qualité de la ressource :

- récupération d'eau de pluie pour usage individuel ou sur des infrastructures des collectivités,
- renforcer le recours du recyclage des eaux usées de process industriel,
- sensibiliser sur la ressource en eau en proposant des animations scolaires
- restauration morphologique des cours d'eau

Ou bien des actions sur la disponibilité de la ressource :

- promouvoir la distribution d'équipements hydro-économies
- modérer l'arrosage des stades
- optimisation du réseaux et des ouvrages (étangs, canaux)

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
EPCI dépositaires de la compétence GEMAPI et/ou de compétences connexes décrites à l'article 217 du CE	SIRRA SMABB	SIRRA SMABB	EPCI voisins

Ressources humaines

Agents du SIRRA et du SMABB.

Ressources documentaires ou techniques

PGRE du territoire des 4 vallées.

Budget

Financement des actions du SIRRA via la taxe GEMAPI :

Année	Montant annuel (euros)	
	Inondations	Géomorphologie et biodiversité
2019-2020	232 400	99 600
2021	234 500	100 500
2022	236 600	101 400
2023, 2024 et 2025	239 400	102 600

Dépenses brutes à l'amélioration de la ressource en eau : 80 000 euros / an jusqu'en 2025

Sur l'autre partie du territoire, Bièvre-Isère Communauté assume la dépense (qualité de la ressource en eau, source Typhaine Lebris, service eau de Bièvre-Isère Communauté :

fourchette de 100 000 à 180 000 euros pour les 6 ans.

DIFFICULTES IDENTIFIÉES

CALENDRIER

Les actions du PGRE sont définies sur la période 2018 – 2022.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Montant des participations aux syndicats	SIRRA SMABB	A déterminer	Voir budget
Montant des travaux d'investissement réalisés sur le territoire	SIRRA SMABB	A déterminer	Voir budget

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)

Pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise). Données Agence de l'eau

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.2. Ménager la ressource en eau

ACTION N° 11. RATIONALISER ET REDUIRE LE PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU EN MENAGEANT LES AQUIFERES PROFONDS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Etude à réaliser	2/3	2/3

CONTEXTE

Le réchauffement climatique, en diminuant la ressource en eau, va accentuer les problématiques de conflits d'usage (agriculture, pisciculture, industrie, eau potable) et de qualité de l'eau (plus forte concentration des polluants). Il est donc nécessaire d'agir aujourd'hui pour une utilisation plus rationnelle de la ressource en eau de la part de tous les acteurs.

La profession souhaite ainsi identifier les secteurs (en constante évolution) du territoire nécessitant un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau (via notamment et depuis 2018 l'OUGC - Organisme Unique de Gestion Collective) et les acteurs que sont l'Association des Irrigants de l'Isère (ADI), le département, les autorités environnementales (DDT, DREAL) et les différents acteurs de l'eau dans une perspective de générer une dynamique de projets locaux.

OBJECTIFS

Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs en zone de captage.

Réaliser un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.A.	N.A.	0	++

DESCRIPTIF

Poursuite des actions déjà en place sur la préservation de la ressource en eau :

- Accompagnement des agriculteurs en zone de captage du Mottier, Faramans/Ornacieux, St Etienne de St Geoirs, Thodore et St Jean de Bournay dans le cadre de l'animation Terre & eau (action inscrite à la convention partenariale CDA38-BIC 2019-2020).
- Présentation et diffusion de l'action réalisée sur l'irrigation sur le territoire de Bièvre Isère. (ex. CUMA IRRIBIEVRE)

Mener une étude visant à établir un état des lieux de la dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en lien avec le changement climatique (impacts passés, présents et à venir du changement climatique sur la ressource en eau) :

- définition d'un comité de pilotage pour l'étude réunissant Bièvre-Isère Communauté, les acteurs de la filière agricole (CDA38, collectifs d'agriculteurs, agriculteurs), les acteurs de la gestion de l'eau, les autorités environnementales, les autres gros consommateurs d'eau ;
- définition des objectifs précis de l'étude et des modalités de suivi ;
- choix d'un maître d'œuvre pour réaliser l'étude ;
- réalisation de l'étude et définition des actions à mener.

ACTIONS EN COURS

Démarche Terre & eau sur l'ensemble des captages prioritaires de Bièvre Isère (accompagnement technique des exploitations situées en périmètre de captage).

Accompagnement des irrigants (en démarche individuelle et collective).

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre (selon le volet concerné)	Partenaires
Agriculteurs Collectifs d'agriculteurs (GIEE, par ex.) Autres usagers	Bièvre Isère	CDA38 Acteurs de l'eau	Agriculteurs DDT, DREAL ORCAE, Météo-France Agences de l'eau Département

Ressources humaines

Animateurs de la chambre d'agriculture.

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Période et action	Coût global	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
Accompagnement des agriculteurs en zone de captage (2019-2020)	123 100 € (210 jours)	24 620 € (20 %)	98480 € (80%)
Etat des lieux de la dynamique de la gestion de l'eau	Evaluation : 5 000 €	A préciser	A préciser

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Il faut être conscient néanmoins, que la conduite de l'irrigation sur le territoire se fait en fonction des cultures, des sols et de la pluviométrie. Les techniques déployées répondent aux besoins identifiés des agriculteurs du territoire dans une optique de :

- assurance des productions destinées aux exploitations elles-mêmes (productions destinées à l'alimentation des bêtes)
- assurance des cultures de semences (entre autres, céréales, légumineuses, protéagineux), productions à fortes valeurs ajoutées,
- confortation des activités maraîchères qui tendent à se développer sur le territoire,
- maîtrise et gestion de la ressource en eau (avec l'évolution des équipements sur les exploitations).

Dans cette dynamique s'inscrit, bien évidemment la pérennisation d'activités de production (grandes cultures, production de semences, mais autres cultures de plein champ), l'adaptation au changement climatique tout en préservant la ressource en eau.

CALENDRIER

2019-2020 : réalisation de l'état des lieux sur le périmètre du PCAET et accompagnement des agriculteurs en zones de captage

2020-2024 : mise en place d'actions suite aux conclusions de l'état des lieux, poursuite de l'accompagnement des agriculteurs en zone de captage.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Réalisation de l'état des lieux	Bièvre-Isère Communauté	0	1

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Etat quantitatif des masses d'eau du territoire (%)

Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données Agence de l'eau

Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³)

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture

ACTION N° 12. AMELIORER LE PARTAGE DE CONNAISSANCES SUR L'ATTENUATION ET L'ADAPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Non	2/3	3/3

CONTEXTE

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques de l'agriculture (second secteur émetteur de GES sur le territoire) peuvent être réduits de deux manières :

- en mettant en place des actions de sobriété et efficacité énergétiques sur les exploitations. L'agriculture est encore très dépendante des énergies fossiles pour sa consommation d'énergie. Des mesures sont néanmoins applicables pour limiter le besoin en énergie des exploitations et substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles. On distingue deux grands postes de consommation sur lesquels agir :
 - o le bâtiment et les process, où des audits énergétiques sont possibles en vue de travaux (isolation, installation d'équipements plus efficaces et/ou EnR) ;
 - o les engins agricoles, qui peuvent être réglés sur banc d'essai pour améliorer leur rendement moteur et pour lesquels des formations peuvent être dispensées pour les utiliser de manière plus sobre et efficace.
- En modifiant les pratiques agricoles : moins travailler la terre pour réduire les émissions liées aux consommations d'énergie des engins (Techniques Culturales Simplifiées), réduire l'apport en intrants dans les cultures en gérant les apports de manière plus efficace ou en mettant en place des rotations avec des cultures intermédiaires piégeant l'azote, traiter les effluents pour limiter leurs émissions...

De nombreuses initiatives existent pour expérimenter et diffuser ces pratiques, qu'il faut renforcer et mieux faire connaître auprès des agriculteurs.

La lutte contre le changement climatique en milieu agricole passe également par la lutte contre la prolifération de l'ambroisie, allergène dont la propagation est renforcée par le réchauffement climatique.

OBJECTIFS

Former 120 agriculteurs aux techniques favorisant les économies d'énergie, la réduction des émissions de GES et de polluants.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
190 MWh/an Pour 20 exploitations/an réalisant 15% d'économies d'énergie	630 teqCO₂/an Pour 20 exploitations/an réalisant 20% de réduction d'émissions	++	++

DESCRIPTIF

1) Économie d'énergies – Recherche de l'autonomie énergétique sur les exploitations agricoles

1. Organisation journée Innov'aktion (1er semestre 2019) sur les économies d'énergie & la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements sur les exploitations (récupération de chaleur, photovoltaïque, etc.).

L'objectif étant d'avoir un échantillon d'exploitations permettant d'évaluer enjeux et intérêts communs (exploitation/territoire) et de systématiser l'appui au conseiller en énergie de la même manière que pour un usager du territoire. 1ère étape étant de traiter des énergies directes sur l'exploitation et d'engager ensuite le diagnostic énergétique de type Dia'terre.

Réalisation des diagnostics Dia'terre selon la démarche suivante :

- calcul du bilan énergétique et GES de l'exploitation,
- proposition d'actions à entreprendre (avec calcul du temps de retour sur investissement),
- suivi des exploitations.

Les diagnostics énergie seront réalisés par des conseillers habilités à l'utilisation du logiciel Dia'terre. La réalisation de diagnostic énergie nécessite une collecte de données chez l'exploitant. Le conseiller élabore avec l'exploitant un plan d'amélioration, qui détaille les actions à mettre en place et leur calendrier prévisionnel, les niveaux d'investissements requis et les économies potentielles.

Ce plan d'amélioration consiste en :

- proposition d'un conseil fertilisation dans le cadre de la réduction de l'usage des engrains minéraux,
- passage au banc d'essai moteur des tracteurs,
- proposition d'un diagnostic agronomique des sols de l'exploitation,
- accompagnement dans le cadre d'un dossier de demande d'aide « Performance Energétique des Exploitations » (pré-refroidisseurs, isolation, solaire thermique, chaudières...),
- diagnostic agronomique des prairies...

3. Recherches de solutions pour les agriculteurs se questionnant sur le stockage carbone (exemples autour des TCS & du travail du sol, travail sur les prairies), limitation des GES (test banc d'essai à poursuivre en lien avec la FDCUMA, évaluation de l'intérêt du compostage et co-compostage (plate-forme))

2) Améliorer le partage et l'animation autour des initiatives existantes via une animation territoriale

Appui à l'émergence de projets individuels & collectifs (exemple contribution PCAET et actions autonomie énergétique via diagnostics d'exploitations).

Créer les liens entre élus du territoire de Bièvre Isère & agriculteurs

3) Mettre en place une stratégie de communication et communiquer auprès des agriculteurs

Communication à l'échelle du bassin versant : élaboration de supports d'information et communication techniques :

- réalisation et l'envoi à tous les agriculteurs de Bièvre Isère de 3 numéros du journal Terre & eau,
- réalisation et envoi de deux fiches techniques : mêteil et CIVE
- promotion du développement de filières rémunérant des productions respectueuses de l'environnement (AB, marque Alpes is(h)ere, blé bas intrants,...) etc.

Animation générale de l'opération

4) Lutte contre l'ambroisie

Actions en milieu non agricole, besoin des acteurs :

- veille sur les sites identifiés comme sensibles en 2018 (carrière GACHET, site "panneaux solaires" avec prestataire Voltalia, aéroport et parcelle dans la zone artisanale de St Etienne de Saint-Geoirs) ;
- Actions test sur RD 514 pour semis de couverts (travail avec un agriculteur d'Ornacieux-Balbins) ;
- demande des référents pour qu'ils soient informés par la commune dès lors que des travaux sont prévus et ce quel que soit le commanditaire. (veille technique/modèle d'information à adresser aux communes).

Actions en milieu agricole :

- organisation d'une démonstration de déchaumage et d'implantation de couverts sur une parcelle de Thierry BOIRON vers la Côte St André. (été 2019) - envisager l'achat des couverts par la collectivité et prise en charge du temps de travail de l'agriculteur ;
- identification et rencontre dès le printemps par le référent ambroisie communal et Conseillère CDA38 des agriculteurs rencontrant des difficultés régulières (tournées des communes).

ACTIONS EN COURS

Les actions ont été inscrites à la convention partenariale CDA38-BIC 2019-2020 et devront être poursuivies sur la durée du PCAET.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Agriculteurs	Bièvre-Isère Communauté	Chambre d'Agriculture	FD CUMA, agriculteurs, Service Communication de Bièvre-Isère Communauté

Ressources humaines

Binôme Conseillère Territoriale Bièvre Isère et Conseillère Bâtiment pour émergence de la démarche sur l'échantillon d'exploitations identifiées.

1 personne à la Chambre d'agriculture réalise les diagnostics (conseillère bâtiment et énergie).

Ressources documentaires ou techniques

Présentation de l'outil de diagnostic Dia'terre :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/86159_7739diaterre_4p.pdf

Capitalisation des démarches territoriales sur ces volets (réseau des Chambres d'agriculture)

Budget

Sous-action	Coût global 2019-2020	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
1 – Economies d'énergie	17 500 €	12 250 € (70 %)	5 250 € (30%)
2 – Partage des initiatives et animation	10 000 €	5 000 € (50%)	5 000 € (50%)
3 - Communication	22 500 €	4 500 € (20 %)	18 000 € (80%)
4 – Lutte contre l'ambroisie	5000 €	3 000 € (60 %)	2 000 € (40 %)
TOTAL	55 000 €	24 750 € (45 %)	30 250 € (55%)

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Une enquête est à mettre en place pour recueillir les effets des actions sur les consommations d'énergie.

CALENDRIER

2019 -2020 : mise en œuvre des actions

2021-2024 : poursuite et adaptation des actions si besoin

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de journées de sensibilisation/démonstration organisées et nombre d'agriculteurs touchés	CDA38	A déterminer	A déterminer
Nombre de diagnostics Dia'terre réalisés	CDA38	A déterminer	60
Nombre d'exploitations ayant mis en œuvre des actions énergie-GES et résultats observés	CDA38	A déterminer	120

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 8 et 9 (volet sylvicole), et 12 (volet agricole).

Un équilibre est à trouver entre l'utilisation d'herbicides et la mécanisation du travail du sol. Il faut être vigilant à ne pas renforcer l'usage d'herbicides par un plus faible travail du sol.

Indicateur de suivi environnemental

Part des surfaces agricoles et naturelles (%)

Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO₂, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.

Nombre d'espèces menacées recensées (nb)

La nomenclature utilisée est celle de l'INPN, selon la liste rouge régionale : en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU). A défaut d'inventaire local sur le territoire de Bièvre Isère, les données départementales sont suivies.

<https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/82/tab/especiesmenacees>

AXE STRATEGIQUE 2 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture

ACTION N° 13. MISE EN PLACE DE CIRCUITS ALIMENTAIRES COURTS ET DE PROXIMITE A ORIENTATION BIOLOGIQUE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	3/3	3/3

CONTEXTE

Le développement des circuits-courts alimentaires peut contribuer au maintien de l'activité agricole, qui constitue un secteur économique et social important pour le territoire. Dans le même temps, les circuits-courts peuvent permettre de réduire le transport des aliments du producteur au consommateur et donc avoir un effet bénéfique sur les émissions indirectes de la production alimentaire. Cet impact se double d'un effet bénéfique sur l'impact environnemental de l'agriculture si les circuits-courts mis en place soutiennent l'agriculture biologique.

OBJECTIFS

Développer l'utilisation de produits bio ou locaux dans la restauration scolaire du territoire à l'issue du PCAET (2024).

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C	N.C	+	+

DESCRIPTIF

1) Conforter les dispositifs existants

Conforter les dispositifs existants d'approvisionnement et de systèmes d'échanges locaux via un travail avec les différents acteurs locaux et avec l'action menée dans le cadre du Pôle Agro-alimentaire. Envisager une contractualisation de Bièvre Isère au dispositif et à ses déclinaisons auprès des agriculteurs du territoire.

Encourager les dispositifs dans les établissements scolaires et « co-labelliser » les établissements engagés sur le territoire via le PCAET. (Prix Bièvre Isère ?).

2) Appui aux producteurs locaux

1. Réaliser le guide des producteurs locaux du territoire : finalisation du guide (diffusion et promotion).
2. Identifier les besoins en investissement (organisation d'une rencontre pour évaluer les besoins).

3) Découverte et sensibilisation à l'agriculture biologique et prospective sur le potentiel de développement de ce mode de production sur le territoire

1. Porte ouverte dans une ferme biologique du territoire (conversion récente < 5 ans) : présentation de la ferme et des motivations / craintes liées à la conversion à l'AB

2. Temps d'échanges avec élus (et agriculteurs (?)) du territoire sur l'agriculture biologique:

- présentation d'un panorama de l'agriculture biologique dans le département et le territoire,
- synthèse de données et d'expériences sur l'agriculture biologique en Isère et sur le territoire pour répondre aux interrogations locales (travail en partie réalisé)
- initiatives prises par des collectivités locales (iséroises et hors Isère)
- réflexions et échanges sur les potentialités et possibilités de développement de la bio sur le territoire.

ACTIONS EN COURS

Le département de l'Isère mène plusieurs actions en lien avec la restauration collective via sa compétence sur les collèges :

- action sur le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire,
- labellisation Ecocert des collèges, avec un objectif d'augmenter le nombre de collèges labellisés.

Sur le territoire, les restaurants scolaires à l'échelon communal, travaillent en grande partie avec des prestataires privés s'approvisionnant en local. Y-a-t-il des besoins qui mériteraient un accompagnement plus spécifique ? (besoins identifiés et ou à identifier)

Il est important de noter qu'un guide des producteurs fermiers et vendant en direct sur le territoire sera diffusé au printemps 2019, dans le Magazine de Bièvre Isère (fascicule détachable et également version interactive en ligne dédiée via le site internet de la collectivité).

Près de 50 producteurs se sont fait connaître pour être connus des habitants du territoire. Ce support complètera la gamme des démarches entamées au niveau du volet économie sur Bièvre Isère. (Chèque Happy Isère, magnets des marchés du territoire, etc.)

PILOTAGE ET MOYENS

peut-être fait via les cahiers des charges soumis aux prestataires

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Restauration collective Agriculteurs Consommateurs	Communes, Entreprises privées	Bièvre-Isère Communauté, Chambre d'Agriculture	Département, CCI, Service Développement Economique, Pôle Agro-Alimentaire

Ressources humaines

Chef de projet PCAET

Animateurs territoriaux de la Chambre d'Agriculture

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Phase	Budget prévisionnel 2019 - 2020	
	Bièvre-Isère Communauté	Partenaires
Conforter les dispositifs existants	Non connu	Non connu
Appui aux producteurs locaux	750 € (30%)	1 750 € (70%)
Découverte et sensibilisation à l'agriculture biologique	1 650 € (60%)	1 100 € (40%)
TOTAL	2500 €	2 850 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Vérifier ce qui est du ressort du Pôle Agro-Alimentaire.

CALENDRIER

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'exploitation en agriculture biologique	Chambre d'Agriculture	A déterminer	A déterminer
Surfaces exploitées en agriculture biologique	Chambre d'Agriculture	A déterminer	A déterminer
Nombre de stands des marchés proposant des produits biologiques	Communes	A déterminer	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Attention à bien définir la notion d'approvisionnement local (quel rayon d'approvisionnement ?) et à orienter l'approvisionnement vers une agriculture durable.

La question de la baisse de la quantité de viande consommée (très impactante du point de vue des gaz à effet de serre) au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective, pourrait être abordée dans cette action. Il est important également de ne pas favoriser que les gros agriculteurs locaux qui peuvent répondre aux cahiers des charges de la restauration collectivité et d'accompagner les agriculteurs à y répondre.

Indicateur de suivi environnemental

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)

L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N° 14. AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	3/3	1/3

CONTEXTE

La rénovation énergétique performante du parc ancien de logement est une priorité pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques (le secteur résidentiel représentant un tiers des consommations énergétiques du territoire). La création d'une plateforme de rénovation qui structure une offre appropriée pour les particuliers vise à amplifier cette dynamique. En outre elle favorisera le développement d'une filière professionnelle locale de la rénovation.

OBJECTIFS

Massifier les projets de rénovation énergétique des logements en apportant une aide efficace aux travaux et en apportant aux habitants une information de qualité sur les travaux de rénovation énergétique, notamment via la mise en avant de bonnes pratiques.

Objectif : rénover 300 logements dans le cadre de la PTRE d'ici 2024 (avec une montée progressive en puissance : 40 logements/an en moyenne sur les 3 premières années).

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
620 MWh/an pour 50 logements rénovés par an en moyenne	91 teqCO ₂ /an pour 50 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre les objectifs, une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) sera mise en place. Une telle structure a pour but de centraliser l'information, le conseil et les aides à la rénovation énergétique pour une meilleure lisibilité auprès du particulier.

Phase 1 - Travail en amont de la mise en oeuvre opérationnelle :

travail avec les co-maitres d'ouvrages, mise en place des groupes de travail avec les chargés de missions de la collectivité et les partenaires concernés (groupe accompagnement des ménages, groupe accompagnement de l'offre des artisans, groupe communication).

Il s'agira d'apporter un conseil de qualité et d'accompagner financièrement les propriétaires (occupants ou bailleurs) dans leurs travaux en :

- ciblant les aides sur les logements anciens (avant 1980),
- ciblant la rénovation des logements sociaux,
- ciblant les aides sur les coeurs de bourgs, pour accompagner leur redynamisation
- garantissant un accompagnement et un conseil de qualité et adapté aux propriétaires qui voudraient rénover leur logement : la collectivité doit être garante de l'information donnée (lutter contre le démarchage abusif et apporter un conseil technique et de recherche de subvention),
- maintenant un conseil de proximité pour les personnes n'ayant pas accès à internet.
- formant les élus des communes à la thématique de la rénovation et leur faisant connaître et relayer le dispositif.

Phase 2 - Lancement de la plateforme de renovation et période test

Démarrage opérationnel à l'automne 2019, puis phase de test de 2020 à 2021.

Phase 3 – Adaptation du dispositif suite à la phase test

Ajustement du fonctionnement et du financement du dispositif à hauteur des objectifs envisagés selon les résultats de la phase de test.

ACTIONS EN COURS

Un PIG est en cours sur le territoire, porté et animé par le département.

La convention partenariale BIC-Ageden inclut déjà des actions visant la rénovation énergétique des logements (EIE, permanences renforcées, mise à disposition de thermokits...). La mise en place d'une PTRE vise à synthétiser et renforcer ces dispositifs.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires occupants et bailleurs	Bièvre-Isère Communauté	Ageden	Ageden, Soliha, Bailleurs sociaux, Professionnels du bâtiment, Département, ANAH ?

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Guide ADEME de comparaison des PTRE :

<https://www.ademe.fr/renovation-energetique-lhabitat-15-initiatives-territoires>

Qu'est-ce qu'une PTRE :

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/renovation-lhabitat/dossier/organiser-plateforme-renovation-energetique/enjeu-collectivites>

Budget

78 000 euros prévus sur 6 ans (mise en place de la PTRE et financement du dispositif par la suite).

DIFFICULTES IDENTIFIEES

CALENDRIER

2019 – Phase 1 : travail en amont de la mise en œuvre opérationnelle

2020 – 2021 – Phase 2 : mise en œuvre opérationnelle et phase test

2021 - 2024 – Phase 3 : adaptation et poursuite du dispositif.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre et caractéristiques (techniques, montant des travaux) des rénovations engagées par la PTRE	Ageden	0	300 (50 par an en moyenne)

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N° 15. AMELIORER LA QUALITE THERMIQUE DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL ET COMMUNAL

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	3/3	1/3

CONTEXTE

Le territoire de Bièvre Isère, bien que marqué par la prédominance de logements individuels privés, dispose d'un parc de logements locatifs sociaux et communaux relativement conséquent. En effet, près de 1800 logements locatifs sociaux sont présents sur le territoire, ainsi que 150 logements communaux. Près de 70% du parc social est composé de logements collectifs.

Cette offre en logements locatifs sociaux et communaux répond à un besoin important d'accès au logement pour de nombreux ménages à faibles ressources. Toutefois, ce parc locatif est relativement ancien sur le territoire (40 % date d'avant 1977). Seuls 743 logements disposent d'une étiquette énergétique, et parmi eux, près de 30% sont repérés comme les plus énergivores (classe F et G), ce qui représente un potentiel de 222 logements. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne départementale, qui est de 10%.

Cette situation peut donc engendrer des risques de précarité énergétique pour certains ménages.

Dans le cadre du PLH, Bièvre Isère Communauté souhaite donc faciliter la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et communaux.

OBJECTIFS

A travers son PLH, Bièvre Isère souhaite faciliter, pendant 6 ans, la rénovation :

- d'au moins 100 logements locatifs sociaux
- de 15 logements locatifs communaux

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
248 MWh/an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	36 teqCO ₂ /an pour 20 logements rénovés par an en moyenne	+	+/-

DESCRIPTIF

Pour atteindre cet objectif, Bièvre Isère a prévu 2 actions ciblées dans son PLH :

- **Action 6 : Soutien à la réhabilitation des logements locatifs sociaux**
 - Objectif : 100 logements rénovés en 6 ans
 - Identification des résidences prioritaires avec les bailleurs sociaux et les communes
 - Aide de Bièvre Isère :
 - Subvention directe aux bailleurs sociaux : 2 000 €/logement, pour un montant de travaux minimum de 20 000 € par logement
 - Garantie des emprunts contractés par les bailleurs
- **Action 7 : Aide à l'amélioration des logements communaux**
 - Objectif : 15 logements communaux rénovés sur les 6 ans du PLH
 - 11 communes potentiellement concernées
 - Aide de Bièvre Isère :
 - Subvention directe aux communes entre 5 000 € et 8 000 € selon le niveau de loyer pratiqué
 - Aide conditionnée à un niveau D du DPE atteint suite aux travaux
 - Accompagnement préalable au montage du projet assuré par SOLIHA, dans le cadre de l'aide du Département de l'Isère

ACTIONS EN COURS

Le PLH actuel de Bièvre Isère prévoit déjà des aides en direction des communes et des bailleurs sociaux pour la rénovation des logements.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Bailleurs sociaux Communes	Bièvre Isère Communauté	Entreprises de rénovation	AGEDEN, SOLIHA, Département

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Budget

- Le budget de l'**action 6 consacrée à la rénovation des logements locatifs sociaux** est de **200 000 € pour 6 ans**, soit en moyenne 33 000 € /an. Il convient aussi de prévoir les garanties d'emprunt, qui ne rentrent pas dans le budget de la collectivité.
- Le budget de l'**action 7 du PLH consacrée à la rénovation des logements communaux** est de **75 000 € pour 6 ans**.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Les logements locatifs sociaux et communaux sont propriété de bailleurs sociaux ou de communes, qui ont la responsabilité de la gestion de leur logements. Les bailleurs disposent donc de critères qui justifient une mise en rénovation, dans un contexte budgétaire plus contraint.

CALENDRIER

Démarrage : fin 2019

Fin des actions : fin 2025

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2025
Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités	Services urbanisme et logement	0	100
Nombre de logements communaux rénovés	Services urbanisme et logement	0	15

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments

ACTION N° 16. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES ENTREPRISES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
1/3	Oui	2/3	3/3

CONTEXTE

Les consommations d'énergie des entreprises industrielles et tertiaires représentent 20% de la consommation d'énergie totale du territoire.

Ces consommations peuvent être réduites sur 2 postes : le bâtiment (rénovation thermique, sobriété) et les process (efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale).

OBJECTIFS

Réaliser des audits et travaux énergétiques dans les entreprises du territoire et former des référents énergie.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : 3,84 GWh/an de réduction de consommation d'énergie du tertiaire et de l'industrie	Objectif stratégique : 1,3 kteqCO ₂ /an de réduction des émissions de GES du tertiaire et de l'industrie	+	+

DESCRIPTIF

1) S'appuyer sur les actions en place des CCI et CMA (audits énergétiques ou audits de flux "TPE-PME gagnantes à tous les coûts" soutenus par l'ADEME) pour accompagner les entreprises vers la réduction de leur consommation.

- 10 audits énergétiques d'entreprises sont prévues dans la convention annuelle 2019 avec la CMA. Cette convention est réétudiée chaque année, l'action pourra donc être maintenue, renforcée ou abandonnée selon le retour d'expérience.
- la collectivité ne dispose pas de convention avec la CCI. La collectivité et les communes peuvent néanmoins apporter leur soutien en identifiant les entreprises les plus consommatrices et les mettre en relation avec la CCI ou encore en communiquant auprès des entreprises au sujet des actions menées par la CCI.

2) Promouvoir auprès des entreprises et de la CCI le programme PROREFEI de l'ADEME visant à former des référents énergie au sein des entreprises industrielles.

3) Etudier la possibilité de Contrats de Performance Energétique portés par des tiers auprès des entreprises pour financer les opérations de TRI supérieurs à 1 an ou trop longs pour les entreprises. Un travail avec la CCI sur le sujet (identification d'entreprises proposant ce service, organisation de séances d'information auprès des entreprises, communication...) pourrait être mis en place.

Une newsletter Bièvre-Isère Eco est mise en place par le service développement économique de la collectivité à destination des entreprises du territoire. Cette newsletter a déjà servi à communiquer auprès des entreprises sur les économies d'énergie et pourra faire partie, en plus du site internet de la collectivité, des moyens de communication utilisés dans le cadre du PCAET à destination des entreprises.

ACTIONS EN COURS

Les CCI et CMA dispose de plusieurs actions en place : diagnostics de flux, audits énergétiques, "TPE-PME gagnantes à tous les coûts" avec l'ADEME.

Dispositif PROREFEI de l'ADEME.

L'Ageden est en contact avec la CCI et la CMA pour organiser des actions en direction des entreprises.

PILOTAGE ET MOYENS

Actions de la CCI et de la CMA.

Projet PRO-REFEI de l'ADEME.

Cible	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Entreprises	Bièvre-Isère Communauté	CCI, CMA Ageden	ADEME, entreprises de CPE

Ressources humaines

Ressources documentaires ou techniques

Lien vers le projet PROREFEI : <https://www.prorefEI.org/>

Ressources sur les actions des CCI / CMA.

Budget

Environ 3000 euros/an à charge de la collectivité pour les audits énergétiques de la convention avec la CMA.

Budget prévisionnel :

- audits énergétiques : 18 000 à 36 000 euros sur 6 ans pour Bièvre-Isère Communauté, suivant l'organisation d'audits avec la CCI ou non ;
- 9 000 euros potentiellement fléchés sur une subvention aux audits pour les entreprises ayant formé un référent énergie PROREFEI, à confirmer.

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Aujourd'hui les entreprises recherchent des temps de retour sur investissement d'un an maximum pour s'engager dans des actions. Les contrats de performance énergétique avec tiers investissement peuvent remédier à ce problème.

Communiquer sur le TRI des diagnostics : en combien de temps le coût du diagnostic est amorti par les économies d'énergie générées.

CALENDRIER

2019 : lancement des audits en coopération avec la CMA.

2020 – 2024 :

Poursuite des audits de la CMA.

Etude d'opportunité d'une convention avec la CCI pour des audits.

Communication auprès des entreprises sur le programme PROREFEI.

Etude sur la possibilité de la mise en place d'une aide aux diagnostics pour les entreprises ayant un référent énergie formé via PROREFEI.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre et nature des diagnostics réalisés (type de travaux, montants, économie d'énergie générées)	CCI, CMA	0	60 (10 par an à partir de 2020)
Nombre de référents énergie formés	CCI, CMA	0	A déterminer

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Cette action pourrait être renforcée en élargissant son spectre à la thématique des ressources non renouvelables (matériaux de construction par exemple), pour inciter les entreprises à mener des réflexions en matière d'économie circulaire ou « symbiotique ».

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.2. Développer les ENR pour le bâtiment

ACTION N° 17. DEVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Non	2/3	3/3

CONTEXTE

Le développement de chaufferies bois collectives est un moyen de répondre à plusieurs objectifs du PCAET: substituer des énergies renouvelables à des énergies fossiles en limitant les impacts sur la qualité de l'air du bois énergie, développer la filière bois locale par un approvisionnement communal et développer des réseaux de chaleur.

Plusieurs communes, à l'instar de Châtonnay, ont déjà installé des chaufferies bois collectives permettant d'approvisionner en chaleur des bâtiments communaux et des logements. Ces exemples pourraient être reproduits sur d'autres communes du territoire.

OBJECTIFS

Identifier les sites propices (implantation et approvisionnement) pour l'installation de chaufferies bois et prendre exemple sur les projets existants.

Développement de chaufferies bois collectives dans les communes : 6 nouvelles chaufferies à horizon 2024.

Energie produite annuellement	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
200 MWh/an Pour 6 chaufferies en 2024	N.C.	-	+/-

DESCRIPTIF

Phase 1 : identification des sites propices à l'installation de chaudières

Approche SIG couplée à des questionnaires envoyés aux maires pour recenser les zones de concentration de besoins en chaleur.

Etude détaillée des zones à enjeu : besoin en chaleur précis, bâtiments ciblés, présence de réseau ou non et contact des maîtres d'ouvrage.

Phase 2 : études technico-économiques sur les sites volontaires

Pour les communes et Bièvre-Isère Communauté, les études peuvent être réalisées par l'Ageden dans le cadre de son action Bois énergie : note d'opportunité et accompagnement des projets bois des collectivités.

Etude de l'approvisionnement : à mettre en lien avec les forêts communales ou intercommunales.

Le CFT prévoit dans son programme d'action un outil d'aide à la décision type Plan d'Approvisionnement Territorial.

Phase 3 : engagement des travaux

lancement d'un appel d'offre

Phase 4 : formation des agents techniques à l'opération des chaudières

Peut être réalisée par l'Ageden.

ACTIONS EN COURS

Action Bois énergie inscrite à la convention partenariale BIC – Ageden : action à 2 ans pour estimer le potentiel de consommation et des besoins en approvisionnement bois pour les communes, travail en lien avec les deux chartes forestières. 5 accompagnements prévus en 2019 et 10 en 2020.

Exemple de Châtonnay : une chaufferie collective à bois déchiqueté de 150 kW alimente un réseau de chaleur. Le bois est issu des forêts communales ce qui assure une ressource locale : approvisionnement à 3km de la chaufferie à partir de taillis à dominante châtaignier (400 m³ de bois par an). La chaudière bois est couplée à une chaudière fioul qui prend le relais lors des phases de maintenance ou de grand froid. Un silo a été installé à côté de la chaufferie pour assurer un stockage.

<http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr/une-chaufferie-bois-pour-chatonnay/>

PILOTAGE ET MOYENS

L'Ageden peut faire les études de dimensionnement technico-économique des chaudières/chaufferies et faire de la formation à l'exploitation de chaufferies.

Les Chartes Forestières peuvent organiser la sensibilisation des élus aux chaufferies bois.

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes, propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public, entreprises	Bièvre-Isère Communauté	Ageden, COFOR	Bailleurs sociaux, Chartes Forestières

Ressources humaines

Ressources internes à l'Ageden.

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires et techniques de l'Ageden.

Budget

Temporalité	Budget prévisionnel	Prestation correspondante
2019 - 2020	12 825 euros	5 accompagnements en 2019 10 accompagnements en 2020
2019-2024	18 000 euros	Coût « unitaire » : 3420 euros pour 4 accompagnements

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Certaines communes ne disposent pas de forêts communales ou pas de taille suffisante : elles peuvent alors s'associer à plusieurs communes pour assurer un approvisionnement suffisant, ou bien la communauté de communes pourrait acheter des parcelles pour subvenir aux besoins des communes n'ayant pas de forêt.

Pour les deux chartes forestières, il est important d'assurer une exploitation transparente et durable du marché du bois. En fonctionnant avec des entreprises engagées et en assurant une vision globale de toute la chaîne bois (de la production à l'utilisation), l'impact des opérations d'exploitation peuvent être réduits et maîtrisés.

Elles mettent aussi en avant la mauvaise gestion de la chaîne, liée à des conflits d'usages entre les différents acteurs de bois-énergie. Ils proposent ainsi de favoriser le dialogue et la concertation entre gestionnaires et exploitants.

CALENDRIER

Phase 1 : 2019-2020

Phase 2 : 2020-2021

Phase 3 : 2021

Phase 4 : avant la mise en service des chaudières

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de chaufferies collectives et caractéristiques	Ageden	A déterminer	6 chaufferies

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 3 : ATTENUER LES IMPACTS DES BATIMENTS ET DE LEUR USAGE

3.2. Développer les ENR pour le bâtiment

ACTION N° 18. REDUIRE L'IMPACT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE POLLUANTS

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui Mise en place du dispositif nécessaire	2/3	1/3

CONTEXTE

Le territoire est caractérisé par une forte consommation de bois énergie pour le chauffage résidentiel. Une partie des logements est certainement équipée de moyens de chauffage bois anciens et peu performants (foyers ouverts...) qui sont peu efficaces et émettent beaucoup de polluants atmosphériques. L'objectif est de remplacer ces équipements par des équipements nouvelle génération bien plus performants et moins émetteurs (label Flamme verte).

Le fioul est encore présent comme moyen de chauffage dans les logements du territoire. Or c'est une énergie importée et fortement émettrice de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, qui peut de plus être remplacée par d'autres sources d'énergie. Il apparaît donc stratégique de cibler ce mode de chauffage et de le remplacer par une source de chaleur renouvelable.

OBJECTIFS

Soutenir le remplacement des installations de chauffage au bois (poêles, cheminées) non performantes via une prime air-bois : 300 primes air-bois budgétées sur 6 ans.

Soutenir le remplacement des chaudières fioul par des équipements ENR, notamment en développant le recours aux installations solaires thermiques. Objectif : abandon du fioul dans le résidentiel en 2030.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
415 MWh/an Pour 50 primes air-bois par an	N.A.	++	+

DESCRIPTIF

Mise en place d'une "Prime Air Bois" sur le territoire :

la prime air bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés "flamme verte" plus performants et surtout moins polluants.

Le montant de la prime air bois s'élève à 500 euros.

300 primes air-bois budgétées sur 6 ans, avec un objectif de 30 dossiers en 2019 puis 50 dossiers par an.

Le passage d'un système de chauffage au bois non performant à un système de chauffage performant permet de doubler le rendement des installations (passage de 40-60% de rendement à plus de 85%). On peut donc doubler le nombre d'installations pour la même quantité de bois consommée. La quantité de bois non consommée lors du remplacement d'un système de chauffage non performant peut donc être reportée sur le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois performante.

Remplacement des chaudières fioul par des installations ENR :

Identifier et cibler les logements chauffés au fioul pour remplacer ces installations par des installations ENR, notamment solaires thermiques, qui sont insuffisamment déployées alors que le procédé est à valoriser car rustique, fiable et à bon rendement.

Organiser un démarchage et réfléchir à la mise en place d'une aide complémentaire aux aide d'état pour le remplacement des chaudières fioul.

ACTIONS EN COURS

La mise en place du dispositif Prime Air Bois est inscrite dans la convention partenariale BIC-Ageden 2019-2020.

En Dordogne, une initiative existe avec La Poste pour démarcher les habitants lors des tournées.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Propriétaires occupants	Bièvre-Isère Communauté	Ageden	Ageden, Cerema

Ressources humaines

Ressources internes de l'Ageden.

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires et techniques de l'Ageden.

Budget

Sous-action	Budget prévisionnel		Prestation associée
	Années	Budget	
Prime air bois	2019	Accompagnement : 3885 € Primes : 15 000 €	Mise en place et démarrage du dispositif (30 primes)
	2020 - 2024	Accompagnement : 12 285 € Primes : 25 000 €/an	50 primes accordées par an via le PLH
Remplacement des chaudières fioul	2020-2024	Max. 35 000 €	A déterminer

DIFFICULTES IDENTIFIÉES

Concernant l'identification et le ciblage des logements chauffés au fioul, la méthode reste à préciser. Le solaire thermique a besoin d'une autre source d'énergie en complément, la proposition d'une association vertueuse avec une autre ENR (bois ?) serait à étudier.

CALENDRIER

2019 :

Démarrage du dispositif Prime Air Bois et premières primes accordées (objectif : 30 primes).

Réflexion sur le dispositif à mettre en place pour le remplacement des chaudières fioul.

2020 – 2024 :

Poursuite du dispositif Prime Air Bois (objectif : 50 primes par an).

Mise en place du dispositif pour le remplacement des chaudières fioul.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de primes accordées et caractéristiques	Ageden, Cerema	0	300 (50/an en moyenne)
Nombre de chaudières fioul remplacées	Ageden, Cerema	0	300 Supplémentaires aux primes air bois

Le Cerema pourrait être contacté pour mettre en place un sondage sur les moyens de chauffage des habitants.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Auvergne Rhône Alpes

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Incrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 19. ANIMER ET SUIVRE LE PCAET

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Oui Recrutement nécessaire et mise en place des instances de pilotage	2/3	2/3

CONTEXTE

L'atteinte des objectifs fixés dans le PCAET est conditionnée à la mise en place d'une animation forte tout au long des 6 ans du programme d'action, afin de maintenir le niveau de mobilisation créé lors de l'élaboration du projet. Le PCAET fait en effet intervenir des partenaires multiples et nécessite donc une coordination et une forte impulsion de la part de la collectivité, ainsi que l'animation d'un comité technique pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces actions.

OBJECTIFS

Permettre l'atteinte des objectifs et le bon déroulement des actions par une animation adéquate.

Energie économisée et ENR produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
Objectif stratégique : Consommation : -19 GWh/an Production ENR : +15 GWh/an	Objectif stratégique : -9400 teqCO ₂ /an	0	+

DESCRIPTIF

1) Animation du PCAET :

Animation interne :

Lancement et suivi des actions portées par la collectivité ;

Animation partenariale :

Sur les sujets qu'elle porte, la collectivité organisera une animation en direction des partenaires pour les mobiliser sur toute la durée du PCAET.

L'animation partenariale sera organisée en groupes de travail thématiques comme décrit ci-dessous :

Outil foncier forestier :

Un COPIL - constitué des présidents des Chartes Forestières Territoriales, du CRPF, des associations des propriétaires forestiers de Bonnevaux-Chambaran, de l'ASLG du Bas-Dauphiné, de la Chambre d'Agriculture, du département de l'Isère, de la SAFER, d'EPORA (EPFL Rhône-Alpes), de l'ONF, de Sylv'ACCTES, et de la DDT – sera réuni selon les besoins pour suivre l'étude sur la création de l'outil foncier forestier, jusqu'à la fin de celle-ci (durée prévisionnelle : 12 mois).

Ambroisie :

1 référent par commune, qui agit en médiateur (signalement sur la plateforme), qui vérifie si le signalement est exact, contacte l'exploitant. Rôle de médiation. 1 à 2 réunions par an regroupant tous les référents.

Mobilité générale :

COPIL des mobilités, 1 fois par an pour avoir des relais de terrain capables de diffuser l'information et de guider la conduite de projet (feedback).

Ce COPIL des mobilités sera mixte, réunissant élus et non élus, entreprises, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture (pour la vente de produits locaux), domaine social, sport, culture. Des habitants, sélectionnés parmi les personnes issues du groupe de travail sur le Schéma des Circulations Douces, feront également partie du COPIL.

Circulations douces :

L'objectif est de constituer des groupes de travail pour réaliser la cartographie des déplacements doux (notamment cyclistes mais uniquement) : déplacements très courts et très sécurisés (1 km par commune en moyenne) ; itinéraires de promenades et cyclistes un peu plus longs. A partir de ce premier travail, il s'agira ensuite de créer des itinéraires de mobilité quotidienne continus sur le territoire puis de les prioriser.

Cette tâche nécessite donc trois échelles de travail, avec autant de groupes de travail :

- niveau communal : un représentant de la commune, représentant des parents d'élèves ;
- niveau des territoires utilisés pour le Jeu de la Transition Energétique (3 groupes territoriaux, centrés autour de Saint-Jean-de-Bournay ; La-Côte-Saint-André et Saint-Etienne-de-Saint-Geoire) : clubs cyclos, rapporteurs des groupes communaux ;
- niveau EPCI et supra : partenaires institutionnels, tels que le département

Centrales ENR citoyenne :

L'objectif est de soutenir l'émergence et la structuration de groupes porteurs de projets, puis de viser l'autonomie des groupes. Ces groupes assureront donc l'animation en interne par la suite. La collectivité pourra assister aux réunions des groupes de projet en tant que financeur ou participant.

Travaux de rénovation sur les bâtiments communaux & PPI groupés

Un COPIL sera constitué, réunissant les délégués des communes (1 par commune) accompagnés de leur technicien et du directeur des services techniques.

Le COPIL se réunira 1 fois par an en amont des prévisions budgétaires (à l'automne) sur le périmètre des groupes du Jeu de la Transition Energétique. Il aura pour ordre du jour : la prise de connaissance des types de travaux envisagés bâtiment par bâtiment puis la constitution d'un groupement de travaux, le choix des prestataires et du calendrier de travaux.

Santé :

Pour l'instant, le volet santé est piloté par les services sports/santé de Bièvre-Isère Communauté, ce qui se traduit par 2 manifestations par an. Il serait intéressant pour le PCAET de travailler à l'établissement d'un COTECH sur le lien entre santé et développement durable, la santé étant l'un des arguments en faveur des actions de réduction des pollutions (air, eau) et de mobilité active.

Il pourrait regrouper les professionnels de santé volontaires (kinésithérapeutes, médecins volontaires, infirmières libérales), le service sports/santé de la collectivité, la fédération française de cardiologie (groupe de travail existant, formé par de bénévoles qui ont eu des pathologies cardiaques).

Une attention devra être gardée au format de ce COTECH, les professionnels de santé ayant souvent peu de temps. Il faudra donc envisager des réunions plutôt le samedi.

Ce COTECH pourrait être réuni 1 à 2 fois par an, dans une optique de projet : production des projets avec indicateurs et objectifs.

Animation externe / grand public :

L'animation externe et en direction du grand public reposera sur la stratégie de communication (fiche action n°8) : organisation et tenue d'expositions/stands sur les événements grand public, support à la communication autour du PCAET

2) Suivi du PCAET

Le suivi du PCAET sera réalisé par le chef de projet PCAET et consistera à :

- suivre les appels à projet pouvant entrer dans la démarche PCAET ;
- assurer une veille sur l'actualité Climat-Air-Energie sur la région Auvergne Rhône-Alpes et plus largement à l'échelle nationale ;
- participer aux événements organisés par les différents réseaux sur les thématiques Climat-Energie (Région, Département, DDT, ADEME, AURAEE...),
- rencontrer régulièrement les partenaires des actions : pour suivre leurs actions, redéfinir les conventions partenariales lors de leur renouvellement ou en établir de nouvelles, recueillir régulièrement les indicateurs de suivi auprès des partenaires ;
- évaluer les actions à moyen terme et correction éventuelle ;
- évaluation en fin de PCAET et relancement de la démarche.

Lorsque nécessaire, notamment lors de rencontres des partenaires ou lors de la participation à des événements organisés par des réseaux, le chef de projet pourra être accompagné du Vice-Président au Développement Durable.

Pour faciliter le suivi-évaluation du PCAET, un tableau de suivi a été établi, listant les principales caractéristiques des actions et permettant leur suivi par renseignement régulier de la valeur des indicateurs.

Le COPIL du PCAET, constitué d'un collège d'élus (commission développement durable) et un collège expert (partenaires), sera réuni en plénière une fois par an pour suivre l'avancée du PCAET.

ACTIONS EN COURS

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes	Bièvre-Isère	Bièvre-Isère	Services internes

Partenaires	Communauté	Communauté	Partenaires
Entreprises			
Grand public			

Ressources humaines

L'animation sera pilotée par le chef de projet PCAET au sein du Service Développement Durable. Un recrutement est nécessaire pour suppléer le chef de projet PCAET sur ses missions.

Ressources documentaires ou techniques

Plan de communication : créé via l'action 21 sur la communication et sensibilisation).

Liste des informations à suivre pour la veille et les appels à projet :

- lettres Energie et Climat d'AURAE (abonnement à la newsletter mensuelle) :
<http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/publications/lettres-dinfo-thematiques.html>
 d'autres lettres spécifiques (biogaz, bois énergie) sont également disponibles.
- Suivi des appels à projets et aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm>

Ressources utiles au chef de projet PCAET :

- Publications d'AURAE :
<http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/publications/publications-2016-2019.html>
- Publications d'AMORCE :
<http://www.amorce.asso.fr/fr/>
- Open-data Enedis :
<https://data.enedis.fr/pages/accueil/>
- Open-data GRDF :
<https://opendata.grdf.fr/pages/accueil/?flg=fr>
- Site de l'OREGES :
<http://oreges.auvergnerhonealpes.fr/fr/oreges-auvergne-rhone-alpes.html>

Budget

Recrutement d'un ETP : 50 000 euros/an.

Budget d'animation pris sur le budget de fonctionnement du Service Développement Durable :

Budget plancher : 35 000 euros sur 6 ans

Budget plafond : 70 000 euros sur 6 ans

DIFFICULTES IDENTIFIEES

La capacité d'animation du PCAET est dépendante des ressources humaines mises en place et du recrutement d'un ETP supplémentaire.

CALENDRIER

Phase 1 :

2019 – 2020 : mise en place de l'animation, recrutement

2020-2024 : poursuite.

Phase 2 :

Suivi de la mise en œuvre des actions tout au long du PCAET

2021 : évaluation des 3 premières années

2024 : révision du PCAET

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible 2024
Avancement des actions	Chef de projet PCAET	0%	100%
Indicateurs stratégiques* : Consommations d'électricité et de gaz sur le territoire (open-data) Evolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production ENR calculées par l'OREGES	Chef de projet PCAET (via les Open-data Enedis et GRDF et le site de l'OREGES)	Conso. d'élec. : 295 GWh (2017) Conso. de gaz : 164 GWh Conso. d'énergie : 1216 GWh (2016) Emissions de GES : 336 kteqCO ₂ (2016) Prod. ENR : 160 GWh (2015)	Conso. d'élec. : 305 GWh Conso. de gaz : 123 GWh Conso. d'énergie : 1071 GWh Emissions de GES : 299 kteqCO ₂ Prod. ENR : 263 GWh

*N.B. : les résultats issus des modélisations de l'OREGES peuvent fluctuer au gré des changements de méthodologies de modélisation et ne concordent pas toujours parfaitement avec les données réelles de consommation.

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1. Incrire la collectivité dans l'exemplarité

ACTION N° 20. AUDITER ET RENOVER LE PATRIMOINE PUBLIC

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non CEP déjà mis en place	3/3	3/3

CONTEXTE

La collectivité doit montrer l'exemple en rénovant les logements communaux et les bâtiments publics. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître les consommations avant toute action de maîtrise de l'énergie. La mise en place d'un CEP apporte le soutien technique nécessaire et les projets communaux existants doivent être valorisés pour être reproduits (exemple des chaudières bois).

Les retours montrent que les économies réalisées grâce aux actions de MDE permettent rapidement de financer le fonctionnement de l'action, et même plus.

OBJECTIFS

Atteindre 60% de communes adhérentes au CEP en 2024 et engager une opération groupée de travaux (5 à 10 communes concernées) par an.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
N.C.	N.C.	+	+/-

DESCRIPTIF

Signature d'une convention avec le SEDI pour la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée sur plusieurs communes.

Le CEP aura pour mission d'étudier les économies possibles d'énergie du patrimoine public et de mettre en œuvre les actions pour y parvenir. En plus des pré-diagnostic énergétiques qu'il réalise, le CEP devra faire connaître et orienter ses adhérents vers d'autres formes de diagnostics possibles des bâtiments publics tel que les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE, obligatoires pour les ERP de plus de 1000 m² et bâtiments neufs), etc.

Elargir l'adhésion des communes au CEP (mettre en place une aide de l'intercommunalité pour les travaux si la commune est adhérente au CEP ?).

ACTIONS EN COURS

La signature de la convention CEP avec le SEDI a eu lieu en 2018 et 7 communes adhèrent.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes Bièvre-Isère Communauté	Bièvre-Isère Communauté	SEDI	Ageden

Ressources humaines

1 CEP détaché par le SEDI

Ressources documentaires ou techniques

Convention de CEP avec le SEDI.

Budget

Financement du CEP :

Le prix moyen d'un conseiller en énergie partagée est de 45 000 euros/an. L'ADEME participe à hauteur de 30%. Les communes participent en fonction du nombre d'habitants, à hauteur de 1 à 3 euros/habitant/an (selon le retour d'autres collectivités).

Financement des travaux :

Action	Budget associé sur 6 ans
Budget plancher : travaux sur le patrimoine communautaire uniquement	5 000 €
Budget plafond : Travaux sur le patrimoine communautaire et aide incitative aux communes	50 000 €

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Financement du conseiller

Adhésion et regroupement du plus grand nombre de communes

CALENDRIER

2018 : signature de la convention CEP avec le SEDI

2019 : premiers audits énergétiques et engagement des premiers travaux

2020 – 2024 : élargissement du nombre de communes adhérentes au CEP, poursuite des diagnostics énergétiques et des travaux (une opération groupée par an)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre de communes bénéficiant du CEP	SEDI, Bièvre-Isère Communauté, Communes	7	33 (60%)
Nombre de Plan Pluriannuels d'Investissement en cours et nombre de communes engagées	SEDI, Bièvre-Isère Communauté, Communes	0	6 PPI (1 opération groupée par an)

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

La réduction des consommations du patrimoine public bâti pourrait être élargie à l'éclairage public en lien avec le SEDI. L'expérimentation et la communication en faveur de l'extinction de l'éclairage public pourrait avoir un impact positif sur la biodiversité. Cette action pourrait avoir d'autant plus d'impact si elle était corrélée géographiquement prioritairement avec les corridors biologiques repérés dans l'état initial de l'environnement.

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments pourrait renforcer les impacts positifs de cette action.

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

ACTION N° 21. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX ECONOMIES DE RESSOURCES

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
3/3	Non	0/3	3/3

CONTEXTE

Il est important de communiquer aux habitants les projets et objectifs du territoire en matière de développement durable. En étant informés, les habitants deviennent sensibilisés et sont donc à même de s'investir personnellement aux actions de réduction de leur consommation d'énergie et de ressources (eau, matières premières...). L'adoption de comportements économies permet de diminuer les consommations énergétiques jusqu'à 30% sur certaines activités.

OBJECTIFS

Structurer la communication sur les actions mises en place et de sensibilisation des habitants à l'utilisation rationnelle des ressources (eau, énergie) autour d'un véritable plan de communication afin d'en maximiser l'efficacité et le suivi.

Energie économisée annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2 GWh/an Pour atteindre -15% de consommation des ménages en 2050	290 teqCO₂/an Liées à l'objectif sur les consommations d'énergie	0	+

DESCRIPTIF

Elaboration d'une stratégie de communication grand public sur la thématique Climat-Air-Energie plus largement, notamment les économies de ressources (eau, énergie, matières premières) :

Réflexion sur les moyens disponibles et à mettre en œuvre pour communiquer efficacement sur les enjeux environnementaux :

- 1) définition des cibles (par exemple différencier jeune public du reste du grand public...),
- 2) définir les objectifs de la communication,
- 3) pour chaque cible, élaboration d'un discours, choix des outils de communication adaptés, identification des partenaires,

- 4) Recensement des événements/lieux/associations sur lesquels s'appuyer,
- 5) Elaboration d'un programme de communication par cible et suivi.

L'élaboration de la stratégie de communication devra se faire de manière concertée avec les structures qui gèreront l'animation, notamment l'Ageden. Une attention particulière devra être portée à l'articulation de la stratégie de communication avec l'animation du PCAET, notamment les Clubs-Climat et les ambassadeurs du PCAET.

Cette réflexion pourra s'appuyer sur les éléments pré-identifiés ci-dessous :

- sensibilisation des jeunes à l'enjeu de la réduction des consommations d'énergie : par exemple via des défis Classe à Energie Positive
- moyens de communication l'ensemble des habitants par :
 - o la mise en avant du PCAET sur le site internet
 - o des articles dans le bulletin intercommunal en mettant en avant les gains financiers réalisables par des mesures de réduction de consommation des ressources ;
 - o l'édition et la distribution d'un petit guide des écogestes au nouveaux arrivants (locataires ou propriétaires), avec renvoi vers l'Espace Info Energie si besoin ;
 - o l'organisation d'événements pour sensibiliser, en s'appuyant majoritairement sur l'exemple : expositions, réunions thématiques régulières avec témoignage de rénovation ou d'essai de transports alternatifs, visites de sites et soirées film/documentaire/témoignage puis débat, des expositions dans les bibliothèques, mairies, écoles, etc.
 - o Assurer une veille et communiquer auprès des acteurs du territoire sur l'évolution de réglementation, appels à projets / subventions, etc.
 - o Concours de diminution des consommations d'énergie et de ressources des ménages.
 - o Sensibilisation et mise en pratique des gestes économies : organiser une série d'animation (exposition, jeux, films, randonnées climat, discussions...)

Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de communication

La mise en œuvre du plan de communication impliquera le service communication pour les actions de communication pure, le service Développement Durable ainsi que des partenaires (Ageden).

La stratégie de communication reposera à minima sur une présence à un évènement majeur annuel ou biennal et la présence opportuniste sur les manifestations à forte fréquentation ou climato-centrées.

ACTIONS EN COURS

Un travail de sensibilisation des habitants aux écogestes est déjà mené par l'Ageden.

Bièvre-Isère Communauté a initié un travail de réflexion avec des collèges sur le futur du territoire.

Le Service Développement Durable intervient sur plusieurs événements liés à la transition énergétique tout au long de l'année.

Les Chartes Forestières sensibilisent le jeune public aux métiers de la gestion forestière.

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Grand public	Bièvre-Isère Communauté	Service Communication Service Développement Durable Ageden	Ecole, collèges, agences immobilières, bailleurs sociaux, mairies, ADEME

Ressources humaines

Animateurs, associations

Ressources documentaires ou techniques

Budget

Budget plancher (un événement à échelle intra-territoriale organisé avec les ressources internes à la collectivité) : 30 000 euros / an

Budget plafond (un événement annuel à l'échelle du territoire et à retentissement Nord-Isère, organisé par un prestataire) : 360 000 euros/an

DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficulté de toucher un large public : ce sont souvent les personnes déjà sensibilisées qui viennent aux événements, s'intéressent aux messages ciblés...

L'image associée au diffuseur de l'information/sensibilisation peut desservir le message si cette image est négative chez la cible.

CALENDRIER

Elaboration de la stratégie : 2019

Mise en œuvre opérationnelle : 2020-2024

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre d'actions de communication lancées et retours (et nombre de personnes touchées).	Service Communication	A définir en 2019 via le recensement de l'existant	A définir lors de l'élaboration de la stratégie
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à l'année et retours (nombre de personnes touchées)	Ageden, Autres partenaires d'animations	A définir en 2019 via le recensement de l'existant	A définir lors de l'élaboration de la stratégie

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Indicateur de suivi environnemental

AXE STRATEGIQUE 4 : ANIMER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

ACTION N°22. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

Puissance de l'action	Délai de mise en œuvre	Aptitude à la quantification des résultats	Aptitude aux corrections de trajectoire
2/3	Oui	2/3	2/3

CONTEXTE

La massification des projets de transition (projets de sobriété, ENR ou d'adaptation), diffus ou territoriaux, nécessitera l'implication de tous les acteurs du territoire, y compris les citoyens et les entreprises.

Dans ce cadre, favoriser et soutenir l'émergence de projets participatifs et citoyens a plusieurs intérêts :

- augmenter le rapport coût/efficacité des actions en massifiant leur effet, déléguant la communication aux groupes de projets et favorisant l'acceptabilité des projets ;
- ajouter une dimension de sensibilisation de la population et des professionnels ;
- communiquer l'exemplarité de la collectivité et faire naître des engagements.

Les grands projets ENR territoriaux (méthanisation territoriale, parcs solaires au sol) rencontrent quant à eux plusieurs difficultés de développement :

- refus d'installation par les autorités du fait de servitudes (aériennes, environnementales...),
- acceptabilité citoyenne.

Leur dimension permet cependant de participer grandement à l'atteinte des objectifs de production fixés et le temps long de leur phase de développement suppose de s'engager dès maintenant dans leur réflexion et de maximiser les chances de les voir aboutir.

OBJECTIFS

Soutien aux initiatives publiques locales de type recyclerie, collecte optimisée des Ordures Ménagères, centrales ombrières ou citoyennes de type centrales villageoises, auto-construction haute qualité thermique, achat groupé de VAE, auto-éco-construction, participation citoyenne à société locale de production d'énergie, y compris des entreprises, administrations et agriculteurs.

Energie renouvelable produite annuellement	Émissions évitées annuellement	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
<p>Méthanisation : +5 250 MWh/an</p> <p>Photovoltaïque : + 69 MWh/an</p> <p>Pour 4 méthaniseurs et 2 projets solaires citoyens en 2024 (375 kWc)</p>	<p>Méthanisation : 960 teqCO₂/an</p> <p>Photovoltaïque : 3 teqCO₂/an</p> <p>Pour 4 méthaniseurs et 2 projets solaires citoyens en 2024 (375 kWc)</p>	0	+

DESCRIPTIF

1- Communiquer auprès des différents acteurs (élus, entreprises et citoyens) sur leurs potentiels et les potentiels du territoire en matière de production ENR

Organisation d'une réunion en 2019 « Produire localement une énergie propre : objectifs, mode d'emploi et retours d'expérience » par l'Ageden. Ce type de réunion pourra être reconduit les années suivantes en d'autres lieux du territoire pour toucher le plus largement possible les habitants.

Identification des toitures favorables à l'installation de capteurs solaires (thermiques et photovoltaïques) et communication auprès des différents acteurs sur le potentiel de leurs toitures. Les modalités de l'identification et de la communication (cadastre solaire ou autre moyen ; prestataire...) devront être précisées.

Enfin, l'identification en amont des zones favorables au développement de projets ENR territoriaux pourra être envisagée : identification SIG des zones favorables à l'implantation des grands projets ENR (solaire au sol, ombrières, éolien) de manière à pouvoir ensuite lancer des AMI ou AAP pour le développement de projets. Ce travail pour s'appuyer et venir conforter les études déjà réalisées dans le cadre du PCAET. Une concertation élargie des partenaires (DDT, associations de protection environnementale, gestionnaires de réseau) et du grand public pourra être mise en place pour définir les contraintes à appliquer.

Cette sous-action devra être prise en compte dans l'élaboration du plan de communication sur le PCAET.

2- Faire émerger des projets ENR citoyens impliquant largement la société civile (citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités)

Soutenir l'expansion de la centrale villageoise des collines Iséroises sur le territoire de Bièvre-Isère Communauté.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'émergence d'un projet ENR auprès des citoyens, avec accompagnement de l'Ageden.

Les projets participatifs s'organisent généralement de la manière suivante :

Phase d'émergence : tout projet nécessite un groupe de volontaires motivés à monter une société de projet. Le rôle de la collectivité est de faire naître ce groupe grâce à l'AMI puis de faciliter ce groupe dans son avancée en se positionnant comme animatrice de la démarche, et en mettant à disposition des éléments bibliographiques

Phase de développement : une fois le groupe bien formé et le ou les projets définis, il s'agit de décider des modalités de gouvernance. Les formes juridiques principales sont la SAS (pour un projet unique), la SCIC (pour plusieurs projets avec forte mobilisation citoyenne) et la SEM (pour plusieurs projets sous impulsion et maîtrise des collectivités locales). Durant cette

phase, la collectivité concerne son rôle d'animateur et peut aussi devenir facilitateur du groupe de citoyen auprès des différents financeurs.

Phase de réalisation et d'exploitation : à ce stade, la société créée fait réaliser les installations EnR dont elle est maître d'ouvrage. Selon le statut de la société, les citoyens peuvent être partenaires de la collectivité ou de sociétés privées. La collectivité pourra jouer un rôle de formalisation des retours d'expérience dans le but d'essaimer ces initiatives mais aussi soutenir le groupe porteur par un groupement d'achats (études, matériel, installation...).

Tout au long du projet, les collectivités (communes ou communauté de communes) peuvent faciliter le développement des centrales citoyennes en :

- s'impliquant techniquement dans les projets (mise à disposition des toitures pour les projets photovoltaïques, des bâtiments publics dans le cas de réseaux de chaleur...);
- s'impliquant financièrement dans le projet ;
- mettant à disposition à titre gratuit des moyens (salles pour réunions par exemple, communication...);
- mettant en place des groupement d'achat (d'étude, de matériel, d'installation) pour baisser les coûts du projet ;
- mettant à profit pour le projet le « poids » de la collectivité en mettant les porteurs de projet en lien avec les partenaires de la collectivité (consulaires, entreprises, SEM) ou en assistant les porteurs de projet dans leur demande de crédit auprès des établissements bancaires.

3- Soutenir l'émergence de projets ENR agricoles

Sur le volet solaire :

Le photovoltaïque sur les bâtiments d'exploitation est examiné lors des projets que la CDA38 peut accompagner (bien souvent ce sont les constructeurs et fournisseurs qui démarquent les agriculteurs). Ce travail pourra être renforcé en facilitant la mise en contact de porteurs de projets solaires citoyens avec les agriculteurs et en communiquant auprès des agriculteurs sur ces projets.

La production de chaleur via des capteurs solaires est quant à elle souvent évaluée dans le cadre de projets de bâtiments nécessitant un besoin important en chaleur, notamment dans les ateliers de transformations fromagères et/ou carnées.

Le travail de diagnostic énergie va permettre au territoire d'obtenir des résultats tangibles sur les bénéfices attendus quant à ce type de projets (évalués à une 10aine de projets pour les 5 ans à venir).

Sur le volet méthanisation : poursuivre le travail engagé avec la Chambre d'Agriculture : un collectif d'agriculteurs épaulés de Bièvre Isère Communauté évalue la faisabilité de la conduite d'unités de méthanisation.

Les gisements potentiels, la localisation préférentielle de chaque projet, le dimensionnement ont été traités par le Bureau d'étude. Les scénarios s'affinent pour la prise de décision et orientations des collectifs d'agriculteurs pour le 1er trimestre 2019. Le lien est constant entre les agriculteurs, les élus, locaux et intercommunaux. De la décision des agriculteurs découlera le lancement du travail de concertation/sensibilisation/information auprès du grand public. (Volet sur lequel Bièvre Isère contribue et contribuera) Il s'agira alors d'enclencher la phase de Maîtrise d'ouvrage. (en AMO selon les volontés et motivation de chaque groupe).

Il est déjà inscrit dans la convention partenariale BIC-CDA38 2019-2020 les missions suivantes :

- Accompagner l'association Agri Biogaz en Dauphiné dans son évolution (organisation de l'AG pour définir son nouveau cadre d'intervention)
- Poursuivre les étapes d'accompagnement du projet des groupes ; dont *l'accompagnement des*

groupes projet : CSA-St Siméon de Bressieux, Champier-Le Mottier, St Jean de Bournay, St Etienne de St Geoirs :

- rédaction Cahier des Charges AMO pour les groupes de St Jean de Bournay, La Côte-St Sim, Champier-Le Mottier ;
- former les groupes en réponse à leurs besoins (volet réglementaire, juridique et fiscal)
- Coordonner les visites d'unité (2 prévues sur 2019/2020, notamment avec les élus des communes concernés)
- Coordonner avec l'équipe agronomie-environnement la phase de test et démo sur les CIVE.

6) ACTIONS EN COURS

Solaire photovoltaïque :

Un projet citoyens sur les Collines Iséroises, suivi par l'Ageden, a pris contact avec Bièvre-Isère-Communauté pour s'étendre sur la partie Nord-Ouest du territoire.

Un autre projet citoyen, "NIDénergies", est présent sur la CAPI et pourrait s'étendre sur le Nord-Est du territoire.

Une centrale solaire au sol a été mise en service en 2018 sur le site de l'aéroport de Grenoble.

Solaire thermique :

Bièvre-Isère Communauté a installé des panneaux solaires thermiques sur ses locaux pour chauffer l'ECS des douches.

Méthanisation :

4 projets ont été identifiés, pour lesquels l'étude de faisabilité va permettre de déployer des scénarios que prendront à leur compte les collectifs dans la phase d'AMO qui suivra. Les volets agronomiques, économiques, juridiques et réglementaires sont abordés afin de prendre l'ensemble de ces composantes dans le projet des agriculteurs mais également dans la perspective d'une collaboration avec la collectivité mais aussi les habitants (objet d'un volet communication/sensibilisation important)

Bièvre Isère Communauté a confié aux bureaux d'étude S3D et Elanor la réalisation d'une étude de faisabilité « Méthanisation sur Bièvre Isère Communauté – Etude pour 4 unités agricoles ». Cette étude est portée par Bièvre Isère Communauté en partenariat avec l'association Agribiogaz en Dauphiné (collectif d'agriculteurs) et bénéficie du soutien financier de l'ADEME.

L'objectif de la démarche (comme précisé dans le paragraphe objectif) est de définir les conditions de faisabilité technico-économiques d'unités de méthanisation sur les 4 territoires de projets identifiés (secteur de Saint Etienne de Saint Geoirs, secteur de Saint-Jean-de- Bournay, secteur de Champier - Le Mottier et secteur de La Côte Saint-André – Saint Siméon de Bressieux)

PILOTAGE ET MOYENS

Cibles	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Elus, citoyens, agriculteurs	Bièvre-Isère Communauté	Ageden, CA38, Bureaux d'études, Développeurs de projets, installateurs EnR	<p>Techniques : AURAEE, Ageden, Bièvre-Isère Communauté, Chambres Consulaires, ADEME, DDT, SEDI, gestionnaires de réseaux</p> <p>Porteurs de projets : Centrale Villageoise, Citoyens, agriculteurs, entreprises</p> <p>Financiers : SEM énerg'isère, Fonds régional Oser, EnRciT, Energie Partagée Investissements, établissements bancaires</p>

Ressources humaines

Ageden : animateurs territoriaux

Chambre d'agriculture : Mise à disposition de la conseillère Territoriale, relais local entre Bièvre Isère (technique & politique)/ le(s) Bureau(x) d'étude, les agriculteurs (Association Agri Biogaz en Dauphiné et les 4 groupes projet)

Ressources documentaires ou techniques

Ressources documentaires d'Énergie Partagée :

<https://energie-partagee.org/outils/ressources/publications/>

« Guide sur les montages juridiques pour la production d'EnR par des collectivités territoriales », AMORCE, 2014.

Site du réseau des centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

Budget

Sous-action	Coût global	% de prise en charge par financeurs connus	
		Bièvre Isère Communauté	Partenaires
1 – Communication	30 000 € à 60 000 € sur 6 ans	A déterminer	A déterminer
2 – Emergence de projets ENR			
3 – Projets ENR agricoles	2019-2020 : 20 500 €	10 250 € (50 %)	10 250 € (80%)

DIFFICULTES IDENTIFIEES

De manière générale et pour pouvoir atteindre les objectifs fixés, cette action nécessitera une forte collaboration entre la collectivité et ses partenaires, en particulier :

- l'Ageden et la Chambre d'Agriculture pour l'animation,
- les citoyens, entreprises et le réseau des Centrales Villageoises pour le portage des projets,
- la SEM énerg'isère pour le financement des projets.

Les projets citoyens ont besoin d'être accompagnés dans leur phase d'émergence pour aboutir.

Attention à ne pas multiplier les groupes citoyens porteurs de projet sur le territoire (ECLR préconise 7 à 8 groupes par département pour ne pas "diluer" l'engagement).

Une réflexion est à mener sur l'installation de panneaux solaires et le désamiantage des toitures : une entreprise de désamiantage est présente sur le territoire.

Attention à garder une méthanisation faite par des exploitations agricoles à taille humaine.

CALENDRIER

1- Communiquer auprès des différents acteurs (élus, entreprises et citoyens) sur leurs potentiels et les potentiels du territoire en matière de production ENR

2019 : communication sur les résultats du PCAET (à intégrer à la stratégie de communication et d'animation)

2020 : communication sur le potentiel des toitures, lancement de la concertation sur les zones favorables aux grands projets ENR territoriaux.

2- Faire émerger des projets ENR citoyens impliquant largement la société civile (citoyens, entreprises, agriculteurs, collectivités)

2019 : Formalisation de la prise de contact du groupe des Collines Iséroises et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur ce groupe si besoin.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des citoyens pour un nouveau projet citoyen sur le territoire et premières réunions pour la création d'un groupe citoyen.

2020 : Suite à l'AMI, identification des toitures, choix de la forme juridique et économique du groupe, lancement des études de préfaisabilité.

2021 : réalisation du projet : études, travaux et mise en service.

2021-2024 : exploitation du projet EnR, élargissement possible.

3- Soutenir l'émergence de projets ENR agricoles

2019 – 2024 : Poursuite du travail sur la méthanisation.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2024
Nombre et description sommaire des initiatives locales supportées, suivi de leur progression	Bièvre-Isère Communauté	1 projet PV au sol	2 projets ENR citoyens (dont l'extension des collines Iséroises)
Caractéristiques des projets de méthaniseurs développés	Bièvre-Isère Communauté	Néant	4 méthaniseurs Caractéristiques de

			production :
			- 117 Nm ³ /h
			- 99 Nm ³ /h
			- 77 Nm ³ /h
			- 60 Nm ³ /h

LIMITATION ET SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Points de vigilance

Concernant le développement éventuel de centrales solaires au sol, il conviendra de mener les études d'impact nécessaires (règlementaires), et évidemment de limiter les conflits d'usages (avec l'agriculture notamment), et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement (zones humides, corridors écologiques, notamment, qui sont parfois moins bien documentés et repérés dans les documents graphiques). Dans la mesure où d'autres sites sont disponibles, l'implantation en zone Natura 2000 à notre sens doit être exclue (même si non rédhibitoire règlementairement).

Par ailleurs, il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures, moins impactantes sur le milieu naturel.

La fabrication de certaines énergies renouvelables peut, dans une proportion cependant faible, recourir à des matériaux à forte énergie grise, comme des métaux, ou des terres rares (technologie CIGS pour les panneaux solaires ...). La collectivité pourra toutefois veiller à inclure une vigilance par rapport à ce point dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.).

La collectivité sera attentive, dans les secteurs patrimoniaux sensibles, à préserver les caractéristiques architecturales remarquables (l'AVAP de la Côte Saint André garantit déjà une bonne prise en compte du patrimoine dans le principal secteur sensible du territoire).

La crainte des nuisances associée à une unité de méthanisation (nuisances olfactives, sonores, qualité du digestat...), doit être abordée dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir. Dans sa fiche technique publiée en février 2015², l'ADEME rappelle les différents impacts de la méthanisation.

Indicateur de suivi environnemental

² Fiche technique ADEME sur la méthanisation, mise à jour février 2015, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-methanisation-201502.pdf>

EXTRAIT N°114-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **25 juin 2019** suivant la convocation adressée le **19 juin 2019**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur Yannick NEUDER.

78 conseillers en exercice : 57 présents
11 pouvoirs
10 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Madame Liliane BILLARD comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 8.8.**Objet : Développement Durable : Arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial.****EXPOSE**

Il est rappelé que :

- La communauté de communes a validé son projet de territoire,
- La communauté de communes a arrêté ses PLUi dans la dynamique de ce projet de territoire,
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial institué par la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » modifiée est une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants,
- Le PCAET vise deux objectifs :
 - L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
 - L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- Le PCAET doit prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de cohérence territoriale (SCoT),
- Les objectifs globaux assignés (pour 2030, porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale et pour 2050, réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 et diminuer de 50 % la consommation énergétique) pourront rejoindre ceux d'un territoire à énergie positive.
- Il vise également à limiter la hausse du coût de l'énergie à 1 fois et demie sa valeur actuelle à l'horizon 2050, au lieu de 3.3 fois si rien n'était fait, soit une économie de 180 M€, le PCAET étant un moyen de rendre soutenable l'effort à consentir.

Il est expliqué qu'à travers l'élaboration du PCAET, la Communauté de Communes souhaite contribuer à la mise en œuvre de son projet de territoire en mettant en place un modèle de développement et de mobilité plus durables.

Il est expliqué qu'il a été fixé un objectif circonscrit à 25 actions de façon à concentrer les énergies et les moyens,

Il est exposé que le PCAET :

- S'appuie sur un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire et de sa vulnérabilité au changement climatique dont l'analyse conduit à identifier les leviers d'actions les plus pertinents ainsi que les partenaires pouvant être associés à la démarche ;
- Fixe des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Est constitué des documents suivants :
 - Rapport d'étude phase 1 : Etat des lieux, bilan GES et diagnostic, potentiels du territoire
 - Rapport d'étude phase 2 : Scénarios et stratégie
 - Rapport d'étude phase 3 : Plan d'action
- S'intéresse d'une part aux responsabilités directes de l'EPCI au titre de ses compétences et de son patrimoine et d'autre part aux actions volontaires des acteurs du territoire, l'EPCI jouant un rôle de catalyseur et d'animateur ;
- Détermine les moyens d'évaluation desdites actions au regard de l'environnement ainsi que des conséquences socio-économiques, prenant en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction, ceci en vue de présenter un rapport annuel de son avancement au conseil communautaire,
- Est révisé tous les six ans

Le PCAET s'inscrit dans une démarche de développement durable procurant des bénéfices directs à la population. Quelques exemples méritent d'être cités :

- le soutien à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois à haute performance permet de réduire fortement l'émission de microparticules, et complète utilement les efforts accomplis pour la qualité de l'air intérieur des multi accueils ou contre la prolifération de l'Ambroisie.
- la réhabilitation thermique des bâtiments améliore leur niveau de confort. C'est également l'occasion de procurer de l'activité aux artisans, et pour Bièvre Isère, de contribuer à la promotion de leurs compétences et d'accompagner les propriétaires pour optimiser leur démarche de rénovation thermique.
- la participation au déploiement d'unités de ravitaillement pour les piles à hydrogène ouvre la voie au développement de cette technologie de substitution aux carburants fossiles pour les véhicules
- l'organisation de la mobilité autour des quatre parkings relais définis par les PLUi permet de développer des offres de transports complémentaires et plus attractives en améliorant les dessertes vers l'extérieur du territoire et en permettant l'organisation de circulations douces à l'intérieur du territoire.
- la promotion des circulations douces et en particulier du vélo à assistance électrique permet de réduire la dépendance à la voiture et les coûts afférents avec un bénéfice très appréciable de santé publique.
- le développement de micro-projets de productions d'énergies locales (bois, solaire photovoltaïque ou thermique, petit hydraulique, biométhane...) facilite leur appropriation par la population, valorise ou soulage les réseaux de transport d'énergie.
- les plans de prévention des inondations rendus nécessaires par l'accroissement prévisible des situations catastrophiques constituent un volet de l'adaptation au changement climatique et améliorent la sécurité des personnes et des biens.

Ultime étape de la phase d'étude, le projet de plan d'action est soumis au conseil communautaire. Chacune des actions est détaillée en identifiant maître d'ouvrage, maître d'œuvre, moyens et financement à mettre en œuvre et méthodes d'évaluation.

L'Autorité Environnementale disposera de trois mois pour émettre des observations. Le Conseil Communautaire aura toute latitude pour les reprendre à son compte ou non. Le document devra alors être soumis à la consultation du public.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 18 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 04 juin 2019,

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ARRETER** le projet de PCAET,
- de **CHARGER** le président de le transmettre aux autorités de l'Etat et au Président du Conseil Régional,
- d'**ORGANISER** la consultation publique.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPEES à L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Yannick NEUDER



EXTRAIT N°214-2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre 2019 suivant la convocation adressée le 25 septembre 2019, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur Yannick NEUDER.

78 conseillers en exercice : 54 présents
11 pouvoirs
13 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Monsieur Gilbert HILAIRE comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 8.8.

Objet : Développement Durable : Arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial – Modification pièce annexe au PCAET.

EXPOSE

Par délibération du 25 juin 2019, le conseil communautaire a arrêté le projet de PCAET. Le plan d'action annexé à cette délibération a subi une détérioration lors de sa conversion numérique sans que cela soit détecté : les six premières actions ont disparu du document transmis à la préfecture. Il n'a pas été possible d'effectuer un envoi complémentaire.

Pour la bonne forme, il est demandé au conseil communautaire de valider le document complet par une nouvelle délibération explicite.

Vu l'avis favorable de la commission du 18 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 17 septembre 2019.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **RETIRER** la pièce annexe au PCAET intitulée « **Rapport d'étude Phases 3 et 4 Plan d'action et suivi-évaluation du PCAET** » dans sa version du 26 juin 2019 (84 pages),
- de **VALIDER** la version complète dudit document (103 pages) attachée à la présente délibération.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTÉES à L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Yannick NEUDER

